



**Association des Volontaires pour le Service International
(AVSI)**

**PROJET INTEGRÉ D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ARTISANS DE
CÔTE D'IVOIRE (PIAAA-CI)**

Rapport

**ETUDE DE BASE INITIALE SUR LES
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE
DES ARTISANS ET LEUR FAMILLE**

Août 2016

ETUDE DE BASE INITIALE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES ARTISANS ET LEUR FAMILLE

Ruphin Tanoh DOUA, Consultant Principal de l'étude
douaruphin@gmail.com

Sous la Supervision du Professeur Clément Kouadio KOUAKOU
Directeur du Centre de Recherches Microéconomiques du Développement (CREMIDE)
UFR-SEG, UFHB (Côte d'Ivoire)
(+225)07065722
kouakouclementk@gmail.com

et en collaboration avec

Docteur Lassine BAMBA, Coordonnateur du PIAAA-CI
bamba.lassine@avsi.org

et

Monsieur Lorenzo MANZONI, Représentant Pays AVSI-CI
lorenzo.manzoni@avsi.org

REDACTION DU RAPPORT

EQUIPE CONSULTANTE DE REDACTION DU RAPPORT DE BASE INITIALE

Ruphin Tanoh. DOUA

Doctorant à l'UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Chercheur associé au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (Cires)

Darra Kossi AKAKPO,
Ingénieur Statisticien,

Pierre Dignakouho OUATTARA,

Doctorant à l'UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Marius ACHI

Doctorant en Economie à l'UFHB

Chercheur au Laboratoire d'Analyse-Recherche en Economie Quantitative, Kinshasa (RD-Congo)

CONTRIBUTION A LA RELECTURE DU RAPPORT FINAL:

Professeur Clément K. KOUAKOU

Enseignant Chercheur à l'UFHB d'Abidjan (Côte d'Ivoire),

Directeur du Centre de Recherches Microéconomiques du Développement (CREMIDE)

Monsieur Edmond K. YAO

Démographe, Chef de Service de Centralisation des Statistiques Sociales,

Institut National de la Statistique (INS), Côte d'Ivoire

Monsieur, Dieu-Donné Melagne N'GUESSAN

Chercheur associé au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (Cires),

Doctorant en Economie à l'UFHB

Professeur Jacques CHARMES

Research Network Support Facility (RNSF), Union Européenne (U.E.)

ACTEURS DU PIAAA-CI

Fondation AVSI-CI

M. Lorenzo MANZONI,
Représentant Pays AVSI-Côte d'Ivoire

Équipe Projet AVSI

Dr Lassine BAMBA,
Coordonnateur Projet

Cyrille KOMGUEP,
Responsable études/M&E

Emmanuel Gobbi FRATTINI,
Chef de Projet Bouake

Issiaka COULIBALY,
Bureau Yamousoukro

Haidara SIDY,
Bureau Bouaké

Valentin GOGOUA,
Bureau Bouaké

CNMCI

Collaborateurs techniques

Kassoum BAMBA
Président de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

Dramane TRAORE
Directeur Communication et Coopération

Christophe KOUEYOU
Conseiller Spécial du Président de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

Salomon Kouadio YAO
Chef de Projet

Abdoulaye OUATTARA
Chargé du Suivi Evaluation à la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

Pour des informations concernant cette étude, merci de contacter :

M. Lorenzo MANZONI,
Représentant Pays AVSI-Côte d'Ivoire
E-mail : lorenzo.manzoni@avsi.org

Dr Lassine BAMBA,
Coordonnateur Projet AVSI-Côte d'Ivoire
Cel : (+225) 49916384 ; E-mail : bamba.lassine@avsi.org

M. Ruphin Tanoh. DOUA
Consultant Principal
08 BP 1295 Abidjan 08, CIRES, Abidjan (Côte d'Ivoire)
Cel : (+225) 47483624; E-mail : douaruphin@cires-ci.com

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	xi
AVANT PROPOS	xii
RESUME EXECUTIF	xv
Introduction générale:	20
Chapitre 1 :POPULATION ARTISANE: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES, SOCIOECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES	37
1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques	39
2. Situation professionnelle des artisans	52
3. Situation de santé des artisans et leur ménage	70
Chapitre 2 :CONDITIONS DE VIE DANS LE MENAGE DES ARTISANS	86
1. Caractéristiques des ménages artisans	87
2. Habitat et biens possédés	94
3. Bien-être lié à l'emploi et au niveau du revenu dans le ménage	109
4. Situation de l'enfant dans le ménage	122
Chapitre 3 :ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES ARTISANS ET DE LEURS MENAGES	132
1. Définition et mesure de la vulnérabilité	133
2. Vulnérabilité de l'artisan	142
3. Vulnérabilité professionnelle	154
4. Vulnérabilité des ménages d'artisans	166
Conclusion générale et recommandations	178
Bibliographie	188
Annexe : Questionnaire	192

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0 - 1: Résultats des interviews artisanes par branche d'activité, selon la localité et le sexe de l'artisan	33
Tableau 0 - 2: Résultats des interviews artisanes la localité selon le sexe de l'artisan et son niveau d'instruction	33
Tableau 0 - 3: Résultats des interviews artisanes la localité selon le sexe de l'artisan et son niveau d'instruction dans la ville d'Abidjan.....	34
Tableau 0-4: Répartition des ménages par localité selon le revenu du ménage	34
Tableau 0 - 5: Répartition des ménages par localité selon le revenu du ménage dans la ville d'Abidjan	35
Tableau 0-6: Répartition des ménages par localité selon la source d'approvisionnement en eau de boisson	35
Tableau 0-7: Répartition des ménages par localité selon la source d'approvisionnement en eau de boisson dans la ville d'Abidjan.....	36
Tableau 1- 1 : Répartition des artisans suivant le sexe et les tranches d'âges selon les départements	41
Tableau 1- 2: Répartition des artisans suivant le statut matrimonial et le sexe	42
Tableau 1- 3: Répartition des artisans suivant le niveau scolaire atteint et le sexe	43
Tableau 1- 4 : Répartition des artisans suivant le statut dans l'activité et le niveau scolaire atteint ...	44
Tableau 1- 5 : Répartition des artisans suivant le niveau d'éducation et les branches d'activités.....	45
Tableau 1- 6 : Proportion des artisans par niveau d'instruction et selon le statut de propriété	46
Tableau 1- 7 : Répartition des artisans selon leur sexe et le statut dans le métier	48
Tableau 1- 8 : Répartition des artisans suivant le statut professionnel et les tranches d'âges	48
Tableau 1- 9 : Statut professionnel par département	49
Tableau 1- 10: Proportion des artisans dans les communes d'Abidjan	50
Tableau 1- 11 : Proportion des artisans par statut dans l'activité et selon les branches d'activités	51
Tableau 1- 12 : Répartition des artisans suivant l'appartenance à une OPA et l'inscription à une mutuelle d'épargne.....	52
Tableau 1- 13 : Répartition des artisans n'ayant pas reçu de formation selon les tranches d'âges et le département de résidence.....	55
Tableau 1- 14: Répartition des artisans n'ayant pas reçu de formation professionnelle, selon le département de résidence et la branche d'activité.....	56
Tableau 1- 15: Répartition des artisans selon le type de formation professionnelle reçue et le département de résidence	57
Tableau 1- 16: Répartition des artisans suivant les tranches d'âges, selon qu'ils aient reçu ou pas une formation professionnelle au cours de l'année dernière	59
Tableau 1- 17: Répartition des artisans ayant reçu ou pas une formation professionnelle au cours de l'année dernière, selon les départements.....	59
Tableau 1- 18: Répartition des artisans ayant reçu ou pas une formation professionnelle au cours de l'année dernière, selon les branches d'activités	60
Tableau 1- 19: Répartition des employés au sein des unités de productions artisanales, selon les branches d'activités.....	63
Tableau 1- 20: Répartition des artisans suivant les branches d'activités et selon les tranches du revenu mensuel	64
Tableau 1- 21 : Répartition (en %) des artisans dont les besoins ne sont pas couverts par le revenu mensuel, selon les branches d'activités.....	65

Tableau 1- 22: Répartition des artisans n'étant pas inscrits à la CNMCI selon le département de résidence	66
Tableau 1- 23: Répartition des artisans n'étant pas inscrits à la CNM selon la branche d'activité.....	66
Tableau 1- 24: Répartition des artisans selon l'appartenance à une association	67
Tableau 1- 25: Répartition des artisans selon l'appartenance à une mutuelle d'épargne et l'équipement de l'atelier	69
Tableau 1- 26 : Répartition des artisans selon certaines caractéristiques démographiques	72
Tableau 1- 27 : Répartition des artisans selon certaines caractéristiques démographiques.....	73
Tableau 1- 28: Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans	75
Tableau 1- 29 : Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans, dans la ville d'Abidjan.....	75
Tableau 1- 30 : Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans dans la ville de Yamoussoukro	76
Tableau 1- 31 : Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans dans la ville de Bouaké	76
Tableau 1- 32 : Répartition des artisans relativement au statut vis-à-vis de la tuberculose suivant les branches d'activités.....	77
Tableau 1- 33 : Répartition des artisans souffrant de maladies de longue durée, suivant les branches d'activités.....	78
Tableau 2- 1 : Répartition (en %) des ménages par taille selon la localité.....	88
Tableau 2- 2 : Répartition (en %) des ménages des artisans par taille du ménage selon les communes d'Abidjan	89
Tableau 2- 3 : Répartition (en %) des ménages par nombre d'enfants de 0-5ans dans le ménage selon la localité.....	90
Tableau 2- 4: Répartition (en %) des ménages par nombre d'enfants de 6 à moins de 17 ans dans le ménage selon la localité	91
Tableau 2- 5 : Répartition du nombre d'enfants par tranche d'âge selon les communes d'Abidjan...	91
Tableau 2- 6: Répartition du taux de dépendance démographique circonstanciel (TDC) selon les localités	92
Tableau 2- 7: Répartition du taux de dépendance démographique circonstanciel selon les communes d'Abidjan	93
Tableau 2- 8 : Répartition (en %) des ménages par statut d'occupation du logement selon localité ..	94
Tableau 2- 9 : Répartition (en %) des ménages par statut d'occupation du logement selon localité ..	95
Tableau 2- 10 : Répartition (en %) des ménages par type de logement selon les localités	96
Tableau 2- 11 : Répartition (en %) des ménages par type de logement selon les communes d'Abidjan	98
Tableau 2- 12 : Répartition (en %) des ménages par le nombre de pièces selon les localités	99
Tableau 2- 13 : Répartition (en %) des ménages selon leur taille et le nombre de pièces du logement	100
Tableau 2- 14 : Répartition (en %) des ménages selon leur taille et le nombre de pièces du logement à Abidjan.....	100
Tableau 2- 15 : Répartition (en %) des ménages par le nombre de pièces et la nature des matériaux du toit selon les localités	101
Tableau 2- 16 : Répartition (en %) des ménages par la nature des matériaux du toit selon les localités	102
Tableau 2- 17 : Répartition (en %) des ménages par nature des latrines et source d'approvisionnement en eau selon les localités	104

Tableau 2- 18 : Répartition (en %) des ménages par biens possédés selon les localités	106
Tableau 2- 19 : Répartition (en %) des ménages par les actifs de cuisine possédés selon les localités	107
Tableau 2- 20 : Répartition (en %) des ménages par le type de combustible utilisé selon les communes d'Abidjan	108
Tableau 2- 21 : Répartition du ratio de dépendance des ménages par localité	110
Tableau 2- 22 : Répartition du ratio de dépendance des ménages par commune d'Abidjan	111
Tableau 2- 23 : Répartition (en %) des ménages par classe selon de revenu selon les localités	113
Tableau 2- 24 : Répartition (en %) des ménages par classe de revenu selon les communes d'Abidjan	113
Tableau 2- 25 : Répartition (en %) des ménages par biens et actifs possédés selon les classes de revenu	116
Tableau 2- 26 : Répartition (en %) par source d'approvisionnement en eau selon les classes de revenu	118
Tableau 2- 27 : Répartition (en %) par type de combustible utilisé selon les classes de revenu	118
Tableau 2- 28 : Répartition (en %) des ménages par caractéristiques du repas selon les localités....	120
Tableau 2- 29 : Répartition (en %) des ménages par caractéristiques du repas selon les communes d'Abidjan	120
Tableau 2- 30 : Répartition (en %) des ménages par caractéristique du repas selon les classes de revenu	121
Tableau 2- 31 : Répartition (en %) des ménages par statut de scolarisation, de déclaration à l'état civil et de participation à des activités extrascolaires des enfants selon les localités	125
Tableau 2- 32 : Répartition (en %) des ménages par statut de scolarisation des enfants selon les communes d'Abidjan	126
Tableau 2- 33 : Répartition (en %) des ménages par statut de participation à des activités extrascolaires des enfants selon les communes d'Abidjan	126
Tableau 2- 34 : Répartition (en %) des ménages par statut de déclaration à l'état civil des enfants selon les communes d'Abidjan	127
Tableau 2- 35 : Répartition des ménages (%) par le comportement des enfants selon les localités ..	128
Tableau 2- 36 : Répartition des ménages (%) par le comportement des enfants selon les communes d'Abidjan	128
Tableau 2- 37 : Répartition (en %) des ménages par statut de participation aux activités extrascolaires des enfants et de scolarisation selon le comportement des enfants	129
Tableau 3- 1 : Etat de la vulnérabilité selon l'indice de vulnérabilité	141
Tableau 3- 2 : Statistiques descriptives de la vulnérabilité de l'artisan	142
Tableau 3- 3 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité	143
Tableau 3- 4 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon le sexe	144
Tableau 3- 5 : distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la tranche d'âge	145
Tableau 3- 6 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon le niveau d'éducation	146
Tableau 3- 7 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le statut VIH de l'artisan	148
Tableau 3- 8 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la région	149
Tableau 3- 9 : Distribution des artisans d'Abidjan par niveau de vulnérabilité selon les communes	150
Tableau 3- 10 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la branche d'activité	152
Tableau 3- 11 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon le type de formation	153
Tableau 3-12 : Statistiques descriptive de la vulnérabilité professionnelle	154
Tableau 3-13 : Distribution des artisans selon le niveau de vulnérabilité professionnelle	155
Tableau 3- 14 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le sexe	156

Tableau 3- 15 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon les tranches d'âge	157
Tableau 3- 16 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le niveau d'éducation.....	159
Tableau 3- 17 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le type de formation.....	160
Tableau 3- 18 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle des artisans selon le statut sérologique	162
Tableau 3- 19 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon les régions	163
Tableau 3- 20 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon les communes d'Abidjan	164
Tableau 3-21 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la branche d'activité	165
Tableau 3- 22 : Statistiques descriptive de la vulnérabilité des ménages	167
Tableau 3- 23 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité	167
Tableau 3- 24 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon les régions ..	168
Tableau 3- 25 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon les communes d'Abidjan.....	170
Tableau 3- 26 : Distribution des ménages par niveau de vulnérabilité selon les branches d'activité ..	171
Tableau 3- 27 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon le type de logement.....	173
Tableau 3- 28 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon la taille du ménage	174

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1- 1 : Répartition des artisans suivant le sexe	39
Graphique 1-2: Répartition (%) des artisans suivant les tranches d'âges	40
Graphique 1-3: Répartition (%) des artisans suivant le statut matrimonial	41
Graphique 1- 4: Répartition des artisans suivant le niveau scolaire atteint	42
Graphique 1- 5: Répartition (%) des artisans suivant leur statut dans le métier	46
Graphique 1- 6: Répartition des artisans non formés selon le sexe	53
Graphique 1- 7: Répartition de la population des artisans non formés selon le sexe et le niveau scolaire atteint	54
Graphique 1- 8 : Répartition des artisans selon le type de formation professionnelle reçue et la branche d'activités	58
Graphique 1- 9: Répartition (%) des artisans selon le niveau d'équipement de l'atelier et les branches d'activités.....	61
Graphique 1- 10 : Répartition (%) des artisans selon le niveau d'équipement de l'atelier et le revenu mensuel gagné.....	62
Graphique 1- 11: Répartition (%) des artisans ne participant pas à une mutuelle d'épargne et de crédit selon les départements	68
Graphique 1- 12: Répartition des artisans ne participant pas à une mutuelle d'épargne et de crédit selon les branches d'activités.....	69
Graphique 1- 13 : Répartition des artisans suivant l'état général de santé de leurs enfants	74
Graphique 1- 14 : Répartition des artisans relativement à leurs conditions générales de santé.....	79
Graphique 1- 15: Répartition des artisans suivant leurs conditions générales de santé et la fréquence de présence au lieu de travail	80
Graphique 1- 16: Répartition des ménages suivant l'occurrence de certaines maladies au cours du mois passé	81

Graphique 1- 17 : Répartition des ménages suivant l'existence ou non d'une personne y vivant avec le VIH/Sida	82
Graphique 2- 1 : Répartition (en %) des ménages selon les classes de revenu	112
Graphique 2- 2 : Répartition (en %) des ménages par le statut de déclaration à l'état civil des enfants	123
Graphique 2- 3 : Répartition (en %) des ménages par le statut de scolarisation des enfants	124
Graphique 2- 4 : Répartition (en %) des ménages par le statut de participation des enfants à activités extrascolaires.....	124
Graphique 3- 1 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan par classe d'âge	145
Graphique 3-2 : Indice moyen de vulnérabilité des artisans par niveau d'éducation	147
Graphique 3- 3 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan selon le statut VHI.....	148
Graphique 3- 4 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan par région	149
Graphique 3- 5 : Indice moyen de vulnérabilité selon les communes d'Abidjan	151
Graphique 3- 6 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan par branche d'activité	152
Graphique 3- 7 : Indice moyen de vulnérabilité des artisans selon le type de formation professionnelle	154
Graphique 3- 8 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle par tranche d'âge	158
Graphique 3- 9 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon le niveau d'éducation	159
Graphique 3- 10 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon le type de formation.....	161
Graphique 3- 11 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon le statut sérologique.....	161
Graphique 3- 12 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon les régions.....	162
Graphique 3- 13 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon les communes d'Abidjan ..	163
Graphique 3- 14 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon la branche d'activité.....	166
Graphique 3- 15 : Indice moyen de vulnérabilité de vulnérabilité des ménages selon la région.....	168
Graphique 3- 16 : Indice moyen de vulnérabilité des ménages selon les communes d'Abidjan.....	169
Graphique 3- 17 : Indice moyen de vulnérabilité du ménage selon les branches d'activité.....	172
Graphique 3- 18 : Indice moyen de vulnérabilité des ménages d'artisans selon le type de logement	173
Graphique 3- 19 : Indice moyen de vulnérabilité du ménage selon la taille du ménage	175

LISTE DES FIGURES

Figure 3- 1: Cadre hiérarchique de l'indicateur de vulnérabilité de l'artisan	138
Figure 3- 2: Cadre hiérarchique de l'indicateur de vulnérabilité professionnelle.....	138
Figure 3- 3: Cadre hiérarchique de l'indicateur de vulnérabilité du ménage.....	139

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1-1 : Catégorisation des artisans, approche définitionnelle	47
Encadré 3-1: Définitions des composants de la notion de « capabilité »	137

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEA	Association pour le Développement de l'Education en Afrique
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AVSI	Association des Volontaires pour le Service International
BIT	Bureau International du travail
CNMCI	Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
CRM	Chambre Régionale des Métiers
CS	Centres Sociaux
DCTP	Développement des Compétences Techniques et Professionnelles
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé - Enquête à Indicateurs Multiples
EIS	Enquête sur les Indicateurs du SIDA
ENV	Enquête du Niveau de Vie
IVA	Indice de Vulnérabilité de l'Artisan
IVM	Indice de Vulnérabilité du Ménage
IVP	Indice de Vulnérabilité Professionnelle
OEV	Orphelin Enfant Vulnérable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation Professionnelle des Artisans
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

AVANT PROPOS

De nombreux gouvernements en Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire ont engagé des réformes de la protection sociale qui doivent être mises en œuvre à grande échelle dans leurs pays. Ces réformes portent souvent sur différentes formes de soutien aux groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées, mais consistent également en des actions davantage axées sur l'emploi, et l'accès des travailleurs de l'économie informelle à la formation et à d'autres services sociaux de base.

S'il est reconnu que le secteur informel est une réalité dont les contours sont difficiles à cerner et à maîtriser, l'on reconnaît cependant qu'il comprend plusieurs branches d'activités caractérisées par une faible organisation, une structuration et un fonctionnement non balisés par un cadre réglementaire clair et précis.

En Côte d'Ivoire, parmi ces catégories d'activités dites informelles, l'on identifie le secteur de l'artisanat. Ce secteur représente un enjeu important en termes de croissance économique, d'une part car il offre des gisements importants de productivité et d'emplois et pourrait constituer une voie dans le processus d'industrialisation pour le développement et la structuration d'un tissu de PME/PMI. Et, d'autre part, il constitue un défi important en termes d'organisation, de protection et d'inclusion sociale pour les travailleurs.

En effet, la communication sur la Protection sociale dans la coopération au développement reconnaît que la protection sociale peut rendre plus autonomes les personnes marginalisées et avoir un rôle transformateur dans la société. Cette assertion est aussi valable pour une bonne frange d'artisans ivoiriens souvent confrontés à une vulnérabilité qui fragilise leur environnement professionnel et familial et les maintient dans une situation sociale précaire aux perspectives incertaines.

Le « *Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire* » (PIAAA-CI) que réalise la Fondation AVSI (Association des Volontaires pour le Service International) en Côte d'Ivoire en partenariat avec la Chambre Nationale de Métiers (CNMCI) et avec l'appui financier de l'Union Européenne, veut modestement adresser cette question complexe des artisans qui dépendent du secteur informel et dont les besoins sont pluridimensionnels.

Ainsi, en vue de déterminer des interventions opportunes basées sur l'évidence, AVSI a sollicité la réalisation d'une étude de base sur les conditions professionnelles et socioéconomiques des artisans dans les cinq (5) zones couvertes par le Projet.

Ce projet revêt pour AVSI-Côte d'Ivoire une grande importance. C'est pourquoi, il accorde à la réalisation de cette étude de base initiale un intérêt. Cela tient tout à deux raisons : la première est que ce projet s'inscrit dans le cadre général des Objectifs de développement durable (ODD) pour les quinze prochaines années et dans les sillons tracés lors du Sommet mondial des Nations Unies pour les enfants, à New York, en septembre 1990. En deuxième lieu, il constitue le prolongement, dans le secteur de l'artisanat, des programmes de la Commission Européenne en faveur du secteur informel. C'est pourquoi nous AVSI-Côte d'Ivoire accorde à cette étude de base un intérêt tout particulier. Elle permettra à cet effet à la Fondation AVSI-Côte d'Ivoire de dresser un plan cadre de développement visant à améliorer la planification des actions en faveur de la population active du secteur de l'artisanat et de leur famille (enfants et femmes, en particulier).

Lorenzo MANZONI,
Représentant Pays Fondation AVSI-Côte d'Ivoire

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude a été possible grâce à la collaboration entre institutions et entre personnes ressources. AVSI-Côte d'Ivoire saisit l'opportunité qui lui est offerte par cette première publication pour remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui l'accompagnent dans sa tentative d'apporter un mieux-être aux artisans et à leur famille en Côte d'Ivoire.

Nous remercions particulièrement :

- la Délégation de l'Union Européenne ;
- la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire ;
- les Chambres Régionales de Métiers des 5 zones du Projet ;
- les Centres Sociaux partenaires du Projet ;
- les Organisations Non Gouvernementales partenaires du Projet ;
- les Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) membres du Projet ;
- l'équipe projet d'AVSI et celle de la Chambre Nationale de Métiers.

Nous ne saurions oublier tous ces artisans dont l'œuvre est indispensable à notre vie quotidienne, et qui, sous la pluie, sous le soleil, travaillent ardemment, bien qu'ils n'arrivent pas à vivre décemment de leur travail. Ces remerciements font particulièrement à la population artisanale des zones enquêtées pour leur entière disponibilité. Sans leur accueil, leur étroite coopération et leur bienveillance, cette étude n'aurait pu aboutir. Ils ont accepté d'écouter et de répondre avec disponibilité à nos questions, de livrer une partie de leur propre histoire. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants. Que ce travail puisse davantage leur ouvrir des pistes d'amélioration de leurs conditions de travail.

Nous adressons nos plus vifs remerciements tout particulièrement à tous les relecteurs pour leur volonté manifestée à participer ardemment à la réussite de cette première étude, en consacrant leur temps et leurs réflexions.

Enfin, nos remerciements s'adressent également un à tous ceux qui directement ou indirectement ont facilité la réalisation de cette étude.

Lorenzo MANZONI,
Représentant Pays Fondation AVSI-Côte d'Ivoire

RESUME EXECUTIF

Objectif, démarche méthodologique et résultats

L'objectif de cette étude est d'analyser les conditions de travail et de vie des artisans. Elle constitue une composante du Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire dont elle représente l'étude de base initiale. Elle est organisée en trois chapitres consacrés aux trois principales questions de discussion ayant retenu l'attention du projet. La première question analysée dans le chapitre 1 concerne les conditions de travail des artisans. Ce chapitre aborde différentes facettes de cette question : *la population artisane, leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques et leur situation de travail*. La deuxième question, objet du chapitre 2, porte sur *les conditions de vie dans les ménages des artisans*. La troisième question discutée dans le chapitre 3 touche à *la vulnérabilité des artisans et de leur ménage*. L'étude conclue sur les principaux résultats de l'analyse et fait des recommandations d'actions en faveur des artisans et leur famille, qui découlent de la discussion sur les trois questions introduites. Ces actions qui visent à améliorer les conditions de travail et de vie de ces artisans s'appuient sur une recherche documentaire, une collecte de données auprès des artisans (notamment sur leur lieu d'activité) et l'adoption d'un cadre d'analyse de la vulnérabilité selon les objectifs visés par le projet. Ce résumé exécutif restitue les principaux résultats en trois points.

Population artisane : caractéristiques socioéconomiques et situation de travail et de santé

L'analyse menée sur les caractéristiques socioéconomiques et la situation de travail et de santé de la population artisane permet de retenir les résultats suivants.

La population artisane est relativement jeune dont la majorité (35%) est incluse dans la tranche d'âge allant de 35 à 44 ans.

Cette population est dominée par les hommes (67,6%) au détriment d'un nombre relativement restreint de femmes (32,4%) quelles que soient les différentes localités ciblées par l'étude.

Une part importante de la population artisane vie en concubinage (45%),

Un peu plus de deux artisans sur cinq (42,4%) ont un niveau d'instruction primaire

La population des artisans propriétaire d'atelier est constituée en grade majorité de 86,8% d'artisans ayant au plus un niveau d'instruction primaire. Elle est répartie en 38% n'ayant aucun niveau d'instruction et 40,8% ayant au plus un niveau d'instruction primaire

La population de ce secteur est majoritairement composée par la catégorisation de statut artisan (77%) au détriment des maître-artisans, et des compagnon-artisan.

Les trois quarts des artisans n'ont aucune formation professionnelle formelle,

Sur la question de la situation professionnelle des artisans, il ressort que relativement au cadre professionnel dans lequel évoluent les artisans, la grande majorité (75,5%) des artisans, exercent sans avoir eu à priori une formation adéquate.

Les quelques rares artisans qui ont eu à suivre une formation relative au métier qu'ils exercent, se sont quant à eux formés dans des domaines ne garantissant qu'une formation qualifiante (69,1% des artisans formés) sachant que celle-ci n'est pas mieux valorisée que la formation diplômante.

Une autre caractéristique de la sphère professionnelle de ces artisans est qu'ils sont en majorité sous équipés (64,6%) et leurs revenus mensuels liés aux métiers de l'artisanat sont pour 67,6%, inférieurs au SMIG qui est de 60 000 F CFA.

Par ailleurs, 71,1% des artisans des zones enquêtées ne sont pas inscrits à la CNMCI.

S'agissant de la situation de santé des artisans, il ressort que 13,8% vivent avec le VIH/Sida, les femmes étant les plus touchées par cette maladie (19,8%).

Hormis le fait que la proportion d'artisans vivant avec le VIH/Sida est significative, il s'avère que pour environ 37,5% des artisans ayant des enfants, ces derniers ont un état de santé qui pourrait être qualifié de fragile ou même très fragile ; et pour 18% leurs enfants n'ont pas les vaccins à jour.

Aussi plus de dix artisans sur cent (12,3%) souffrent d'une maladie de longue durée (diabète, hypertension artérielle, ...).

Conditions de vie dans les ménages des artisans

Sur les conditions de vie dans les ménages des artisans, les résultats suivants peuvent en être retenus.

La taille moyenne des ménages des artisans des zones ciblées est de 11 personnes par ménage.

Toumodi et Yamoussoukro affichent les tailles les plus élevées avec en moyenne respectivement 14,8 et 14,0 personnes par ménage.

Les ménages des artisans abritent en moyenne 1,1 enfant de 0 à 5 ans et 2,3 enfants de 6 à moins de 17 ans correspondant à une dépendance démographique d'une population de jeunes enfants de moins de 17 ans de 44,7% dans ces ménages par rapport la population en âge de travailler.

Plus de 6 ménages d'artisans sur 10 (60,3%) ont à leur charge 1 à 5 enfants de 0 à 5 ans.

Un peu plus de sept ménages d'artisan sur dix (73,6%) louent leur logement.

Les ménages des artisans vivent dans leur grande majorité (61,5%) dans une cour commune. Pour la plupart dans des conditions de promiscuité très dégradantes notamment dans les ménages d'artisans à Abidjan où plus de la moitié (51,1%) des ménages de taille de 11 à 15 personnes habitent un logement composé seulement de deux pièces

Moins d'un logement sur deux (47,7%) des ménages des artisans sont équipés de latrines traditionnelles et 3,7% des ménages des artisans utilisent encore la brousse comme lieu d'aisance.

Plus de la moitié (57,2%) des ménages des artisans qui disposent de latrines en font un usage collectif avec d'autres ménages.

Près de deux ménages sur cinq (40,1%) des ménages des artisans ne sont pas encore connectés à une source d'eau de la SODECI.

Plus du tiers (35,6%) des ménages d'artisan ne possèdent pas de fourneau à gaz. A cela s'ajoute pour plus de la moitié des ménages vivant à Bouaké (57,5%) et à Toumodi (57,7%) moins d'une chaise par personne recensée.

En moyenne, seulement 2,4 personnes par ménage exercent une activité sur une moyenne de 7,6 en âge de travailler par ménage; et le revenu tiré par un artisan de son activité informelle constitue en moyenne le pouvoir d'achat de 5,6 personnes dans le ménage.

Plus de la moitié (66,7%) de ménages d'artisans ont un revenu mensuel inférieur au cinquième du SMIG (50000 F CFA).

Moins du tiers (31%) des ménages des artisans consomment encore un repas par jour ; deux ménages sur cinq (40%) ont une alimentation non équilibrée et restent encore sous alimentés.

Un peu plus d'un ménage sur cinq (22,1%) des ménages d'artisans abritent encore des enfants non déclarés à l'état civil

Seulement 40,3% des ménages des artisans ont des enfants tous scolarisés et 31,9% des enfants des artisans ne participent jamais à des activités récréatives extrascolaires.

Un peu plus d'un ménage sur cinq (22,7%) abrite au moins un enfant se comportant violemment.

Analyse de la vulnérabilité des artisans et leur ménage

La définition de la vulnérabilité retenue dans ce rapport est celle des Nations Unies selon laquelle, la vulnérabilité est l'ensemble des « *conditions déterminées par des facteurs ou de processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui accroissent la sensibilité d'une communauté ou d'un individu à l'impact des risques* ». L'analyse faite ici appréhende la vulnérabilité comme un concept multidimensionnel et s'appuie donc sur la théorie des « capacités » introduite par Sen (1985). Sur la base d'indices de vulnérabilité construit sur cette base théorique, les résultats suivants sont dérivés :

L'analyse de la vulnérabilité individuelle des artisans montre qu'en général, il y a une proportion d'artisans jugés vulnérables (46,9%) relativement supérieure à celle des artisans jugés très vulnérables (45,7%), tandis que du point de vue de la vulnérabilité professionnelle, les catégories des artisans jugés très vulnérables (35,8%) et extrêmement vulnérables (33,6%) regroupent à elles seules plus des deux tiers des artisans enquêtés. Par ailleurs, l'analyse de la vulnérabilité au niveau des ménages d'artisans révèle que plus de la moitié des ménages d'artisans (soit 64,4%) est jugée vulnérable.

L'analyse régionale montre que les artisans des régions du Gbêkê et du Bélier semblent plus vulnérables que la région d'Abidjan que ce soit au niveau individuelle que professionnelle. Toutefois, dans les deux cas, les artisans les plus vulnérables sont ceux qui exercent dans les communes du Plateau et de Cocody. Par ailleurs les ménages des artisans de la région du Bélier sont globalement jugés nettement plus vulnérables que ceux des régions des Lagunes et du Gbêkê.

L'analyse de la vulnérabilité suivant les branches d'activité montre que les artisans exerçant la branche « Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration » ainsi que leurs ménages semblent être les plus vulnérables bien sur le plan individuel que professionnel.

L'indice de vulnérabilité individuel et l'indice de la vulnérabilité professionnelle montrent que sexe n'est pas une variable de discrimination bien que dans les deux cas les indices moyens révèlent que les femmes sont relativement plus vulnérables que les hommes.

L'âge semble avoir un effet sur la vulnérabilité des artisans. En effet, l'indice de vulnérabilité de l'artisan entant qu'individu montre que la vulnérabilité croître avec l'âge. Par ailleurs du point de vue professionnel, la relation entre l'âge et la vulnérabilité n'est pas linéaire. Dans un premier temps l'âge tend à réduire la vulnérabilité jusqu'à la tranche des 35 à 44 ans, puis à partir de 45 ans la vulnérabilité commence à croître au fur et à mesure que l'âge des artisans augmente.

Le niveau d'éducation quant à lui a un effet négatif tant sur la vulnérabilité individuelle que sur la vulnérabilité professionnelle des artisans. Le même effet est observé au niveau de la formation professionnelle. En effet, les artisans ayant appris le métier sur le tas sont plus vulnérables que ceux ayant reçu une formation professionnelle formelle.

Le statut sérologique à également un effet sur les niveaux de vulnérabilité individuelle et professionnelle des artisans. L'étude révèle que niveau de vulnérabilité des artisans croît passant des séronégatifs à ceux ignorant leur état sérologique puis aux séropositifs

Le type de logement habité par les ménages des artisans semble avoir une relation linéaire significative sur leur niveau de vulnérabilité.

Le niveau de vulnérabilité des ménages des artisans semble être positivement lié à la taille des ménages.

Introduction générale:

1. Contexte et justification de l'étude

1.1. Contexte

Depuis les deux dernières décennies, on assiste de plus en plus, au niveau international, à une mobilisation en faveur du travail décent¹. La dégradation des conditions de vie et la généralisation de l'extension de la pauvreté dues au chômage massif des jeunes et à la généralisation du sous-emploi dans la plupart des économies en développement et particulièrement en Afrique subsaharienne en est une des motivations. En effet, dans les années 1980, dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS²), les Etats africains ont réduit leurs budgets dans les secteurs sociaux notamment l'éducation, la santé, les infrastructures collectives, au moment même où la population a crû de manière significative. Comme conséquence, la situation des populations s'est fortement dégradée dans tous ces secteurs, le nombre d'écoles, de dispensaires, n'étant plus adapté pour des populations élargies de plusieurs millions de membres³. Par ailleurs, les licenciements massifs occasionnés par la fermeture des nombreuses entreprises publiques ont créé un déséquilibre sur le marché de l'emploi dans le secteur structuré dans la plupart des pays africains. Cela a conduit au chômage de masse et les nouveaux entrants sur le marché du travail auront peu d'opportunités en dehors des activités informelles.

Les effets néfastes de ces réformes sur les secteurs sociaux (santé et éducation) et le bien-être des populations (nutrition des enfants, inégalités, paupérisation de certaines couches sociales déjà vulnérables) dans les pays en développement ont été les causes majeures qui ont déclenché les vives critiques⁴ à l'encontre de ces nouveaux plans de développement. Ces critiques contribuent à accroître, à partir de la moitié des années 1990, l'intérêt porté à la détérioration du bien-être des populations et à développer des initiatives en faveur du

¹ Selon l'OIT, le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

² Il s'agit des réformes du Programmes d'Ajustement Structurel des institutions de Breton Wood, entre autres, L'ajustement monétaire, de l'ouverture des échanges commerciaux, la réduction des déficits budgétaires, la réforme du système bancaire, la dissolution et la privatisation de nombre d'entreprises étatiques, des licenciements massifs et la réforme du système bancaire, etc.

³ <http://terangaweb.com/lafrigue-refait-le-pari-de-la-planification-strategique/>, consulté le 02/05/2016.

⁴ Cornia, G. A., Jolly , R., Frances S. (1988): "Adjustment with a human face", New York : Oxford University Press

développement humain et de la protection sociale de la part de la communauté des partenaires au développement.

Ainsi, comme le souligne Walther (2013)⁵, de plus en plus, de nombreux engagements sont formulés pour désamorcer les causes d'une explosion sociale, notamment la bombe à retardement que constitue le chômage massif des jeunes. Deux faits révélateurs de ces engagements, qui ressortent de l'analyse de l'auteur, sont les prises de position des 54 pays africains réunis lors de la Triennale 2012 de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et de celles des principaux partenaires techniques et financiers (dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Commission européenne) en faveur le «*développement des compétences dans l'économie informelle*». Cela constitue désormais un impératif, dans la mesure où, ils s'accordent, dans leur prise de position, à reconnaître le rôle moteur certain du développement de ces compétences dans la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance susceptible de favoriser le développement durable des pays ayant les plus faibles revenus. La Commission européenne a dans ce sens lancé en 2009 deux appels à proposition intitulés « Développement social et humain » en vue de promouvoir des projets ciblés sur le renforcement des compétences des acteurs du secteur informel. Selon Walther (2013), ces actions marquent l'engagement de la Commission européenne à améliorer non seulement les conditions de vie des acteurs de ce secteur, mais surtout à faire évoluer l'ensemble du secteur vers un développement durable et des emplois moins précaires.

Par ailleurs, à un niveau plus concerté, la dégradation des conditions de vie et l'accroissement des inégalités sociales, depuis plus d'une décennie, bien plus aigües dans la plupart des pays en développement et particulièrement en Afrique, se sont très vite érigées en préoccupations majeures de la part des partenaires au développement. Celles-ci ont dès lors suscité des initiatives et certaines politiques ont été adoptées dans de nombreux pays africains pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ces initiatives vont de la dévaluation, notamment pour les pays africains francophones, aux initiatives Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en passant par les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

⁵Walther R. (2013) « Etude sur le Développement des Compétences dans l'Economie Informelle », Commission européenne, Février 2013

1.2. L'intérêt de l'étude

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes, la Côte d'Ivoire reste un des cas particuliers quant aux effets escomptés sur les secteurs sociaux des politiques ainsi engagées. En effet, ces différents programmes y ont fait face à des crises politiques aiguës qui ont eu pour conséquence la réduction significatives des opportunités dans l'accès à des emplois formels, en cours depuis l'adoption des réformes PAS et le développement d'un secteur informel en expansion en particulier en milieu urbain. La baisse du pouvoir d'achat qui a suivi a contribué à la dégradation poussée des conditions de vie des populations. Selon l'étude de 2008 menée par l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE)⁶, la part de l'emploi informel est passée de 30% en 1998 à 31% dans l'emploi total en 2002. En 2008, les activités informelles représentent 76% des emplois à Abidjan. En outre, depuis les années 1990, la pauvreté au niveau national prend de l'ampleur passant de 32 % en 1993 à 49 % en 2008. Respectivement sur la même période, elle passe de 42% à 62 % en milieu rural et de 19 % à 29% en milieu urbain selon l'Enquête de Niveau de Vie des ménages (ENV) de 2008. En 2011 le pays se retrouve alors au 170^{ème} rang sur 187 pays en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ces indicateurs traduisent en effet la vulnérabilité accrue des couches les plus fragiles de la population du fait non seulement de la destruction des services socio-économiques de base et la dépréciation des conditions de santé, mais aussi du faible niveau de résilience en particulier des populations qui vivent des activités informelles précaires n'offrant aucune garantie de protection sociale.

1.3. Le secteur de l'artisanat : un cadre institutionnel faible accroissant la vulnérabilité des artisans

Le secteur de l'artisanat a été longtemps confiné dans le secteur informel, du fait des profondes insuffisances présentées par son cadre institutionnel. De ce fait, la faiblesse de sa structure organisationnelle, l'inexistence de protection sociale des opérateurs (dits artisans) de même que l'absence prolongée de protection légale des œuvres, les conditions précaires d'exercice de l'activité artisanale, etc., ont été et sont encore, pour biens d'autres insuffisances, la preuve d'une "informalisation" du secteur. Ces insuffisances exposent les artisans à des chocs d'origines diverses. Les effets socioéconomiques de ces chocs dans la

⁶Étude sur le secteur informel à Abidjan en 2008

cellule familiale des artisans, dus à la précarité de leurs conditions de travail, focalisent de plus en plus l'attention sur le travail décent et le bien-être. En effet, le secteur ne connaît une première organisation de son cadre institutionnel qu'en 1993, avec la création⁷ de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Cette chambre est une institution consulaire représentant les intérêts des opérateurs économiques du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers auprès des pouvoirs publics. Elle est placée sous la tutelle technique du ministère en charge de l'artisanat et sous la tutelle financière du ministère chargé de l'économie et des finances. A l'aide de ces représentations au niveau régional⁸, la CNMCI a pour mission de : (i) contribuer à l'organisation, à l'encadrement et à la modernisation du secteur des métiers et mettre en place des groupement professionnels et interprofessionnels, de coopératives et centrales d'achats; (ii) favoriser la promotion professionnelle des chefs d'entreprises et des salariés du secteur des métiers; (iii) contribuer à la formation des artisans ; (iv) aider à la promotion et au développement des entreprises artisanales en apportant à leurs promoteurs toutes les formes d'assistance utile; et (v) participer à la promotion de manifestations promotionnelles, telles que les forums, les salons et expositions.

Les diverses réformes opérées dans le cadre institutionnel et les efforts quotidiens de la CMNCI, continuent de jeter les bases d'une formalisation du secteur de l'artisanat. Toute fois, ils n'ont pas encore réussi à faire sortir ce secteur de l'environnement informel dans lequel il est immergé. De ce fait, les activités du secteur de l'artisanat et celles du secteur informel ivoirien en général, continuent de présenter la face d'une seule et même réalité. En effet, bien de similitudes les caractérisent et contribuent à l'exposition des acteurs aux chocs. Les deux secteurs pris différemment sont à la fois dominées par des activités de subsistances, une absence d'assurance, de protection sociale minimale et autre garanties. Par ailleurs, de nombreux opérateurs quasiment non identifiés présentent de bas niveau d'instruction et par conséquent ne bénéficient pas de formation professionnelle.

Cela est d'autant plus préoccupant que le rôle incontournable d'une information et d'une capacité d'apprentissage approprié a récemment été démontré dans l'accroissement de la vulnérabilité des populations. Banerjee et Duflo (2012), ont montré à cet effet que les acteurs

⁷ Décret N°93-01 du 17 janvier 1993.

⁸ En 2015, Douze (12) Chambres Régionales de Métiers (CRM) représentent la CMNCI à l'échelon régional : la Chambre régionale Abidjan Lagunes-Sud à Treichville, la Chambre régionale Abidjan Lagune-Nord à Yopougon, la Chambre régionale Abidjan Lagunes-Est à Abobo, la Chambre régionale de San-Pedro à San-Pedro, la Chambre régionale du Gbéké à Bouaké, la Chambre régionale du Bélier à Yamoussoukro, la Chambre régionale des Montagnes à Man, la Chambre régionale de l'Indénié Djuablin à Abengourou, la Chambre régionale du Gontougo à Bondoukou, la Chambre régionale du Poro à Korhogo, la Chambre régionale du Haut Sanssandra à Daloa, et la Chambre régionale du Kabadougou à Odiené.

économiques les plus démunis manquent du minimum d’information et de rationalité pour pouvoir appréhender la précarité de leur situation présente et ainsi mieux se projeter dans un développement durable de leur propre activité. Les auteurs, arguent que ceux-ci n’ont pas les outils d’apprentissage et les savoirs de base appropriés pour « survivre, vivre et travailler dans la dignité, améliorer la qualité de leur existence, prendre des décisions éclairées, continuer à apprendre... ». Pour corriger cet état de fait, Walther (2013), appelle à la mise en place par les pouvoirs politiques d’un cadre législatif, institutionnel et de développement des capacités qui appuient et promeut l’économie des entreprises individuelles ainsi que des très petites et moyennes entreprises.

Bien que le secteur de l’artisanat en Côte d’Ivoire ne s’emble pas dans les faits répondre à un tel environnement, l’évolution en cours dans la consolidation du cadre institutionnel et réglementaire de ce secteur augurent de bonnes perspectives pour les artisans. En effet, le secteur a entamé une profonde mutation depuis 2001 dans le cadre du Programme Communautaire en matière d’Artisanat (PCA) de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)⁹. Ainsi, sous la directive¹⁰ du Conseil des Ministres statutaires tenu le 24 mars 2014 portant Code Communautaire de l’Artisanat de l’UEMOA, la Côte d’Ivoire s’est dotée depuis le 05 juin 2014, d’une loi¹¹ relative à l’artisanat. L’objectif de ce dispositif est de permettre de faciliter les conditions d’exercice de l’activité artisanale, de disposer d’une structuration harmonisée du secteur et de promouvoir et valoriser les métiers de l’artisanat. Ainsi, sous l’éclairage du Code Communautaire de l’Artisanat de l’UEMOA, cette loi touche un champ assez large des activités artisanales. Elle statue notamment à cet effet sur les dispositions générales relatives à l’application et à la classification des activités du secteur, aux catégories d’artisans et aux conditions d’exercice des activités, à l’immatriculation des acteurs, à l’organisation professionnelle, à l’apprentissage et à la formation professionnelle, à la protection sociale et autres garanties et dispositions financières, au contrôle de l’activité et aux sanctions encourues les par opérateurs dans le manquement des règles et dispositions fixées par la loi

Toutefois, en attendant le déploiement véritable de ce dispositif institutionnel dans le secteur de l’artisanat, dans son « *rôle incontournable* » longtemps « *espéré* »¹², pouvant produire des

⁹Adoption de la Recommandation n°03/2001/CM, relative à la mise en œuvre du PCA, à la faveur de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement du 19 décembre 2001.

¹⁰ Règlement n°01/2014/CM/UEMOA

¹¹ Loi n°2014-338 du 05/06/2014.

¹² Selon les expressions de Richard Walther.

effets réels sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans de Côte d'Ivoire, les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions des populations dans leurs ensemble et relever les indicateurs de développement se limitent au niveau national. En outre, ces efforts s'appuient notamment sur les indicateurs tirés des enquêtes ciblant les ménages sans discrimination de secteurs d'activité de leur chef et autres membres du ménage. Il s'agit notamment des études (ENV, 2008, 2011 et 2015) ; de l'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS, 2012) et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014).

Ces efforts laissent par conséquent presque qu'entière la question du relèvement des conditions de vie des personnes exerçant dans les secteurs informels en général et de l'artisanat en particulier. Dans le secteur de l'artisanat, ces conditions professionnelles et de vie des artisans sont peu connues. Cela limite en effet toute action visant à améliorer les conditions aussi bien professionnelle que sociales en faveur des artisans et les expose davantage à une vulnérabilité plus accrue aux chocs.

C'est ce qui justifie l'action de la représentation en Côte d'Ivoire de l'Association des Volontaires pour le Service International (AVSI) et de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI), qui dans une approche sectorielle ciblant des secteurs vulnérables ont mis en œuvre le Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire (PIAAA-CI) sur les sites d'Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro.

2. AVSI et le projet d'Autonomisation des Artisans

La Fondation AVSI est en effet une ONG Internationale fondée en Italie en 1972, intervenant dans près de 40 Pays dans le monde. Sa mission est de promouvoir la dignité humaine à travers les activités de coopération au développement, en portant une attention particulière à l'éducation. Présente en Côte d'Ivoire depuis 2008 AVSI a dédié des efforts importants à l'appui et au soutien aux orphelins, aux enfants et aux familles rendus vulnérables du fait du VIH / SIDA et autres causes, sur l'axe Abidjan / Yamoussoukro et Bouake ; aux activités de droits de l'homme et de participation citoyenne ; aux activités de cohésion sociale et des mécanismes de solutions de conflits ; aux activités de promotion du secteur informel et d'inclusion sociale

La spécificité de toutes les actions menées par AVSI tient dans quelques principes clés guidant les initiatives de l'organisation : le **travail de proximité** auprès des populations

bénéficiaires, c'est à dire la présence physique et ramifiée dans les quartiers et les villages; le principe de la centralité de la personne, qui met l'être humain au centre de tout projet, en partant du positif, c'est-à-dire de la richesse inhérente à chacun, et à chaque communauté.

Le principe de développement de corps intermédiaires et de la société civile : Les Associations, les ONGs, les Organisations Professionnelles, qui se présentent aujourd'hui comme des partenaires privilégiés dans le but de promouvoir une véritable coordination entre ces acteurs et les instances étatiques en vu de l'amélioration du bien-être des populations et de la prise de conscience de leurs potentialités.

Le Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire, mis en œuvre par AVSI avec le cofinancement de l'Union européenne (UE), aborde la question complexe des artisans dépendant du secteur informel et sujets à une vulnérabilité pluridimensionnelle. Les actions d'autonomisation desdits artisans qu'il vise, doit cependant faire face à une pluralité de besoins. Ceux-ci touchent au cadre institutionnel qui régit et encadre leurs activités, aux conditions de travail des artisans, à leurs compétences et capacités à faire face aux exigences de leurs métiers, à l'adaptation à l'environnement économique sans cesse changeant et la détérioration de la situation sociale dans les ménages qui en résulte.

L'objectif visé par AVSI à travers ce projet d'une durée de 3 ans, est de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans du secteur informel, avec une attention particulière à ceux qui sont infectés/affectés par le VIH/SIDA, dans les zones d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké.

Plusieurs résultats sont attendus du projet, au niveau du renforcement du cadre institutionnel, de l'amélioration des conditions de travail, des compétences et des aptitudes des artisans, ainsi que de l'amélioration des conditions de vie de leurs familles, notamment les plus vulnérables. Il est entre autres prévu de créer 5 guichets uniques d'information des artisans, d'appuyer 50 organisations et associations d'artisans, de sensibiliser et d'appuyer l'immatriculation de 50 000 artisans ou encore de soutenir l'éducation de 3500 enfants d'artisans les plus vulnérables.

L'originalité de ce projet réside dans sa démarche multisectorielle et inclusive vis-à-vis des artisans car il combine les efforts d'une chambre consulaire, une ONG internationale, des Ministères techniques, des Services sociaux nationaux et les ONG de la société civile.

Au-delà du cadre institutionnel, des compétences des artisans, ce projet nous amène à nous intéresser à la dimension familiale, communautaire de l'artisan, car avant tout il reste une personne humaine.

3. Questions de discussion

En s'intéressant à la fois à la dimension professionnelle et sociale de l'artisan, le projet met en relation les conditions d'exercice des activités de cet artisan et le bien-être de son ménage. Vu sous cet angle, il soulève une question principale d'analyse qui doit guider le fils conducteur de cette discussion. *Quels sont les principaux déterminants de la vulnérabilité professionnelle des artisans et de leur ménage qui les maintiennent dans une situation sociale précaire ?* Cela laisse entrevoir un lien étroit entre les conditions de travail des artisans fragilisées par des activités informelles précaires et les conditions de vie et de bien-être dans les ménages vulnérables maintenant ceux-ci dans une situation sociale précaire aux perspectives incertaines. Pour explorer ce lien, la question de discussion se décline en trois sous questions qui seront au cœur de la définition et de la mise en place d'un cadre stratégique global ayant pour finalité la priorisation des actions prévues dans le cadre de ce projet. Ces questions peuvent être formulées comme suit:

Quelles sont les caractéristiques démographiques et socioéconomiques qui rendent compte de la précarité des conditions de travail de la population artisanale ?

Quel est l'état des conditions de vie et de bien-être dans les ménages des artisans qui rend compte d'une situation sociale précaire reflétant l'impact de la précarité des conditions de travail ?

Quelles sont alors les principaux déterminants de la vulnérabilité professionnelle des artisans et de leur ménage sur lesquels il faut agir pour contribuer à la fois à l'amélioration de leurs conditions de travail et de bien-être dans le ménage ?

Il s'agit à cet effet pour cette étude de considérer les principaux déterminants qui rendent compte de la situation professionnelle précaires des artisans enfin d'éviter sa mutation en une situation sociale précaire dans le ménage.

4. Objectif

L'étude étant une composante de la phase initiale du *Projet Intégré de l'Autonomisation des Artisans en Côte d'Ivoire*, elle a pour objectif de faire une photographie des conditions de

travail et de vie des artisans et de leur famille principalement dans trois (3) localités Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké retenues par AVSI et la CNMCI.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Analyser les caractéristiques individuelles et professionnelles et les conditions de travail des artisans ;
- Analyser les conditions de vie des ménages des artisans et leur accès aux services sociaux de base ; et
- Identifier les déterminants de la vulnérabilité des artisans et de leur ménage.

L'hypothèse de départ est que le caractère informel de l'activité artisanale et les caractéristiques socioéconomiques défavorables accroissent le niveau de vulnérabilité des artisans et de leurs ménages

5. Méthodologie d'enquête et échantillonnage

5.1. Méthodologie d'enquête

Cette étude s'appuie sur l'expérience d'AVSI dans la réalisation des projets sociaux en Côte d'Ivoire, notamment celui sur « *l'amélioration des soins et soutien en faveur des orphelins et enfants vulnérables* », réalisé de 2010 à 2014. La stratégie a consisté à s'appuyer sur les structures partenaires au Projet, à savoir les Centres Sociaux (CS) et les ONGs dans les zones d'Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké, comme acteurs de mise en œuvre des interventions directes du Projet. Ces structures ont eu à charge, d'identifier les bénéficiaires et de déterminer la nature de leurs besoins spécifiques à travers des plans d'interventions, et de procéder à l'approvisionnement direct des services.

La première démarche a privilégié la sélection des CS, en s'appuyant d'abord sur le critère de localisation en correspondance avec les 5 zones d'interventions du Projet (Abobo, Yopougon, Treichville, Yamoussoukro et Bouaké). Au total, selon l'aire d'exercice des 5 Chambres Régionales des Métiers, onze (11) Centres Sociaux ont été sélectionnés, sur la base de leurs expériences. Cette même démarche a été utilisée pour le choix des vingt (20) ONGs.

Un comité de sélection d'AVSI a réalisé une analyse de base initiale sur les capacités des structures à réaliser les interventions attendues. Ainsi durant 3 semaines en Février 2014, AVSI a soumis chacune de ces structures (CS et ONG) à une entrevue sur leur capacité organisationnelle, programmatique et en matière de suivi-évaluation afin de les former aux

nouvelles exigences requises pour l'identification, l'enrôlement et la collecte des données sur les artisans.

Au cours de la démarche, des sessions de formation sur sites ont été organisées à l'endroit des coordonnateurs/Directeurs et les Responsables de suivi-évaluation des 11 Centres Sociaux et des 20 ONGs ; au total 62 acteurs ont été formés au moins sur la collecte des outils. Ces formations ont mis l'accent sur des exercices pratiques et de mise en situation sur la collecte des données qui sera faite lors des visites à domicile dans les familles, ou des visites en atelier de travail des artisans.

Les phases test ont permis de corriger et de réajuster certains items du questionnaire (Annexe 1), notamment sur le volet professionnel et vulnérabilité des artisans.

La collecte des données s'est effectuée de Février à Avril 2015 dans les familles et dans les ateliers des artisans. L'action première engagée par AVSI a été la formation de tous ces acteurs sociaux du projet (Centres Sociaux/ONG) sur la thématique de l'artisanat afin d'avoir une vue complète de tous les corps de métiers y afférant, selon la nouvelle loi nationale.

La deuxième étape a été pour les Centres Sociaux et les ONG, d'extraire de leurs bases de données des projets sociaux précédemment réalisés, toutes les personnes dont le profil relève de l'artisanat à travers les 8 branches de métiers. Suivant le processus, les Centres Sociaux et les ONG ont identifié des artisans au sein des OPA, sur une base de quota déterminée par AVSI.

Après la collecte, à partir des fiches d'identification des artisans avec le questionnaire de base; les Responsables Suivi-Evaluation des Centres Sociaux et des ONGs ont inséré toutes les données dans une base de données élaborée, à cet effet. Cette base a servi à l'équipe des consultants en charge de cette étude de base pour l'échantillonnage.

L'équipe consultante a de ce fait, eu pour tâche essentielle, à partir de la base de données déjà constituée de :

- élaborer une base de sondage au regard des données existantes sur les artisans dans les zones d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké;
- définir un cadre méthodologique fiable pour l'étude ;
- élaborer un échantillon qui soit représentatif des artisans identifiés ;
- proposer un plan d'analyse des données collectées ; et
- construire des indicateurs vérifiables pour évaluer le niveau de vulnérabilité de artisans ;

- fournir un rapport final rédigé de l'étude.

Pratiquement, la méthodologie utilisée pour l'échantillonnage s'articule autour de trois (3) points essentiels à savoir : la définition du champ de l'étude et des unités statistiques, l'échantillonnage adopté ainsi que le mode opératoire.

Cette étude d'envergure régionale a couvert certaines régions spécifiques à savoir Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro. Compte tenu des spéculations considérées, certains départements ont été concernés. De ce fait, aussi bien le milieu rural qu'urbain ont été considérés.

Au regard de la dimension ainsi que des objectifs de l'étude et dans le but de prendre en compte tous les principaux acteurs de l'artisanat, ont été identifiés cinq (05) types d'unités statistiques, selon la nomenclature définie dans la loi 2014 relative à l'artisanat¹³.

- L'artisan
- Le maître artisan
- Le compagnon- artisan
- L'aide familial
- L'apprenti artisan

5.2. Echantillonnage : Méthode de détermination de la taille de l'échantillon des artisans

Au nombre des unités statistiques retenues dans le cadre de la réalisation de cette étude de référence, figurent les organisations professionnelles des artisans (OPA), les ONG et les Chambres Régionales de Métiers (CRM). Pour ces unités une approche boule de neige a été employée pour collecter les informations. En effet, ces entités œuvraient déjà avec nombre d'artisans dans le cadre de l'extension de leurs activités. Aussi, vu l'importance de la question du VIH/Sida, la sélection des unités primaires s'est faite sur le volontariat au regard de la sensibilité de la question. Cette approche, consistant à considérer les artisans déjà enrôlés dans les activités des ONG et OPA a été retenue du fait que ces organisations ont une connaissance plus grande du monde artisanal et surtout de leurs artisans qui ont en grande partie constitué l'échantillon de l'étude.

Dans la pratique, trois (03) critères sont pris en compte pour la détermination de la taille de l'échantillon :

¹³ Article 6 de la loi n°2014-338 du 05 juin 2014

- la variabilité ou dispersion de la variable d'intérêt ;
- la contrainte budgétaire permettant de déterminer le nombre d'unités que l'on peut observer avec le budget dont on dispose ;
- la contrainte de précision d'au moins un estimateur en termes d'intervalle de confiance.

Dans le cadre de ce projet, c'est le troisième critère qui sera pris en compte. Spécifiquement, il s'agit de la mise en œuvre de la méthode des quotas.

La mise en œuvre de cette approche dans le cadre de cette étude, nous a permis de retenir 1022 artisans dans les régions ciblées par le projet. La précision des estimateurs étant de 95% avec une correction de la taille de l'échantillon relativement à la méthode des quotas, qui d'ailleurs donnent des résultats similaires à un tirage aléatoire simple.

Par ailleurs en considérant un taux de non réponse supposé arbitrairement à 20%, la taille de l'échantillon a été réévaluée à 1227 artisans.

Deux bases de données ont été constituées pour le besoin de l'analyse : une base pour l'analyse concernant la population des artisans « *base de la population artisanes* » principalement utilisée dans le premier chapitre et une base pour l'analyse des conditions de vie dans les ménages « *base des ménages des artisans* » exclusivement utilisée dans le chapitre 2. Quant à l'analyse sur la vulnérabilité dans le chapitre 3, elle s'est appuyée à la fois sur la « *base de la population artisanes* » pour l'analyse sur la vulnérabilité individuelle et professionnelle des artisans et sur la « *base des ménages des artisans* » pour celle portant sur la vulnérabilité des ménages. Ces deux principales bases de données primaires tirées de l'enquête AVSI (2015) auprès des artisans ont été complétées par une collecte de données secondaires (ENV, 2008, 2011 et 2015; EDS-MICS, 2012 ; AGEPE, 2008 et 2012) tirées de la revue de documentaire ayant permis d'effectuer certaines comparaisons.

5.3. Limites de l'Etude

La principale limite de cette étude réside dans le nombre limité de régions couvertes qui s'explique par le fait que les données collectées ne concernent que trois régions (Lagunes, Bélier et Gbéké). A cela s'ajoute un échantillonnage en faveur de la région des Lagunes où l'effectif des artisans enquêtés représente plus de la moitié de l'échantillon total. L'extension de l'échantillon aux territoires couverts par les douze (12) CRM ferait de cette étude un véritable outil d'éclairage des politiques nationales dans le secteur de l'artisanat, dans le cadre des objectifs fixés par la loi n°2014-338 du 05 juin 2014 relative à l'artisanat.

Le présent rapport restitue les résultats de cette enquête en trois chapitres. Le chapitre 1 analyse *la population artisanale, leurs caractéristiques démographiques, socioéconomiques et professionnelles*. Le chapitre 2 aborde *les conditions de vie dans le ménage des artisans*. Le chapitre 3 s'intéresse à *l'analyse de la vulnérabilité des artisans et leur ménage*. Ces chapitres sont suivis de recommandations d'actions en faveur des artisans et leur famille.

Les Tableaux 0-1 à 0-8 présentent quelques résultats de l'enquête.

Tableau 0 - 1: Résultats des interviews artisanes par branche d'activité, selon la localité et le sexe de l'artisan

Branche d'activité ¹⁴	Sexe			Département						Total
	M	F	Total	Abidjan	Bouake	Tiébissou	Toumodi	Yamoussoukro	Eff	
Branche 1	11	97	108	32	7	-	2	67	108	
Branche 2	73	-	73	45	21	-	4	3	73	
Branche 3	405	2	407	314	43	-	-	50	407	
Branche 4	82	1	83	49	22	-	12	-	83	
Branche 5	107	76	183	123	27	-	27	6	183	
Branche 6	32	1	33	16	1	-	-	16	33	
Branche 7	48	215	263	229	30	4	-	-	263	
Branche 8	71	6	77	33	22	22	-	-	77	
Ensemble	829	398	1227	841	173	26	45	142	1227	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 0 - 2: Résultats des interviews artisanes la localité selon le sexe de l'artisan et son niveau d'instruction

Localité	Niveau scolaire																	
	Bac/Universitaire			Secondaire			Primaire			Aucun			Ensemble					
	Sexe			Sexe			Sexe			Sexe			Sexe			Sexe		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Abidjan	33	10	43	162	76	238	217	140	357	153	50	203	565	276	841			
Bouake	3	1	4	27	6	33	49	23	72	51	13	64	130	43	173			
Tiébissou	-	-	-	10	1	11	6	1	7	6	2	8	22	4	26			
Toumodi	-	-	-	6	2	8	16	3	19	17	1	18	39	6	45			
Yamoussoukro	-	1	1	17	9	26	34	31	65	22	28	50	73	69	142			
Total	36	12	48	222	94	316	322	198	520	249	94	343	829	398	1227			

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

¹⁴ **Branche 1**= Alimentation ; **Branche 2**= Mines et Carrières; **Branche 3**= Métaux et Construction ; **Branche 4**= Bois et assimilés ; **Branche 5**= Textile, Habillement; **Branche 6**= Audiovisuel et Communication; **Branche 7**= Hygiène et soins corporels; **Branche 8**= Artisanat d'art

Tableau 0 - 3: Résultats des interviews artisanes la localité selon le sexe de l'artisan et son niveau d'instruction dans la ville d'Abidjan

Comme d'Abidjan	Niveau scolaire															
	Bac/Universitaire			Secondaire			Primaire			Aucun			Total			
	Sexe			Sexe			Sexe			Sexe			Sexe			
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	
	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	
Abobo	8	5	13	30	11	41	55	15	70	55	11	66	148	42	190	
Adjamé	3	-	3	6	-	6	1	-	1	2	-	2	12	-	12	
Attécoubé	1	1	2	4	7	11	9	23	32	15	3	18	29	34	63	
Cocody	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	-	3	-	3	
Plateau	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	2	-	2	
Koumassi	3	-	3	27	9	36	30	15	45	18	11	29	78	35	113	
Marcory	1	-	1	1	-	1	5	1	6	3	-	3	10	1	11	
Port Bouët	3	-	3	3	1	4	2	7	9	-	-	-	8	8	16	
Treichville	1	1	2	10	2	12	26	7	33	6	2	8	43	12	55	
Yopougon	13	3	16	81	46	127	84	72	156	54	23	77	232	144	376	
Total	33	10	43	162	76	238	217	140	357	153	50	203	565	276	841	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 0-4: Répartition des ménages par localité selon le revenu du ménage

Localité	Argent gagné au cours du mois passé						Total	
	<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[
	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff		
Abidjan	212	224		222		89	26	773
Bouake	102	46		15		2	2	167
Tiébissou	9	13		4		-	-	26
Toumodi	24	19		1		-	-	44
Yamoussoukro	89	29		20		2	-	140
Total	436	331		262		93	28	1150

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 0 -5: Répartition des ménages par localité selon le revenu du ménage dans la ville d'Abidjan

Comme d'Abidjan	Argent gagné au cours du mois passé						Total
	<30000	[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000		
	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff		
Abobo	74	46	40	23	5	188	
Adjamé	4	6	2	-	-	12	
Attécoubé	20	24	15	2	2	63	
Cocody	1	1	1	-	-	3	
Plateau	1	1	-	-	-	2	
Koumassi	25	18	31	16	3	93	
Marcory	3	5	2	1	-	11	
Port Bouët	2	4	5	4	1	16	
Treichville	15	11	13	3	4	46	
Yopougon	67	108	113	40	11	339	
Total	212	224	222	89	26	773	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 0-6: Répartition des ménages par localité selon la source d'approvisionnement en eau de boisson

Localité	Source d'approvisionnement en eau				
	Sodeci	Source Améliorée/Puits Amélioré	Achat d'eau	Puits/Marigot	Total
			Eff	Eff	
Abidjan	513	9	247	4	773
Bouake	53	23	29	62	167
Tiébissou	7	15	3	1	26
Toumodi	21	-	21	2	44
Yamoussoukro	95	-	26	19	140
Total	689	47	326	88	1150

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 0-7: Répartition des ménages par localité selon la source d'approvisionnement en eau de boisson dans la ville d'Abidjan

Comme d'Abidjan	Source d'approvisionnement en eau					Total	
	Sodeci	Source		Achat d'eau	Puits/Marigot		
		Améliorée/Puits	Amélioré				
	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	Eff	
Abobo	123	3	62	-		188	
Adjamé	7	-	5	-		12	
Attécoubé	48	-	15	-		63	
Cocody	1	-	2	-		3	
Plateau	1	-	1	-		2	
Koumassi	59	2	29	3		93	
Marcory	7	-	4	-		11	
Port Bouët	9	1	6	-		16	
Treichville	24	-	21	1		46	
Yopougon	234	3	102	-		339	
Total	513	9	247	4		773	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Chapitre 1 :

POPULATION ARTISANE:

CARACTERISTIQUES

DEMOGRAPHIQUES

SOCIOECONOMIQUES ET

PROFESSIONNELLES

Introduction

Le secteur informel est la principale aire d'activité où se déploie la grande majorité des activités artisanales. L'artisanat, en tant que secteur d'activité, est donc resté, à l'image de cette économie informelle en croissance particulièrement en Afrique subsaharienne, longtemps caractérisé par la faiblesse de son cadre institutionnel. La conséquence a été de faciliter l'entrée et le maintien dans ce secteur d'innombrables acteurs aux caractéristiques sociodémographiques et économiques généralement exclues ou rejetées par le système d'embouche formel peu dynamique et qui les expose aux conditions d'emploi précaire.

Le véritable problème qui complexifie la situation professionnelle des acteurs exerçant dans ce secteur de l'artisanat est que ces conditions d'exercice des activités artisanales s'alimentent à leur tour des caractéristiques qui ont valu l'entrée de ceux-ci dans ce même secteur et affectent le bien-être individuel de ces deniers. Selon leur importance à faciliter l'entrée des acteurs dans ce secteur informel, l'on peut citer, notamment, au premier niveau les caractéristiques liées à l'absence ou au bas niveau d'instruction (y compris l'absence de formation professionnelle formelle); au deuxième niveau, on a celles liées au chômage, à la précarité des emplois formels (y compris le sous-emploi) ; et à un troisième niveau, peut intervenir les discriminations liées à l'âge et au sexe sur le marché de l'emploi formel.

Ce cercle vicieux ainsi créé sous l'effet catalyseur de la faiblesse du cadre institutionnel du secteur de l'artisanat, contribuent à la dépréciation des conditions individuelles et professionnelles des artisans ainsi que l'amplification de leurs effets dans les ménages.

Cependant, les études sur les principales caractéristiques des populations en générale, telles que le récent rapport du RGPH (2014) et les analyses sur le secteur informel et sur la situation de l'emploi (AGEPE, 2008 et 2012) ne permettent pas de saisir ces caractéristiques propres à la population des artisans de Côte d'Ivoire. Ce chapitre qui constitue la porte d'entrée des questions soulevées sur la situation professionnelle et sociale de la population des artisans de Côte d'Ivoire, dans la mise en place du PIAAA-CI, examine les traits spécifiques des artisans, pour mieux apprécier leurs conditions de travail. La section 1 fait ressortir les principales caractéristiques démographiques et socioéconomiques des artisans. La section 2 analyse leur situation professionnelle. Quant à la section 3, elle se penche sur la situation de santé des artisans et de leur ménage.

1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques

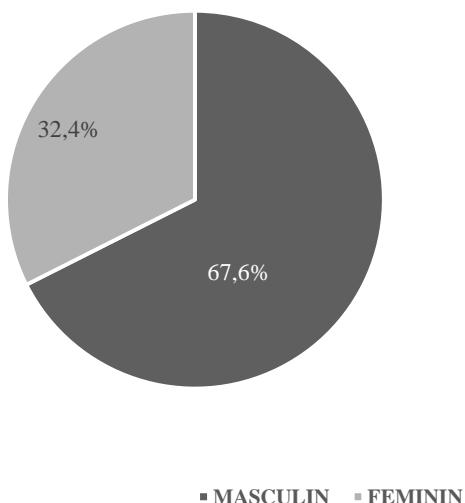
Cette section tente de saisir les informations sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des artisans. L'analyse sera faite suivant la distribution des artisans selon le sexe, les tranches d'âges, le statut matrimonial, le niveau de scolarisation, le statut professionnel et l'affiliation à une structure organisationnelle ou à une association.

1.1. Caractéristiques démographiques

1.1.1. Sexe

La population artisanale concernée par le projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de Côte d'Ivoire se compose globalement de 67,6% d'hommes contre seulement 32,4% de femmes. Cette répartition montre qu'il y a deux fois plus d'hommes que de femmes dans la population enquêtée (Graphique 1-1).

Graphique 1- 1 : Répartition des artisans suivant le sexe



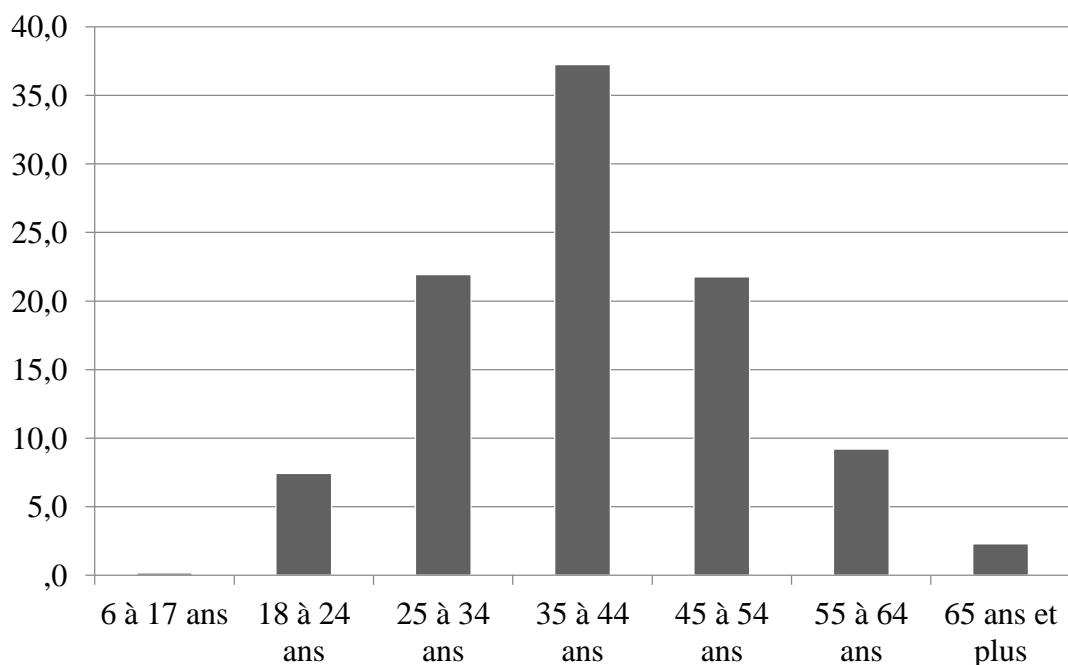
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

L'analyse au niveau des départements montre que cette inégale répartition de la population artisanale est plus accentuée dans les départements de Toumodi, Tiébissou et Bouaké où les proportions d'hommes artisans sont respectivement de 86,7%, 84,6% et 75,1%. Cependant il y a presque autant d'hommes que de femmes à Yamoussoukro en termes de pourcentage (51,4% d'hommes contre 48,6% de femmes) (Tableau 1-1 ci-dessous).

1.1.2. Tranches d'âges

La répartition selon les tranches d'âge indique que de façon globale, les artisans enquêtés sont relativement jeunes. La majorité des artisans se concentre dans la tranche des 35 à 44 ans avec une proportion de 37%. Les tranches d'âges qui encadrent la tranche des 35 à 44 ans (à savoir la tranche des 25 à 34 ans et la tranche des 35 à 44 ans) ont les mêmes proportions d'artisans (22%) tandis que les autres tranches d'âges ont de très faibles proportions d'artisans (moins de 10%) (Graphique 1-2).

Graphique 1-2: Répartition (%) des artisans suivant les tranches d'âges



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

L'analyse par département confirme le résultat global ci-dessus. En effet, la proportion des artisans âgés de 35 à 44 ans dans les départements enquêtés varie entre 30,1% et 51,1%. Elle représente la proportion d'artisans la plus élevée dans tous les départements. En outre, les plus jeunes artisans enquêtés (ceux de la tranche « 6 à 17 ans ») interviennent tous à Abidjan et constituent la plus faible proportion d'artisans de ce département (0,2%). Quant aux artisans les plus âgés (ceux de « 65 an et plus »), ils sont plus présents (en termes de proportion) à Bouaké et Yamoussoukro avec une proportion de 3,5% dans chacune de ces localités (Tableau 1-1).

Tableau 1-1 : Répartition des artisans suivant le sexe et les tranches d'âges selon les départements

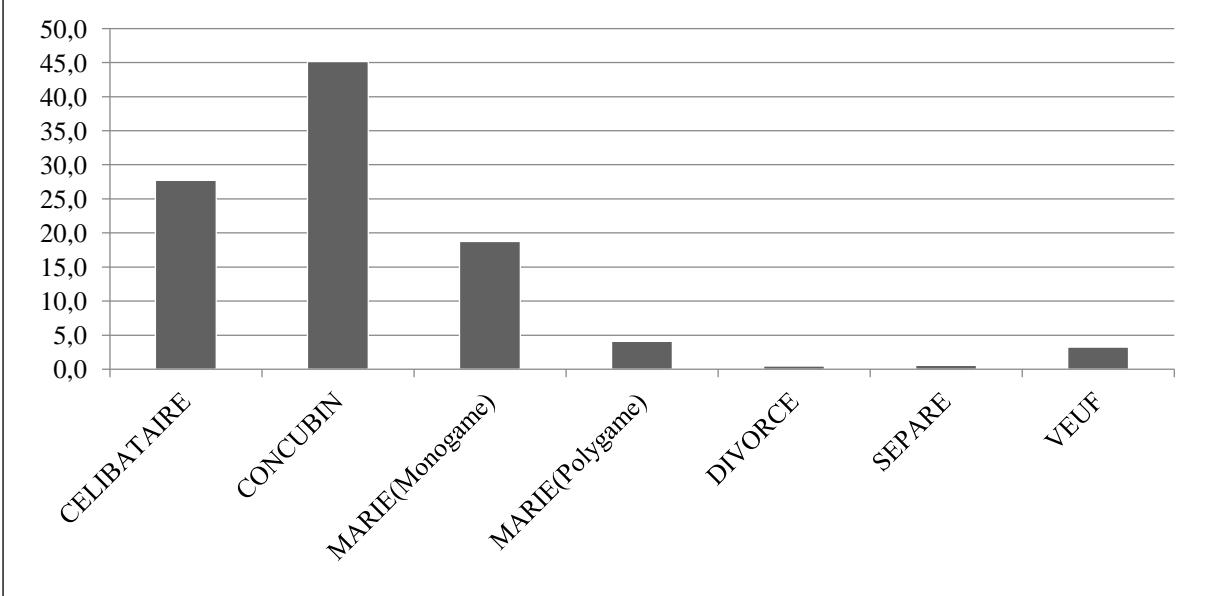
Localité	Abidjan	Bouaké	Tiébissou	Toumodi	Yamous-soukro	Ensemble	
						%	%
Sexe	M	67,2	75,1	84,6	86,7	51,4	829 67,6
	F	32,8	24,9	15,4	13,3	48,6	398 32,4
	Total	100	100	100	100	100	1227 100
Tranches d'âges (ans)	6 à 17	0,2	-	-	-	-	2 0,2
	18 à 24	9,3	4,0	-	2,2	3,5	91 7,4
	25 à 34	23,1	22,0	30,8	13,3	16,2	269 21,9
	35 à 44	37,3	30,1	34,6	51,1	41,5	457 37,2
	45 à 54	21,4	19,7	23,1	22,2	26,1	267 21,8
	55 à 64	6,8	20,8	11,5	8,9	9,2	113 9,2
	65 et +	1,9	3,5	-	2,2	3,5	28 2,3
	Total	100	100	100	100	100	1227 100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

1.1.3. Statut matrimonial

L'analyse suivant le statut matrimonial montre que d'une façon générale, plus de 70% des artisans enquêtés vivent soit en concubinage (45,2%) soit en célibat (27,7%) (Graphique 1-3). Toutefois, une analyse plus poussée montre que la proportion de femmes célibataires est nettement au-dessus de celle des hommes (40,7% de femmes célibataires contre seulement 21,4% d'hommes célibataires).

Graphique 1-3: Répartition (%) des artisans suivant le statut matrimonial



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Cette tendance est inversée quant aux proportions d'hommes et de femmes vivant en concubinage (48,7% d'hommes vivant en concubinage contre 37,6% de femmes) (Tableau 1-2). Cette analyse montre que dans la population d'artisans enquêtés, la proportion de femmes célibataires est supérieure à celle des femmes vivant en couple ou séparées. Ce dernier résultat semble contraire à celui de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-CI) selon lequel, les femmes célibataires travaillent moins que celles en union ou en rupture (EDS-CI, 2012).

Tableau 1- 2: Répartition des artisans suivant le statut matrimonial et le sexe

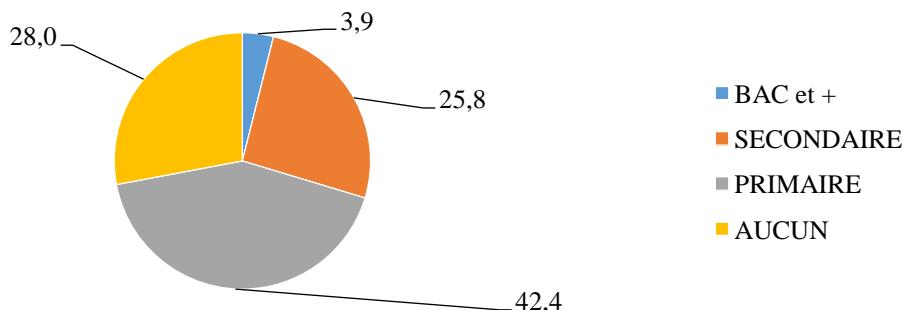
Sexe	Célibataire	Concubin	Marié (Mono-game)	Marié (Poly-game)	Divorcé	Séparé	Veuf	Total
M %	21,47	48,73	22,68	5,54	3,62	0,24	0,96	100
F %	40,7	37,69	10,55	1,01	0,75	1,25	8,04	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

1.1.4. Niveau d'instruction

La répartition des artisans suivant le niveau scolaire montre que la plus grande proportion (42,4%) des artisans concernés par le projet, ont atteint le niveau primaire. Très peu d'entre eux (seulement 3,9%) ont un diplôme universitaire¹⁵ (Graphique 1-4).

Graphique 1- 4: Répartition des artisans suivant le niveau scolaire atteint



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Par ailleurs plus du quart d'entre eux (28%) n'a aucun niveau scolaire. L'interprétation découlant de ce résultat global est que le secteur artisanal absorbe les individus de faible niveau scolaire. Cela pourrait être dû au fait que le métier d'artisan qui est beaucoup plus un travail manuel qu'intellectuel offre plus de possibilités aux personnes de faible niveau intellectuel que les autres types de travaux qui font plus appel à l'intellect. De plus il est plus

¹⁵ Le baccalauréat est considéré comme le premier diplôme universitaire

accessible pour ces individus que les autres types de travaux dans la mesure où il nécessite peu de ressources financières et matérielles.

❖ Répartition des artisans par niveau d'instruction selon le sexe

La répartition par niveau d'instruction selon le sexe montre que près de la moitié (49,7%) des artisans femmes ont le niveau scolaire primaire contre 38,8% d'hommes. Par ailleurs, 30% des hommes artisans n'ont aucun niveau tandis que chez les femmes cette proportion est de 23,6%. Pour les autres niveaux d'instruction, l'écart des proportions des deux sexes est relativement faible (Tableau 1-3).

Tableau 1- 3: Répartition des artisans suivant le niveau scolaire atteint et le sexe

Sexe de l'artisan		Niveau scolaire				Total
		Bac et +	Secondaire	Primaire	Aucun	
M	%	4,3	26,8	38,8	30,0	100
F	%	3,0	23,6	49,7	23,6	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

❖ Répartition des artisans suivant le niveau d'instruction et le statut dans l'activité

Plus de trois quarts des *maîtres artisans* (soit 78,8%) ont soit un niveau primaire (40,8%) ou aucun niveau scolaire (38%). Très peu d'entre eux (2,2%) ont un diplôme universitaire. Quant aux *artisans*, ils ont la plus grande proportion d'artisans ayant un diplôme universitaire. Cependant, cette proportion est la plus faible comparée à celles des autres niveaux scolaires dans ce statut professionnel. La plupart d'entre eux (c'est-à-dire 40,7%) ont le niveau primaire. Les compagnons artisans concentrent plus de la moitié (60,2%) de leur effectif dans la catégorie des artisans ayant le niveau primaire, et 29,1% d'entre eux ont atteint le niveau secondaire. Cette dernière proportion est la proportion la plus élevée des artisans ayant atteint le secondaire (Tableau 1-4).

Ce résultat semble paradoxal dans la mesure où 38% des *maîtres artisans* n'ont aucun niveau scolaire contre seulement 10,7% pour les *compagnons artisans*. La logique aurait voulu que les *maîtres artisans* aient un niveau d'éducation plus élevé que les compagnons artisans et donc une proportion d'artisans sans niveau scolaire plus faible que celle des *compagnons artisans*. Deux faits pourraient expliquer ce résultat. Le premier est que certaines activités artisanales nécessitent plus de savoir-faire manuel, donc d'expérience que d'intellect. Dans ces conditions, les individus n'ayant aucun niveau scolaire et qui très souvent débutent le métier d'artisans avant ceux qui ont au moins le niveau primaire acquièrent plus d'expérience

et de savoir-faire que ces derniers, et par conséquent ont plus de chance de devenir *maîtres artisans* que ceux qui ont fréquenté.

Le second fait pourrait être lié à problème générationnel, de sorte que le taux de scolarisation des maîtres artisans soit moins important que celui des compagnons appartenant aux générations suivantes. En effet, le taux de scolarisation des maîtres artisans, plus âgés, a sans doute été plus faible que celui des compagnons qui appartiennent aux générations suivantes.

Tableau 1- 4 : Répartition des artisans suivant le statut dans l'activité et le niveau scolaire atteint

		Maître-artisan	Artisan	Compagnon-artisan	Ensemble
Bac et +	Eff.	4	44	-	48
	%	2,2	4,7	-	3,9
Secondaire	Eff.	34	252	30	316
	%	19,0	26,7	29,1	25,8
Primaire	Eff.	73	385	62	520
	%	40,8	40,7	60,2	42,4
Aucun	Eff.	68	264	11	343
	%	38,0	27,9	10,7	28,0
Total	Eff.	179	945	103	1227
	%	100	100	100	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

❖ Répartition des artisans par niveau d'éducation selon les branches d'activités

Les branches « agro-alimentaire, alimentation ...» et «bois et assimilés » concentrent plus du tiers de leurs effectifs (respectivement 39,8% et 41%) dans la catégorie des artisans n'ayant aucun niveau scolaire. Quant à la branche « Métaux et construction » elle y concentre 32,4% de son effectif. Par ailleurs, un peu plus de la moitié des artisans des branches « Textile et habillement, tissu ... » et « Hygiène et Soins corporels » (respectivement 50,3% et 51%) ont atteint le niveau primaire. Les branches « Audiovisuel et communication », « Mines et carrière » et « Artisanat d'art » ont dans l'ordre, les proportions les plus élevées d'artisans ayant atteint le secondaire. En effet, ces branches concentrent plus du tiers de leurs effectifs dans cette catégorie d'artisans.

De façon générale, les branches « Artisanat d'art » et « Audiovisuel et communication » semblent être les branches dans lesquelles les artisans ont un niveau d'éducation relativement plus élevé dans la mesure où ces branches regroupent à elles deux plus de 19% d'artisans ayant un diplôme universitaire. (Tableau 1-5)

Tableau 1- 5 : Répartition des artisans suivant le niveau d'éducation et les branches d'activités

Branche d'activité		BAC et +	Secondaire	Primaire	Aucun	Ensemble
Alimentation	Eff.	6	18	41	43	108
	%	5,6	16,7	38,0	39,8	100
Mines, carrières	Eff.	2	27	26	18	73
	%	2,7	37,0	35,6	24,7	100
Métaux	Eff.	12	99	164	132	407
	%	2,9	24,3	40,3	32,4	100
Bois	Eff.	1	13	35	34	83
	%	1,2	15,7	42,2	41,0	100
Textile	Eff.	2	42	92	47	183
	%	1,1	23,0	50,3	25,7	100
Audiovisuel	Eff.	3	16	10	4	33
	%	9,1	48,5	30,3	12,1	100
Hygiène	Eff.	14	73	134	42	263
	%	5,3	27,8	51,0	16,0	100
Art	Eff.	8	28	18	23	77
	%	10,4	36,4	23,4	29,9	100
Total	Eff.	48	316	520	343	1227
	%	3,9	25,8	42,4	28,0	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

❖ **Répartition des artisans par niveau d'instruction selon le statut de propriété de l'atelier**

L'analyse de la distribution des artisans par niveau d'éducation selon le statut de propriété de l'atelier montre que hormis les artisans ayant atteint le niveau secondaire, la majorité des artisans de chaque niveau d'éducation sont propriétaires de leur atelier de travail (Tableau 1-6).

Deux faits pourraient expliquer ce résultat. Le premier est que le statut de propriété d'un atelier d'artisan ne dépend pas du niveau d'éducation de l'artisan mais plutôt de la capacité de ce dernier à investir des capitaux (physiques ou financiers) dans une activité artisanale. Le second est que la majorité des ateliers d'artisans sont de petite taille et sont souvent gérés par un seul artisan ou par la cellule familiale. Dans ces conditions, la chance que l'on soit en face d'un propriétaire d'atelier lors de l'enquête est élevée quel que soit le niveau d'éducation considéré. Ce dernier fait pourrait aussi expliquer pourquoi la proportion d'artisans propriétaires d'atelier (53,5%) est supérieure à celle de ceux qui ne sont pas propriétaires (46,5%).

Tableau 1- 6 : Proportion des artisans par niveau d'instruction et selon le statut de propriété

Niveau d'instruction	Bac et +	Secondaire	Primaire	Aucun	Ensemble
Oui	Eff.	29	154	283	656
	%	60,4	48,7	54,4	53,5
Non	Eff.	19	162	237	571
	%	39,6	51,3	45,6	46,5
Total	Eff.	48	316	520	1227
	%	100	100	100	100

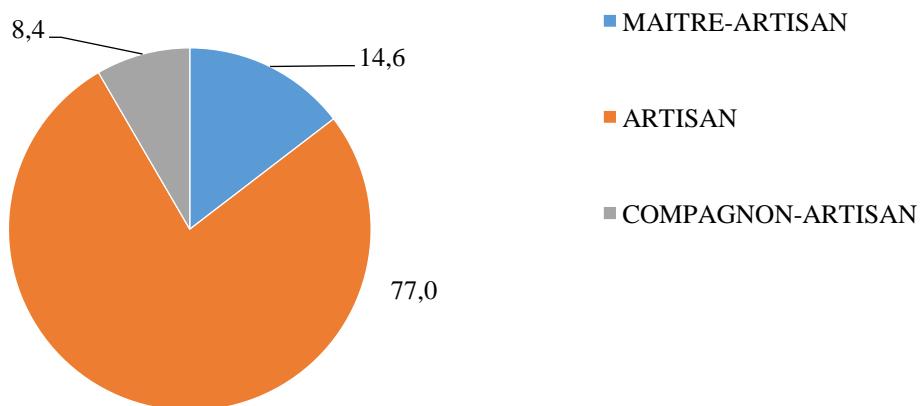
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

1.2. Caractéristiques socioéconomiques

1.2.1. Statut professionnel

L'artisanat étant un corps de métiers comme tout autre, il est de ce fait constitué de personnes maîtrisant des facettes particulières de ce corps de métiers. Au sein de l'artisanat, sont identifiés certains titres relatifs à une catégorisation bien précise (Encadré 3-1). De cette catégorisation, il ressort que la plupart des artisans ont globalement un statut professionnel d'*artisan* (77%). La classe d'activité la moins représentée est celle des *compagnon-artisans* (8,4%).

Graphique 1- 5: Répartition (%) des artisans suivant leur statut dans le métier



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Encadré 1-1 : Catégorisation des artisans, approche définitionnelle

- **Maître-artisan**

Le titre de maître artisan peut être conféré à l'artisan ayant satisfait aux conditions suivantes :

- justifier de sa qualité d'artisan au sens du présent Code ;
- être titulaire au moins d'un brevet professionnel ou, à défaut d'un diplôme, être inscrit depuis dix (10) ans dans le métier figurant au registre des métiers et l'avoir pratiqué effectivement pendant cette période ;
- justifier d'un agrément de la chambre de métiers ou le cas échéant de l'autorité administrative compétente attestant de sa capacité à transmettre son savoir-faire.

- **Artisan**

L'artisan est toute personne physique qui exerce une activité artisanale au sens de l'article premier de la loi indiquée plus haut. L'artisan possède une qualification professionnelle reconnue par son milieu professionnel ou un diplôme de l'enseignement technique et professionnel.

- **Compagnon-artisan**

Le compagnon artisan est un employé salarié, permanent ou temporaire, travaillant pour le compte d'un artisan ou d'une entreprise artisanale, quelle que soit la forme juridique de cette dernière. Nonobstant son statut d'employé salarié, le compagnon artisan bénéficie dans le cadre de son travail d'une autonomie significative.

Source : *loi N°2014-338 du 05 Juin 2014 relative à l'artisanat*

Les Tableaux 3-7 et 3-8 présentent la répartition des classes d'artisans (artisans, maître-artisans, compagnon-artisans) selon le sexe, d'une part, et selon les tranches d'âges d'autre part.

❖ Répartition par sexe

On note que la proportion de femmes est plus importante chez les *artisans* (34,5%) par rapport aux autres classes. C'est le contraire chez les hommes, qui y enregistrent leur faible concentration (65,5%) étant donné que la plus forte concentration qui est de 75,7% est relevée chez les *compagnon-artisans* (Tableau 1-7).

Tableau 1- 7 : Répartition des artisans selon leur sexe et le statut dans le métier

Sexe		Maître-artisan	Artisan	Compagnon-artisan
M	Eff	132	619	78
	%	73,7	65,5	75,7
F	Eff	47	326	25
	%	26,3	34,5	24,3
Total	Eff	179	945	103
	%	100	100	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

❖ Répartition par tranches d'âges

Le Tableau 1-8 montre que quelles que soient les tranches d'âges, les profils *artisans* sont les plus représentatifs. Cependant une exception est faite pour les artisans dont l'âge est compris entre 18 et 24 ans. Ces derniers sont davantage des *compagnon-artisans* (50,5%).

Tableau 1- 8 : Répartition des artisans suivant le statut professionnel et les tranches d'âges

Tranches d'âge		Maître-artisan	Artisan	Compagnon-artisan	Ensemble
6 à 17 ans	Eff.	-	2	-	2
	%	-	100	-	100
18 à 24 ans	Eff.	4	41	46	91
	%	4,4	45,1	50,5	100
25 à 34 ans	Eff.	31	209	29	269
	%	11,5	77,7	10,8	100
35 à 44 ans	Eff.	65	368	24	457
	%	14,2	80,5	5,3	100
45 à 54 ans	Eff.	44	220	3	267
	%	16,5	82,4	1,1	100
55 à 64 ans	Eff.	26	86	1	113
	%	23	76,1	0,9	100
65 ans et +	Eff.	9	19	-	28
	%	32,1	67,9	-	100
Total	Eff.	179	945	103	1227
	%	14,5	77,0	8,4	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

❖ Répartition suivant les départements

Pour ce qui est de la répartition par département, il est observé que toutes les classes d'artisans sont plus présentes dans le département d'Abidjan. Par ailleurs, il est noté une absence de *maître-artisans* et de *compagnon-artisans* à Tiébissou et Toumodi. Ce qui implique que la totalité des artisans de ces départements sont de la classe des *artisans*. C'est relativement le même constat qui est fait dans les autres départements avec les proportions suivantes, 76,7% (Abidjan), 65,9% (Bouaké) et 81% (Yamoussoukro) (Tableau 1-9).

Relativement au statut de formation, seulement 24,5% de la population des artisans enquêtés ont une formation professionnelle. Cela expliquerait que les trois quarts des artisans pratiquent le métier sur des bases précaires.

La dernière section du Tableau 1-9 montre qu'à Tiébissou pratiquement 100 % des artisans apprennent le métier sur le tas et sont installés à leur propre compte. Le *petit métier personnel* est la modalité qui renferme plus d'artisans avec 94,4% à Yamoussoukro et 6,7% à Toumodi. *L'emploi permanent* est également assez occupé par les artisans et est plus représenté que *l'emploi personnel bien structuré* et *l'employé occasionnel* (Tableau 1-9).

Tableau 1- 9 : Statut professionnel par département

Caractéristiques sociales	Abidjan	Bouaké	Tiébissou	Toumodi	Yamoussoukro	Ensemble	
	%	%	%	%	%	Eff.	%
Statut dans l'activité	Maitre-artisan	13,9	23,7	-	-	14,8	179 14,6
	Artisan	76,7	65,9	100	100	81	945 77
	Compagnon-artisan	9,4	10,4	-	-	4,2	103 8,4
	Total	100	100	100	100	100	1227 100
Formation professionnelle	Oui	30,7	15,6	3,8	6,7	8,5	301 24,5
	Non	69,3	84,4	96,2	93,3	91,5	926 75,5
	Total	100	100	100	100	100	1227 100
Type de Travail	Emploi personnel bien structure	9,5	-	-	2,2	-	81 6,6
	Employé permanent	12,8	16,2	-	91,1	4,2	183 14,9
	Employé occasionnel	8	5,8	-	-	1,4	79 6,4
	Petit métier personnel	69,7	78	100	6,7	94,4	884 72
	Total	100	100	100	100	100	1227 100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 201

❖ Répartition par commune dans la ville d'Abidjan

La forte concentration dans le département d'Abidjan suscite le besoin d'observer la répartition de la classe d'*artisans* dans cette grande agglomération. Ainsi, le Tableau 1-10 montre globalement qu'il y a plus d'artisans exerçant dans les communes de Yopougon (54%) et Abobo (19%) et moins à Cocody (0,3%) et Plateau (0,2%). Toutefois, en considérant la catégorisation au sein de chaque commune, on remarque que c'est la commune de Port-Bouët (81,3%) qui succède à Yopougon (87%), dans le classement des localités regorgeant plus d'*artisans*.

Tableau 1- 10: Proportion des artisans dans les communes d'Abidjan

Communes d'Abidjan		Maître-artisan	Artisan	Compagnon-artisan	Total
Abobo	Eff.	71	116	3	190
	%	37.4	61.0	01.6	100
Adjamé	Eff.	-	12	-	12
	%	1	100	-	100
Cocody	Eff.	1	2	-	3
	%	33.3	66.7	-	100
Plateau	Eff.	1	1	-	2
	%	50	50	-	100
Koumassi	Eff.	3	95	15	113
	%	2.6	84.1	13.3	100
Marcory	Eff.	-	11	-	11
	%	-	100	-	100
Port-Bouët	Eff.	3	13	-	16
	%	18.7	81.3	-	100
Treichville	Eff.	2	32	21	55
	%	3.6	58.2	38.2	100
Yopougon	Eff.	9	327	40	376
	%	2.4	87	10.6	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

❖ Répartition suivant les branches d'activités

Après une analyse sur la répartition géographique du statut des artisans dans leur activité, il est procédé à une autre suivant l'approche sectorielle des activités par branche, selon le statut d'activité, d'une part et le niveau d'éducation, d'autre part.

Pour ce qui est du premier point, on observe globalement que les classes *maître-artisan* et *compagnon-artisan* sont plus représentées dans la branche *métaux et construction métallique, mécanique, électromécanique, électronique* (respectivement 22,6% et 11,5%) et que le statut *artisan* est le plus dominant dans la branche *agroalimentaire*.

Quant au second point, la répartition montre que la majorité des artisans dans *l'agroalimentaire* n'ont aucun niveau scolaire (39,8%). Cette proportion s'apparente à celle des artisans ayant le niveau primaire dans cette même branche (38%).

Tableau 1- 11 : Proportion des artisans par statut dans l'activité et selon les branches d'activités

Branches d'activités		Maître-artisan	Artisan	Compagnon-artisan	Ensemble
Alimentation	Eff.	6	102	-	108
	%	5,6	94,4	-	100
Mines, carrières	Eff.	7	63	3	73
	%	9,6	86,3	4,1	100
Métaux	Eff.	92	268	47	407
	%	22,6	65,8	11,5	100
Bois	Eff.	10	65	8	83
	%	12	78,3	9,6	100
Textile	Eff.	17	145	21	183
	%	9,3	79,2	11,5	100
Audiovisuel	Eff.	4	27	2	33
	%	12,1	81,8	6,1	100
Hygiène	Eff.	36	207	20	263
	%	13,7	78,7	7,6	100
Art	Eff.	7	68	2	77
	%	9,1	88,3	2,6	100
Total	Eff.	179	945	103	1227
	%	14,6	77	8,4	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

1.2.2. Lien entre l'affiliation à une structure organisationnelle et la participation à une mutuelle d'épargne

La mutualisation des ressources individuelles amène très souvent les artisans à se réunir soit en organisation professionnelle (notamment les OPA), soit en groupement traitant des questions de financement de leurs activités (en l'occurrence les mutuelles d'épargne). La participation à l'une ou l'autre de ces organisations a le mérite de fournir à l'adhérent certains priviléges qu'il n'aurait probablement nulle part ailleurs. Ainsi, le membre de l'OPA bénéficiera des conseils pratiques pour la gestion de son activité, et celui inscrit dans la mutuelle d'épargne ou de crédit, pourra se voir octroyer des prêts dans le cadre du financement de ses activités.

Fort malheureusement, nombre d'artisans ne sont pas inscrits dans une OPA (46%). Cette proportion est encore plus élevée lorsqu'on considère cette fois-ci l'inscription à une mutuelle d'épargne car plus de huit artisans sur dix (87,9%) n'y sont pas inscrits.

Une tendance qui se démarque lorsqu'on considère simultanément l'inscription à une mutuelle d'épargne ou de crédit et à une OPA, on affirme sans ambages que plus d'artisans inscrits participent à une mutuelle de crédit sachant qu'ils sont inscrits dans une OPA (18%) que lorsqu'ils ne le sont pas (5,1%, Tableau 1-12). On pourrait alors affirmer que l'inscription à une OPA garantirait non seulement celle à une mutuelle de crédit mais aussi d'autres avantages. Ceci est d'autant plus possible vu que l'inscription à une OPA qui se veut une structure plus ou moins organisée, dispose d'un large éventail d'actions conçues pour favoriser l'épanouissement de l'artisan dans l'exercice de son activité.

Tableau 1- 12 : Répartition des artisans suivant l'appartenance à une OPA et l'inscription à une mutuelle d'épargne

		Inscription à une mutuelle d'épargne		
		Oui	Non	Total
OPA	%	18,0	82,0	100,0
	Eff.	119	543	662
Aucune	%	5,1	94,9	100,0
	Eff.	29	536	565

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

2. Situation professionnelle des artisans

La profession artisanale comme toute autre, est basée sur la maîtrise plus ou moins, d'un savoir-faire. Cette maîtrise, peut émaner soit d'un processus d'apprentissage formel, soit par l'accumulation de connaissance et d'expérience sur le tas.

L'idéal est que la formation reçue par l'artisan soit issue d'un cadre légal et conforme aux besoins réels du marché. N'eût été cette adéquation entre la formation et l'emploi, le gap du manque de main d'œuvre bien qualifiée ne pourrait être comblé.

Pour veiller à ce que cette situation ne s'accentue, la présente section a mis en lumière le profil professionnel des artisans, partant de leur statut de formation à la nature même de cette formation. Cette dynamique a également permis de mettre en exergue la plus-value financière que pourrait apporter une branche d'activités donnée.

Par ailleurs, étant donné que les conditions de vie des artisans et de leur ménage sont insatisfaisantes, cette étude a essayé d'apprécier les conditions de vie de ces artisans au regard des revenus que leur procurent leurs activités ou d'un quelconque encadrement institutionnel ou financier dont ils bénéficieraient.

Plus concrètement, il s'est agi de voir jusqu'à quelle hauteur, les revenus générés par le labeur de l'artisan lui permettraient de satisfaire ses besoins, et jusqu'à quel point il s'intègre dans les associations ou coopératives promouvant la mutualisation des ressources et des biens.

2.1. Formation professionnelle

La situation sur la formation professionnelle analysée ici s'intéresse au statut de la formation de l'artisan et à la nature de la formation reçue par ce dernier.

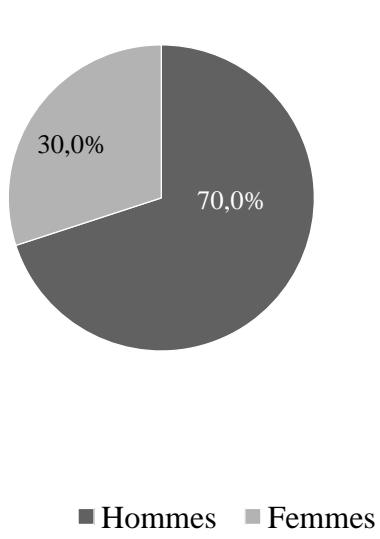
2.1.1. Statut de formation

❖ Statut de formation selon le sexe et le niveau d'éducation

Plus des deux tiers (70%) de la population des artisans non formés sont des hommes. Au sein de cette sous population d'artisans non formés, seulement 22% des femmes ont achevé le cycle primaire, contre 26,3% pour les hommes.

Le secteur artisanal étant traditionnellement caractérisé par un manque de formation adéquate de ses acteurs, celui représenté par les artisans d'Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro garde cette même caractéristique. Représentant plus des trois quarts (75,5%) de la population des artisans des zones visées par le projet, les artisans ayant appris leur métier sur le tas, sont en majorité (70%) des hommes (Graphique 1-6).

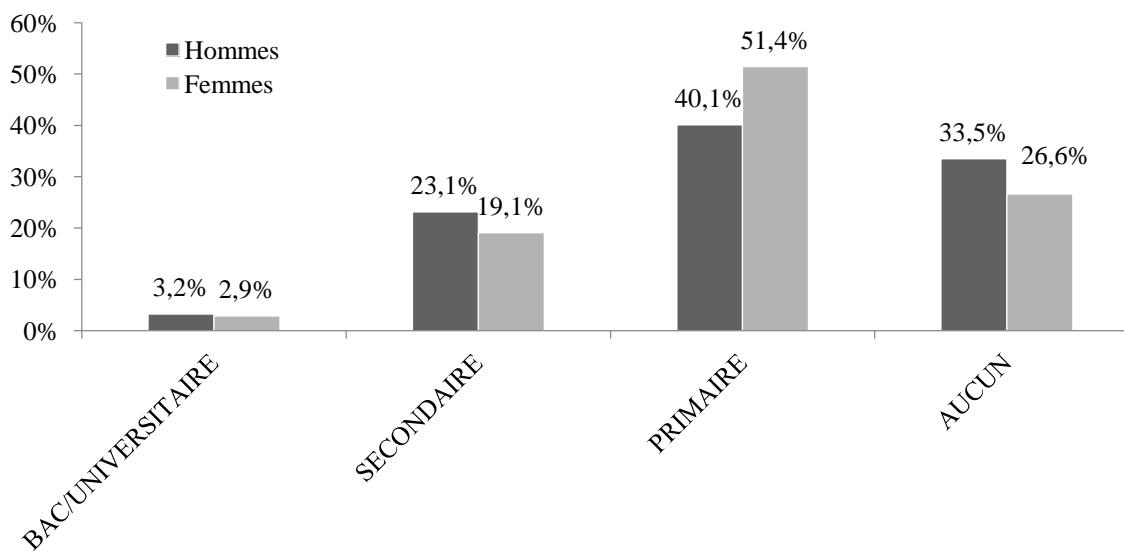
Graphique 1- 6: Répartition des artisans non formés selon le sexe



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Dans cette population, la répartition selon le niveau d'étude révèle une certaine inégalité suivant le sexe. En effet, les artisans n'ayant pas atteint le premier cycle du secondaire représentent 40,1% chez les hommes et 51,4% chez les femmes (Graphique 1-7). Ces proportions sont caractéristiques du niveau élevé d'abandons chez les filles au primaire comparativement aux garçons, surtout qu'aux cycles secondaire et supérieur les proportions relativement supérieures, sont celles des hommes.

Graphique 1- 7: Répartition de la population des artisans non formés selon le sexe et le niveau scolaire atteint



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Il faut par ailleurs noter que ces proportions ne s'améliorent logiquement pas, même si on se place au sein de la population totale des artisans, sans distinction du statut de formation professionnelle.

Sous cet angle notamment, il est observé que seulement quatre hommes sur dix (38,8%) et cinq femmes sur dix (49,7%) ont atteint le cycle primaire au cours de leur parcours scolaire. Cette configuration de la population du point de vue de son niveau d'éducation scolaire, quoi que typique du secteur informel, révèle que le facteur éducatif qui est un levier déterminant de dynamisation du secteur informel reste encore à valoriser au sein de la population des artisans ivoiriens¹⁶.

¹⁶ L'enquête AFRISTAT ainsi que les « Perspectives économiques africaines 2012 », qui sont ciblées sur l'emploi des jeunes, démontrent par des analyses croisées, quantitatives et qualitatives que l'éducation est un déterminant prépondérant pour la dynamisation du secteur informel.

Ce constat vient renforcer les conclusions du rapport d'étude sur le Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (DCTP)¹⁷ réalisée au bénéfice des jeunes et adultes du monde du travail informel. Ces conclusions révèlent en effet que la quasi-totalité des individus exerçant dans le secteur informel (le secteur artisanal y compris) sont peu instruits. Cela s'explique, toujours d'après cette étude, par le fait que les politiques actuelles de formation et de classification ignorent, notamment en Afrique subsaharienne, les individus qui entrent dans l'entrepreneuriat.

❖ **Statut de formation selon le département de résidence, l'âge, et la branche d'activités**

Abidjan et Bouaké, départements ayant plus d'artisans non formés, étant en majorité âgés de 35 à 44 ans.

Tout sexe confondu, les artisans dont l'âge est compris entre 35 et 54 ans représentent 59,6% de la sous population des artisans n'ayant reçu aucune formation professionnelle. Par ailleurs, ensemble, les plus jeunes (moins de 18 ans) et les plus âgés (65 ans et plus) de cette sous population représentent moins de 3% (Tableau 1-13).

Ceci reflète que la tranche de la population ayant assez de vigueur pour le métier de l'artisanat est malheureusement sans formation professionnelle adéquate.

Une observation spatiale révèle que les villes d'Abidjan et Bouaké sont les zones regorgeant plus d'individus non formés ; respectivement 63% et 15,8% des artisans non formés (Tableau 1-13).

Tableau 1- 13 : Répartition des artisans n'ayant pas reçu de formation selon les tranches d'âges et le département de résidence

Localité	Tranches d'âges (ans)							Ensemble	
	6 à 17	18 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64	65 et +		
Abidjan	Eff.	2	52	127	212	135	44	11	583
	%	0,3	8,9	21,8	36,4	23,2	7,5	1,9	100
Bouaké	Eff.	-	7	33	46	26	28	6	146
	%	-	4,8	22,6	31,5	17,8	19,2	4,1	100
Tiébissou	Eff.	-	-	8	9	5	3	-	25
	%	-	-	32,0	36,0	20,0	12,0	-	100
Toumodi	Eff.	-	1	6	20	10	4	1	42
	%	-	2,4	14,3	47,6	23,8	9,5	2,4	100
Yamoussoukro	Eff.	-	5	20	52	37	12	4	130
	%	-	3,8	15,4	40,0	28,5	9,2	3,1	100
Total	Eff.	2	65	194	339	213	91	22	926
	%	0,2	7,0	21,0	36,6	23,0	9,8	2,4	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

¹⁷ *Etude sur le développement des compétences dans l'économie informelle, Direction générale Développement et coopération Européenne, 2013.*

Aussi bien dans la ville d'Abidjan qu'à Bouaké, plus des deux tiers des artisans non formés sont des hommes, respectivement 70,8% et 77,4%.

Qu'il soit professionnellement aguerri pour le métier de l'artisanat ou pas, le sexe masculin a toujours eu tendance à être plus présent dans le monde entrepreneurial en général, et celui de l'informel en particulier ; ce qui se reflète une fois encore dans la répartition de cette population selon le sexe.

La branche d'activités « Métaux et Construction métallique, Mécanique, Electromécanique, Electronique, Electricité et petites activités de transport » (branche 3) est celle regorgeant plus d'artisans non formés (32,6%), qui sont en majorité (99,7%) des hommes (Tableau 1-14). Ils exercent généralement dans l'auto mécanique (50,8%) et l'électricité (11%).

Une des explications de la quasi prépondérance de l'effectif des hommes dans le secteur informel et ce indépendamment du fait qu'ils aient suivi une formation professionnelle ou pas, est que les femmes, compte tenu de leur pauvreté relative, disposent de moins de moyens devant leur permettre de financer leurs activités (AGEPE, 2008).

Tableau 1- 14: Répartition des artisans n'ayant pas reçu de formation professionnelle, selon le département de résidence et la branche d'activité

Branche d'activité	localité					Ensemble
	Abidjan	Bouake	Tiébissou	Toumodi	Yamoussoukro	
Alimentation	Eff.	26	7	-	2	66
	% .	4,5	4,8	-	4,8	50,8
Mines, carrières	Eff.	36	18	-	4	2
	% .	6,2	12,3	-	9,5	1,5
Métaux	Eff.	222	37	-	-	43
	% .	38,1	25,3	-	-	33,1
Bois	Eff.	39	19	-	12	-
	% .	6,7	13,0	-	28,6	-
Textile	Eff.	81	15	-	24	5
	% .	13,9	10,3	-	57,1	3,8
Audiovisuel	Eff.	10	1	-	-	14
	% .	1,7	0,7	-	-	10,8
Hygiène	Eff.	140	28	4	-	-
	% .	24,0	19,2	16,0	-	-
Art	Eff.	29	21	21	-	-
	% .	5,0	14,4	84,0	-	-
Total	Eff.	583	146	25	42	130
	% .	100	100	100	100	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.1.2. Nature de la formation reçue

❖ Formation reçue suivant le département de résidence

Seulement 30,9% des artisans formés ont une formation diplômante et représentent 7,5% de la population totale des artisans.

Les nouvelles tendances économiques pour le développement étant de plus en plus la promotion du secteur privé, il n'en demeure pas moins que celui-ci soit performant pour ne pas succomber à la concurrence. Ainsi, pour être compétitif, les entreprises de ce secteur doivent miser sur des acteurs (notamment le personnel) aux compétences de plus en plus élevées.

Le constat reste cependant très insatisfaisant dans la population artisanale. Au sein de la population des artisans formés (24,5% de la population totale des artisans), seulement le tiers a une formation diplômante (Tableau 1-15).

La formation qualifiante qui n'est pas plus prisée que celle diplômante, regroupe malheureusement près de 7 artisans formés sur dix 10 (69,1%), même si ces derniers ne font que 16,9% de la population totale. Les artisans ayant reçu une formation dite qualifiante se retrouvent pour la grande majorité dans les localités d'Abidjan (88%) et Bouaké (10,1%). Dans la ville d'Abidjan, ces artisans résident pour la majorité dans les communes d'Attécoubé (19,7%) et Yopougon (63,9%). Les zones regorgeant d'artisans n'ayant pour formation que la seule diplômante étant : Adjame, Cocody, Plateau et Marcory.

Tableau 1- 15: Répartition des artisans selon le type de formation professionnelle reçue et le département de résidence

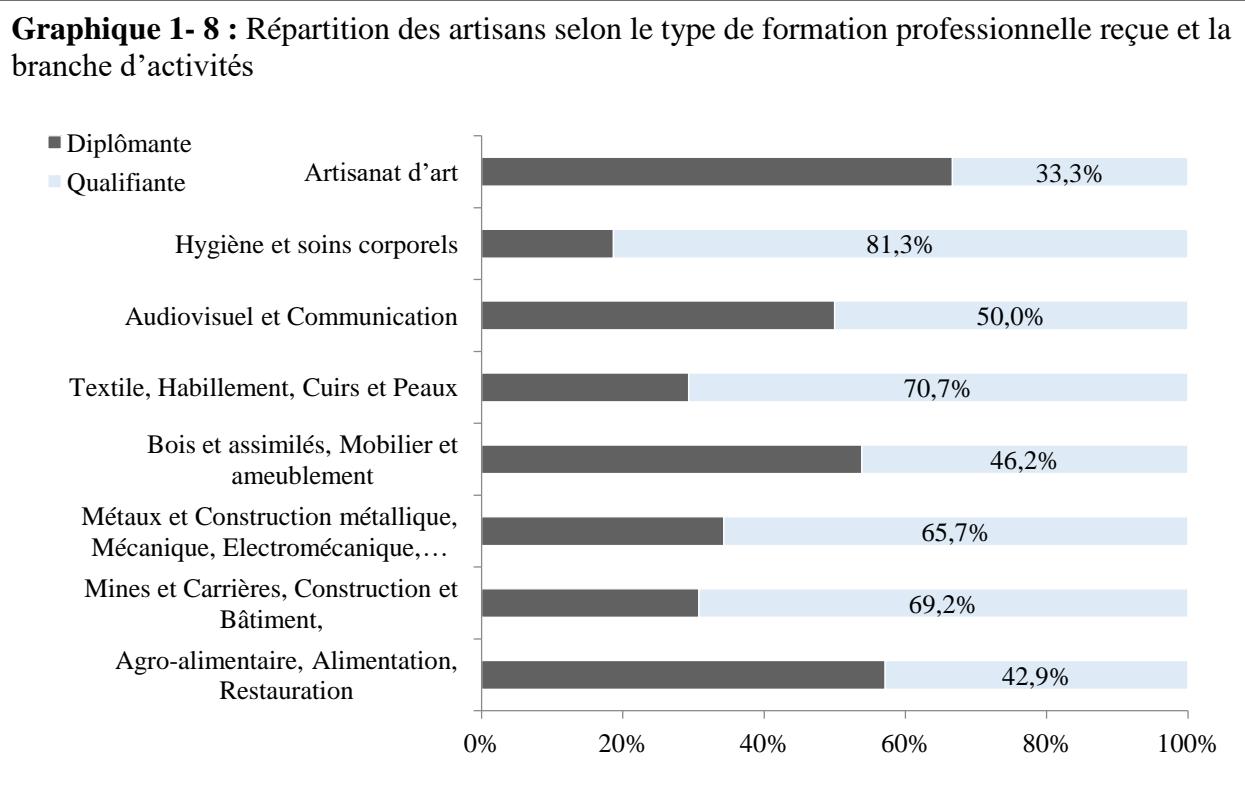
		Abidjan	Bouaké	Tiébissou	Toumodi	Yamoussoukro	Ensemble
Diplômante	Eff.	75	6	1	2	9	93
	% .	80,6	6,5	1,1	2,2	9,7	100
Qualifiante	Eff.	183	21	-	1	3	208
	% .	88,0	10,1	-	0,5	1,4	100
Total	Eff.	258	27	1	3	12	301
	% .	85,7	9,0	0,3	1,0	4,0	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

❖ Branche d'activités et formation reçue

Les branches « hygiène et soins corporels » ; « textile, habillement, cuirs et peaux » et « mines et carrières » regorgent le plus d'artisans ayant une formation qualifiante

La formation qualifiante, qui est moins valorisée que celle diplômante, du fait que cette dernière permet à l'apprenant d'obtenir un certificat faisant office d'une maîtrise de l'objet de la formation reçue, est pourtant la plus observée dans les branches *hygiène et soins corporels* ; *textile, habillement, cuirs et peaux* ; et *mines et carrières*. En effet, parmi les artisans de ces branches, respectivement deux sur dix (18,7%) et trois artisans sur dix (29,3% et 30,8%) ont reçu une formation diplômante (Graphique 1-8).



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

❖ Formation reçue au cours de la dernière année

Moins d'un artisan sur dix (9,9%), affirme avoir reçu une formation professionnelle relative à son activité au cours de l'année dernière

Seulement trois artisans sur dix (30%) ont reçu une formation professionnelle, cependant cette proportion tend à diminuer considérablement si on considère la date de la dernière formation reçue. Environ un artisan sur dix (9,9%) a affirmé avoir reçu, au cours de l'année

précédant celle de la collecte des données, une formation professionnelle relative à l'activité qu'il exerce. Ces artisans sont pour la plupart (70,2%) âgés de 25 à 44 ans, (Tableau 1-16).

En effet, les plus jeunes (âgés de 18 à 24 ans) sont faiblement représentés dans cette tranche de la population des artisans (9,9%).

Tableau 1- 16: Répartition des artisans suivant les tranches d'âges, selon qu'ils aient reçu ou pas une formation professionnelle au cours de l'année dernière

		Tranches d'âges (ans)							Ensemble
		6 à 17	18 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64	65 et +	
Oui	Eff.	-	12	39	46	18	5	1	121
	%	-	9,9	32,2	38,0	14,9	4,1	0,8	100
Non	Eff.	2	79	230	411	249	108	27	1106
	%	0,2	7,1	20,8	37,2	22,5	9,8	2,4	100
Total	Eff.	2	91	269	457	267	113	28	1227
	%	0,2	7,4	21,9	37,2	21,8	9,2	2,3	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Une observation des différents départements révèle qu'Abidjan regroupe le plus d'artisans (12,7%) ayant reçu une formation professionnelle datant de moins d'une année (Tableau 1-17). Cette proportion étant relativement faible, malgré la globalisation et le développement des techniques notamment dans le monde entrepreneurial, donc informel ; il ressort qu'au sein même de certaines localités de la ville d'Abidjan, les proportions des artisans ayant récemment reçu une formation sont insignifiantes. En effet au sein des communes de la ville d'Abidjan, ce ne sont que dans les communes d'Attécoubé (49,2%) et Port-Bouët (18,8%), qu'on retrouve plus des artisans ayant récemment reçu une formation professionnelle.

Tableau 1- 17: Répartition des artisans ayant reçu ou pas une formation professionnelle au cours de l'année dernière, selon les départements

		Departments					Ensemble
		Abidjan	Bouake	Tiébissou	Toumodi	Yamoussoukro	
Oui	Eff.	107	9	-	-	5	121
	%	12,7	5,2	-	-	3,5	9,9
Non	Eff.	734	164	26	45	137	1106
	%	87,3	94,8	100,0	100,0	96,5	90,1
Total	Eff.	841	173	26	45	142	1227
	%	100	100	100	100	100	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Relativement aux branches d'activités, la branche 7 (hygiène et soins corporels) regorge le plus d'acteurs ayant reçu une formation professionnelle récente (Tableau 1-18). Observant de plus près les activités dans cette branche, la coiffure (29,4%) a une forte domination en ce qui concerne les artisans formés, suivie par la blanchisserie (10%).

Tableau 1- 18: Répartition des artisans ayant reçu ou pas une formation professionnelle au cours de l'année dernière, selon les branches d'activités

		18 Branche d'activités							Ensemble	
		Alimentation	Mines, carrières	Métaux	Bois	Textile	Audiovisuel	Hygiène	Art	.
Oui	Eff.	2	-	26	2	13	4	69	5	121
	%	1,9	-	6,4	2,4	7,1	12,1	26,2	6,5	9,9
Non	Eff.	106	73	381	81	170	29	194	72	1106
	%	98,1	100	93,6	97,6	92,9	87,9	73,8	93,5	90,1
Total	Eff.	108	73	407	83	183	33	263	77	1227
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.2. Activité, équipement, emploi et revenu

L'analyse à ce niveau met en relation l'activité exercée par l'artisan, sa dotation en moyens d'équipement et autres biens indispensables à son développement ainsi que sa capacité d'emploi d'actif et à procurer un décent et un pouvoir d'achat à l'artisan.

2.2.1. Activité et biens d'équipements

La majorité des artisans (64,6%) ont des ateliers sous équipés.

Le souffle de toute activité étant son capital humain et/ou physique, l'activité artisanale ne fait pas exception à cette règle. Le fort constat dans la population des artisans est que l'intensité du capital physique n'est pas manifeste dans ce sens où, plus de 60% des artisans de chaque branche ont des ateliers de travail qui sont sous équipés (Graphique 1-9). Cet état des faits n'est pas assez étonnant du fait que la majorité des artisans évoluent dans l'informel.

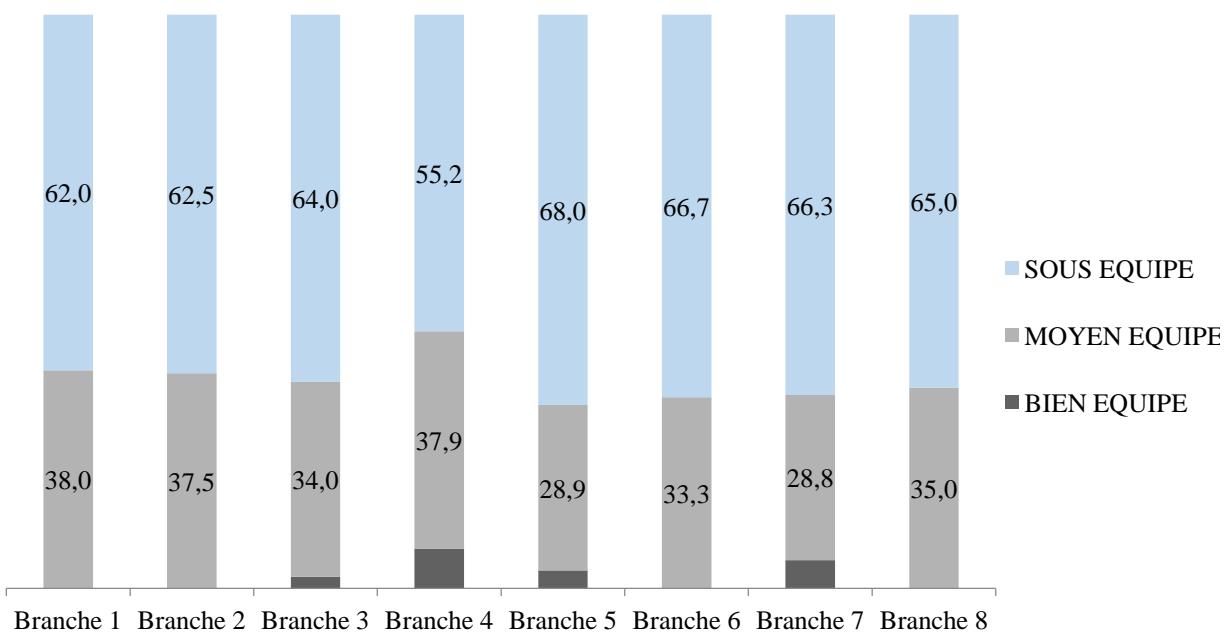
D'ailleurs ceci pourrait expliquer la faiblesse des revenus des activités (Graphique 1-10), surtout que le capital physique est un déterminant non négligeable du niveau d'activité¹⁹.

¹⁸ **Branche 1**= Alimentation ; **Branche 2**= Mines et Carrières; **Branche 3**= Métaux et Construction ; **Branche 4**= Bois et assimilés ; **Branche 5**= Textile, Habillement; **Branche 6**= Audiovisuel et Communication; **Branche 7**= Hygiène et soins corporels; **Branche 8**= Artisanat d'art

¹⁹ Grégory N. Mankiw *Macroeconomie 6^{ème} Edition*

Branche 1= Alimentation ; **Branche 2**= Mines et Carrières; **Branche 3**= Métaux et Construction ; **Branche 4**= Bois et assimilés ; **Branche 5**= Textile, Habillement; **Branche 6**= Audiovisuel et Communication; **Branche 7**= Hygiène et soins corporels; **Branche 8**= Artisanat d'art

Graphique 1- 9: Répartition (%) des artisans selon le niveau d'équipement de l'atelier et les branches d'activités



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

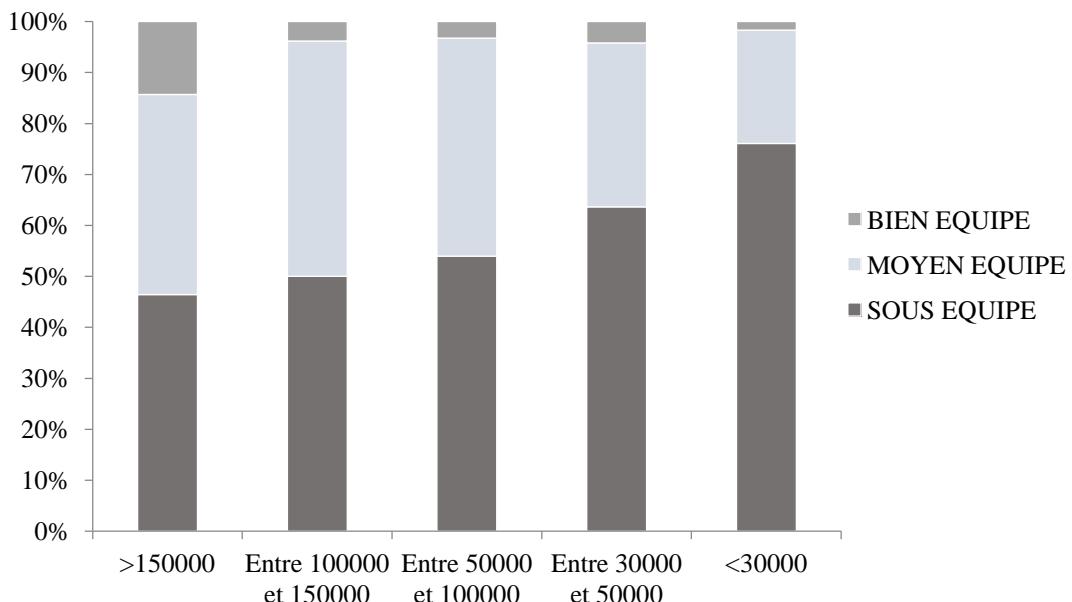
Les trois quarts (76,1%) des artisans qui ont un revenu mensuel inférieur à la moitié du SMIG (30000F CFA) ont des ateliers sous équipés

En observant le niveau d'équipement et le revenu engendré par l'activité, il en ressort que plus ce niveau d'équipement est faible c'est-à-dire plus la structure est sous équipée, plus le revenu l'est également (Graphique 1-10). Cette situation atteste le fait que le capital physique pourrait être l'une des ressources nécessaires pour stimuler l'activité artisanale et augmenter par ricochet le revenu généré par celle-ci.

Par ailleurs, il faut noter que même pour les artisans dont les revenus sont relativement les plus élevés (supérieurs à 150 000 F CFA), le niveau d'équipement n'est pas encore ce qu'il devrait être. Parmi eux, un grand nombre d'artisans (plus de 40%) possèdent des ateliers ne contenant pas la moyenne des matériels requis pour un bon exercice de la fonction.

Même si on dénombre certains artisans ayant des ateliers relativement bien équipés, ceux-ci le sont dans des proportions très réduites. Peu importe le revenu généré par l'activité, il ressort clairement que moins d'un artisan sur dix est détenteur d'atelier pouvant être qualifié de bien équipé.

Graphique 1- 10 : Répartition (%) des artisans selon le niveau d'équipement de l'atelier et le revenu mensuel gagné



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.2.2. Activité et emploi

La plupart des maîtres artisans (55%) des différentes branches emploient entre 2 et 5 individus.

Une analyse du nombre d'employés travaillant dans les unités artisanales révèle qu' hormis les branches : « *Agroalimentaire, alimentation et restauration* » (branche 1), « *audiovisuel et communication* » (branche 6) et « *artisanat d'art* » (branche 8) qui emploient généralement une personne, les autres emploient entre 2 et 5 individus (Tableau 1-19). Ces derniers sont soit des aides familiales, des compagnons artisans ou des apprentis artisans.

Aussi, la branche « *Audiovisuel et Communication* » est celle qui emploie le moins d'artisans (1,1%). Cette branche emploie énormément moins d'artisans que la branche « *Métaux et mécanique* » (branche 3), qui est d'ailleurs la branche à avoir le plus d'employés. Sur dix employés de la population artisanale, presque cinq (48,2%) y travaillent.

La branche de l'audiovisuel est logiquement celle regroupant moins d'acteurs car sa configuration telle que connue du contexte informel africain en général et celui ivoirien en particulier, ne nécessite généralement pas de grandes ressources humaines.

Tableau 1- 19: Répartition des employés au sein des unités de productions artisanales, selon les branches d'activités

Branches d'activités	Nombre d'employé(e)s				Ensemble
	Un(e)	2 à 5	6 à 10	Plus de 10	
Alimentation	Eff. 58	49	1	-	108
	% 53,7	45,4	0,9	-	100
Mines, carrières	Eff. 21	45	7	-	73
	% 28,8	61,6	9,6	-	100
Métaux	Eff. 98	216	61	32	407
	% 24,1	53,1	15,0	7,9	100
Bois	Eff. 18	59	4	2	83
	% 21,7	71,1	4,8	2,4	100
Textile	Eff. 55	123	5	-	183
	% 30,1	67,2	2,7	-	100
Audiovisuel	Eff. 27	6	-	-	33
	% 81,8	18,2	-	-	100
Hygiène	Eff. 109	140	11	3	263
	% 41,4	53,2	4,2	1,1	100
Art	Eff. 39	37	-	1	77
	% 50,6	48,1	-	1,3	100
Total	Eff. 425	675	89	38	1227
	% 34,6%	55,0	7,3	3,1	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

2.2.3. Activité et revenu

Plus du tiers de la population artisanale, a un revenu mensuel lié à l'activité, inférieur à 30 000 FCFA

L'analyse du revenu généré par l'activité révèle que 37,8% des artisans ont un revenu inférieur à la moitié du ²⁰SMIG (le SMIG étant de ²¹60 000 F CFA). Aussi 28,9% des artisans perçoivent une rémunération mensuelle comprise entre 30 000 F CFA et 50 000 F CFA. Les artisans dont la rémunération est comprise entre 50 000 F CFA et 10 000 F CFA ne représentent que 22,5% de la population des artisans. Il faut par ailleurs noter que presque 8 artisans sur 10 (70,9%) ont un revenu inférieur à 60 000 F CFA. La branche la plus défavorisée quant au gain mensuel est la branche 1 dans laquelle les deux tiers (67,6%) des artisans, ont un revenu inférieur à la moitié du SMIG.

Par contre la branche dans laquelle les artisans perçoivent des revenus relativement élevés est l'**Audiovisuel et communication** (branche 6), avec 3% d'artisans percevant mensuellement plus de 150 000 F CFA.

²⁰ Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

²¹ D'après le décret n° 2013-791 du 20 novembre 2013

Tableau 1- 20: Répartition des artisans suivant les ²²branches d'activités et selon les tranches du revenu mensuel

Branches d'activités	>150000	[100000; 150000[[50000; 100000[[30000;50000[<30000	Ensemble	
Alimentation	Eff.	-	2	5	28	73	108
	%	-	1,9	4,6	25,9	67,6	100
Mines, carrières	Eff.	-	4	26	19	24	73
	%	-	5,5	35,6	26,0	32,9	100
Métaux	Eff.	12	44	134	106	111	407
	%	2,9	10,8	32,9	26,0	27,3	100
Bois	Eff.	2	10	18	20	33	83
	%	2,4	12,0	21,7	24,1	39,8	100
Textile	Eff.	5	13	28	52	85	183
	%	2,7	7,1	15,3	28,4	46,4	10,
Audiovisuel	Eff.	1	3	3	9	17	33
	%	3,0	9,1	9,1	27,3	51,5	100
Hygiène	Eff.	7	23	54	92	87	263
	%	2,7	8,7	20,5	35,0	33,1	100
Art	Eff.	1	5	8	29	34	77
	%	1,3	6,5	10,4	37,7	44,2	100
Total	Eff.	28	104	276	355	464	1227
	%	2,3	8,5	22,5	28,9	37,8	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.2.4. Activité et dépenses

Avec, un revenu mensuel relativement insignifiant pour la plupart des artisans, il ressort que seulement une infime partie de leurs besoins (vitaux, familiaux, professionnels,...) sont couverts.

S'il est vrai que l'exercice d'une activité génératrice de revenu apporte d'autres avantages que le gain financier, ce dernier constitue la raison principale pour laquelle l'emploi est exercé. Cette information revêt toute son importance dans ce sens où les questions notamment d'autosuffisance alimentaire et de prise en charge personnelle se posent, surtout lorsqu'il s'agit des individus potentiellement vulnérables sur les plans sanitaire, institutionnel ou professionnel.

Au regard de ce fait, il est malheureusement observé au sein de la population, que seulement le cinquième (19,3%) arrive à couvrir ses besoins grâce au revenu engrangé par l'activité. Cette proportion n'est améliorée que de 0,6 point (19,9%), si on s'intéresse aux artisans dont le ménage a d'autres sources de revenus.

²² **Branche 1**= Agroalimentaire ; **Branche 2**= Mines et Carrières; **Branche 3**= Métaux et Construction ; **Branche 4** = Bois et assimilés ; **Branche 5**= Textile, Habillement; **Branche 6**= Audiovisuel et Communication; **Branche 7**= Hygiène et soins corporels; **Branche 8**= Artisanat d'art

Relativement aux branches, c'est la branche 8 qui paye le lourd tribut car sur dix (10) artisans qui y travaillent, neuf (9) avouent ne pas couvrir leurs besoins par les revenus que procure l'activité artisanale (Tableau 1-21). Cependant, dans les métiers de l'audiovisuel, le constat est certes aussi déplorable, mais moins car environ quatre artisans sur dix (39,4%) arrivent à couvrir leurs besoins grâce aux revenus de leur travail.

Tableau 1- 21 : Répartition (en %) des artisans dont les besoins ne sont pas couverts par le revenu mensuel, selon les branches d'activités

Branches d'activités		Besoins non couverts par les revenus	Ensemble
Alimentation	%	84,3	100
Mines et Carrières	%	82,2	100
Métaux	%	78,1	100
Bois	%	80,7	100
Textile	%	82,0	100
Audiovisuel	%	60,6	100
Hygiène	%	81,4	100
Art	%	90,9	100
Total	Eff	990	1227
	%	80,7	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

2.3. Encadrement professionnel et financier

2.3.1. Encadrement professionnel

❖ Rôle de la CNMCI : artisanat et cadre institutionnel

En Côte d'Ivoire, l'intervention du secteur public dans la promotion et le développement de l'artisanat et des entreprises de métiers se fait exclusivement par le biais de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Ces différentes actions devraient porter entre autres, sur l'intermédiation et la création de programmes directs de formation et de suivi des artisans. En ce qui concerne le secteur informel, ces actions sont plus spécifiquement l'accompagnement l'encadrement voire la formation des artisans dans l'exercice de leur fonction.

Moins du tiers de la population des artisans (28,9%) bénéficient directement ou indirectement de ces actions susmentionnées. Les localités les plus vulnérables au regard d'un éventuel retard institutionnel vis-à-vis de la CNMCI sont Tiébissou et Abidjan.

En effet dans ces localités, respectivement 11,5% et 26,5% des artisans bénéficient ou sont dans les programmes d'encadrement de la Chambre (Tableau 1-22).

Tableau 1- 22: Répartition des artisans n'étant pas inscrits à la CNMCI selon le département de résidence

Communes d'Abidjan		Non-inscrits à la CNMCI	Total
Abidjan	Eff.	618	841
	%	73,5	100
Bouaké	Eff.	98	173
	%	56,6	100
Tiébissou	Eff.	23	26
	%	88,5	100
Toumodi	Eff.	28	45
	%	62,2	100
Yamoussoukro	Eff.	105	142
	%	73,9	100
Total	Eff.	872	1227
	%	71,1	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Il est également constaté que la branche « Agro-alimentaire, alimentation et restauration » est très faiblement coachée par la CNMCI car seulement 8,3% des individus de cette branche, bénéficient de ses actions (Tableau 1-23).

Tableau 1- 23: Répartition des artisans n'étant pas inscrits à la CNM selon la branche d'activité

		Non-inscrits à la CNMCI	Ensemble
Alimentation	Eff.	99	108
	%	91,7	100
Mines, carrières	Eff.	59	73
	%	80,8	100
Métaux	Eff.	244	407
	%	60,0	100
Bois	Eff.	60	83
	%	72,3	100
Textile	Eff.	144	183
	%	78,7	100
Audiovisuel	Eff.	28	33
	%	84,8	100
Hygiène	Eff.	188	263
	%	71,5	100
Art	Eff.	50	77
	%	64,9	100
Total	Eff	872	1227
	%	71,1	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Cette branche est beaucoup plus portée par les activités que sont la restauration (32,4%), la confection du manioc et de l'Attiéké (40,7%) et la fabrication des jus de fruit (13%) ; et respectivement 82,9%, 100% et 78,6% des détenteurs de ces activités ne sont pas bénéficiaires des actions de la CNMCI, car n'y étant pas inscrits. La branche 3 est celle qui comprend plus d'artisans inscrits à la CNMCI (40%).

❖ **Organisations Professionnelles Artisanes (OPA)** Au niveau national, l'inscription à la CNMCI, garantit plus ou moins la formalisation de l'activité artisanale ; au plan régional ou départemental, cette relative formalisation est garantie par l'appartenance à certaines associations appelées OPA. Bien que n'ayant pas le statut de structures formalisées, ces associations procurent à leurs adhérents, notamment les artisans, certains services qui leur permettent de gérer au mieux leur activité. Cependant, seulement une infime frange de la population participe aux activités de ces associations.

Au sein de la sous population d'artisans inscrits à la CNMCI (28,9%), une majorité (97,2%) est affiliée à une OPA (Tableau 1-24). Cette proportion quoi qu'élevée, est néanmoins à améliorer surtout que lorsque l'on considère l'ensemble de la population indépendamment du statut d'inscription, elle ne devient 28,1% ; soit moins de trois artisans sur dix.

Tableau 1- 24: Répartition des artisans selon l'appartenance à une association

Appartenance à une association	Inscription à la CNMCI		Ensemble
	Oui	Non	
Aucune	10	555	565
	2,8%	63,6%	46,0%
OPA	345	317	662
	97,2%	36,4%	54,0%
Total	355	872	1227
	28,9%	71,1%	100,0%

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Par ailleurs cette proportion d'artisans étant inscrits à la CNMCI et membres d'une OPA (97,2%) est à regarder avec beaucoup de relativité sous deux angles spécifiquement :

Le premier étant le fait que vu la sensibilité des questions liées au VIH/Sida et de la réticence avérée des individus à communiquer leur statut de sérologie, ce projet s'est assez basé sur des organisations (notamment les OPA et les ONG) manageant déjà des artisans dont le statut sérologique est connu d'avance et donc susceptibles d'être de potentiels bons volontaires.

Le deuxième conduisant à affirmer que plus les artisans se réunissent en corps de métiers, plus ils pourraient être susceptibles de bénéficier des activités de la CNMCI. En effet, la

majorité de ceux bénéficiant des actions de la Chambre sont pour la grande majorité membres d'une OPA. Celle-ci pouvant être une association, une coopérative, un club, un syndicat, etc.

2.3.2. Encadrement financier

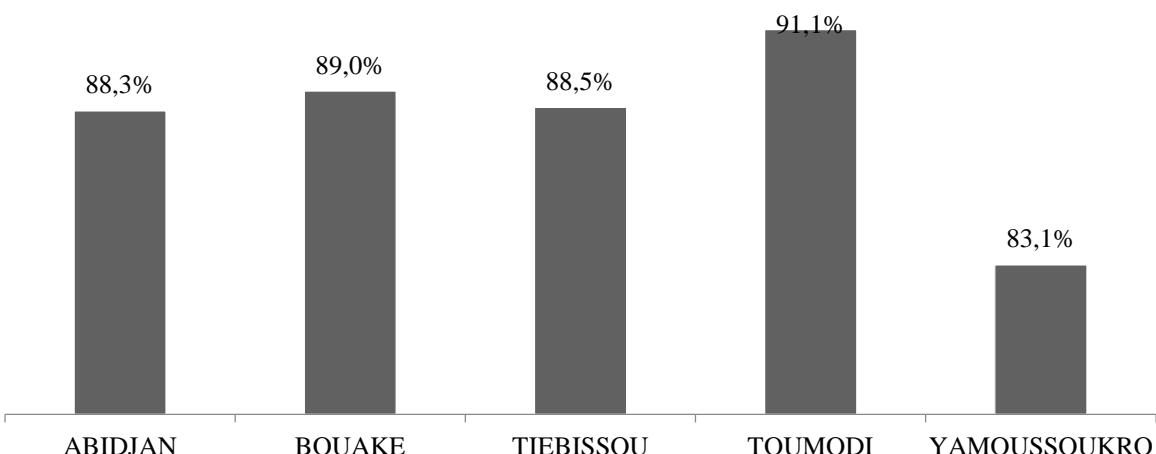
Une grande part (87,9%) des artisans ne sont pas inscrits à une mutuelle d'épargne et de crédit.

L'inscription à la mutuelle de crédit qui s'affiche comme étant un moyen pour rendre la gestion de coopératives plus efficace, est malheureusement très faiblement effective. Cette situation met en mal la gestion des coopératives, vu qu'il s'est avéré que la majorité des artisans ont des ateliers sous équipés et de bas revenus.

En effet l'un des résultats de cette gestion de coopératives serait de mutualiser les efforts financiers des artisans afin de leur permettre à terme de financer leurs activités. Cette mutualisation qui pourra prendre la forme de caisse de solidarité commune, devrait permettre à terme de financer des investissements sur fonds propres et non par les apports des institutions formelles de crédit. Celles-ci qui d'ailleurs sont généralement réticentes quand il s'agit d'octroyer des prêts pour des activités dont la formalisation est souvent remise en cause.

Malheureusement, une observation faite au sein des différents départements visés par le projet révèle que Toumodi a la plus forte proportion d'artisans n'étant pas inscrits à une mutuelle d'épargne et de crédit (91,1%), (Graphique 1-12).

Graphique 1- 11: Répartition (%) des artisans ne participant pas à une mutuelle d'épargne et de crédit selon les départements



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

De la présentation qui suit (Tableau 1-25), il ressort que, seulement une infime partie de la population, soit 3,4% d'artisans participants, ou alors 0,4% de la population totale des artisans, bénéficierait des retombées de la participation à la mutuelle d'épargne. Cette situation est un fait qui révèle la nécessité d'un encadrement financier plus accentué, même si dans les faits, l'appartenance à une mutuelle ne garantit pas systématiquement l'accès à des sources de financement.

Tableau 1- 25: Répartition des artisans selon l'appartenance à une mutuelle d'épargne et l'équipement de l'atelier

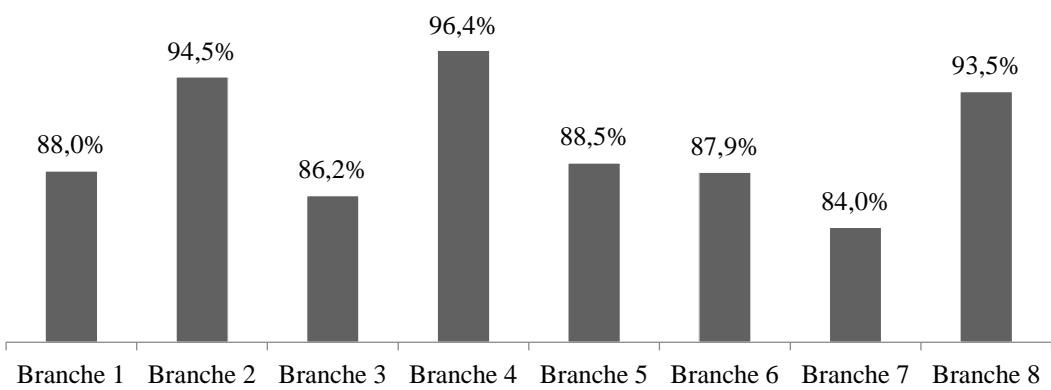
Equipement de l'atelier			Bien équipé	Moyen équipé	Sous équipé	Ensemble	
Participation à une mutuelle d'épargne	Oui	Eff	5	69	74	148	
		%	3,4	46,6	50,0	100	
	Non	Eff	35	325	719	1079	
		%	3,2	30,1	66,6	100	
Total		Eff	40	394	793	1227	
		%	3,3	32,1	64,6	100	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Toutes les branches confondues²³, la branche Bois et assimilés (branche 4) est la plus exposée à cette mauvaise situation (96,4%), (Graphique 1-13).

Suivant les activités exercées au sein de cette branche, celles les plus touchées dans la branche « bois et assimilés » sont la charpenterie et la menuiserie. En effet, les artisans exerçant ces activités sont ceux ne participant pas à aucune mutuelle de santé.

Graphique 1- 12: Répartition des artisans ne participant pas à une mutuelle d'épargne et de crédit selon les branches d'activités



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

²³ **Branche 1**= Agroalimentaire ; **Branche 2**= Mines et Carrières; **Branche 3**= Métaux et Construction ; **Branche 4** = Bois et assimilés ; **Branche 5**= Textile, Habillement; **Branche 6**= Audiovisuel et Communication; **Branche 7**= Hygiène et soins corporels; **Branche 8**= Artisanat d'art

3. Situation de santé des artisans et leur ménage

Dans le souci d'améliorer les conditions de santé des artisans et par ricochet réduire leur vulnérabilité aux problèmes de santé, cette section lève le voile sur certains aspects de leurs conditions de santé. L'analyse sur cette facette de bien-être s'étend au ménage compte tenu du statut VIH/sida de certains artisans. Les autres aspects sur les conditions générales de vie et de bien-être seront largement analysés dans le chapitre sur les conditions de vie.

Relativement au VIH/Sida, aux maladies de longue durée, à la recrudescence de certaines maladies dans le ménage de l'artisan, une vue panoramique est faite afin d'appréhender les conditions réelles de santé dans lesquelles vivent les artisans et leurs familles. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier les profils d'artisans vivant avec le VIH/Sida, de statuer sur l'état général de santé des enfants, noter la vulnérabilité à laquelle faisaient face certains ménages des artisans. A cet effet, un accent particulier a été mis sur certaines maladies notamment la tuberculose, le paludisme.

Par ailleurs, la situation de santé des enfants a été analysée, notamment leur statut de vaccination et leur cohabitation avec un artisan dont le statut de sérologie s'est avéré être positif.

Ces différentes analyses ont permis de mettre en relief la répartition des artisans afin d'identifier les artisans les plus susceptibles de bénéficier des programmes spéciaux de santé mis en avant aussi bien par les ONG que les autres organisations compétentes en la matière.

3.1. Situation de la personne relativement au VIH/Sida

La vulnérabilité touchant également l'aspect sanitaire de la personne, cette partie met en lumière la situation des artisans relativement au VIH/Sida. Plus spécifiquement, il s'est agi de voir l'éventuel lien entre l'appartenance à une structure organisationnelle gérant les artisans, et la proportion d'artisans infectés qu'ils ont à charge.

3.1.1. Prévalence du VIH selon certaines caractéristiques démographiques : lieu de résidence, statut de chef de ménage et tranches d'âges

Les veufs (20%) et les concubins (17%), beaucoup plus infectés par le VIH/Sida

Le VIH/sida étant l'un des problèmes majeurs de santé publique dans les pays africains, une attention particulière a été portée sur la population au regard de cette pandémie.

Dans les pays les plus touchés, le VIH/sida est source de réduction de l'espérance de vie et du ralentissement de l'activité économique. Aussi, elle entache la cohésion sociale et accentue la pauvreté dans les ménages.

La situation du VIH/sida en Côte d'Ivoire, malgré les multiples actions de l'Etat et des ONG avec l'appui des partenaires, reste encore très préoccupante. En effet, selon l'UNFPA depuis 1998, le VIH/sida est devenu l'une des principales causes de décès chez les adultes. Mais la situation depuis lors décline en défaveur des femmes. Ce constat a été révélé par l'EDS-MICS réalisé en 2012, qui montrait la forte féminisation de la pandémie avec une prévalence de 4,6% chez les femmes contre 2,7 % chez les hommes.

Représentant moins du cinquième (13,8%) de la population des artisans des localités visées par l'étude, les artisans vivant avec le VIH/Sida sont en majorité des veufs (20%), des concubins (17%), des séparés (14,3%) et des célibataires (13,8%). Parmi les autres catégories matrimoniales, la prévalence est beaucoup plus faible et va de 0 % chez les divorcés à 7,8 % chez les mariés monogames.

On note par ailleurs, comme le montrent plusieurs études, qu'il y a plus de femmes infectées (19,8%) que d'hommes (11%) ; et relativement au statut matrimonial, les femmes veuves, concubines et célibataires sont les plus touchées par le VIH/Sida. Elles représentent respectivement 21,9%, 21,3% et 20,4% de l'ensemble de la population des femmes artisanes. Les artisans ayant un âge compris entre 35 et 54 ans et étant infectés par le VIH/Sida, représentent 32,3% de la population totale des artisans de cette tranche d'âges (Tableau 1-26).

Dans cette tranche d'âges, une observation des personnes vivant avec le VIH/Sida relativement à leur sexe montre que les femmes sont les plus touchées par le VIH/Sida. Plus d'une femme sur deux (52,3%) de cette tranche d'âge sont infectées alors que chez les hommes, on compte environ un artisan sur quatre (24,2%). Ces données révèlent que parmi les artisans âgés de 35 à 54 ans, on compte deux fois plus de femmes infectées par le VIH/Sida que d'hommes.

Si on convient qu'un ménage ayant une personne infectée par le VIH/Sida est qualifié de ménage affectée par le VIH/Sida, il en ressort alors que relativement au statut sérologique du chef de ménage, on dénombre 13,6% de ménages affectés par cette pandémie. Parmi ceux ayant pour chef une femme, plus du cinquième (21%) sont affectés par cette maladie sexuellement transmissible (Tableau 1-26).

Tableau 1- 26 : Répartition des artisans selon certaines caractéristiques démographiques

		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Eff	Pourcentage VIH Positif	Total	Eff	Pourcentage VIH Positif	Total	Eff	Pourcentage VIH Positif	Total
Statut matrimonial	Celibataire	14	7,9%	178	33	20,4%	162	47	13,8%	340
	Concubin	62	15,3%	404	32	21,3%	150	94	17,0%	554
	Marie(monogame)	11	5,9%	188	7	16,7%	42	18	7,8%	230
	Marie(polygame)	2	4,3%	46	-	-	4	2	4,0%	50
	Divorce	-	-	3	-	-	3	-	-	6
	Separe	1	50,0%	2	-	-	5	1	14,3%	7
Sexe	Veuf	1	12,5%	8	7	21,9%	32	8	20,0%	40
	M	91	11,0%	829	-	-	-	91	11,0%	829
	F	-	-	-	79	19,8%	398	79	19,8%	398
Tranches d'âges	6 à 17 ans	-	-	-	-	-	2	-	-	2
	18 à 24 ans	1	1,7%	59	4	12,5%	32	5	5,5%	91
	25 à 34 ans	13	8,9%	146	18	14,6%	123	31	11,5%	269
	35 à 44 ans	36	11,8%	304	40	26,1%	153	76	16,6%	457
	45 à 54 ans	25	12,4%	202	17	26,2%	65	42	15,7%	267
	55 à 64 ans	15	15,8%	95	-	-	18	15	13,3%	113
	65 ans et plus	1	4,3%	23	-	-	5	1	3,6%	28
	Ensemble 18-44 ans	50	9,8%	509	62	20,1%	308	112	13,7	817
Chef du ménage		78	11,8%	661	33	21,0%	157	111	13,6%	818
Hommes et Femmes		-	-	-	-	-	-	170	13,8%	1227

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.1.2. Prévalence du VIH selon certaines caractéristiques socio-économiques :

Code AVSI, branche d'activités et structure d'appartenance

Etant donné que la qualité de la santé d'un individu peut fortement impacter sur celle de son activité, cette étude s'est également appesantie sur la répartition de la population relativement aux branches d'activités afin d'en déceler les plus touchées par le VIH/Sida.

L'ONG AVSI dans ses actions, a recensé certains artisans auxquels elle apporte des soutiens, sanitaires, économique, psychosociaux etc... Parmi les artisans bénéficiaires de ces soutiens et sélectionnés dans la population de cette étude, on en dénombre un peu plus d'un sur dix (13,9%) qui sont affectés par le VIH/Sida (Tableau 1-27).

Une autre observation qui tient compte cette fois-ci de l'affiliation à une structure œuvrant pour l'épanouissement de l'artisanat montre que ce sont plutôt les artisans, suivis par les *associations* (26,1%), les *ONG* et les *centres sociaux* (27,1%), qui sont les plus touchés par le VIH/Sida. Cette situation est essentiellement due au fait que la grande majorité des artisans étaient plus ou moins suivi par des structures spécialisées dans l'amélioration de l'accès aux

soins et aux soutiens en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH/Sida (OEV) et leurs familles.

Il est remarqué au sein de la population ivoirienne que le milieu urbain a toujours eu les fortes proportions de personnes infectées par le VIH/Sida (rapports des EIS 2005 et EDS 2011-2012), et cela se traduit également au sein de cette population artisane. En zone urbaine, on compte plus d'un artisan sur dix (14,3%) infectés par le VIH/Sida alors que cette proportion est quatre fois moins (3,6%) en zone rurale.

Tableau 1- 27 : Répartition des artisans selon certaines caractéristiques démographiques

Sexe de l'artisan	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Eff	Pourcentage VIH Positif	Total	Eff	Pourcentage VIH Positif	Total	Eff	Pourcentage VIH Positif	Total
Code Avsi	91	11,0%	829	79	19,8%	398	170	13,9%	1227
Structure	Aucune	82	21,0%	391	71	40,8%	174	153	27,1%
	OPA	9	2,0%	438	8	3,5%	224	17	2,5%
Branche d'activité	Branche 1	3	27,3%	11	29	29,9%	97	32	29,6%
	Branche 2	15	20,5%	73	-	-	-	15	20,5%
	Branche 3	46	11,4%	405	-	-	2	46	11,3%
	Branche 4	3	3,7%	82	-	-	1	3	3,6%
	Branche 5	11	10,3%	107	23	30,3%	76	34	18,6%
	Branche 6	7	21,9%	32	1	100,0%	1	8	24,2%
	Branche 7	4	8,3%	48	25	11,6%	215	29	11,0%
	Branche 8	2	2,8%	71	1	16,7%	6	3	3,9%
	Urbain	91	11,4%	796	77	20,5%	376	168	14,3%
Type de zone	Rural	0	0,0%	33	2	9,1%	22	2	3,6%
									55

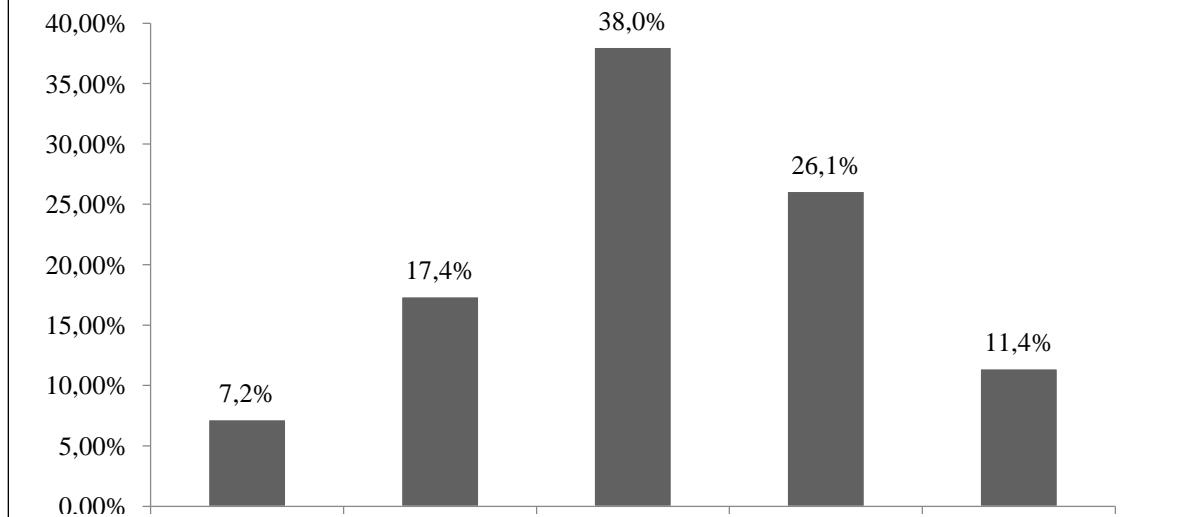
Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.2. Situation de santé des enfants

3.2.1. Etat général de santé des enfants

Invités à donner une appréciation de la santé globale de leurs enfants, plus du quart (37,5%) des artisans interrogés ont affirmé que leurs progénitures ont un état de santé qui pourrait être qualifié de fragile ou très fragile. Plus d'un artisan sur dix (11,4%), ont des enfants ayant une santé globale fragile. Même si 38% de ces artisans interrogés jugent normale la santé globale de leurs enfants, à peine un sur quatre (24,6%) a affirmé avoir des enfants en parfaite santé (Graphique 1-14).

Graphique 1- 13 : Répartition des artisans suivant l'état général de santé de leurs enfants



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.2.2. Statut sérologique des parents et état de vaccination des enfants

La dépréciation des conditions de santé des populations ivoiriennes les plus défavorisées étant une des questions préoccupantes pour AVSI, la présente étude a mis un accent particulier sur cet aspect, notamment en ce qui concerne les artisans infectés ou affectés par le VIH/sida.

Environ 14% des artisans des localités d'Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro sont infectés par le VIH/Sida. Parmi ces artisans infectés, on dénombre en majorité des hommes (53,5%).

Chez ces individus ayant déjà des difficultés à gérer leurs propres problèmes de santé du fait du VIH/Sida, il y en a qui doivent également s'occuper de la santé parfois critique de leurs enfants, vu que ces derniers n'ont pas toujours leurs vaccins à jour.

Parmi les artisans vivant avec des enfants âgés de 0 à 5 ans, plus d'un sur dix (18%) ont déclaré que leurs enfants n'ont pas leurs vaccins à jour. Cependant une observation des artisans infectés par le VIH/Sida et vivant avec des enfants âgés de moins de 5 ans, révèle qu'environ le tiers de ces artisans (32,6%) ont des enfants qui n'ont pas leurs vaccins à jour (Tableau 1-28).

La situation sanitaire des ménages de ces artisans se révèle être vraiment critique du fait que non seulement ces artisans affectés par le VIH/Sida doivent s'occuper de leur santé, mais doivent faire de même pour leurs enfants dont l'état de santé est précaire.

Tableau 1- 28: Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans

Statut VIH	Vaccins des enfants de 0 à 5 ans pas à jour		Total	
	Eff	%	Eff	%
Negatif	59	16,2	363	100
Inconnu	46	15,6	295	100
Positif	31	32,6	95	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

En observant la situation sanitaire des enfants suivant les localités, il est remarqué que celle-ci varie d'une localité à une autre.

Dans la ville d'Abidjan, on dénombre une grande proportion d'artisans infectés par le VIH/sida et vivant avec des enfants âgés de 0 à 5 ans n'ayant pas leurs vaccins à jour. En effet, dans la ville d'Abidjan cette proportion est de 37,8% (Tableau 1-29) contre 23,1% pour Yamoussoukro (Tableau 1-30) ; alors que dans la ville de Bouaké aucun cas d'espèce n'est répertorié (Tableau 1-31)

Tableau 1- 29 : Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans, dans la ville d'Abidjan

Statut VIH	Vaccins des enfants de 0 à 5 ans à jour			Total
	Oui	Non		
	Eff	205	49	254
Negatif	%	80,7	19,3	100
	Eff	136	41	177
Inconnu	%	76,8	23,2	100
	Eff	46	28	74
Positif	%	62,2	37,8	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Tableau 1-30 : Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans dans la ville de Yamoussoukro

Statut VIH	Vaccins des enfants de 0 à 5 ans à jour		Total
	Oui	Non	
Negatif	Eff	58	64
	%	90,6	100
Inconnu	Eff	63	68
	%	92,6	100
Positif	Eff	10	13
	%	76,9	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Tableau 1- 31 : Répartition des artisans selon le statut sérologique et le statut de vaccination des enfants âgés de moins de 5 ans dans la ville de Bouaké

Statut VIH	Vaccins des enfants de 0 à 5 ans à jour		Total
	Oui	Non	
Negatif	Eff	41	45
	%	91,1	100
Inconnu	Eff	50	50
	%	100	100
Positif	Eff	8	8
	%	100	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.3. Autres problèmes de santé

Hormis les problèmes typiques de santé tels qu'énumérés en amont, la présente section appréhende également d'autres soucis de santé non négligeables, à savoir l'infection à la tuberculose, l'atteinte des maladies de longue durée comme les cancers, le diabète...

3.3.1. Artisanat et tuberculose

Audiovisuel et communication et l'artisanat d'art, les seules branches épargnées par la tuberculose

Connue comme étant une infection chronique ayant un impact très négatif sur les conditions de santé, la tuberculose sévit également au sein de la population artisanale visée par la présente étude, même si les artisans malades de la tuberculose le sont généralement en de faibles proportions.

Les artisans ayant conscience de vivre avec ce mal qu'est la tuberculose, il en existe dans presque toutes les branches sauf l'*Audiovisuel et communication* et l'*artisanat d'art*. La branche des mines et carrières regroupe plus d'artisans tuberculeux, toutefois dans une proportion relativement faible (4,1%).

Par ailleurs, il faut noter qu'environ un artisan sur trois (31,5%) n'a aucune idée de son statut relativement à cette maladie infectieuse (Tableau 1-32).

Tableau 1- 32 : Répartition des artisans relativement au statut vis-à-vis de la tuberculose suivant les branches d'activités

Branches d'activités	Statut tuberculose			Ensemble
	Negatif	Inconnu	Positif	
Alimentation	Eff	79	27	108
	%	73,1	25,0	100
Mines, carrières	Eff	54	16	73
	%	74,0	21,9	100
Métaux	Eff	278	121	407
	%	68,3	29,7	100
Bois	Eff	48	34	83
	%	57,8	41,0	100
Textile	Eff	115	63	183
	%	62,8	34,4	100
Audiovisuel	Eff	15	18	33
	%	45,5	54,5	100
Hygiène	Eff	183	78	263
	%	69,6	29,7	100
Art	Eff	48	29	77
	%	62,3%	37,7%	100
Total	Eff	820	386	1227
	%	66,8	31,5	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.3.2. Artisanat et maladies de longue durée

Plus d'un artisan sur dix (12,3%) souffrent d'une maladie de longue durée et couteuse qui peut être le diabète, l'hypertension artérielle, etc.

Agroalimentaire, branche comptant le plus de cas de maladies de longue durée

Relativement aux branches d'activités, la branche *Agroalimentaire* se positionne comme ayant le plus d'artisans souffrant de maladies de longue durée. Au sein de cette branche, plus d'un artisan sur cinq (22,2%) en souffrent. La branche *Audiovisuel et communication* est celle dans laquelle on retrouve la plus forte proportion d'artisans ne souffrant pas de maladies de longue durée (97%).

Tableau 1- 33 : Répartition des artisans souffrant de maladies de longue durée, suivant les branches d'activités

Branches d'activités	Existence d'autres maladies de longue durée et couteuse		Ensemble
	Non	Oui	
Alimentation	Eff 84	24	108
	% 77,8	22,2	100
Mines, carrières	Eff 67	6	73
	% 91,8	8,2	100
Métaux	Eff 362	45	407
	% 88,9	11,1	100
Bois	Eff 68	15	83
	% 81,9	18,1	100
Textile	Eff 157	26	183
	% 85,8	14,2	100
Audiovisuel	Eff 32	1	33
	% 97,0	3,0	100
Hygiène	Eff 233	30	263
	% 88,6	11,4	100
Art	Eff 73	4	77
	% 94,8	5,2	100
Total	Eff 1076	151	1227
	% 87,7	12,3	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

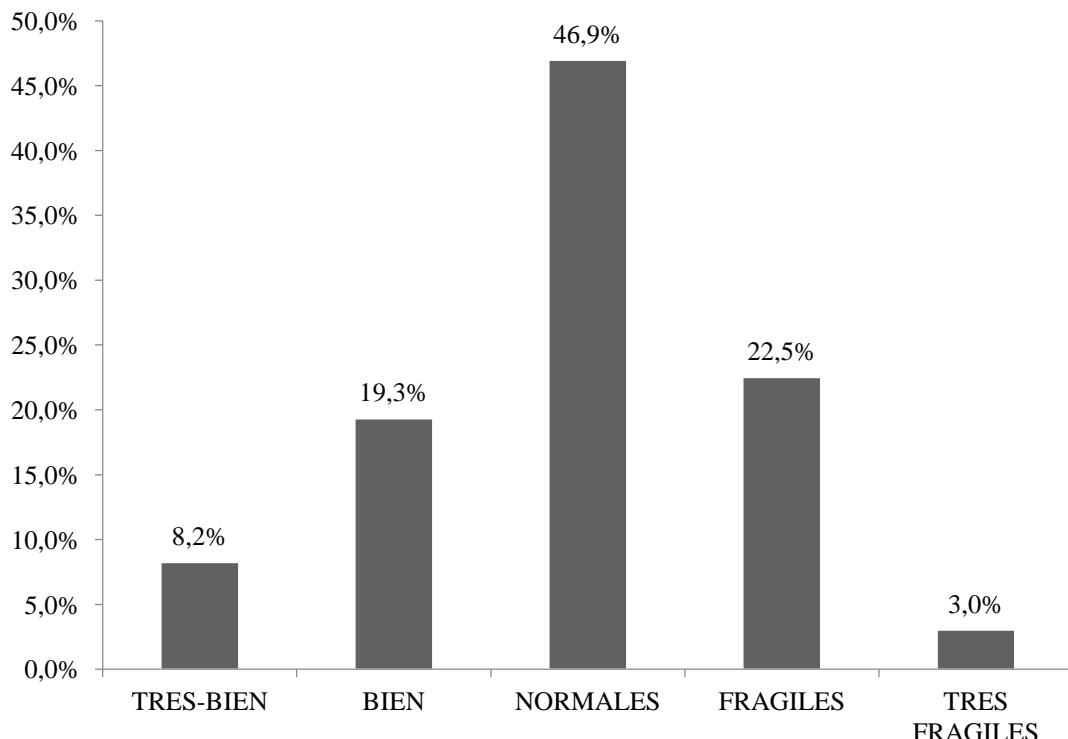
3.4. Les problèmes liés à l'état de santé de l'artisan et du ménage

Dans cette sous-section, le présent rapport fait le lien entre la situation de santé des artisans et leur éventuelle présence sur leur lieu de travail.

3.4.1. Conditions générales de santé des artisans et leur impact sur la présence au travail

Questionnés sur la qualité de leurs conditions générales de santé, nombre d'artisans (46,9%) ont affirmé avoir des conditions de santé plutôt normales. Cependant, le quart la population artisane (25,5%) juge les conditions de santé fragiles (Graphique 1-15). Parmi ceux-ci, 3% qualifient leurs conditions générales de santé comme étant très fragiles.

Graphique 1- 14 : Répartition des artisans relativement à leurs conditions générales de santé



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

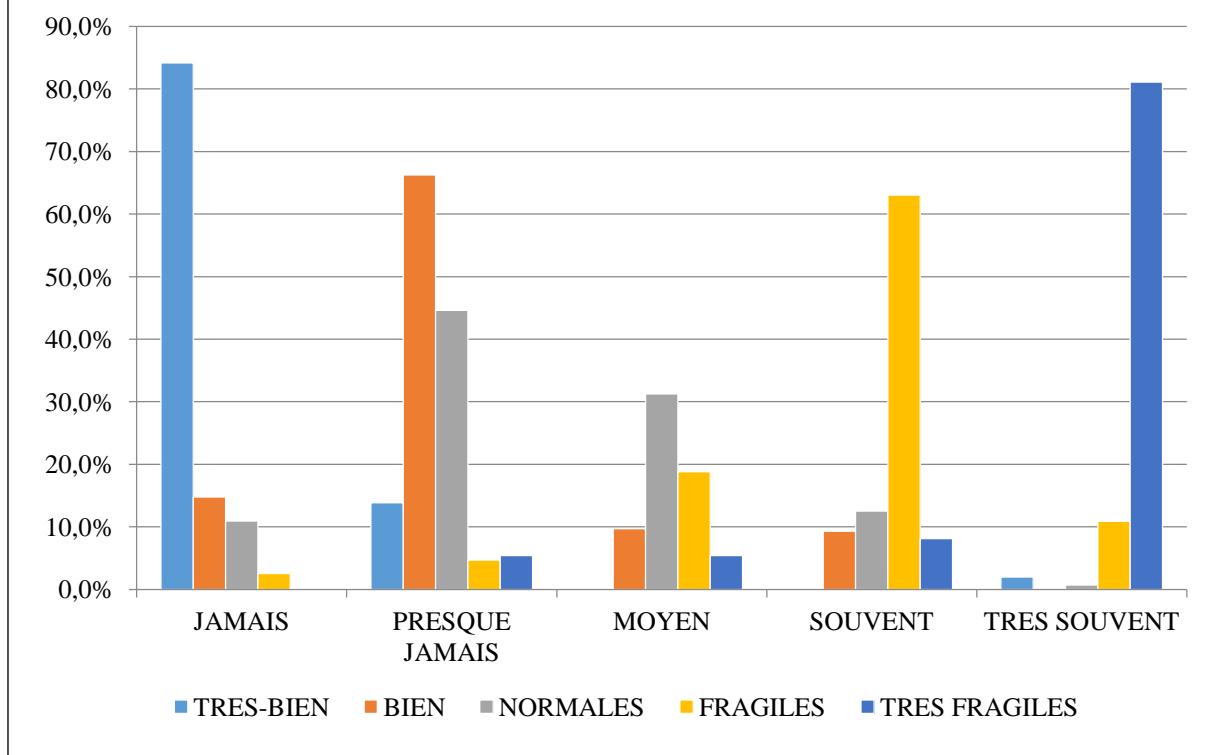
Les artisans jugeant leurs conditions générales de santé comme étant fragiles ou très fragiles, sont conséquemment ceux dont la présence sur le lieu de travail n'est pas toujours effective.

Parmi ceux dont les conditions de santé ont *souvent* une influence sur la présence au travail, plus de la moitié (63%) vit dans des conditions de santé qui pourraient être qualifiées de fragiles. Moins d'un artisan sur dix de cette catégorie (8,1%) vit dans des conditions générales de santé, jugées très fragiles.

Par ailleurs, plus de huit artisans sur dix (81,1%) dont la présence au travail est *très souvent* influencée par les conditions de santé, ont déclaré vivre dans des conditions de santé très fragiles (Graphique 1-16).

Cette relation entre la santé de l'artisan et sa présence au travail, impacte l'activité de ce dernier et par ricochet les conditions de vie du ménage vu que l'artisan est généralement un potentiel pourvoyeur de ressources pour son ménage.

Graphique 1- 15: Répartition des artisans suivant leurs conditions générales de santé et la fréquence de présence au lieu de travail



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

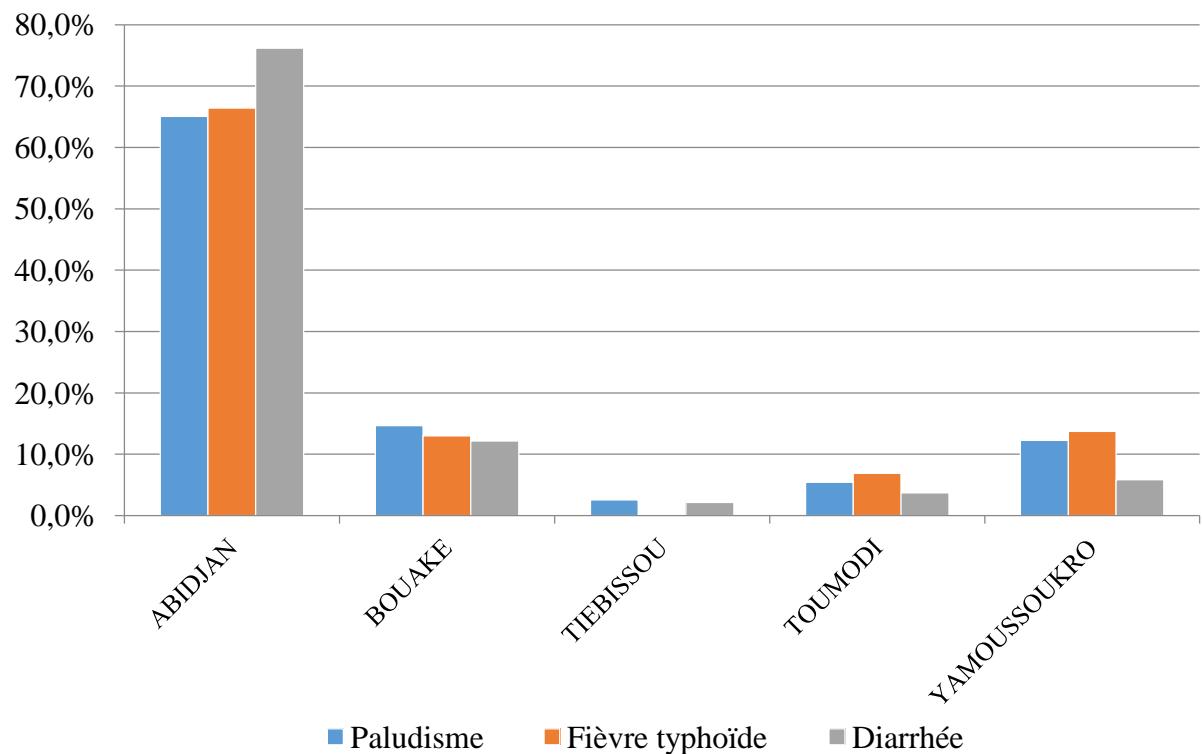
3.4.2. Un aperçu de la situation de santé du ménage de l'artisan

La situation de santé du ménage de l'artisan suivant les communes soulève une certaine inquiétude.

Si on se réfère à l'apparition de moins de trois (3) cas des maladies telles que le paludisme, la fièvre typhoïde et la diarrhée pendant le mois précédent la collecte des données, il en ressort que les ménages des artisans exerçant dans le département d'Abidjan sont les plus touchées. En effet au sein de la population des artisans ayant déclaré avoir eu moins de trois (3) cas de paludisme au sein de leur ménage, 65,1% sont localisés à Abidjan. En ce qui concerne la fièvre typhoïde, ils sont 66,4% à avoir donné une réponse à l'affirmative et 76,2% pour la diarrhée (Graphique 1-17).

Pire que la manifestation de certaines maladies au sein de la population des artisans, il est remarqué que plus de la moitié des ménages interrogés, comptent en leur sein au moins une personne vivant avec le VIH/Sida (Graphique 1-18). Cette situation est d'autant plus inquiétante vu que certaines réalités ne sont pas en faveur desdits ménages. Ces réalités sont entre autres :

Graphique 1- 16: Répartition des ménages suivant l'occurrence de certaines maladies au cours du mois passé

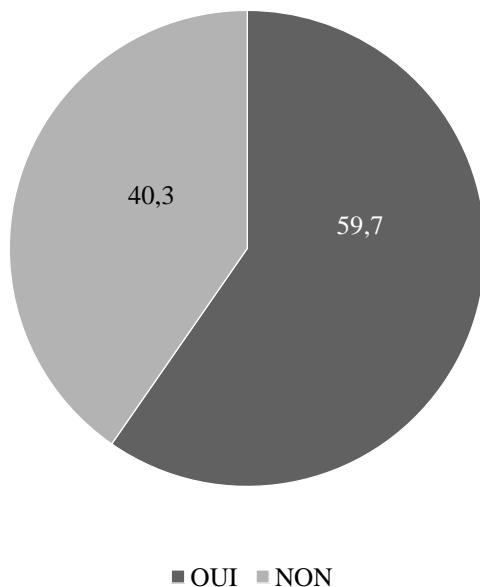


Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

- la taille du ménage qui est relativement grande (en moyenne 11 personnes par ménage) et cause par ricochet, une insuffisance dans la jouissance des biens produits par le ménage ;
- la faiblesse du revenu gagné mensuellement (celui-ci se situe autour du SMIG qui est de 60 000 F), qui peint inéluctablement les difficultés à faire face aux multiples besoins aussi bien de l'activité que du ménage. Ceci étant, la prise en charge d'éventuelles personnes vivant avec le VIH/sida est de nature à fragiliser ce ménage aussi bien sur le plan financier que psychosocial ;
- la fragilité de l'état de santé des enfants avec lesquels vivent les artisans. Près d'un ménage sur quatre a, en effet, déclaré avoir en son sein, des enfants dont la situation de santé est à priori qualifiée de fragile.

Toutes ces situations couplées à l'existence de personnes vivant avec le VIH/sida, révèle la gravité de la situation de santé des artisans.

Graphique 1- 17 : Répartition des ménages suivant l'existence ou non d'une personne y vivant avec le VIH/Sida



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Conclusion

L'objet de ce premier chapitre était d'analyser les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et professionnelles des artisans ivoiriens. Grâce à une analyse statistique faite à partir des données d'enquête réalisée par AVSI en Juillet 2015, plusieurs résultats ont pu être dérivés.

Tout d'abord, du point de vue des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, des observations intéressantes se dégagent en fonction d'un certain nombre de variables sociodémographiques : le sexe, les tranches d'âges, le niveau d'instruction, le statut professionnel et l'affiliation à une structure organisationnelle ou à une association.

Au niveau du sexe, on observe que les hommes sont surreprésentés parmi les artisans en général. Ceux-ci sont par ailleurs davantage à leur propre compte (propriétaires) par rapport aux femmes.

En ce qui concerne l'âge, les artisans d'un âge compris entre 35 et 44 ans sont les plus représentés dans la population artisanale. Par ailleurs, ils débutent généralement le métier au-delà de l'âge de travail (16 ans selon BIT, 2015) et en ressortent autour de l'âge de 64 ans.

Pour ce qui est du niveau d'instruction, on observe que le secteur des artisans est dominé par des personnes moins instruites qui ont un niveau scolaire relevant du primaire (42%). Cette proportion est composée de 61,9% des hommes et 38,1% des femmes. Ces statistiques ne s'éloignent pas de celles observées dans la proportion des artisans qui n'ont aucun niveau d'éducation scolaire (72,5% pour les hommes et 27,4% pour les femmes). Ce qui précède devrait influencer toute politique visant à assurer l'autonomisation des artisans.

Concernant le statut professionnel, la classe des artisans est la plus représentée (77%). Les proportions restantes se répartissent entre les maître-artisans et les compagnon-artisans. Cependant, la classe d'activité la moins représentative est celle des compagnon-artisans (08,4%). Une part plutôt importante des artisans (53,1%) est propriétaire d'atelier selon leur localisation par départements. La branche d'activité usuelle de ces artisans est les métaux et construction métallique. Ils sont par contre moins présents dans la branche audio-visuelle et communication.

Enfin, selon l'affiliation à une structure ou association, ce sont 51% des artisans qui appartiennent à une OPA. Le reste des artisans sont en association (2%), en coopérative (1%) et sans structures (46%).

La crise de l'emploi qui affecte la population active se caractérise par un développement du secteur informel en Côte d'Ivoire. Dans un tel contexte, ce sont les personnes les moins instruites ou celles qui n'ont aucun niveau d'instruction qui accèdent aux emplois dudit secteur. Aux nombres de ceux-ci, nous apprécions dans le cadre de cette étude, le métier des artisans. Ce secteur est très fréquenté et participe au développement local, d'une part, et au développement national, d'autre part. Cependant, les femmes faisant partie des plus défavorisés quelle que soit la variable considérée (risque, statut matrimonial, statut de propriété et autres), l'on peut aisément comprendre qu'elles soient moins nombreuses dans la population d'artisans. Ainsi, une amélioration des conditions de travail des artisans générerait plus d'autonomie.

Ensuite, au niveau professionnel, l'on observe que la population des zones ciblées par le projet est en majorité (75,5%) formée d'artisans dont la formation aux métiers de l'artisanat n'est pas effective. Non seulement cette population n'est en majorité pas formée ; il s'avère que pour la tranche qui l'est, seulement une infime proportion 30,9% a reçu une formation diplômante. Plus déplorable, moins d'un artisan sur dix (9,9%) a reçu récemment, une formation relative aux métiers de l'artisanat. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le métier de l'artisanat connaît des mutations aussi variées que rapides.

Cette inquiétude est en effet matérialisée par le fait que moins d'un artisan sur quatre (37,8%) perçoit un revenu inférieur à 30 000 F CFA (la moitié du SMG). Ceci se consolide d'ailleurs dans les dépenses effectuées par ces artisans, si l'on sait que sur cinq, seulement un (19,3%) arrive à couvrir ses besoins par le revenu de son activité.

Vu que la faiblesse du revenu généré par l'activité est palpable, il s'en suit une participation timide aux activités des mutuelles de crédit car environ 87,9% des artisans ne s'y sont pas inscrits. Il en est de même pour la CNMCI qui enregistre à titre d'adhérents, moins du tiers de la population des artisans (28,9%). Cette institution étatique qui doit en effet jouer un rôle spécifique dans la vulgarisation des métiers de l'artisanat se voit alors gérer une infime frange de la population des artisans, ce qui d'ailleurs est de nature à ne pas rehausser ni les conditions de vie ni les conditions de travail des artisans.

Parlant des conditions de vie de ces derniers, il pourrait paraître osé, d'affirmer qu'au regard des conditions professionnelles dans lesquelles travaillent les artisans, leurs conditions de santé ainsi que celles de leurs familles seraient affligeantes. Mais qu'en est-il réellement ?

Enfin, au plan sanitaire, les conditions de santé des artisans sont assez inquiétantes. En effet, un grand nombre (13,8%) vit avec le VIH/Sida et ce sont les femmes qui payent le lourd tribut. Toutefois, il est observé que les artisans étant membre d'une organisation, notamment une OPA, sont nombreux à vivre avec le VIH/Sida. Cette situation par contre n'est pas de bon augure si on sait que ce sont ces genres d'organisations qui prodiguent des conseils notamment en matière de management social, avec à la clé de remarquables actions en ce qui concerne l'aspect sanitaire.

Par ailleurs, les enfants ne sont pas épargnés par ses problèmes de santé, étant donné qu'une proportion non négligeable d'entre eux (18%) n'ont pas leurs vaccins à jour et qu'ils sont très souvent amenés à vivre avec une personne vivant avec le VIH/Sida. Sans oublier que nombre de ces artisans vivent avec un revenu qui est en deçà de 2 000 F CFA/jour et que d'ailleurs leurs revenus ne leur permet pas d'éponger toutes leurs dépenses courantes, il apparaît que les conditions de santé de ces artisans sont très fragiles.

A la difficulté de gérer les problèmes de santé liés au VIH/Sida, viennent s'ajouter les malaises récurrents liés à l'apparition simultanée sur une courte durée, des maladies comme la fièvre typhoïde, la diarrhée et le paludisme. Ces autres maladies viennent fragiliser encore plus la santé globale des artisans et par ricochet leur activité, vu que nombre d'artisans ayant

des conditions de santé fragiles, se trouvent ne plus se rendre régulièrement sur leur lieu de travail.

En somme, les caractéristiques socioéconomiques ainsi que les conditions de travail dans lesquels les artisans évoluent présentent des aspects en défaveur de leur autonomisation professionnelle. Celles-ci s'accompagnent, à première vue, d'un état de santé inquiétant pour les artisans et leurs enfants. Mais, le lien que les conditions de travail de ces artisans entretiennent avec le bien-être général du ménage ne sera perceptible qu'en analysant en profondeur les conditions de vie dans leurs ménages.

Chapitre 2 :

**CONDITIONS DE VIE DANS LE
MENAGE DES ARTISANS**

Introduction

L'un des facteurs qui déterminent l'état de bien-être général dans un ménage reste la situation professionnelle de ces membres et de son chef notamment. C'est pourquoi, diverses études sur les conditions de vie des populations s'appuient sur le ménage, comme unité d'analyse de référence. Celles-ci fournissent aux politiques publiques en faveur des populations des indicateurs qui mesurent l'état de bien-être socio-économique dans les ménages. Ces indicateurs sont généralement calculés à partir des enquêtes de niveau de vie (ENV) et démographiques et de santé (EDS). A l'instar de la plupart de ces études, pour mieux apprécier *l'état de bien-être social des artisans qui rend compte de la précarité de leurs conditions de travail*, celle-ci s'intéresse aux conditions de vie dans leurs ménages et essaie de les mesurer au moyen de certaines caractéristiques usuelles. Ce chapitre décrit alors en profondeur l'état de la situation de vie des artisans et leur famille en vue d'éclairer des actions de proximité en faveur des artisans du PIAAA-CI. Dans sa première section, le chapitre analyse, à travers les caractéristiques des ménages, la taille des ménages et la dépendance démographique des enfants de moins de 17 ans pour la population d'âge actif. Sa section 2 présente les caractéristiques de l'habitat des artisans et évalue les biens durables et autres actifs usuels possédés par ces derniers et qui participent à leur bien-être. Dans sa section 3, il examine l'état de bien-être en relation avec la situation de l'emploi et du niveau de revenu dans le ménage. La dernière section de ce chapitre (section 4) focalise l'attention sur la situation particulière de l'enfant de moins de 17 ans dans le ménage. Il visite à cet effet le statut de déclaration à l'état civil et de scolarisation des enfants. Il s'intéresse également à leur état de d'épanouissement et leur comportement dans le ménage considérés comme des composantes essentielles du bien-être global du ménage dans le cadre des objectifs visés par cette étude.

1. Caractéristiques des ménages artisans

Dans les enquêtes ménages, les caractéristiques de la population des ménages rendent compte des informations sociodémographiques sur l'ensemble des membres d'un ménage. Celles-ci incluent entre autres la taille et la composition des ménages présentées dans cette section.

1.1. Taille du ménage des artisans

La taille d'un ménage renseigne sur le nombre de résidents habituels dans le ménage. Dans les localités ciblées par l'étude, la taille moyenne des ménages des artisans est de 11 personnes par ménage (Tableau 2-1). Ce nombre est relativement le double de ceux trouvés

au niveau national de 5,1 personnes par ménage (EDS, 2012) et de 4,7 personnes (ENV, 2008).

En effet, dans l'ensemble des localités enquêtées, une proportion relativement importante de ménages d'artisans (17%) abrite une population de plus de 15 personnes. Ces ménages de grande taille concernent notamment ceux des artisans enquêtés dans les localités de Toumodi et Yamoussoukro avec des proportions respectives de 38,6 et 34,3% de plus de 15 personnes dans le ménage (Tableau 2-1).

Tableau 2- 1 : Répartition (en %) des ménages par taille selon la localité

Taille de ménage	Département											
	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1 à 5	137	17,7	16	9,6	2	7,7	1	2,3	10	7,1	166	14,4
6 à 10	358	46,3	71	42,5	5	19,2	8	18,2	37	26,4	479	41,7
11 à 15	188	24,3	46	27,5	13	50,0	18	40,9	45	32,1	310	27,0
16 et +	90	11,6	34	20,4	6	23,1	17	38,6	48	34,3	195	17,0
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Taille moyenne des ménages	9,9		12,3		13,3		14,8		14		11	

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Dans la ville d'Abidjan, la taille moyenne des ménages des artisans enquêtés est de 9,9 personnes par ménage. Avec des moyennes respectives de 6,4 et de 7,1 personnes par ménage, les communes d'Adjame et de Marcory affichent les plus faibles tailles enregistrées dans les ménages des artisans. Ce nombre de personnes recensé dans les ménages des artisans à Abidjan est encore plus élevé dans ceux enquêtés dans d'autres communes principalement au Plateau, à Yopougon, à Treichville et à Koumassi avec une taille moyenne de 9 personnes et un record de 11,7 personnes par ménage à Abobo (Tableau 2-2). Cette taille élevée observée notamment dans les ménages d'artisans enquêtés à Yopougon et à Abobo reste proche du nombre de personnes relevé dans l'ensemble des ménages de ces deux communes en 2008 et 2011 et dans la ville d'Abidjan en 2015 dans les analyses des conditions de vie. En effet, la taille moyenne des ménages pauvres est passée, entre 2008 et 2011, de 7,3 à 8,1 à Yopougon et de 7,8 à 8,5 à Abobo (ENV, 2011). De même, il ressort de l'ENV 2015, qu'à Abidjan, la pauvreté touche une proportion importante de 27,1% de ménages de plus de 6 personnes et une proportion de 46,8% de ménages ayant une taille de 4 à 6 personnes.

En termes de proportion, plus de la moitié des ménages des artisans enquêtés dans les communes d'Abidjan enregistrent au moins 6 personnes par ménage (Tableau 2-2). Ces

ménages de grande taille à Abidjan s'observent beaucoup plus dans les communes de Cocody (100%), plateau (100%) et Abobo (88,8%) et relativement moins dans celles d'Adjame (58,3%), Marcory (63,6%) et Port-Bouët (68,7%).

Tableau 2- 2 : Répartition (en %) des ménages des artisans par taille du ménage selon les communes d'Abidjan

Taille du ménages	Commune d'Abidjan																		Ensemble			
	Abobo		Adjame		Attecoube		Cocody		Plateau		Koumassi		Marcory		Port Bouet		Treichville		Yopougon			
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%		
1 à 5	21	11,2	5	41,7	15	23,8	-	-	-	-	13	14,0	4	36,4	5	31,3	11	23,9	63	18,6	137	17,7
6 à 10	76	40,4	6	50,0	32	50,8	2	66,7	2	100	46	49,5	5	45,5	7	43,8	17	37,0	165	48,7	358	46,3
11 à 15	55	29,3	1	8,3	11	17,5	1	33,3	-	-	24	25,8	2	18,2	4	25,0	12	26,1	78	23,0	188	24,3
16 et +	36	19,1	-	-	5	7,9	-	-	-	-	10	10,8	-	-	-	-	6	13,0	33	9,7	90	11,6
Total	188	100	12	100	63	100	3	100	2	100	93	100	11	100	16	100	46	100	339	100	773	100
Taille moyenne des ménages	11,7	6,4	8,8	8	9	9,8	7,1				7,5		9,6		9,4		9,9					

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Ce constat dans les ménages des artisans des zones ciblées par l'étude suscite bien d'interrogations quant aux conditions de bien-être dans les ménages. En effet, selon le profil de la pauvreté 2015²⁴, en Côte d'Ivoire, la pauvreté touche beaucoup plus les ménages de grande taille. Le taux de pauvreté observé en 2015 au niveau national dans les ménages d'au moins 7 personnes est de 75,8%. Quant à la localité d'Abidjan, l'étude montre qu'en 2015, 90% des pauvres vivent dans de ménage d'au moins 4 personnes.

1.2. La population d'enfants de moins de 17 des ménages des artisans

Une population d'enfants de 0 à 5 ans et de 6 à moins de 17 ans a également été recensée dans les ménages des artisans. L'intérêt d'accorder une importance particulière à ces tranches d'âge dans cette étude réside dans l'analyse des facteurs tels que le nombre élevé d'enfants dans les ménages pauvres qui participent au développement des pires formes de travail des enfants, notamment pour la tranche de 6 à moins de 17ans.

Dans les zones ciblées par l'étude, l'on enregistre en moyenne 1,1 enfant de 0 à 5 ans et 2,3 enfants de 6 à moins de 17 ans. Toumodi et Yamoussoukro présentent des moyennes plus élevées dans les deux tranches d'âge. Ces nombres sont respectivement de 1,7 et 1,5 enfant

²⁴ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV, 2015)

par ménage pour la tranche de 0 à 5 ans (Tableau 2-3) et de 3,1 et 3,2 pour la tranche de 6 et 17 ans (Tableau 2-4).

Les proportions des ménages des artisans enquêtés par nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans sont présentées dans le Tableau 2-3. Dans l'ensemble, la majorité des ménages des artisans (61,2%) abrite au moins un enfant de 0 à 5 ans, contre une proportion de 38,8%. Plus de 6 ménages d'artisans sur 10 (60,3%) hébergent 1 à 5 enfants de 0 à 5. Toutefois, un nombre élevé de 6 à 10 enfants et de plus de 10 enfants de 0 à 5 ans vit dans une proportion non négligeable de ménages (respectivement de 0,8% et de 0,2%) des artisans de la zone d'étude. Si faible soient elles, ces proportions de ménages d'artisan méritent une attention particulière, du fait d'une forte vulnérabilité que pourraient présenter ces enfants notamment dans des ménages d'artisan de Toumodi (6,8%) et Yamoussoukro (2,1%) puis de Bouaké (1,2%) (Tableau 2-3).

Tableau 2- 3 : Répartition (en %) des ménages par nombre d'enfants de 0-5ans dans le ménage selon la localité

Nombre d'enfants de 0-5 ans	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
0	311	40,2	67	40,1	11	42,3	12	27,3	45	32,1	446	38,8
1 à 5	461	59,7	96	57,5	15	57,7	29	65,9	92	65,7	693	60,3
6 à 10	1	0,1	2	1,2	-	-	3	6,8	3	2,1	9	0,8
Plus de 10	-	-	2	1,2	-	-	-	-	-	-	2	0,2
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Nombre moyen d'enfants de 0 à 5 ans	0,9		1,3		1,1		1,7		1,5		1,1	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet

Quant à la population d'enfants de 6 à moins de 17 ans, dans l'ensemble, la quasi-totalité (99%) des ménages des artisans héberge au moins un enfant de cette tranche d'âge. Un nombre de 1 à 5 enfants par ménage a été enregistré dans la plupart des ménages (46,4%) et ce notamment à Abidjan (52,7%). Par ailleurs, une proportion relativement importante de ménages d'artisans abrite 6 à 10 enfants (38,9%) et plus 10 enfants (13,7%) de 6 à moins de 17 ans. A la différence d'Abidjan où seulement 36,4% et 10% des ménages sont concernés, cette forte population d'enfants des deux tranches d'âge a été recensée dans presque que toutes les localités dans plus de la majorité des ménages (Tableau 2-4).

Tableau 2- 4: Répartition (en %) des ménages par nombre d'enfants de 6 à moins de 17 ans dans le ménage selon la localité

Nombre d'enfants de 6 à moins 17 ans	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussouko		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0	8	1,0	3	1,8	-	-	-	-	-	-	11	1,0
1 à 5	407	52,7	66	39,5	5	19,2	9	20,5	47	33,6	534	46,4
6 à 10	281	36,4	72	43,1	14	53,8	21	47,7	59	42,1	447	38,9
Plus de 10	77	10,0	26	15,6	7	26,9	14	31,8	34	24,3	158	13,7
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Nombre moyen d'enfants de 6 à moins 17 ans	2		2,6		2,7		3,1		3,2		2,3	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet

Dans la ville d'Abidjan, le nombre moyen d'enfants de 0 à 5 ans dans les ménages des artisans enquêtés est de 0,9 et celui des enfants de 6 à moins 17 ans est de 2. Les nombres moyens les plus élevés d'enfants de 0 à 5 ans enregistrés dans la ville sont 1,5 par ménage pour les ménages des artisans interrogés dans la commune Plateau et 1,7 par ménage pour ceux de Cocody ; alors que celui des enfants de 6 à moins 17 ans enregistrés dans les ménages des artisans interrogés dans les communes d'Abobo, Koumassi et Treicherville sont respectivement de 2,4 ; 2,4 et 2,1 par ménage (Tableau 2-5).

Tableau 2- 5 : Répartition du nombre d'enfants par tranche d'âge selon les communes d'Abidjan

Commune Abidjan	Nombre moyen d'enfants de 0 à 5 ans	Nombre moyen d'enfants de 6 à moins 17 ans
Abobo	1,1	2,4
Adjame	0,7	1,4
Attecoube	0,9	1,5
Cocody	1,7	0,7
Plateau	1,5	2,0
Koumassi	0,8	2,4
Marcory	0,5	1,5
Port-Bouet	0,6	1,4
Treichville	1,1	2,1
Yopougon	0,9	1,8
Ensemble	0,9	2,0

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

La tranche de la population de moins de 17 ans représente un taux de dépendance démographique²⁵ des enfants de 44,7% dans l'ensemble des ménages des artisans. Cela signifie que le nombre d'« enfants à charge » dans les ménages des artisans est un peu moins de la moitié des personnes capables d'assumer cette charge dans ces ménages (la population en âge de travailler). Cette dépendance démographique est plus importante dans les ménages d'artisans de Yamoussoukro qu'ailleurs, avec un nombre d'enfants de moins de 17 ans un peu au-delà de la moitié (50,5%) des personnes qui doivent assurer leur bien-être dans les ménages (Tableau 2-6).

Tableau 2- 6: Répartition du taux de dépendance démographique circonstanciel (TDC) selon les localités

Localité	Abidjan	Bouake	Tiébissou	Toumodi	Yamoussouko	Ensemble
Nombre moyen de personnes de moins de 17 ans dans les ménages	2,9	3,9	3,8	4,8	4,7	3,4
Nombre moyen de personnes de 17 ans et plus dans les ménages	7	8,4	9,5	10	9,3	7,6
Taux de Dépendance Circonstanciel (TDC)	41,4%	46,4%	40%	48%	50,5%	44,7%

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

A Abidjan, avec un taux de dépendance de 63,6% enregistré dans les ménages des artisans enquêtés au plateau, la charge des personnes d'âge de 17 ans et plus, est de loin plus implorante que dans les autres communes. Le nombre d'« enfants à charge » dans ces ménages des artisans est en effet de loin plus élevé que la moitié des personnes capables d'assumer leur bien-être, relativement à la situation dans les ménages des artisans enquêtés à Treichville où ce nombre de personnes supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidien (population de moins de 17 ans) est égale à la moitié (50%) de ceux qui sont censés assuré cette survie (Tableau 2-7).

²⁵ Le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne (enfants et personnes âgées) et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge (population en âge de travailler). Le rapport global est ainsi de : [100 * (population de 0 à 14 ans + population de 65 ans et plus)/population de 15 à 64 ans] (source : <https://www.ined.fr/fr/lexique/rapport-de-dependance> / 25/07/2016. Les bornes d'âge retenues pouvant varier, on peut calculer séparément un rapport de dépendance des jeunes (enfants) ou *taux de dépendance exceptionnel ou circonstanciel* et un rapport de dépendance des personnes âgées. Dans le cas de cette étude, un ratio *circonstanciel ou exceptionnel* est calculé. Il rapporte la *population de moins de 17 ans* à la *population de 17 ans et plus dans les ménages des artisans des zones ciblées par l'étude* .

Tableau 2- 7: Répartition du taux de dépendance démographique circonstanciel selon les communes d’Abidjan

Communes d’Abidjan	Nombre moyen de personnes de moins 17 ans dans les ménages	Nombre moyen de personnes de 17 et plus dans les ménages	Taux de Dépendance Circonstanciel (TDC)
Abobo	3,5	8,2	42,6%
Adjame	2,1	4,3	48,8%
Attecoube	2,4	6,4	37,5%
Cocody	2,4	5,6	42,8%
Plateau	3,5	5,5	63,6%
Koumassi	3,2	6,6	48,4%
Marcory	2	5,1	39,2%
Port Bouet	2	5,5	36,3%
Treichville	3,2	6,4	50,0%
Yopougon	2,7	6,7	40,3%
Ensemble	2,9	7	41,4%

Source : *Données d’enquête AVSI, Juillet 2015*

Ces ratios de dépendance des enfants d’âge inférieur à 17 ans relativement élevés dans les ménages des artisans pourraient contribuer à réduire l’assistance apportée à cette population d’enfants en termes de nutrition, de soins médicaux de base (vaccination par exemple) et de scolarisation. De même, il existe un risque élevé de détérioration de la protection des plus jeunes et surtout d’exploitation des relativement plus âgés (entre 14 et 16 ans), dans la mesure où, ces enfants évoluent dans un environnement caractérisé par une forte présence des facteurs de ces risques (bas niveau d’instruction des parents, conditions d’emploi informel et précaire, faiblesse des revenus, etc.).

En somme, si on considère la grande taille du ménage qui reste l’une des caractéristiques des ménages pauvres en Côte d’Ivoire, en plus du faible niveau d’instruction de la majorité des artisans (70,4% dont 28% aucun niveau et 42,4% un niveau primaire) et du statut d’informalité qui caractérise leur activité (voir chapitre précédent), la probabilité que l’ensemble des ménages des artisans enquêtés de la zone d’étude rentre dans la classe de la population des pauvres en Côte d’Ivoire est élevée²⁶. L’analyse de la situation des ménages des artisans nécessite alors d’explorer les conditions de l’habitat et ses caractéristiques pour mieux cerner l’état de bien-être de ces derniers.

²⁶ En effet, l’ENV (2015) révèle certaines caractéristiques décrit ici comme le profil suivant d’un ménage pauvre en 2015 en Côte d’Ivoire, notamment une grande taille (d’au moins quatre personnes), un chef est un homme âgé d’au moins trente-six ans, marié ou veuf, ne sachant pas lire ou ayant un faible niveau d’instruction, ne travaillant pas ou exerçant une activité agricole ou toute autre activité informelle.

2. Habitat et biens possédés

L'habitat, ses caractéristiques et bien d'autres commodités y afférant, de même que les bien possédés par les ménages offrent une autre facette de leur bien-être. Ceux-ci ont fait l'objet de nombreuses analyses sur la mesure du bien-être des ménages, notamment, en ce qui concerne les installations d'assainissement améliorées et les différentes sources d'approvisionnement en eau de boisson selon la classification du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. De ce fait, cette section examine les caractéristiques de l'habitat des artisans enquêtés, puis s'intéresse aux biens possédés par ceux-ci.

2.1. Caractéristiques de l'habitat

L'analyse sur les caractéristiques de l'habitat s'appuie ici sur le statut de propriété du logement, le type de logement, le nombre de pièces, la nature des matériaux du toit et des latrines du ménage et la source d'approvisionnement en eau.

La distribution des ménages selon les localités visées par l'étude, montre que relativement plus de 7 ménages d'artisan sur 10 (73,6%) sont en location, contre 4,7% en occupation²⁷ et 21,7% de ménages propriétaires. Les logements en location s'observent beaucoup plus chez les artisans enquêtés dans la ville d'Abidjan (78,7%) et dans le département de Yamoussoukro (74,3%). Les ménages propriétaires sont pour la plupart du département de Tiébissou (84,6%). Quant à l'occupation gratuite du logement, seul Toumodi a pu recenser un peu moins de trois ménages d'artisans sur dix (29,5%) (Tableau 2-8).

Tableau 2- 8 : Répartition (en %) des ménages par statut d'occupation du logement selon localité

Statut d'occupation du logement	Département											
	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Votre propriété	143	18,5	53	31,7	22	84,6	-	-	32	22,9	250	21,7
En location	608	78,7	101	60,5	2	7,7	31	70,5	104	74,3	846	73,6
En occupation	22	2,8	13	7,8	2	7,7	13	29,5	4	2,9	54	4,7
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

²⁷ Ce terme renvoie, ici, au statut de logement selon lequel l'occupant n'est ni un locataire, ni un propriétaire mais a qui échoie gratuitement le droit de d'occupation provisoire ou permanente du logement..

Dans la ville d'Abidjan, avec seulement 2,8% des ménages en occupation et 18,5% propriétaires de leur logement, le statut d'occupation du logement des ménages des artisans enquêtés présente de fortes similitudes avec celui des ménages pauvres décrit en 2015 par le profil de pauvreté des ménages en Côte d'Ivoire dans cette localité²⁸. Cette caractéristique générale du logement observée chez les artisans enquêtés à Abidjan, s'explique, dans l'ensemble, par la conformité du statut du logement de ces artisans dans les dix communes de la ville. En effet, seulement Adjamé et Marcory ont pu dénombrer respectivement 16,7% de ménages d'artisans en occupation gratuite du logement et 27,3% de ménages d'artisans propriétaires de leur logement, contre une plus de la majorité des ménages qui loue leur logement (Tableau, 2-9).

Tableau 2- 9 : Répartition (en %) des ménages par statut d'occupation du logement selon localité

Statut d'occupation du logement		En occupation	Votre propriété	En location	Total
Abobo	Eff	4	31	153	188
	%	2,1	16,5	81,4	100
Adjame	Eff	2	2	8	12
	%	16,7	16,7	66,7	100
Attecoube	Eff	1	7	55	63
	%	1,6	11,1	87,3	100
Cocody	Eff	-	-	3	3
	%	-	-	100	100
Plateau	Eff	-	-	2	2
	%	-	-	100	100
Koumassi	Eff	1	17	75	93
	%	1,1	18,3	80,6	100
Marcory	Eff	-	3	8	11
	%	-	27,3	72,7	100
Port Bouet	Eff	1	4	11	16
	%	6,3	25,0	68,8	100
Treichville	Eff	2	8	36	46
	%	4,3	17,4	78,3	100
Yopougon	Eff	11	71	257	339
	%	3,2	20,9	75,8	100
Total	Eff	22	143	608	773
	%	2,8	18,5	78,7	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

²⁸ Selon l'ENV (2015), dans la ville d'Abidjan, plus de 76% des pauvres louent leur logement, 19% des pauvres sont propriétaires de leur logement et une infime partie des ménages pauvres sont logés gratuitement (qui inclut le logement par la famille, le logement subventionné).

Si on considère le type de logement, dans l'ensemble, plus de 6 ménages d'artisan sur 10 vivent dans une cour commune²⁹ (61,5%) et dans des maisons en bande³⁰ pour plus de deux ménages sur 10 (21,4%). Une répartition selon le département montre que les ménages vivant dans une cour commune se localisent en grande majorité à Toumodi (75%), à Yamoussoukro (74,3%) et à Abidjan (61,7%). Aussi, une relative majorité s'abrite dans les maisons en bande à Bouaké (25,1%) et également à Abidjan (23,2%). Toutefois, certains enquêtés vivent avec leur ménage dans des logements de type moderne (dans un appartement pour 9,3% des ménages et dans une villa pour 4,3% pour ménages). Ceux-ci se localisent notamment à Tiébissou (dans une villa pour 30,8% des ménages) et Toumodi (dans un appartement pour 22,2% de ménages) (Tableau 2-10).

Tableau 2- 10 : Répartition (en %) des ménages par type de logement selon les localités

Type de logement	Département											
	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Villa	24	3,1	9	5,4	8	30,8	1	2,3	7	5	49	4,3
Appartement	77	10	17	10,2	1	3,8	10	22,7	2	1,4	107	9,3
Maison en bande	179	23,2	42	25,1	4	15,4	-	-	21	15	246	21,4
Cour commune	477	61,7	81	48,5	12	46,2	33	75	104	74,3	707	61,5
Case en paillote/Banco	7	0,9	1	0,6	1	3,8	-	-	3	2,1	12	1
Autre	9	1,2	17	10,2	-	-	-	-	3	2,1	29	2,5
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Pour en établir un lien avec le coût de la vie dans les différentes localités enquêtées, le regard se porte sur la distribution des artisans de la zone d'Abidjan, pouvant être considérés comme un échantillon homogène. En effet, les conditions professionnelles des artisans d'Abidjan notamment les sites d'installation sont, d'une façon générale, plus précaires que celles de ceux des autres localités visitées, du fait de déguerpissements fréquents auxquels ils sont confrontés. Ces conditions peuvent se répercuter sur le mode d'habitat des artisans.

Ainsi, une distribution selon le type de logement révèle que la cour commune reste le type le plus dominant dans les ménages des artisans enquêtés dans la ville d'Abidjan, suivie des maisons en bande. Si l'habitat en cour commune est très perceptible chez les ménages des

²⁹ Une cour commune renvoie à un logement dans lequel la cour est affectée à l'usage collectif de l'ensemble des ménages copropriétaires.

³⁰ La maison en bande renvoie à des maisons individuelles, juxtaposées et mitoyennes, identiques, collées les unes aux autres en formant des bandes.

artisans interviewés dans les communes d'Adjame (91,7%), Treichville (80,4%), Abobo (60,6%) et de Yopougon (53,4%), les maisons en bande concernent, pour un ménage sur deux (50%), les ménages des artisans enquêtés dans la commune de Plateau et pour plus d'un ménage sur quatre, ceux enregistrés dans les communes d'Abobo (26,6%), Attécoubé (27%) et Yopougon (28,9%) (Tableau 2-11).

Il ressort qu'à Abidjan, les artisans enquêtés vivent en grande majorité dans des habitats de type cour commune et maison en bande, classés hors habitat de type moderne par les enquêtes de niveau de vie en Côte d'Ivoire. Et ce, dans les communes d'Adjame, d'Abobo, Attécoubé et de Yopougon, où ce type de logement est généralement répandu, notamment du fait de leur coût relativement moins élevé³¹. Cela dénote du fait que le coût de la vie dans la localité de résidence pourrait rester un des facteurs déterminants dans le choix du type logement à Abidjan chez les artisans.

Les proportions enregistrées chez les artisans enquêtés dans les communes d'Abobo et de Yopougon restent, dans l'ensemble, conformes à la configuration générale de l'habitat dans ces deux localités décrites par les enquêtes de niveau de vie en Côte d'Ivoire. En effet, selon l'ENV (2011), sur la période 2008-2011, la cour commune reste le type de logement le plus utilisé à Abobo (avec 71,4% en 2008 contre 76,5 en 2011) et à Yopougon (47,4% en 2008 à 47,0% en 2011, soit près de la moitié de la population). Par ailleurs, il ressort de la dernière évaluation des conditions de vie dans la ville d'Abidjan que les pauvres vivent majoritairement dans les cours communes (57,6%) et dans une faible proportion (9,4%) dans les villas (ENV, 2015).

La conformité des caractéristiques de l'habitat des ménages des artisans des zones ciblées par l'étude avec celles de l'ensemble des ménages identifiés par la littérature sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire témoigne du fait que les artisans et leurs ménages font partie des groupes de population dont la précarité des conditions de vie nécessite une attention. Ce d'autant plus qu'à Abidjan et dans les autres villes du pays, les proportions des pauvres sont importantes en 2015 dans les maisons en bande (26,8% de ménages pauvres) et les cours commune (38,7% de pauvres) ('ENV2015).

³¹ En 2011, le loyer mensuel moyen est estimé à 20 086 Francs CFA à Abobo et à 33 765 Francs CFA à Yopougon (ENV, 2011).

Un fait qui pourrait paraître paradoxal ici, est la situation particulière de la commune de Plateau et de Cocody³², où la grande majorité des artisans enquêtés vivent dans de type d'habitat non moderne. Comme la taille moyenne de 9 personnes par ménage, nettement, proche de la moyenne de la zone d'Abidjan (Tableau 2-8), cet état de fait dans ces deux communes pourrait être dû au fait que, soit les artisans enquêtés dans ces communes résident avec leur ménage dans les bidonvilles développés par endroits (y compris les baraqués dans les espaces non encore construits et les maisons inachevées), soit que ceux vivent dans le type d'habitat non moderne aux alentours de ces communes.

Tableau 2- 11 : Répartition (en %) des ménages par type de logement selon les communes d'Abidjan

Type de logement	Villa	Appartement	Maison en bande	Cour commune	Case en paillote/Banco	Autre	Total
Abobo	Eff.	6	16	50	114	1	188
	%	3,2	8,5	26,6	60,6	0,5	100
Adjame	Eff.	-	-	1	11	-	12
	%	-	-	8,3	91,7	-	100
Attecoube	Eff.	1	4	17	41	-	63
	%	1,6	6,3	27,0	65,1	-	100
Cocody	Eff.	-	-	-	2	-	3
	%	-	-	-	66,7	-	100
Plateau	Eff.	-	-	1	1	-	2
	%	-	-	50,0	50,0	-	100
Koumassi	Eff.	3	8	4	71	5	93
	%	3,2	8,6	4,3	76,3	5,4	100
Marcory	Eff.	-	1	2	8	-	11
	%	-	9,1	18,2	72,7	-	100
Port bouet	Eff.	-	3	1	11	-	16
	%	-	18,8	6,3	68,8	-	100
Treichville	Eff.	-	4	5	37	-	46
	%	-	8,7	10,9	80,4	-	100
Yopougon	Eff.	14	41	98	181	1	339
	%	4,1	12,1	28,9	53,4	,3	100
Ensemble	Eff.	24	77	179	477	7	773
	%	3,1	10,0	23,2	61,7	0,9	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

³² Cocody et Plateau sont en effet deux communes caractérisées principalement par des habitats de type moderne ; avec Cocody, la principale cité résidentielle des cadres de Côte d'Ivoire et Plateau la cité administrative.

De même, l'analyse portée sur la nature des matériaux du toit, le nombre de pièces du logement, les caractéristiques des latrines et la source d'approvisionnement en eau donnent également des résultats presque conformes, dans l'ensemble, aux statistiques sur ce type de caractéristiques de logement en Côte d'Ivoire.

En effet, le Tableau 2-12 montre que 60,6% des ménages d'artisan s vivent dans des logements d'une à deux pièces dont seulement 19,6% des ménages dans un ménage d'une pièce et 41% dans des logements de deux pièces³³, contre moins de quatre ménages d'artisan sur dix (39,4%) vivant dans des logements de plus de deux pièces (pour 26,4% dans un logement de trois pièces et 13% dans un logement de plus de trois pièces). A l'opposé, des localités de l'intérieur, notamment à Toumodi (54,5%) et à Tiébissou (96,2%) où, les ménages des artisans vivent dans un logement de plus deux pièces, à Abidjan, plus de 6 ménages sur 10 (68,9%) des artisans concernés habitent un logement d'une à deux pièces. Il ressort en effet du Tableau 2-12 que 45,1% des ménages d'artisans habitent un logement de deux pièces et 23,8% un logement d'une pièce. Ce dernier type de logement est particulièrement observé dans les ménages des artisans enquêtés au Plateau (100%), à Koumassi (45,2%) et à Treichville (39,1%) (Tableau 2.15).

Tableau 2- 12 : Répartition (en %) des ménages par le nombre de pièces selon les localités

Nombre de pièces	Localité											
	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Plus de trios	69	8,9	30	18	21	80,8	-	-	29	20,7	149	13
Trois	171	22,1	63	37,7	4	15,4	24	54,5	42	30	304	26,4
Deux	349	45,1	53	31,7	1	3,8	18	40,9	51	36,4	472	41
Une	184	23,8	21	12,6	-	-	2	4,5	18	12,9	225	19,6
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Relativement à la taille élevée des ménages, le logement d'une à deux pièces observé dans la plupart des ménages des artisans visités témoigne des conditions de vie difficiles en termes de commodité. Le Tableau 2-13 montre à cet effet que 46,2% des 19,6% et 48,1% des 41% des

³³ Ce type de logement est généralement composé d'une pièce pour dormir et d'une pièce pour tous les autres besoins du ménage. Les analyses les plus récentes sur nombre de pièces du logement des ménages en Côte d'Ivoire ayant estimé, en 2012, à 39,2% les ménages au niveau national utilisant une pièce pour dormir (EDS, 2012), le taux de 41% trouvé ici reste dans l'ensemble proche des estimations sur cette caractéristique de l'habitat.

ménages qui vivent respectivement dans un logement d'une et de deux pièces abritent une population de 6 à 10 personnes.

Tableau 2- 13 : Répartition (en %) des ménages selon leur taille et le nombre de pièces du logement

Nombre de pièces	Taille du ménage										
	1 à 5		6 à 10		11 à 15		16 et +		Ensemble		
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	%
Plus de trois	6	4,0	38	25,5	46	30,9	59	39,6	149	100	13,0
Trois	21	6,9	110	36,2	89	29,3	84	27,6	304	100	26,4
Deux	70	14,8	227	48,1	133	28,2	42	8,9	472	100	41,0
Une	69	30,7	104	46,2	42	18,7	10	4,4	225	100	19,6
Total	166	14,4	479	41,7	310	27,0	195	17,0	1150	100	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Ces conditions de promiscuité sont plus défavorables à Abidjan dans les ménages des artisans de taille beaucoup plus grande. L'on y recense plus de la moitié (51,1%) des ménages de taille de 11 à 15 personnes qui habitent un logement composé seulement de deux pièces. De même, si on considère la population des ménages des artisans vivant dans un logement de plus de trois pièces, la ville d'Abidjan ne recense que 4,3% abritant un nombre de 1 à 5 personnes (Tableau 2-14)

Tableau 2- 14 : Répartition (en %) des ménages selon leur taille et le nombre de pièces du logement à Abidjan

Nombre de pièces	Taille du ménage														
	1 à 5			6 à 10			11 à 15			16 et +			Total		
	Eff	Lignes (%)	Colonnes (%)	Eff	Lignes (%)	Colonnes (%)	Eff	Lignes (%)	Colonnes (%)	Eff	Lignes (%)	Colonnes (%)	Eff	Lignes (%)	Colonnes (%)
Plus de trois	3	4,3	2,2	24	34,8	6,7	20	29,0	10,6	22	31,9	24,4	69	100	8,9
Trois	18	10,5	13,1	73	42,7	20,4	40	23,4	21,3	40	23,4	44,4	171	100	22,1
Deux	54	15,5	39,4	174	49,9	48,6	96	27,5	51,1	25	7,2	27,8	349	100	45,1
Une	62	33,7	45,3	87	47,3	24,3	32	17,4	17,0	3	1,6	3,3	184	100	23,8
Total	137	17,7	100	358	46,3	100	188	24,3	100	90	11,6	100	773	100	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Tableau 2- 15 : Répartition (en %) des ménages par le nombre de pièces et la nature des matériaux du toit selon les localités

Nombre de pieces	Communes d'Abidjan																					
	Abobo		Adjame		Attecoube		Cocody		Plateau		Koumassi		Marcory		Port Bouet		Treichville		Yopougon		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Plus de Trois	17	9	-	-	5	7,9	-	-	-	-	2	2,2	1	9,1	4	25	2	4,3	38	11,2	69	8,9
Trois	47	25	1	8,3	17	27	-	-	-	-	11	11,8	1	9,1	1	6,3	4	8,7	89	26,3	171	22,1
Deux	108	57,4	8	66,7	25	39,7	3	100	-	-	38	40,9	5	45,5	7	43,8	22	47,8	133	39,2	349	45,1
Une	16	8,5	3	25	16	25,4	-	-	2	100	42	45,2	4	36,4	4	25	18	39,1	79	23,3	184	23,8
Total	188	100	12	100	63	100	3	100	2	100	93	100	11	100	16	100	46	100	339	100	773	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

En ce qui concerne les matériaux du toit du logement, près de 9 ménages sur 10 (89,6%) des artisans concernés habitent un logement recouvert de tôle contre une 10,4% ayant le toit de leur logement fait de matériaux précaires (paille, plastique ou autre autres matériaux dur) (Tableau 2-16).

Cette analyse s'inscrit dans celle relative aux principaux matériaux des murs extérieurs³⁴ des logements sur cet aspect des conditions de vie dans l'ENV (2015) et selon laquelle, au niveau national, 82% des ménages pauvres habitent dans des logements faits de matériaux modernes. Cela démontre qu'en effet certaines caractéristiques du logement tel que les matériaux modernes (toit en tôle, par exemple ; murs extérieurs en dur, en géo béton, etc.), s'ils constituent des indicateurs qualitatifs de l'aspect général de l'habitat, ne sont pas en 2015, en Côte d'Ivoire, un critère discriminant en termes de ménage pauvre et non pauvre.

Tableau 2- 16 : Répartition (en %) des ménages par la nature des matériaux du toit selon les localités

Nature des matériaux du toit	Localité											
	Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dur	97	12,5	4	2,4	-	-	4	9,1	3	2,1	108	9,4
Tôle	668	86,4	162	97	25	96,2	40	90,9	135	96,4	1030	89,6
Paille	6	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	6	0,5
Plastique	2	0,3	1	0,6	1	3,8	-	-	2	1,4	6	0,5
Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Biens d'autres caractéristiques plus déterminantes en termes de conditions de vie dégradantes des ménages selon les commodités de l'habitat focalisent de ce fait l'attention, en plus de la qualité des matériaux du toit et des murs extérieurs. Il s'agit notamment de l'existence ou non de latrines (y compris le type de latrine dans le ménage et son mode d'usage) et la source d'approvisionnement en eau de boisson

Sur le premier aspect, il ressort que les logements des ménages des artisans sont dotés pour la plupart de latrines modernes (48,6%) et traditionnelles (47,7%). Toutefois, seulement 64,0%

³⁴ Les analyses sur ces aspects des conditions de vie dans l'ENV (2015), ont concerné beaucoup plus les principaux matériaux des murs extérieurs. Ceux-ci ont été regroupés en trois catégories : les matériaux traditionnels (Banco, terre battue, bambou ou feuille), les matériaux précaires (tôle, Planche, semi dur) et les matériaux modernes (dur, géo béton, etc.).

des ménages des artisans enquêtés dans la zone d’Abidjan sont équipés de latrines modernes. Ces équipements en sanitaires modernes sont en grande partie absents dans les ménages des artisans enquêtés à Bouaké (81,4%), à Yamousoukro (71,0%) et à Toumodi (75,4%). Par contre à Tiébissou, plus d’un ménage sur deux (53,8%) des artisans enquêtés ayant recours à la brousse pour leur besoin de défécation n’ont aucune commodité en équipement sanitaire (Tableau 2-10).

Parmi les ménages dotés de latrines (moderne et traditionnelle), un peu plus d’un ménage sur deux (57,2%) en font un usage collectif et un peu plus de 2 ménages sur 5 (42,8%) un usage privé, dans l’ensemble des zones ciblées par l’étude. L’usage collectif s’observe très fréquemment chez les ménages des artisans enquêtés à Toumodi (82,9%), à Yamoussoukro (83,7%) et à Bouaké (73,1%) (Tableau 2-10).

La situation dans les ménages des artisans enquêtés à Abidjan reste préoccupante au regard du type et du mode d’usage des latrines. Plus du tiers (35,2%) des ménages concernés sont encore équipés de latrines traditionnelles. Outre cette proportion importante, on y recense près de la moitié (48,4%) des ménages d’artisans qui font des latrines (modernes ou traditionnelles) un usage commun avec d’autres ménages (Tableau 2-10).

La défécation dans la nature étant une pratique mise en cause dans la transmission de certaines maladies liées à un environnement insalubre, ce taux enregistré à Tiébissou dans les ménages des artisans enquêtés un indicateur de conditions de vie dégradantes étant donné qu’en 2015, les études au niveau national font état de ce que 43,3% des ménages pauvres utilisent la nature en milieu rural comme lieu d’aisance (ENV,2015).

S’agissant de l’accès à une source d’approvisionnement en eau, les ménages des artisans enquêtés restent connectés dans une proportion de 59,9% à une source d’eau potable (compteur d’eau de la SODECI³⁵), contre une proportion relativement importante de ménages d’artisans (40,1%) qui s’approvisionnent encore avec des sources d’eau diverses (achat d’eau pour 28,3% de ménages, puits améliorés pour 4,1% de ménages et puits non protégé et marigot pour 7,7% de ménages). Toutefois, cette source d’approvisionnement en eau potable de la SODECI ne bénéficie principalement qu’aux ménages des artisans enquêtés à Yamoussoukro (67,9%) et Abidjan (66,4%). Cependant, à Toumodi près de la moitié (47,7%) des ménages des artisans enquêtés équivalente à la proportion de ceux qui y possèdent un compteur d’eau de SODECI achète encore de l’eau chez les revendeurs pour les besoins. A

³⁵ Société de Distribution d’Eau de Côte d’Ivoire.

Bouaké, par contre, le recours à un puits ou un marigot est le plus fréquent (37,1%) dans les ménages des artisans visités.

Dans les localités ciblées par cette étude, les problèmes de l'accès à l'eau restent encore une préoccupation majeure pour des ménages des artisans ayant recours au marché informel de vente d'eau (28,3%) et aux sources non améliorées (7,7%) pour s'en approvisionner en eau de consommation (Tableau 2-17).

Tableau 2- 17 : Répartition (en %) des ménages par nature des latrines et source d'approvisionnement en eau selon les localités

Caractéristiques du logement	Abidjan		Bouake		Tiebissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Nature des latrines de la famille	Modernes	495	64,0	24	14,4	4	15,4	8	18,2	28	20	559	48,6
	Traditionnel	272	35,2	136	81,4	8	30,8	33	75	100	71,4	549	47,7
	Aucune/ Brousse	6	0,8	7	4,2	14	53,8	3	6,8	12	8,6	42	3,7
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Larine collective ou individuelle	Individuelle	396	51,6	43	26,9	3	25,0	7	17,1	25	20,3	474	42,8
	Collective	371	48,4	117	73,1	9	75,0	34	82,9	103	83,7	634	57,2
	Total	767	100	160	100	12	100	41	100	128	100	1108	100
Source d'approvisionnement en eau	Sodeci	513	66,4	53	31,7	7	26,9	21	47,7	95	67,9	689	59,9
	Puits améliorée	9	1,2	23	13,8	15	57,7	-	-	-	-	47	4,1
	Achat d'eau	247	32	29	17,4	3	11,5	21	47,7	26	18,6	326	28,3
	Puits/ Marigot	4	0,5	62	37,1	1	3,8	2	4,5	19	13,6	88	7,7
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

En somme, en 2012, au niveau national, 28,5% et 53,4% des ménages utilisent respectivement des toilettes partagées et de toilettes non améliorées et 20,8% des ménages ont accès à une source d'eau non améliorée dont des puits non protégés (13,2%) (EDS, 2012). En 2015, les analyses sur ces questions montrent que 20,1% des ménages pauvres au niveau national ont un WC à l'extérieur du logement ; 65,5% dans les autres villes en dehors d'Abidjan font usage de latrine ou de WC hors de la cour. A Abidjan, ce taux pour les ces ménages pauvres est de 61,1% pour un WC ou des latrines hors du logement. De même, il ressort que les ménages pauvres disposent principalement de douche rudimentaire aussi bien à Abidjan (52,2%) que dans les autres villes (68,6%). Sur la question de l'approvisionnement

en eau, les ménages pauvres ont plus recours aux puits et autres eaux de surface (49,6%) à l'eau de robinet dans le logement (5%) et en dehors du logement (17,6%) (ENV, 2015).

Au regard de ces taux, nous pouvons que les ménages des artisans enquêtés, dans les zones visées par cette étude, rentrent dans la catégorie des ménages en Côte d'Ivoire qui présentent des caractéristiques de logement défavorables en termes de commodités.

En effet, le lien entre les caractéristiques de l'habitat notamment (pour l'accès à l'eau et l'équipement en sanitaire) et le bien-être est mis en relief par les études de niveau de vie des ménages. En effet, il a été démontré qu'en Côte d'Ivoire, le taux de pauvreté s'accroît quand la qualité de l'eau de boisson se détériore de même que lorsque les commodités des toilettes se dégradent. En 2008, il ressort d'une part, que le taux de pauvreté passe de 23,43% de pauvres pour les personnes disposant d'un robinet privé à plus de 67% de pauvres pour les ménages utilisant l'eau de surface comme eau de boisson ; et d'autre part, que les ménages ne disposant pas de systèmes d'assainissement sont parmi les plus pauvres pour 44,75% utilisant les latrines à fosse et pour 67,93% de ménages ne disposant pas de WC (ENV, 2008). En 2015, l'on enregistre par ailleurs sur la question 22,6% de ménages pauvres ayant recours à une eau de robinet³⁶, contre 77,4% de ménages pauvre ne s'approvisionnant pas en eau de robinet. En lien avec le type de toilette, le taux de pauvreté passe de même de 7,14% de ménages pauvres disposant d'un WC dans le logement à 92,86% de ménage pauvres ne disposant pas de WC dans le logement (ENV, 2015).

2.2. Biens durables possédés

La dotation en actifs et biens durables rentre également dans la mesure des conditions de vie dans le ménage. Cette mesure concerne généralement certains biens de consommation durables (téléphone, radio, télévision, etc.), de moyens de déplacement (bicyclette, voiture, motocyclette, etc.), de terres agricoles et/ou d'animaux de ferme (EDS, 2012 et ENV, 2015). Cependant, l'analyse à ce niveau ne portera que sur certains biens qui retiennent l'attention de cette étude.

Un certain nombre de biens dont la possession de fourneau à gaz, de chaises, de tables, d'armoires de matelas et de lits et de postes téléviseurs ont fait l'objet d'analyse chez les ménages des artisans enquêtés. Il ressort que, si dans l'ensemble, la plupart des ménages des

³⁶ Source d'eau de la SODECI

artisans de la zone d'étude est pourvu d'au moins une unité de ces biens, des proportions non négligeables de ménages en sont dépourvus. Ceux-ci se retrouvent notamment à Bouaké et à Toumodi où, par exemple, dans plus d'un ménage sur deux (respectivement 57,5% et 57,7%), on enregistre moins d'une chaise par personne. Par ailleurs, les ménages des artisans enquêtés à Toumodi restent les moins dotés, si on considère l'ensemble des biens étudiés, avec 46,2% et 34,4%, pour seulement la possession d'un poste téléviseur et d'au moins une table, de façon respective (Tableau 2-18).

Ces taux de possession de ces biens d'équipement demeurent, d'une façon générale, toutefois plus élevés dans les ménages des artisans enquêtés à Abidjan que dans les autres localités visitées³⁷.

Tableau 2- 18 : Répartition (en %) des ménages par biens possédés selon les localités

Biens possédés		Localité											
		Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Au moins une chaise par personne	Oui	412	53,3	71	42,5	11	42,3	41	93,2	72	51,4	607	52,8
	Non	361	46,7	96	57,5	15	57,7	3	6,8	68	48,6	543	47,2
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Au moins une table	Oui	630	81,5	139	83,2	17	65,4	38	86,4	103	73,6	927	80,6
	Non	143	18,5	28	16,8	9	34,6	6	13,6	37	26,4	223	19,4
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Une armoire	Oui	411	53,2	59	35,3	4	15,4	15	34,1	51	36,4	540	47,0
	Non	362	46,8	108	64,7	22	84,6	29	65,9	89	63,6	610	53,0
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Au moins un lit	Oui	685	88,6	143	85,6	19	73,1	38	86,4	109	77,9	994	86,4
	Non	88	11,4	24	14,4	7	26,9	6	13,6	31	22,1	156	13,6
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Au moins un matelas	Oui	731	94,6	157	94,0	20	76,9	41	93,2	115	82,1	1064	92,5
	Non	42	5,4	10	6,0	6	23,1	3	6,8	25	17,9	86	7,5
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Une télévision	Oui	685	88,6	120	71,9	14	53,8	33	75,0	93	66,4	945	82,2
	Non	88	11,4	47	28,1	12	46,2	11	25,0	47	33,6	205	17,8
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

³⁷ Ce résultat reste proche de celui qui ressort de l'EDS (2012). En effet, les résultats trouvés par l'EDS font état de ce qu'au niveau national, les taux de possession en biens d'équipement des ménages sont aussi plus élevés à Abidjan que dans l'ensemble du pays.

La même analyse conduite sur les actifs de type ustensile et autres équipements servant à la cuisine montre qu'un peu plus d'un ménage sur trois (35,6%) ne possède pas de fourneau à gaz. Cela est beaucoup moins observé dans les ménages des artisans enquêtés à Abidjan (seulement 17,2%) que dans les ménages des artisans des autres localités de Tiébissou (92,3%), Toumodi (77,3%), Bouaké (74,3%) et Yamoussoukro (67,1%). Cela dénote encore d'une forte utilisation de bois de chauffe et de charbon de bois comme combustible dans les ménages des artisans enquêtés dans les localités de l'intérieur relativement à Abidjan. En lien avec la pauvreté, l'ENV (2015) montre à cet effet que 69,2% des ménages pauvres utilisent essentiellement le bois de chauffe pour la cuisson des aliments notamment en milieu rural (86%) et dans les autres villes (54,5%), en dehors d'Abidjan.

Par ailleurs, moins d'un ménage sur trois (28,1%) visités possèdent moins de trois bassines. Les ménages des artisans concernés par cette situation défavorable de dotation représentent une part relativement importante de ceux enquêtés à Yamoussoukro (41,4%) et à Bouaké (40,1%) (Tableau 2-19).

Tableau 2- 19 : Répartition (en %) des ménages par les actifs de cuisine possédés selon les localités

Biens possédés		Localité											
		Abidjan		Bouake		Tiébissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Au moins trois bassines	Oui	589	76,2	100	59,9	23	88,5	33	75,0	82	58,6	827	71,9
	Non	184	23,8	67	40,1	3	11,5	11	25,0	58	41,4	323	28,1
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Un fourneau traditionnel	Oui	254	32,9	15	9,0	14	53,8	-	-	25	17,9	308	26,8
	Non	519	67,1	152	91,0	12	46,2	44	100	115	82,1	842	73,2
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Un fourneau à gaz	Oui	640	82,8	43	25,7	2	7,7	10	22,7	46	32,9	741	64,4
	Non	133	17,2	124	74,3	24	92,3	34	77,3	94	67,1	409	35,6
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Chez les ménages des artisans enquêtés à Abidjan, les proportions dans la possession des équipements servant à la cuisine tels que les fourneaux à gaz restent en conformité avec les sources d'énergie pour combustible utilisée dans les ménages. En effet, dans ces ménages, il est apparu que moins d'un ménage sur cinq (17,2%) ne possède pas encore de fourneau à gaz

(Tableau 2-20). Ce qui explique, sans doute le fait que le charbon y soit le combustible dont l'usage est beaucoup plus élevé (pour 37% des ménages) à comparer au gaz (pour 63% des ménages). Cependant, ces proportions peuvent cacher d'énormes disparités dans l'utilisation du type de combustible dans les ménages des artisans enquêtés dans les communes d'Abidjan. En effet, en 2015, selon qu'il ressort de l'ENV, de façon générale, la proportion des ménages pauvres (présentant les mêmes caractéristiques que celles qui transparaissent dans les conditions de vie des artisans décrites ici) qui utilisent le charbon comme combustible y est presque équivalente à celle de ceux faisant usage du gaz (42,4% et 40,4% respectivement).

Dans les ménages des artisans enquêtés à Port-Bouët, le gaz est la seule source d'énergie combustible (pour 100% des ménages), alors que le charbon (pour 100% des ménages) reste la seule source d'énergie combustible dans les ménages des artisans enquêtés à Cocody et au Plateau. Par ailleurs, comparativement aux communes de Treichville, Attécoubé et Yopougon où, seulement, respectivement 30%, 33% et 35% des ménages des artisans enquêtés ont recours au charbon, les taux enregistrés à Abobo (49% pour le charbon contre 51% pour le gaz) et à Adjame (42% pour le charbon contre 58% pour le gaz) montrent une quasi-équivalence dans le recours au charbon et au gaz.

Tableau 2- 20 : Répartition (en %) des ménages par le type de combustible utilisé selon les communes d'Abidjan

Type de combustible		Gaz	Charbon	Total
Abobo	Eff.	96	92	188
	%	51	49	100
Adjame	Eff.	7	5	12
	%	58	42	100
Attécoubé	Eff.	41	22	63
	%	65	35	100
Cocody	Eff.	-	3	3
	%	-	100	100
Plateau	Eff.	-	2	2
	%	-	100	100
Koumassi	Eff.	59	34	93
	%	63	37	100
Marcory	Eff.	9	2	11
	%	82	18	100
Port-Bouët	Eff.	16	-	16
	%	100	-	100
Treichville	Eff.	32	14	46
	%	70	30	100
Yopougon	Eff.	226	113	339
	%	67	33	100
Ensemble Abidjan	Eff.	486	287	773
	%	63	37	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Au regard de ce qui précède, il apparaît clairement que l'environnement de l'habitat des ménages des artisans enquêtés de même que la possession de certains biens usuels présentent une caractéristique principale : un aspect défavorable en termes de commodités. Par ailleurs, cet aspect de l'environnement de l'habitat des artisans concernés ne s'éloigne pas de ce qui ressort du profil des ménages pauvres en Côte d'Ivoire en 2008, 2012 et 2015. Une confrontation avec la situation de l'emploi et le niveau de revenu dans le ménage reste à ce niveau nécessaire dans l'analyse du niveau de vie dans les ménages des artisans.

3. Bien-être lié à l'emploi et au niveau du revenu dans le ménage

L'emploi concourt au bien-être d'un ménage. Son effet transite cependant par le niveau de revenu qu'il procure. Cette section décrit d'abord la situation de l'emploi dans les ménages des artisans à partir du « ratio de dépendance économique³⁸ » ; étant donnée une dépendance démographique des enfants de moins de 17 ans accroissant la charge des personnes en âge de travailler dans les ménages de ces artisans. Elle essaie ensuite d'analyser le lien qu'entretient le revenu du ménage avec l'aspect de l'habitat et l'inégale répartition des ménages dans l'accès à certaines commodités basiques.

3.1. Situation de l'emploi dans le ménage des artisans

La taille relativement élevée des ménages renvoie à la charge familiale à laquelle les artisans des zones ciblées par l'étude doivent faire face. Cette charge supportée par les artisans est appréciée à travers le ratio de dépendance économique. En effet, pour une taille moyenne de 11 personnes par ménage, dans l'ensemble, seulement 2,4 personnes exercent une activité sur 7,6 en âge de travailler. Cela équivaut en moyenne à un ratio de dépendance restreint³⁹ aux personnes en âge de travailler égale à 3,2 personnes pour chaque travailleur dans ces ménages. Avec un ratio égal à 4,0 personnes en âge de travailler pour une personne en emploi, cette dépendance est plus forte dans les ménages des artisans enquêtés à Toumodi

³⁸ Le ratio de dépendance économique est le rapport du nombre *d'individu sans emploi* (c'est à dire outre les chômeurs, on a les personnes qui ne sont pas d'âge actif: enfants, vieillards) au nombre d'individus avec emploi. Dans le contexte d'activité informelle de cette étude où l'âge à la retraite n'est pas clairement établi, le ratio de dépendance économique renvoie ici à la charge totale supportée par une personne en emploi dans un ménage d'artisan du fait non seulement des individus sans emploi (chômeurs) mais aussi des personnes d'âge inactif (notamment les enfants de moins de 17 ans). Ce taux calculé rapporte de la taille moyenne du ménage au nombre moyen de personne avec emploi dans le ménage.

³⁹ Le ratio de dépendance des personnes en âge de travailler dans le ménage par contre est le rapport du nombre moyen de personnes en âge de travailler mais sans emploi au nombre moyen de personne avec emploi dans le ménage. A la différence du premier ratio élargi, il rend compte de la charge supportée par un travailleur dans le ménage des artisans du fait seulement des personnes en âge de travailler.

que dans n'importe quelle localité. Cela s'explique par le fait que, pour une moyenne de 10 personnes en âge de travailler, la plus élevée dans l'ensemble, seulement 2,5 personnes sont en activité (Tableau 2-21).

Considérant la population des personnes d'âge inactif dans les ménages (les enfants de moins de 17 ans), on obtient un ratio de dépendance économique égale à 4,6 par ménage. Ce ratio élargi au nombre total de personnes dans le ménage (le nombre de personnes à la charge d'un travailleur dans le ménage des artisans enquêtés) reste le plus élevé à Yamoussoukro (5,8) suivi de Toumodi (5,9) (Tableau 2-21).

Tableau 2- 21 : Répartition du ratio de dépendance des ménages par localité

Département	Taille moyenne du ménage	nombre moyen de personnes en âge de travailler dans le ménage	Nombre moyen de personne avec emploi dans le ménage	Nombre moyen de personnes sans emploi dans le ménage	Ratio de dépendance des personnes en âge de travailler dans le ménage	Ratio de dépendance économique du ménage
Abidjan	9,9	6,9	2,3	4,6	3,0	4,2
Bouake	12,3	8,4	2,6	5,7	3,2	4,7
Tiébissou	13,3	9,5	2,5	7,0	3,8	5,3
Toumodi	14,8	10	2,5	7,5	4,0	5,9
Yamoussoukro	14,0	9,3	2,4	6,9	3,9	5,8
Ensemble	11,0	7,6	2,4	5,2	3,2	4,6

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

A Abidjan, les ménages des artisans enquêtés dans la commune d'Abobo et Marcory enregistrent en moyenne les ratios les plus élevés, avec respectivement un ratio de dépendance économique à l'égard des actifs sans emploi dans le ménage de 3,8 et de 3,7 et un ratio de dépendance économique élargi aux personnes d'âge inactif de 5,4 et 5,2 personnes à la charge d'un travailleur dans le ménage (Tableau 2-22).

Le ratio de dépendance (ou fardeau) économique signifie que dans l'ensemble des zones couvertes par cette étude, le revenu tiré par un artisan de son activité informelle constitue en moyenne le pouvoir d'achat de 4,2 personnes d'âge actif dans le ménage (l'artisan plus les 3,2 personnes en âge de travailler mais sans emploi). Si on considère le ratio élargi à la population des enfants de moins de 17 ans dans le ménage de l'artisan, cette charge devient plus grande (le pouvoir d'achat de 5,6 personnes : l'artisan et 4,6 autres personnes dans son ménage) (Tableau 2-22). La conséquence directe d'un tel fardeau est qu'il effrite le revenu du ménage et déteint sur le bien-être de l'ensemble des membres du ménage.

Tableau 2- 22 : Répartition du ratio de dépendance des ménages par commune d'Abidjan

Commune Abidjan	Taille moyenne du ménage	nombre moyen de personnes en âge de travailler dans le ménage	Nombre moyen de personne avec emploi dans le ménage	Nombre moyen de personnes sans emploi du ménage	Ratio de dépendance des personnes en âge de travailler dans le ménage	Ratio de dépendance économique du ménage
Abobo	11,7	8,2	2,2	6,1	3,8	5,4
Adjame	6,4	4,3	2,1	2,3	2,1	3,1
Attecoube	8,8	6,4	2,2	4,2	2,9	4,0
Cocody	8,0	5,7	2,3	3,3	2,4	3,4
Plateaux	9,0	5,5	2,5	3,0	2,2	3,6
Koumassi	9,8	6,6	2,6	4,0	2,6	3,8
Marcory	7,1	5,0	1,4	3,6	3,7	5,2
Port Bouet	7,5	5,5	2,4	3,1	2,3	3,1
Treichville	9,6	6,4	2,5	3,8	2,5	3,8
Yopougon	9,4	6,7	2,4	4,4	2,8	4,0
Ensemble Abidjan	9,9	6,9	2,3	4,6	3,0	4,2

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.2. Revenu du ménage

L'analyse selon le revenu⁴⁰ révèle une distribution inégale des ménages des artisans selon les tranches de revenu. Il ressort du Graphique 2.1 que la majorité des ménages se classe dans la tranche de revenu n'excédant pas le montant de 30000 F CFA, soit la moitié du SMIG⁴¹ (37,9%), et dans celle allant de 30000 F CFA à moins de 50000⁴² F CFA (28,8%). Ce qui donne, dans l'ensemble, un taux de 66,7% de ménages d'artisans dans lesquels le revenu mensuel reste inférieur à 50000 F CFA contre 33,3% de ménages dans lesquels celui-ci est au moins de 50000 F CFA. Si on considère la tranche de revenu de plus de deux fois le SMIG (150000 F CFA), la proportion de ménage concernée est seulement de 2,4% de l'ensemble des ménages des artisans enquêtés dans les zones ciblées par l'étude (Graphique 2.1).

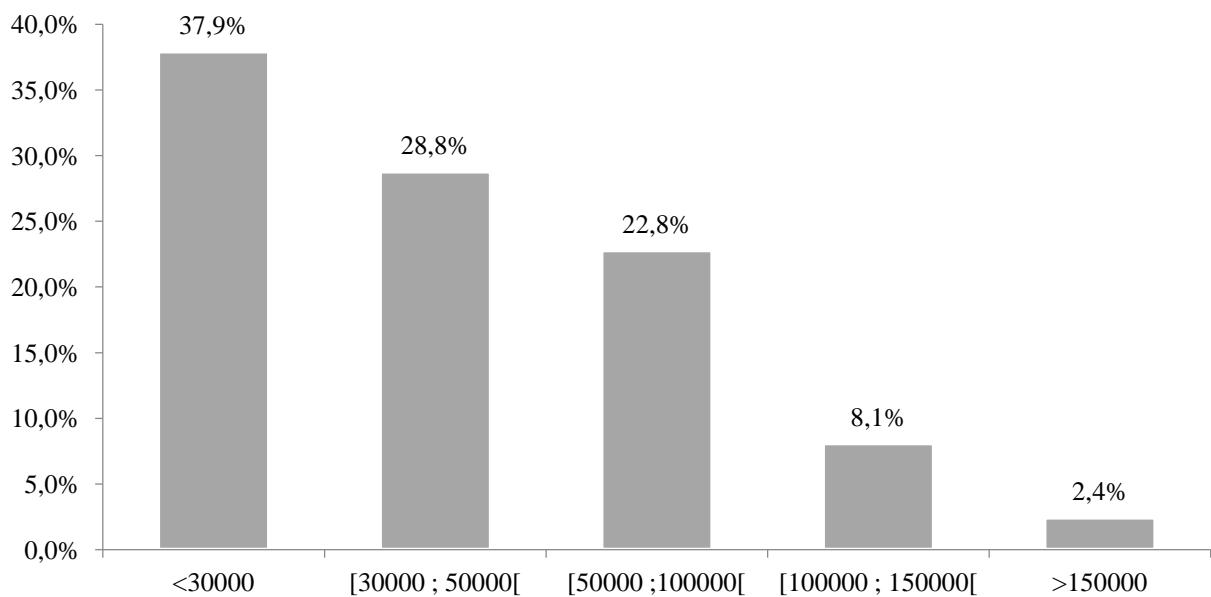
A défaut d'établir un lien de causalité, entre le revenu et l'ensemble des biens et services qu'il permet au ménage de se procurer, nous faisons l'hypothèse générale que plus il s'améliore, plus les ménages ont tendance à accroître leur utilité dans l'accès à ces biens et services qui participent à son bien-être.

⁴⁰ Les informations sur le revenu s'appuient ici sur celui gagné par les artisans dans le ménage au cours du mois passé. Bien que cette information puisse présenter certains biais quant à la variabilité du revenu au cours de l'année, du fait qu'il est retiré d'une activité généralement informelle, elle peut être utilisée comme une variable proxy du revenu du ménage de l'artisan enquêté.

⁴¹ Le SMIG correspond à un revenu de 60000FCFA.

⁴² Un revenu de 50000FCFA équivaut au cinq sixième du SMIG

Graphique 2- 1 : Répartition (en %) des ménages selon les classes de revenu



Dans la population des ménages ayant un revenu mensuel de moins de la moitié du SMIG (30000F CFA), 48,6% des ménages d'artisan se localisent à Abidjan contre 51,4% pour l'ensemble des autres localités réparti de la façon suivante : 23,4% et 20,4% respectivement pour les seules localités de Bouaké et Yamoussoukro, 2,1% à Tiébissou et 5,5% à Toumodi. Cependant, si on considère l'ensemble des ménages enquêtés dans les différentes localités, Abidjan renferme un peu plus d'un ménage sur quatre (27,4%) dont le revenu est inférieur à la moitié du SMIG (30000F CFA), tandis que certaines localités de l'intérieur, notamment Yamoussoukro (63,6%), Bouaké (61,1%) et Toumodi (54,5%), hébergent plus de la moitié des ménages de cette tranche de revenu.

En outre, la distribution reste encore très inégale en faveur d'Abidjan, si on regarde la représentativité des ménages dans l'ensemble des tranches de revenu, allant de 67,7% de ménages pour la tranche de 30000 à moins de 50000 F CFA à 95,7% pour la tranche de 100000 FCFA⁴³ à moins de 150000F CFA⁴⁴ en passant par 84,7% de ménages pour la tranche allant de 50000 à moins de 100000F CFA. De même, la quasi-totalité des ménages ayant un revenu excédant les 150000 F CFA se localise à Abidjan contre seulement 7,1% à Bouaké ; quand bien même que ces proportions restent très faibles (3,4% et 1,2%) si on considère l'ensemble des ménages des artisans qui y ont été respectivement interrogés (Tableau 2-23).

⁴³ Le montant de 100000FCFA équivaut à un revenu de plus 40000 FCFA du SMIG.

⁴⁴ Le montant de 150000 FCFA équivaut à un revenu de 2,5 fois le SMIG.

Tableau 2- 23 : Répartition (en %) des ménages par classe de revenu selon les localités

Localité	Argent gagné au cours du mois passé											
	<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000		Total	
	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)
Abidjan	27,4	48,6	29	67,7	28,7	84,7	11,5	95,7	3,4	92,9	100	67,2
Bouake	61,1	23,4	27,5	13,9	9	5,7	1,2	2,2	1,2	7,1	100	14,5
Tiebissou	34,6	2,1	50	3,9	15,4	1,5	-	-	-	-	100	2,3
Toumodi	54,5	5,5	43,2	5,7	2,3	0,4	-	-	-	-	100	3,8
Yamoussoukro	63,6	20,4	20,7	8,8	14,3	7,6	1,4	2,2	-	-	100	12,2
Ensemble	37,9	100	28,8	100	22,8	100	8,1	100	2,4	100	100	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 2- 24 : Répartition (en %) des ménages par classe de revenu selon les communes d'Abidjan

Communes d'Abidjan	Argent gagné au cours du mois passé											
	<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000		Total	
	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)	Ligne (%)	Colonne (%)
Abobo	39,4	34,9	24,5	20,5	21,3	18	12,2	25,8	2,7	19,2	100	24,3
Adjame	33,3	1,9	50	2,7	16,7	0,9	-	-	-	-	100	1,6
Attecoube	31,7	9,4	38,1	10,7	23,8	6,8	3,2	2,2	3,2	7,7	100	8,2
Cocody	33,3	0,5	33,3	0,4	33,3	0,5	-	-	-	-	100	0,4
Plateau	50	0,5	50	0,4	-	-	-	-	-	-	100	0,3
Koumassi	26,9	11,8	19,4	8	33,3	14	17,2	18	3,2	11,5	100	12
Marcory	27,3	1,4	45,5	2,2	18,2	0,9	9,1	1,1	-	-	100	1,4
Port Bouet	12,5	0,9	25	1,8	31,3	2,3	25	4,5	6,3	3,8	100	2,1
Treichville	32,6	7,1	23,9	4,9	28,3	5,9	6,5	3,4	8,7	15,4	100	6
Yopougon	19,8	31,6	31,9	48,2	33,3	50,9	11,8	44,9	3,2	42,3	100	43,9
Ensemble Abidjan	27,4	100	29	100	28,7	100	11,5	100	3,4	100	100	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Une analyse de la situation par rapport à la ville d'Abidjan révèle dans l'ensemble une distribution en faveur les ménages des artisans enquêtés dans les communes de Yopougon et Abobo. En effet, 48,2%, 50,9%, 44,9% et 42,3% des ménages des artisans dont le revenu est respectivement compris entre 30000 et 50000 F CFA, 50000 et 100000 F CFA, 100000 et 150000 F CFA et de plus de 150000 F CFA ont été enquêtés à Youpougon, contre seulement 31,6% ayant un revenu de moins de 30000 F CFA. Toutefois rapporté à la part totale des ménages enquêtés à Yopougon, seulement, 15% ont un revenu d'au moins 100000 F CFA. Cette inégale distribution est seulement en faveur des ménages des artisans enquêtés à Abobo avec un taux d'enregistrement de 34,9% pour les ménages dont le revenu est inférieur à 30000 F CFA. Mais de même que Yopougon, sur la totalité des ménages des artisans d'Abobo, seulement moins de 15% se situent dans la tranche de revenu de 100000 F CFA et plus. Pour ce qui est des communes de Cocody et Plateau, si les ménages des artisans qui y ont été respectivement enquêtés représentent des proportions quasi négligeables des parts des ménages logés dans les différentes tranches de revenu, ceux-ci ont à 100% un revenu de moins de 50000 F CFA (pour Cocody) et au moins un revenu de moins de 100000 F CFA (pour Plateau) (Tableau 2-24).

3.2.1. Revenu du ménage et équipement en biens et actifs divers

S'il existe une inégale distribution des ménages des artisans selon le revenu des ménages des artisans, l'intérêt que ce revenu entretient avec l'équipement des ménages en biens et la possession d'autres actifs retenus par cette étude devrait être en principe commun à tous les ménages quel que soit l'espace visité. En effet, le revenu procure un bien-être à son détenteur dans la mesure où il lui permet de faire face au marché des biens et services. De ce fait, les analyses sur le bien-être, notamment celles se rapportant aux conditions de vie dans les pays sous développés, utilisent très souvent les données sur la consommation des ménages (à défaut d'informations fiables sur les revenus des ménages) pour mesurer leur situation économique. Certaines études comme l'EDS, par ailleurs, s'appuient sur le logement et ses caractéristiques et sur la possession ou l'accès des ménages à certains biens et services pour calculer des indices de bien-être utilisés comme une approximation du niveau de bien-être économique des ménages. Cette étude, à défaut de produire ces indices, voudrait, pour sa part, visiter certaines facettes de bien-être des ménages, à partir des informations recueillies sur la possession de certains biens usuels, l'accès à l'eau de boisson et aux sources d'énergies

combustibles et sur les caractéristiques du repas dans le ménage en observant le lien qui existe entre ces biens et le niveau de revenu du ménage.

Ainsi, le Tableau 2-25 montre qu'il pourrait exister, dans l'ensemble, une relation directe entre la possession des biens dans les ménages des artisans enquêtés et l'accroissement du revenu. Il ressort que pour certains biens possédés, les proportions des ménages des artisans enquêtés augmentent dans l'ensemble avec les classes de revenu. Ce lien est beaucoup plus observé avec la possession d'un poste téléviseur et d'une armoire. En effet, pour un revenu de moins de 30000F CFA, un peu plus d'un ménage sur 3 (33,8%) des ménages d'artisans possèdent une armoire et un peu plus de 7 ménages sur 10 (70,8%) un poste téléviseur. Ces taux de possession des ménages passent respectivement à 75% et à 91,5%, lorsque le ménage gagne un revenu de plus de 150000F CFA. Toutefois, si on considère, le fourneau traditionnel, les proportions des ménages équipés de ce bien restent pratiquement inchangées lorsqu'on passe de la classe de revenu inférieure (moins de 30000F CFA) à la classe de revenu supérieure (150000F CFA), alors que celles de ceux-ci équipés d'un fourneau à gaz croissent passant de 48,9% à 85,7% de ménages. Cela pourrait s'expliquer par le fait que lorsque leur revenu augmente, ces ménages se tournent vers d'autres types d'équipement tels que le fourneau à gaz ou des cuisinières à gaz qui sont plus commodes à la pratique.

Tableau 2- 25 : Répartition (en %) des ménages par biens et actifs possédés selon les classes de revenu

Biens possédés	Argent gagné au cours du mois passé												
	<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000		ENSEMBLE		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Au moins une chaise par personne	Oui	180	41,3	187	56,5	164	62,6	55	59,1	21	75	607	52,8
	Non	256	58,7	144	43,5	98	37,4	38	40,9	7	25	543	47,2
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Au moins une table	Oui	317	72,7	280	84,6	223	85,1	83	89,2	24	85,7	927	80,6
	Non	119	27,3	51	15,4	39	14,9	10	10,8	4	14,3	223	19,4
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Une armoire	Oui	156	35,8	157	47,4	146	55,7	60	64,5	21	75	540	47
	Non	280	64,2	174	52,6	116	44,3	33	35,5	7	25	610	53
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Au moins un lit	Oui	353	81	293	88,5	239	91,2	85	91,4	24	85,7	994	86,4
	Non	83	19	38	11,5	23	8,8	8	8,6	4	14,3	156	13,6
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Au moins un matelas	Oui	382	87,6	309	93,4	255	97,3	91	97,8	27	96,4	1064	92,5
	Non	54	12,4	22	6,6	7	2,7	2	2,2	1	3,6	86	7,5
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Au moins trois bassines	Oui	282	64,7	242	73,1	200	76,3	76	81,7	27	96,4	827	71,9
	Non	154	35,3	89	26,9	62	23,7	17	18,3	1	3,6	323	28,1
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Une télévision	Oui	308	70,6	286	86,4	239	91,2	86	92,5	26	92,9	945	82,2
	Non	128	29,4	45	13,6	23	8,8	7	7,5	2	7,1	205	17,8
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Un fourneau traditionnel	Oui	83	19	98	29,6	87	33,2	31	33,3	9	32,1	308	26,8
	Non	353	81	233	70,4	175	66,8	62	66,7	19	67,9	842	73,2
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100
Un fourneau à gaz	Oui	213	48,9	218	65,9	206	78,6	80	86	24	85,7	741	64,4
	Non	223	51,1	113	34,1	56	21,4	13	14	4	14,3	409	35,6
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

3.2.2. Revenu et accès aux commodités basiques

L'analyse sur les commodités explore le rapport qui existe entre le revenu et la connexion à une source d'approvisionnement en eau potable et le type de combustible utilisés dans le ménage.

❖ Source d'approvisionnement en eau potable

L'accès à une source d'eau reste fortement lié à l'évolution du revenu dans la population des ménages des artisans enquêtés. Ce lien transparaît dans l'évolution des proportions des ménages reparties selon les différentes classes de revenu. En effet, dans la population des ménages ayant un revenu inférieur à la moitié du SMIG (30000F CFA) un peu plus d'un ménage sur deux (50,9%) sont connectés à une source d'eau de la potable (connexion à un compteur de la SODECI). Ce ratio passe à 82,1% de ménages, lorsqu'on se réfère à population de ménages qui gagne un revenu de plus de deux fois le SMIG (150000F CFA). A l'opposé, la proportion des ménages ayant accès à une source d'eau non améliorée (puits non protégé ou marigot) diminue au fur et à mesure que le ménage passe d'une classe de revenu de moins de 30000F CFA (13,1%) à une classe de revenu d'au moins 100000F CFA à moins de 150000F CFA (2,2%) ; puis s'annule lorsque le ménage se retrouve dans la classe de revenu de plus de 150000F CFA (Tableau 2-26). Comme pour les actifs et autres biens possédés, le revenu reste donc pour ces ménages une source pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

❖ Type de combustible

Au même titre que l'approvisionnement en source d'eau potable, le Tableau 2-27 montre que l'amélioration dans l'utilisation du type de combustible (Charbon ou Gaz) reste fortement tributaire du niveau de revenu. Alors que dans les 2,4% des ménages qui gagnent un revenu au-delà de 150000F CFA, près de 9 ménages sur 10 (89,3%) utilisent le gaz comme combustible contre un peu plus d'un ménage sur dix (10,7%) qui ont recours au charbon, la proportion des ménages utilisant le gaz comme combustible passe de 26,8% à un peu moins du double (48,9%), lorsque l'on quitte la classe de revenu inférieure à 30000F CFA pour celle d'au moins 30000F CFA à moins de 100000F CFA. Ces taux s'inversent, si on se focalise sur la population de 37,9% de la classe de ménage dont le revenu est inférieur à 30000F CFA. En effet, seulement 26,8% de cette population utilise le gaz contre 73,2% pour le charbon de bois.

Tableau 2- 26 : Répartition (en %) par source d'approvisionnement en eau selon les classes de revenu

Source d'approvisionnement en eau	Argent gagné au cours du mois passé											
	<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000		Total	
	Eff	%	Eff	. %	Eff	%	Eff	%	Eff	. %	Eff	%
Sodeci	222	50,9	200	60,4	172	65,6	72	77,4	23	82,1	689	59,9
Puits amélioré	24	5,5	19	5,7	3	1,1	-	-	1	3,6	47	4,1
Achat D'eau	133	30,5	90	27,2	80	30,5	19	20,4	4	14,3	326	28,3
Puits non amélioré/ Marigot	57	13,1	22	6,6	7	2,7	2	2,2	-	-	88	7,7
Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Tableau 2- 27 : Répartition (en %) par type de combustible utilisé selon les classes de revenu

Type de combustible	Argent gagné au cours du mois passé											
	<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Gaz	117	26,8	162	48,9	154	58,8	65	69,9	25	89,3	523	45,5
Charbon	319	73,2	169	51,1	108	41,2	28	30,1	3	10,70%	627	54,5
Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100	1150	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

3.3. Caractéristiques du repas dans le ménage

L'accès à la nourriture est l'un des facteurs essentiel du bien-être dans un ménage. Toutefois, les capacités à satisfaire les besoins en nourriture du ménage peuvent varier au cours du temps (journée, mois et année) en raison de divers facteurs et exposer le ménage à la malnutrition réduisant ainsi le bien-être. Cela résulte bien souvent d'une production agricole insuffisante du fait de l'inaccessibilité à la terre ou de manque de force de travail, de la diminution ou la perte de sources de revenus (perte d'emploi, emploi précaire, allocation, transfert), et de l'irrégularité du revenu pouvant résulter d'une activité informelle. L'intérêt porté par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à l'accès à la nourriture réside dans le fait qu'une disponibilité constante (en quantité et en qualité) réduit le risque d'une insécurité alimentaire. Les analyses sur ce sujet ont généralement recours au score de consommation alimentaire⁴⁵ du PAM. Dans le cadre de cette étude, cependant, l'analyse se fera en terme quantitatif et qualitatif (nombre de repas par jour, et nature équilibrée ou non du repas).

Il ressort des données du Tableau 2-28 que des proportions importantes de ménages des artisans dans les localités visitées éprouvent encore des problèmes de nutrition. En effet, dans l'ensemble, 31% de ménages des artisans enquêtés consomment un repas par jour ; 40% de ménages ont une alimentation non équilibrée; et 40% restent sous alimentés. Toumodi est la localité la plus touchée par ce phénomène. Plus de la moitié des ménages (54%) ne consomment qu'un repas par jour contre 46% avec deux repas. Seulement, plus d'un ménage sur dix (11%) y ont une alimentation équilibrée contre 89% avec une alimentation non équilibrée ; et la quasi-totalité des ménages (98%) reste sous-alimentée contre seulement 2% qui se nourrissent de façon suffisante.

Dans les communes d'Abidjan, des proportions importantes de ménages des artisans enquêtés sont également touchées par ce phénomène. On y recense une proportion importante de ménages d'artisans ayant au plus un repas par jour (35%) contre deux repas (65%) ; une part considérable (37%) de ménages dont l'alimentation est non équilibrée contre 63%; et une proportion de 37% de ménages d'artisans présentant une sous-alimentation contre 63%. Ce problème est beaucoup plus important chez les ménages des artisans enquêtés dans les communes d'Adjame (67% des ménages) et de Cocody (67% des ménages), en ce qui concerne le nombre de repas consommés par jour dans le ménage et d'Abobo (53% des

⁴⁵ Le score mesure la fréquence de consommation des aliments ou la diversité alimentaire. Cet indicateur est calculé en utilisant la fréquence de consommation des différents groupes d'aliments consommés par un ménage pendant les 7 jours précédent l'enquête.

ménages) et Adjamé (75% des ménages) pour ce qui est de la qualité du repas. Quant à l'insuffisance de la quantité du repas, la sous alimentation touche beaucoup plus les ménages des artisans enquêtés dans les communes de Plateau (50% des ménages) et de Yopougon (44% des ménages) (Tableau 2-29).

Tableau 2- 28 : Répartition (en %) des ménages par caractéristiques du repas selon les localités

Localité	Abidjan		Bouake		Tiebissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Nombre de repas par jour	Un	272	35	18	11	14	54	26	59	30	21	360	31
	Deux	501	65	149	89	12	46	18	41	110	79	790	69
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Qualité du repas	Équilibré	487	63	100	60	14	54	5	11	80	57	686	60
	Non équilibré	286	37	67	40	12	46	39	89	60	43	464	40
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100
Quantité du repas	Suffisante	486	63	93	56	24	92	1	2	81	58	685	60
	Insuffisante	287	37	74	44	2	8	43	98	59	42	465	40
	Total	773	100	167	100	26	100	44	100	140	100	1150	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 2- 29 : Répartition (en %) des ménages par caractéristiques du repas selon les communes d'Abidjan

Communes d'Abidjan	Nombre de repas par jour			Qualité du repas			Quantité du repas			
	Un	Deux	Total	Équilibré	Non équilibré	Total	Suffisante	Insuffisante	Total	
Abobo	Eff.	75	113	188	89	99	188	120	68	188
	%	40	60	100	47	53	100	64	36	100
Adjame	Eff.	8	4	12	3	9	12	9	3	12
	%	67	33	100	25	75	100	75	25	100
Attecoube	Eff.	9	54	63	33	30	63	49	14	63
	%	14	86	100	52	48	100	78	22	100
Cocody	Eff.	2	1	3	2	1	3	3	-	3
	%	67	33	100	67	33	100	100	-	100
Plateaux	Eff.	2	-	2	1	1	2	1	1	2
	%	100	-	100	50	50	100	50	50	100
Koumassi	Eff.	26	67	93	65	28	93	57	36	93
	%	28	72	100	70	30	100	61	39	100
Marcory	Eff.	1	10	11	11	-	11	11	-	11
	%	9	91	100	100	-	100	100	-	100
Port Bouet	Eff.	2	14	16	16	-	16	16	-	16
	%	13	88	100	100	-	100	100	-	100
Treichville	Eff.	20	26	46	25	21	46	29	17	46
	%	43	57	100	54	46	100	63	37	100
Yopougon	Eff.	127	212	339	242	97	339	191	148	339
	%	37	63	100	71	29	100	56	44	100
Abidjan	Eff.	272	501	773	487	286	773	486	287	773
	%	35	65	100	63	37	100	63	37	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Rapporté au revenu, le Tableau 2-30 montre que la perte de bien-être liée à l'accès à la nourriture dans les ménages des artisans des zones enquêtées reste fortement tributaire au revenu dans le ménage. En effet, pour les classes de revenus allant de moins 30000F CFA à plus de 150000F CFA, les proportions des ménages passent de 35% à 21% pour un repas consommé par jour ; de 55% à 14% pour une alimentation non équilibrée et de 52% à 29% pour une sous-alimentation.

Tableau 2- 30 : Répartition (en %) des ménages par caractéristique du repas selon les classes de revenu

Caractéristique du repas		Argent gagné au cours du mois passé									
		<30000		[30000 ; 50000[[50000 ; 100000[[100000 ; 150000[>150000	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Nombre de repas par jour	Un	151	35	105	32	80	31	18	19	6	21
	Deux	285	65	226	68	182	69	75	81	22	79
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100
Qualité du repas	Équilibré	196	45	194	59	193	74	79	85	24	86
	Non équilibré	240	55	137	41	69	26	14	15	4	14
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100
Quantité du repas	Suffisante	209	48	211	64	178	68	67	72	20	71
	Insuffisante	227	52	120	36	84	32	26	28	8	29
	Total	436	100	331	100	262	100	93	100	28	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

En somme le revenu retiré de l'activité des artisans des zones ciblées joue un rôle fondamental dans l'amélioration du bien-être de leur ménage. L'évolution des proportions dans les groupes de ménages selon les tranches de revenu montre que celui-ci entretient un lien direct avec la dotation du ménage en actifs et autres biens possédés. De même il ressort que le revenu gagné par les artisans améliore l'accès de leur ménage à une source d'eau potable (source d'approvisionnement de la SODECI), à un combustible commode (l'utilisation du gaz) et à la nourriture (plus d'un repas par jour). Cependant, l'informalité et la précarité qui caractérisent leur activité risque de porter atteinte à la couverture de ces besoins basiques dans les ménages de ces artisans et affecter la situation des personnes vulnérables, notamment les enfants.

4. Situation de l'enfant dans le ménage

La situation de l'enfant focalise de plus en plus l'attention des organismes internationaux de protection de l'enfance. En effet, la Communauté internationale, à travers la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) du 20 novembre 1989 en son article 3, alinéa 2, engage les états parties « *à assurer à l'enfant, la protection et les soins nécessaires à son bien-être...* ». De même, la Déclaration mondiale en faveur des enfants, lors du Sommet mondial des Nations Unies pour les enfants tenu en septembre 1990, engage les gouvernements à faire de la survie, la protection et le développement une des enfants une priorité⁴⁶.

L'intérêt porté à la protection de l'enfant tient notamment à deux faits. D'abord, à un souci de lui garantir un minimum de besoins indispensables à son bien-être et à son développement. Ces besoins peuvent s'analyser en des besoins physiques et intellectuels de même qu'en des besoins sociaux et affectifs dont la satisfaction peut être affectée par la survenance d'un choc⁴⁷ dans le ménage. Ensuite, l'enfant est un être vulnérable et peut être victime d'une situation de maltraitance, de pauvreté, de mauvaises conditions sanitaires et d'activités inacceptables et illicites. A l'instar de nombreuses études sur les conditions de vie des ménages et la situation des enfants (notamment l'EDS 2012), celle-ci accorde une attention à certains aspects participant au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.

Cet intérêt, pour cette population d'enfants de 0-5 ans et de 6 à moins de 17 ans dans cette étude, réside tout particulièrement dans un souci de mesurer leur état de bien-être et de susciter le développement des actions visant à prévenir la détérioration de leur condition de vie, étant données les conditions d'emploi informel et précaire de leurs parents. A cet effet deux niveaux d'analyse sont menés. A un premier niveau, il s'agit de jeter un regard sur les conditions d'accès aux services sociaux de base des enfants dans les ménages des artisans, entre autres, *la déclaration à l'Etat civil, la scolarisation, et la participation à des activités extrascolaires*, et d'analyser les facteurs qui prêtent au développement des pires formes de travail des enfants. Au deuxième niveau, il s'agit d'analyser le comportement général des enfants dans les ménages des artisans enquêtés et de voir la relation qui peut exister entre ce

⁴⁶ Ce sommet énonçait déjà une série d'objectifs du développement humain concernant les enfants pour l'an 2000. Ces objectifs comprennent la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, de la malnutrition et de l'analphabétisme des enfants, ainsi qu'un meilleur accès aux services de base pour la santé et la planification familiale, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Sur les 159 gouvernements représentés au Sommet, 73 avaient signé la Déclaration et le Plan d'action au nom des enfants du monde entier.

⁴⁷ Les ménages sont très souvent exposés à des chocs. En dehors de ceux pouvant résulter des situations telles qu'une sécheresse, une inondation, un tsunami ou un tremblement de terre, etc., une autre catégorie qui survient le plus souvent dans les ménages peuvent s'analyser en une maladie, une perte d'emploi ou encore le décès d'un membre du ménage .

comportement et la situation scolaire des enfants et leur participation ou non aux activités récréatives extrascolaires.

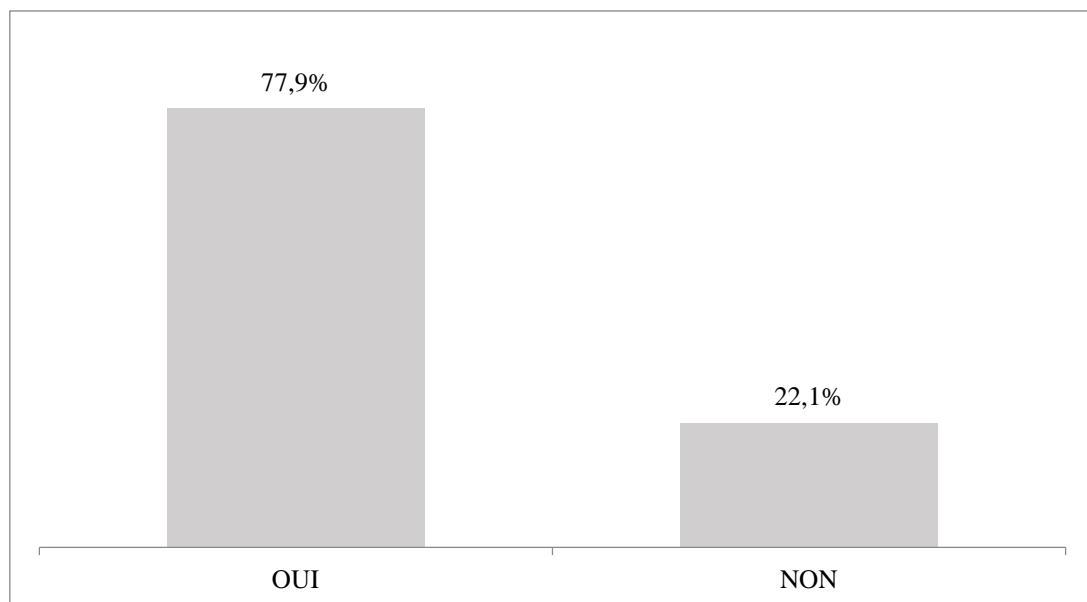
4.1. Déclaration à l'état civil, scolarisation et activités récréatives extrascolaires

Les Graphiques ci-dessous font un état des lieux sur la situation des enfants des artisans enquêtés dans l'ensemble des localités visitées sur les trois aspects : *la déclaration à l'état civil, la scolarisation et les activités extrascolaires récréatives*.

Il ressort qu'une proportion importante de ménage des artisans enquêtés (22,1%) abrite encore des enfants non déclarés à l'état civil (Graphique 2-2) et que seulement 40,3% des ménages des artisans enquêtés ont des enfants tous scolarisés contre plus de la moitié (59,7%), soit 45,2% de ménages dans lesquels au moins un enfant n'est pas scolarisé et 14,5% de ménages dans lesquels aucun enfant n'est scolarisé (Graphique 2-3).

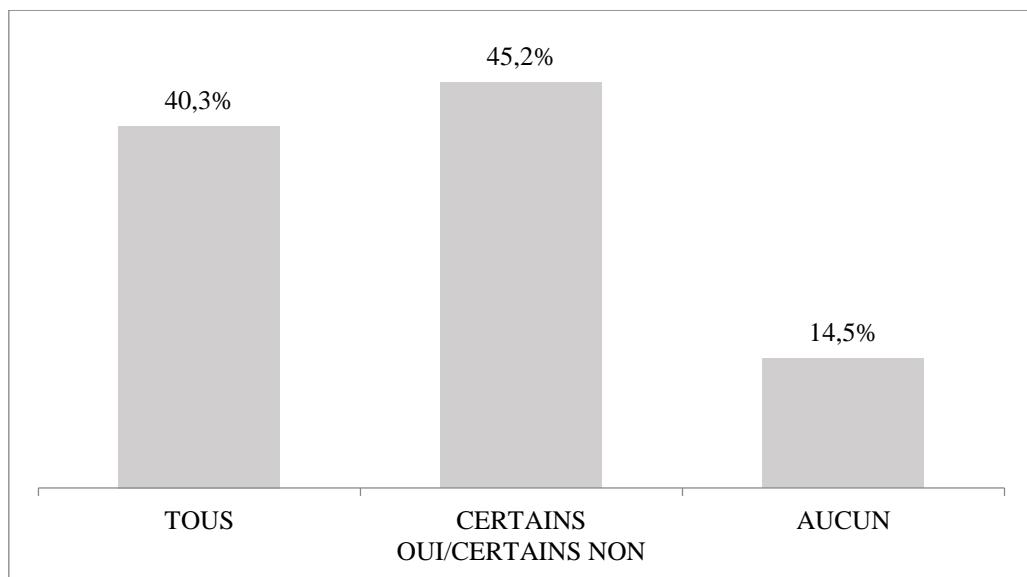
Lorsqu'on considère les activités récréatives extrascolaires, il ressort que cet aspect fondamental de l'amélioration du bien-être de l'enfant n'est pas observé dans une grande proportion des ménages des artisans abritant des enfants. En effet, plus de la moitié des ménages (50,6%) des enfants ne participent « jamais » (31,9%) et « presque jamais » (18,7%) à des activités récréatives, contre 49,4% de ménages d'artisans dans lesquels ceux-ci le font « très souvent » (5,5%), « souvent » (25,2%) et « normalement » (18,7) (Graphique 2-4).

Graphique 2- 2 : Répartition (en %) des ménages par le statut de déclaration à l'état civil des enfants



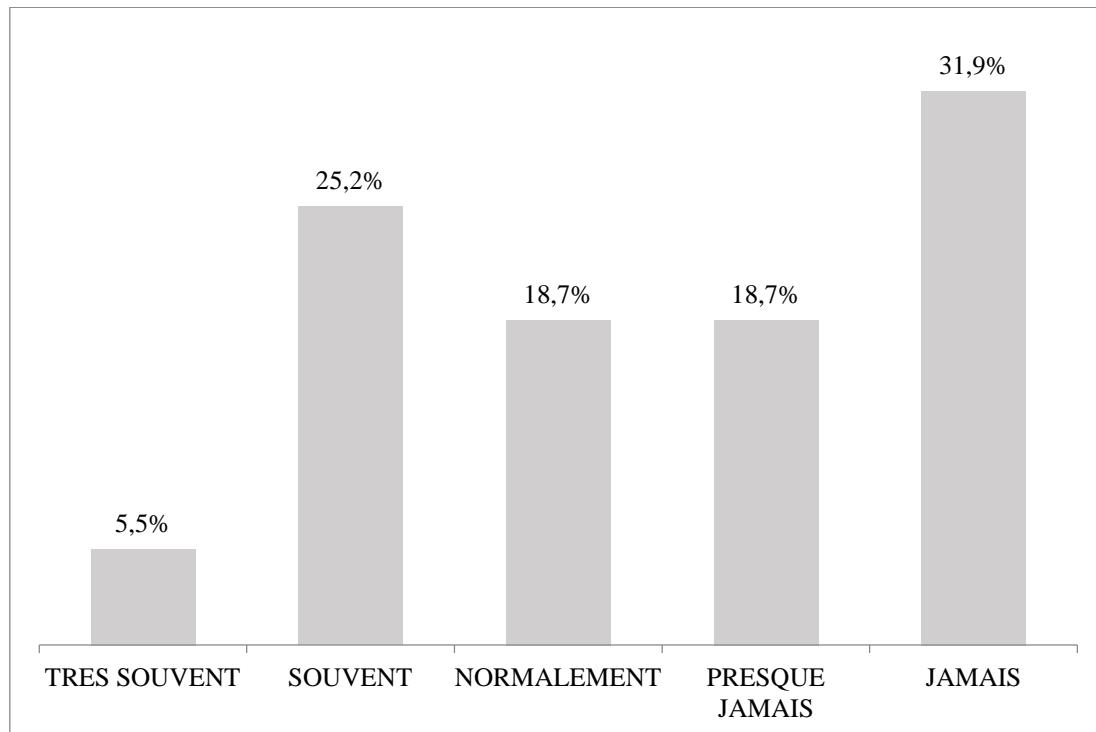
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Graphique 2- 3 : Répartition (en %) des ménages par le statut de scolarisation des enfants



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Graphique 2- 4 : Répartition (en %) des ménages par le statut de participation des enfants à activités extrascolaires



Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Une analyse selon les localités révèle des disparités importantes dans la distribution des ménages des artisans. Le Tableau 2-31 montre que ce phénomène, pour ces trois aspects de la situation des enfants, est beaucoup plus observé dans les ménages des artisans enquêtés à

Tiébissou suivis de ceux d'Abidjan. A Tiébissou, une grande majorité (61,5%) des ménages des artisans enquêtés abrite au moins un enfant non déclaré à l'état civil. Ce taux est le même (61,5%) si l'on s'intéresse aux ménages dans lesquels les enfants ne participent jamais à une activité récréative extrascolaire. Par ailleurs, une proportion non moins importante (34,6%) de ménages héberge au moins un enfant non scolarisé. A Abidjan, ces taux sont respectivement 15,6% de ménages ayant aucun enfant scolarisé, 36,4% de ménages dans lesquels les enfants ne participent jamais à une activité extrascolaire récréative et 24 % de ménages où résident encore des enfants non déclarés à l'état civil. Ces deux derniers taux suscitent une interrogation quant aux facteurs qui pourraient expliquer, dans les ménages des artisans enquêtés dans cette zone d'Abidjan, d'une part l'inégale allocation du temps des enfants et d'autre part leur non déclaration à l'état civil, étant donnée la proximité des services publics administratifs.

Tableau 2- 31 : Répartition (en %) des ménages par statut de scolarisation, de déclaration à l'état civil et de participation à des activités extrascolaires des enfants selon les localités

Situation de l'enfant	Abidjan		Bouake		Tiebissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Activités extrascolaires des enfants	Tres souvent	34	4,7	24	15,0	-	-	1	2,3	1	0,7	60	5,5
	Souvent	169	23,5	52	32,5	8	30,8	3	6,8%	42	30,9	274	25,2
	Normalement	144	20,0	4	2,5	2	7,7	23	52,3	30	22,1	203	18,7
	Presque jamais	111	15,4	39	24,4	-	-	16	36,4	37	27,2	203	18,7
	Jamais	262	36,4	41	25,6	16	61,5	1	2,3	26	19,1	346	31,9
Total		720	100	160	100	26	100	44	100	136	100	1086	100
Scolarité des enfants	Tous	282	39,2	64	40,0	13	50,0	19	43,2	60	44,1	438	40,3
	Certains oui/certains non	326	45,3	77	48,1	4	15,4	21	47,7	63	46,3	491	45,2
	Aucun	112	15,6	19	11,9	9	34,6	4	9,1	13	9,6	157	14,5
	Total	720	100	160	100	26	100	44	100	136	100	1086	100
Déclaration à l'état civil	Oui	547	76,0	141	88,1	10	38,5	37	84,1	111	81,6	846	77,9
	Non	173	24,0	19	11,9	16	61,5	7	15,9	25	18,4	240	22,1
	Total	720	100	160	100	26	100	44	100	136	100	1086	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Un regard sur la distribution dans les dix communes d'Abidjan révèle que la situation des enfants dans les ménages des artisans enquêtés concernant la non scolarisation des enfants dans les ménages est beaucoup plus préoccupante à Adjame (chez 54,5% des ménages) et à Cocody (chez 66,7% des ménages) (Tableau 2-32).

Tableau 2- 32 : Répartition (en %) des ménages par statut de scolarisation des enfants selon les communes d’Abidjan

Communes d’Abidjan	Scolarité des enfants				Total
	Tous	Certains oui/certains non	Aucun		
Abobo	Eff. 72	68	34	174	
	% 41,4	39,1	19,5	100	
Adjame	Eff. 4	1	6	11	
	% 36,4	9,1	54,5	100	
Attecoube	Eff. 21	29	4	54	
	% 38,9	53,7	7,4	100	
Cocody	Eff. -	1	2	3	
	% -	33,3	66,7	100	
Plateaux	Eff. -	2	-	2	
	% -	100	-	100	
Koumassi	Eff. 48	27	16	91	
	% 52,7	29,7	17,6	100	
Marcory	Eff. 5	-	2	7	
	% 71,4	-	28,6	100	
Port bouet	Eff. 8	4	2	14	
	% 57,1	28,6	14,3	100	
Treichville	Eff. 22	19	2	43	
	% 51,2	44,2	4,7	100	
Yopougon	Eff. 102	175	44	321	
	% 31,8	54,5	13,7	100	
Ensemble	Eff. 282	326	112	720	
	% 39,2	45,3	15,6	100	

Source : *Données d’enquête AVSI, Juillet 2015*

Les ménages des artisans dans lesquels les enfants ne participent jamais à des activités récréatives (activités extrascolaires) concernent beaucoup plus ceux des artisans qui ont été interrogés à Cocody (100%), au Plateau (100%) et Abobo (64,9%) (Tableau 2-33).

Tableau 2- 33 : Répartition (en %) des ménages par statut de participation à des activités extrascolaires des enfants selon les communes d’Abidjan

Communes d’Abidjan	Activités extrascolaires des enfants					Total
	Très souvent	Souvent	Normalement	Presque jamais	Jamais	
Abobo	Eff. 8	17	19	17	113	174
	% 4,6	9,8	10,9	9,8	64,9	100
Adjame	Eff. -	2	1	6	2	11
	% -	18,2	9,1	54,5	18,2	100
Attecoube	Eff. 1	4	6	27	16	54
	% 1,9	7,4	11,1	50,0	29,6	100
Cocody	Eff. -	-	-	-	3	3
	% -	-	-	-	100	100
Plateau	Eff. -	-	-	-	2	2
	% -	-	-	-	100	100
Koumassi	Eff. 7	31	10	16	27	91
	% 7,7	34,1	11,0	17,6	29,7	100
Marcory	Eff. 1	-	3	3	-	7
	% 14,3	-	42,9	42,9	-	100
Port bouet	Eff. -	-	2	11	1	14
	% -	-	14,3	78,6	7,1	100
Treichville	eff. -	20	14	4	5	43
	% -	46,5	32,6	9,3	11,6	100
Yopougon	eff. 17	95	89	27	93	321
	% 5,3	29,6	27,7	8,4	29,0	100
Ensemble	eff. 34	169	144	111	262	720
	% 4,7	23,5	20,0	15,4	36,4	100

Source : *Données d’enquête AVSI, Juillet 2015*

En outre, au moins la moitié des ménages des artisans visités dont 66,7% des ménages des artisans enquêtés à Cocody et 54,5% de ceux enquêtés à Adjame sont les plus touchés par le phénomène de la non déclaration des enfants à l'état civil (Tableau 2-34).

Cette situation des enfants dans les ménages des artisans enquêtés décrite notamment à Tiébissou et dans certaines communes d'Abidjan telles Adjame, Abobo et Cocody accroît la probabilité de l'affectation des enfants à des activités autres que celles qui participent à leur bien-être et à leur développement (éducation et activités récréatives).

Tableau 2- 34 : Répartition (en %) des ménages par statut de déclaration à l'état civil des enfants selon les communes d'Abidjan

Communes d'Abidjan	Déclaration à l'état civil					
	Oui		Non		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Abobo	114	65,5	60	34,5	174	100
Adjame	5	45,5	6	54,5	11	100
Attecoube	48	88,9	6	11,1	54	100
Cocody	1	33,3	2	66,7	3	100
Plateau	2	100	-	-	2	100
Koumassi	67	73,6	24	26,4	91	100
Marcory	7	100	-	-	7	100
Port Bouet	14	100	-	-	14	100
Treichville	36	83,7	7	16,3	43	100
Yopougon	253	78,8	68	21,2	321	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

4.2. Comportement des enfants dans le ménage

L'analyse portée sur le comportement des enfants dans les ménages des artisans s'est intéressée à un certain nombre de caractères (calme, violent, indifférent) que peut développer un enfant dans ses relations avec les membres du ménage. Il ressort à cet effet que dans l'ensemble des ménages des artisans visités un peu plus d'un ménage sur cinq (22,7%) abrite au moins un enfant se comportant violemment de façon générale. Ce caractère violent dans le comportement des enfants dans les ménages des artisans enquêtés s'observe dans plus de la moitié (53,8%) des ménages enquêtés à Tiébissou et dans 31,8% des ménages à Toumodi. Bien que dans une proportion relativement moins importante, ce comportement s'observe également à Yamoussoukro (dans 25% de cas) et à Abidjan (dans 22,4% de cas) (Tableau 2-35).

Tableau 2- 35 : Répartition des ménages (%) par le comportement des enfants selon les localités

Communes d'Abidjan	Abidjan		Bouake		Tiebissou		Toumodi		Yamoussoukro		Ensemble		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Comportement des enfants dans le ménage	Calme	348	48,3	109	68,1	11	42,3	23	52,3	63	46,3	554	51,0
	Indifferent	211	29,3	27	16,9	1	3,8	7	15,9	39	28,7	285	26,2
	Violent	161	22,4	24	15,0	14	53,8	14	31,8	34	25,0	247	22,7
Total		720	100	160	100	26	100	44	100	136	100	1086	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Dans cette dernière localité, ce sont dans les ménages des artisans enquêtés à Cocody (dans 66,7% des cas) et Adjame (dans 54,5% des cas) que le caractère violent des enfants dans les relations à l'intérieur des ménages a été le plus observé (Tableau 2-36).

Tableau 2- 36 : Répartition des ménages (%) par le comportement des enfants selon les communes d'Abidjan

Communes d'Abidjan	Comportement des enfants dans le ménage				
	Calme	Indifferent	Violent	Total	
Abobo	Eff.	106	18	50	174
	%	60,9	10,3	28,7	100
Adjame	Eff.	5	-	6	11
	%	45,5	-	54,5	100
Attecoube	Eff.	25	23	6	54
	%	46,3	42,6	11,1	100
Cocody	Eff.	1	-	2	3
	%	33,3	-	66,7	100
Plateau	Eff.	2	-	-	2
	%	100,0	-	-	100,0
Koumassi	Eff.	51	15	25	91
	%	56,0	16,5	27,5	100,0
Marcory	Eff	-	4	3	7
	%	-	57,1	42,9	100,0
Port bouet	Eff	-	11	3	14
	%	-	78,6	21,4	100
Treichville	Eff	27	11	5	43
	%	62,8	25,6	11,6	100
Yopougon	Eff	131	129	61	321
	%	40,8	40,2	19,0	100,0
Total		348	211	161	720
		48,3	29,3	22,4	100

Source : *Données d'enquête AVSI, Juillet 2015*

Le Tableau 2-37 analyse la relation pouvant exister entre d'une part le comportement général de l'enfant dans le ménage et leur scolarisation et d'autre part entre ce comportement et leur participation ou pas à une activité récréative extrascolaire. Il ressort en effet que dans

l'ensemble, dans la plupart des ménages dans lesquels le comportement général des enfants a été déclaré violent sont ceux dans lesquels ceux-ci n'ont jamais (dans 39% des cas) ou presque-jamais (dans 46% des cas) participé à des activités récréatives extrascolaires. Par ailleurs, lorsqu'on se réfère à la scolarisation, on observe que dans 9 ménages sur 10 (90%), dans lesquels les enfants développent un comportement violent, aucun n'y est scolarisé.

Cela s'observe notamment à Tiébissou où on enregistre 53,8% de ménages dans lesquels le comportement général des enfants a été déclaré violent (Tableau 2-28), 34,6% de ménages dans lesquels aucun enfant n'est scolarisé. En outre, on y enregistre, plus de 6 ménages sur 10 (61,5%) dans lesquels l'on observe à la fois que non seulement aucun enfant n'est déclaré à l'état civil et mais aussi ne participe jamais à des activités extrascolaires (61,5%) (Tableau 2-24). Ce comportement violent chez les enfants s'observe également à Adjame et à Cocody dans les ménages artisans enquêtés (respectivement dans 54,5% et 66,7% des cas) (Tableau 2-29). Il y est aussi associé à une situation de déscolarisation dans les ménages, beaucoup plus préoccupante aussi bien dans 54,5% des ménages à Adjame que dans 66,7% des ménages à Cocody. De même, dans ces communes, la violence dans le comportement des enfants s'accompagne d'une absence de déclaration à l'état civil dans 66,7% des ménages des artisans enquêtés à Cocody et dans 50,0% ménages enquêtés à Adjame.

Tableau 2- 37 : Répartition (en %) des ménages par statut de participation aux activités extrascolaires des enfants et de scolarisation selon le comportement des enfants

Situation de l'enfant		Comportement des enfants dans le ménage			
		Calme	Indifferent	Violent	Total
Activités extrascolaires des enfants	Tres souvent	Eff.	53	6	1
		%	88	10	2
	Souvent	Eff.	195	66	13
		%	71	24	5
	Normalement	Eff.	71	128	4
		%	35	63	2
	Presque jamais	Eff.	48	62	93
		%	24	31	46
	Jamais	Eff.	187	23	136
		%	54	7	39
Scolarité des enfants	Tous	Eff.	294	79	65
		%	67	18	15
	Certains oui/certains non	Eff.	246	205	40
		%	50	42	8
	Aucun	Eff.	14	1	142
		%	9	1	90
					100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Conclusion

Dans ce chapitre sur les conditions de vie des ménages des artisans, à travers les caractéristiques des ménages, l'habitat et les biens possédés, le bien-être lié à l'emploi et au niveau du revenu dans le ménage et la situation de l'enfant dans le ménage permet de retenir les points qui suivent :

Sur les caractéristiques des ménages artisans, il ressort que de façon générale, la taille moyenne des ménages des artisans des zones cibles est de 11 personnes par ménage. Cette taille est élevée dans les ménages des artisans enquêtés à Toumodi et à Yamoussoukro affichant respectivement en moyenne 14,8 et 14,0 personnes. Ce nombre de personne dans le ménage des artisans, renferme, par ailleurs, en moyenne 1,1 enfant de 0 à 5 ans et 2,3 enfants de 6 à 17 ans. Cela équivaut à une dépendance démographique d'une population de jeunes enfants de moins de 17 ans de 44,7% dans ces ménages par rapport la population en âge de travailler

De l'analyse sur les caractéristiques de l'habitat, l'équipement du logement en sanitaires et de l'accès à une source d'eau potable, il ressort, dans un premier temps qu'un peu plus de sept ménages d'artisan sur dix (73,6%) louent leur logement et ces ménages d'artisans vivent pour la plupart (61,5%) dans une cour commune. Les conditions de promiscuité sont très dégradantes notamment dans les ménages d'artisans à Abidjan où plus de la moitié (51,1%) des ménages de taille de 11 à 15 personnes habitent un logement composé seulement de deux pièces. Ces logements des artisans sont dans 47,7% des cas équipés de latrines traditionnelles et 3,7% des ménages des artisans utilisent encore la brousse comme lieu d'aisance. Les latrines existant dans les ménages sont pour la plupart (dans 57,2% de cas) en usage commun avec d'autres ménages. Dans un deuxième temps, l'analyse indique que près de deux ménages sur cinq (40,1%) des artisans ne sont pas encore connectés à une source d'eau de la SODECI.

Pour les biens possédés et autres actifs basiques du ménage, plus du tiers (35,6%) des ménages des artisans ne possèdent pas de fourneau à gaz. Notamment chez plus de la moitié des ménages vivant à Bouaké (57,5%) et à Toumodi (57,7%) où, il a été enregistré également moins d'une chaise par personne.

Sur la situation de l'emploi et du revenu dans les ménages l'analyse révèle, qu'en moyenne, seulement 2,4 personnes par ménage exercent une activité sur une moyenne de 7,6 en âge de travailler; et qu'avec un ratio de dépendance économique de 4,6, le revenu tiré par un artisan de son activité informelle constitue en moyenne le pouvoir d'achat de 5,6 personnes. En outre,

il ressort que plus deux tiers (66,7%) de ménages d'artisans ont un revenu mensuel inférieur au cinq sixième du SMIG (50000 F CFA).

La situation alimentaire reste des plus critiques pour une proportion encore relativement importante des ménages des artisans. En effet, les résultats sur l'analyse du bien-être des ménages des artisans concernant cet aspect révèle que moins du tiers (31%) des ménages des artisans consomment encore un repas par jour et que quatre ménages sur dix (40%) ont une alimentation non équilibré et restent encore sous alimentés.

Enfin, l'analyse sur la situation de l'enfant dans les ménages des artisans, pour ce qui concerne la déclaration à l'état civil, montre que plus d'un ménage sur cinq (22,1%) des ménages d'artisans abritent encore des enfants non déclarés à l'état civil. Sur la fréquentation scolaire, seulement 40,3% des ménages des artisans abritent des enfants tous scolarisés. En outre, les ménages dans lesquels les enfants ne participent jamais (31,9%) et presque jamais (18,7) à des activités récréatives sont plus importants que ceux dans lesquels ceux-ci le font très souvent (5,5%). Quant au comportement général de l'enfant, plus d'un ménage sur cinq (22,7%) abrite au moins un enfant se comportant violemment. La relation de ce comportement des enfants établie avec leur statut de scolarisation et d'épanouissement a montré que ce caractère des enfants s'accompagne notamment d'une part d'une presque privation (dans 46% de ménages) et d'une totale privation (dans 39% des ménages) d'activités récréatives extrascolaires et, d'autre part, d'une déscolarisation des enfants dans 90% des ménages des artisans ciblés par cette étude. Ce résultat appelle à la nécessité et à l'urgence de développer des actions visant à prévenir la détérioration des conditions de vie des enfants à préserver leur bien-être et à favoriser leur développement.

A ce niveau de l'étude, il apparaît clairement que de façon générale, les conditions de vie et de bien-être des artisans et leur famille s'alignent sur celles dans lesquelles vivent les ménages pauvres en Côte d'Ivoire ; selon que cela ressort des récentes études sur les niveaux de vie (ENV) et des conditions de santé des ménages (EDS-MICS). En rapport donc avec les conditions de travail précaires influencées par l'environnement informel dans lequel évolue la majorité des artisans, l'on pourrait conclure sans se tromper que ces conditions de vie préoccupantes visitées dans ce chapitre et dans lesquels vivent les artisans s'expliquent notamment par la fragilité de leur environnement professionnel ci-dessus décrit. Ces artisans et leurs ménages vivent dès lors dans un état de vulnérabilité dont une mesure et l'identification des principaux déterminants font l'objet du chapitre 3.

Chapitre 3 :

ANALYSE DE LA VULNERABILITE

DES ARTISANS ET DE LEURS

MENAGES

Introduction

Les analyses sur les conditions de travail des artisans et le bien-être général dans les ménages de ces artisans ci-dessus effectuées dans les chapitres précédents montrent que d'une part les artisans sont exposés à plusieurs sources de risques (risques économiques, risques professionnels, risque de santé, risques sociaux, ...) et d'autre part vivent avec leur ménages dans des conditions similaires à celles des ménages pauvres en Côte d'Ivoire défavorables. Cependant cette frange de la population d'artisan dans sa majorité dispose de très peu de moyen pour faire face à ces risques, compte tenu du caractère informel de leurs activités. L'on pourrait donc s'interroger sur la sensibilité de ces populations (état de fragilité) aux différents risques ou de la probabilité que ces populations voient leurs conditions de vie se dégrader de façon significative en cas d'occurrence d'un risque quelconque. Ce chapitre s'attèle à apporter un aperçu de réponse à la question en analysant la vulnérabilité des artisans concernés par le projet. Cette analyse est importante dans la mesure où identifier et mesurer les risques et les états de vulnérabilité avant et aussi après l'occurrence des chocs sont des étapes essentielles pour la réduction effective des pertes potentielles à long terme.

La suite du chapitre est organisée comme suit : la section 1 donne une approche de définition de la vulnérabilité et la méthode de mesure de vulnérabilité adoptée par ce rapport. Les sections 2, 3 et 4 analysent respectivement l'état de vulnérabilité de l'artisan en tant que personne, l'état de vulnérabilité professionnelle des artisans et l'état de vulnérabilité des ménages d'artisans.

1. Définition et mesure de la vulnérabilité

Cette section présente la définition ainsi que la méthode de mesure de la vulnérabilité adoptée par ce rapport. A cette fin elle est organisée en deux sous-sections. La première sous-section donne l'approche définitionnelle de la vulnérabilité tandis que la deuxième sous-section en présente le cadre théorique.

1.1. Approche Définitionnelle de la vulnérabilité

Plusieurs études, y compris celles traitant des questions du changement global de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'aide au développement et des risques de catastrophe, ont élaboré des définitions et des visions pré-analytiques du risque et de la vulnérabilité. Alors que dans les années 70 et au début des années 80, la vulnérabilité a été souvent associée à la fragilité physique (par exemple, la probabilité qu'un bâtiment s'effondre

en raison de l'impact d'un séisme), aujourd'hui le concept de vulnérabilité est allé bien au-delà de la probabilité d'effondrement des structures physiques.

Les Nations Unis/Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (UN/ISDR) par exemple, définissent la vulnérabilité comme les « *conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui accroissent la sensibilité d'une communauté à l'impact des risques* » ((UN/ISDR), 2004). Selon cette définition, l'événement risque lui-même est considéré principalement comme externe au système ou un élément à risque. Quant à la vulnérabilité, elle décrit les conditions d'une société ou d'un élément à risque qui déterminent également l'impact du danger potentiel ou révélé en termes de pertes et perturbations.

La vulnérabilité est donc une mesure prévisionnelle du bien-être d'un individu ou un groupe d'individu. Elle peut être appréhendée comme la probabilité actuelle de pénurie dans le futur. Un individu, un ménage ou une communauté est vulnérable lorsqu'il est prédisposé à certains inconvénients, exposé à des chocs, des pertes, des échecs, des risques. Le risque désignant des événements incertains qui peuvent affecter le niveau de vie, comme la maladie, la vieillesse, les pertes de récolte, le chômage, la sécheresse ou les risques liés aux actions d'autres personnes ou aux décisions politiques. Autrement dit, la vulnérabilité d'un ménage, d'un individu ou d'une communauté, quel que soit son niveau de richesse ou son niveau social, est la probabilité que celui-ci trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur face aux fluctuations de la vie (risques et chocs).

Tout comme le concept de pauvreté auquel elle est souvent rattachée, la vulnérabilité a un caractère multidimensionnel. La littérature retient les dimensions suivantes:

la vulnérabilité à la pauvreté monétaire : elle désigne le risque que le ménage tombe dans la pauvreté du fait d'un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté.

la vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie : cette forme de vulnérabilité est traduite par le risque d'être exclu d'un certain mode de vie matériel et culturel. On peut dans ce cadre considérer la vulnérabilité à l'analphabétisme, la vulnérabilité à la mortalité infantile et juvénile ou aux complications de grossesses, ou à la malnutrition, etc.

la vulnérabilité à la pauvreté de potentialité ou de capacités : dans ce cas, un ménage, un individu ou une communauté est vulnérable s'il n'a pas la capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des chocs ou des événements externes défavorables.

la vulnérabilité à la pauvreté humaine : L'individu ou le ménage est exposé à la perte de son identité sociale, culturelle et politique et n'est pas à mesure de la recouvrir. Elle désigne une privation dans le futur des droits sociaux, civiques et l'impossibilité de mener des activités politiques, syndicales et culturelles pour défendre sa situation économique et sociale.

Ce caractère multidimensionnel pose le problème de l'évaluation ou de la mesure de la vulnérabilité.

1.2. Mesure de la vulnérabilité

Si les dimensions conceptuelles de la vulnérabilité sont aujourd'hui globalement reconnues (Becerra et Peltier, 2009 ; Janin, 2006), il n'y a pas de consensus méthodologique sur la manière de l'évaluer, que ce soit sur la collecte de données comme à propos de leur agrégation dans un index synthétique. Cependant, certains indicateurs sont en général des outils de gestion qui décrivent et opérationnalisent les caractéristiques des systèmes complexes d'une manière quantitative et transparente.

Dans le domaine de l'analyse des risques de catastrophes, diverses approches utilisant des indicateurs pour l'évaluation régionale de la vulnérabilité peuvent être trouvées (Peduzzi, 2006 ; Cutter, et al., 2003). Toutes ces approches visent à évaluer les risques et la vulnérabilité quantitativement au moyen d'indicateurs afin de comparer les différentes régions ou les communautés. Dans le contexte de l'évaluation de la vulnérabilité, les indicateurs représentent une représentation opérationnelle d'une caractéristique ou la qualité d'un système capable de fournir des informations concernant la sensibilité, la capacité d'adaptation et la résilience d'un système à l'impact d'une catastrophe (Birkmann, 2006).

La vulnérabilité d'un système est en général déterminée par différents facteurs. Par conséquent, la vulnérabilité ne peut pas être capturée par un seul indicateur. En tant que concept multidimensionnel, elle devrait être mieux captée par des indicateurs composites. Les indicateurs composites sont formés à partir de la compilation d'indicateurs individuels en un seul index, sur la base d'un cadre théorique sous-jacent de la vulnérabilité. Dans ce qui suit nous décrivons la construction d'un indicateur composite de vulnérabilité qui sera utilisé dans ce rapport pour évaluer la vulnérabilité des artisans en Côte d'Ivoire.

1.2.1. Cadre théorique

Le cadre théorique de l'indicateur de vulnérabilité fournit les bases pour la sélection et la combinaison des sous-indicateurs simples en un indicateur composite. La sélection des sous-

indicateurs est influencée par un cadre théorique sous-jacent et des critères de qualité qui doivent être suivis par le processus de sélection. Les indicateurs proposés dans ce rapport permettent d'évaluer la vulnérabilité des artisans aux risques potentiels pouvant affecter leur bien-être. Cette vulnérabilité est déterminée par de nombreux facteurs qui peuvent être identifiés par la littérature, la revue historique des données sur les catastrophes ou par des jugements d'experts.

Les indicateurs de vulnérabilité calculés dans ce rapport trouvent donc leur fondement théorique dans la théorie des « capacités » développée par Sen (1985). Ici, les capacités d'un individu renvoient à l'ensemble des capacités d'un individu, de ses caractéristiques personnelles et des opportunités sociales dont il peut jouir. Pour Sen, les « capacités » de l'individu se composent d'une part du *capital financier*, du *capital physique*, du *capital humain*, et du *capital social*, et d'autre part, des *caractéristiques personnelles* et des *opportunités sociales* (voir encadré 1). Cette approche met l'accent sur la manière la plus efficiente de réduire la pauvreté en améliorant les « capacités » des individus à long terme. L'approche de Sen peut être traduite schématiquement par une relation entre la vulnérabilité, le risque encouru par les ménages et les individus ainsi que leur capacité de réaction face à l'agression (« capacités »), pour tenir le coup face aux effets négatifs du changement. Cette relation entre vulnérabilité, risques et capacités, peut donc se traduire ainsi par l'équation suivante :

$$\text{Vulnérabilité} = \frac{\text{Risques}}{\text{Capacités}}$$

D'une manière générale elle traduit le fait que plus un individu s'expose à une multitude de risques, plus il est vulnérable ; et plus il a un niveau élevé de « capacités », moins il est vulnérable. Autrement dit, un individu ou un ménage aura un coefficient de vulnérabilité plus faible si face aux mêmes risques, son stock de capacités lui permet de résister. Par contre, son coefficient de vulnérabilité sera élevé si son stock de capacités est trop faible pour lui permettre de réaliser des ajustements nécessaires pour protéger son bien-être.

Sur cette base, trois indicateurs composites de vulnérabilité seront calculés pour analyser la vulnérabilité des artisans. Ce sont :

L'indice de vulnérabilité de l'artisan en tant qu'individu dont les sous-indicateurs peuvent être regroupés en trois rubriques : santé, éducation et formation ;

l'indice de vulnérabilité du ménage de l'artisan dont les sous-indicateurs se regroupent selon les services sociaux de base, les relations à l'intérieur de la famille et avec les autres et l'abri, les actifs et la consommation ;

et *l'indice de vulnérabilité professionnel* des artisans dont les sous-indicateurs se regroupent selon le revenu, le type de travail et le statut de l'artisan.

Encadré 3-1: Définitions des composants de la notion de « capabilité »

Le capital financier est une réserve de valeur matérialisée par l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt qui facilite les dépenses productives (achat d'équipements et de matériels productifs), dépenses de nourriture, d'éducation, de santé, d'habillement, de logement. Face à des chocs externes inattendus, cette réserve si elle existe, servira à rétablir l'équilibre en empêchant une détérioration des conditions de vie du ménage.

Le capital physique est l'ensemble des actifs productifs (les outils, l'équipement, le bétail, etc.) des actifs ménagers (appareils ménagers, logement, vêtements, vélos, bijoux) et des stocks détenus par les ménages. Un ménage qui n'en détient pas suffisamment est vulnérable lorsqu'une situation inattendue venait à déséquilibrer son niveau de vie. Par contre un ménage qui a du bétail peut en prélever pour la vente en période de soudure et sera moins vulnérable.

Le capital humain désigne l'ensemble des ressources personnelles productives économiquement, ces ressources peuvent s'accroître en réalisant des dépenses d'éducation, de formations professionnelles, de santé, d'alimentation, de logement. Un enfant né dans de bonnes conditions qui a été scolarisé et qui a fait des études supérieures, dispose d'un capital humain plus important qu'un autre qui n'aurait pas bénéficié de toutes ces conditions.

Le capital social d'un individu est une ressource sociale provenant des relations culturelles, sociales avec d'autres individus capables d'influencer positivement la situation économique de cet individu. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont des facteurs de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté. A l'inverse, dépourvu de ces ressources, un ménage peut devenir très vulnérable et s'appauvrir. Le capital social peut être assimilé à une assurance informelle permettant de se prémunir contre le risque.

Les caractéristiques personnelles : Les individus diffèrent de par leurs caractéristiques personnelles et de celles de leur environnement. Aussi, chaque individu a-t-il des traits de caractères propres, des facultés et des dons innés.

Les opportunités sociales sont les dispositions prises par la société en faveur de l'éducation, de la santé ou d'autres domaines d'activité et qui accroissent la liberté qu'ont les individus de vivre mieux, modifient la qualité de vie des populations et favorisent une participation plus effective aux activités économiques et politiques.

Le cadre hiérarchique de chaque indicateur est donné dans les figures ci-après.

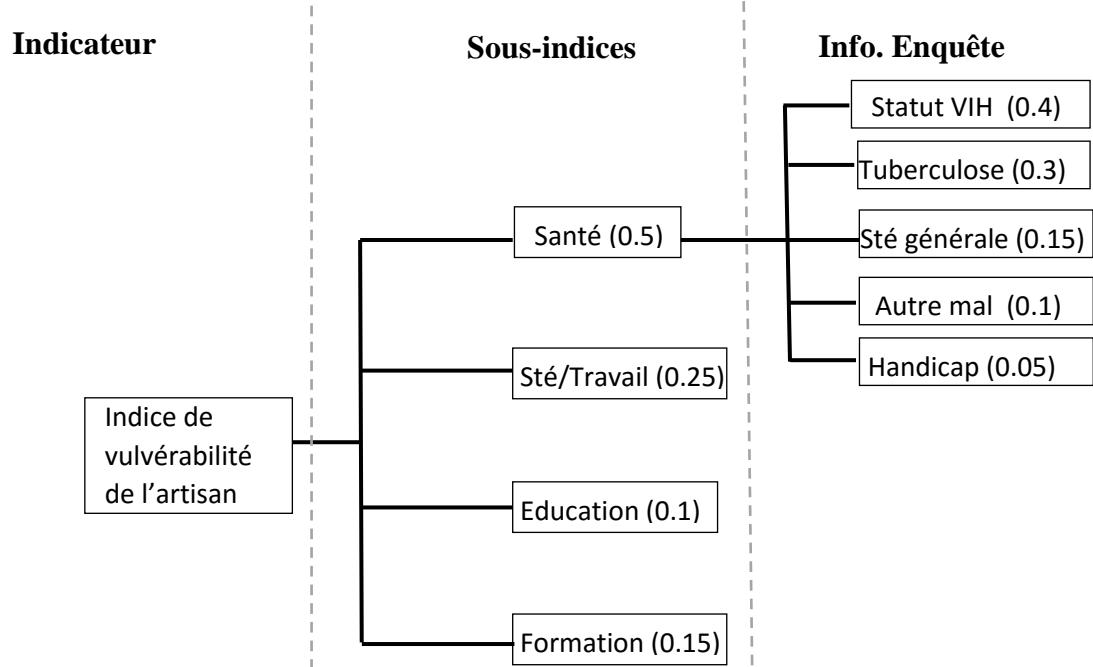


Figure 3- 1: Cadre hiérarchique de l'indicateur de vulnérabilité de l'artisan

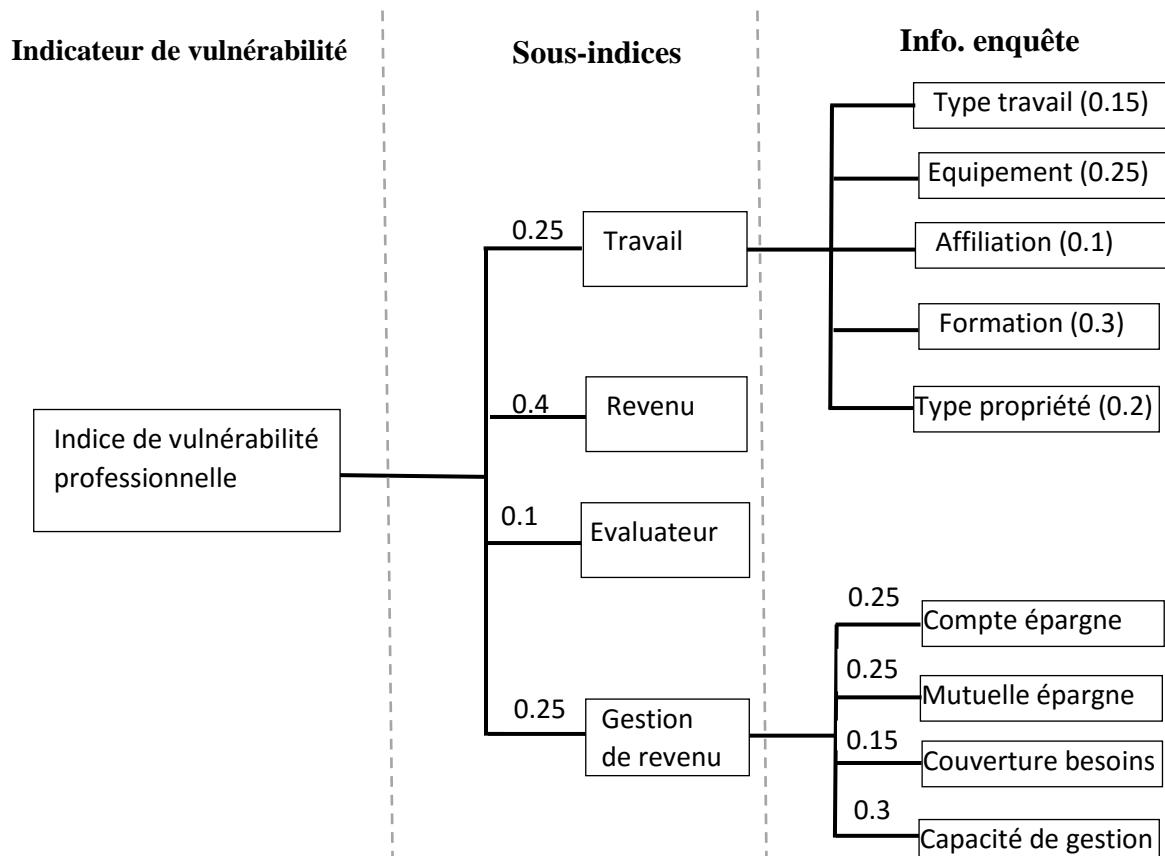


Figure 3- 2: Cadre hiérarchique de l'indicateur de vulnérabilité professionnelle

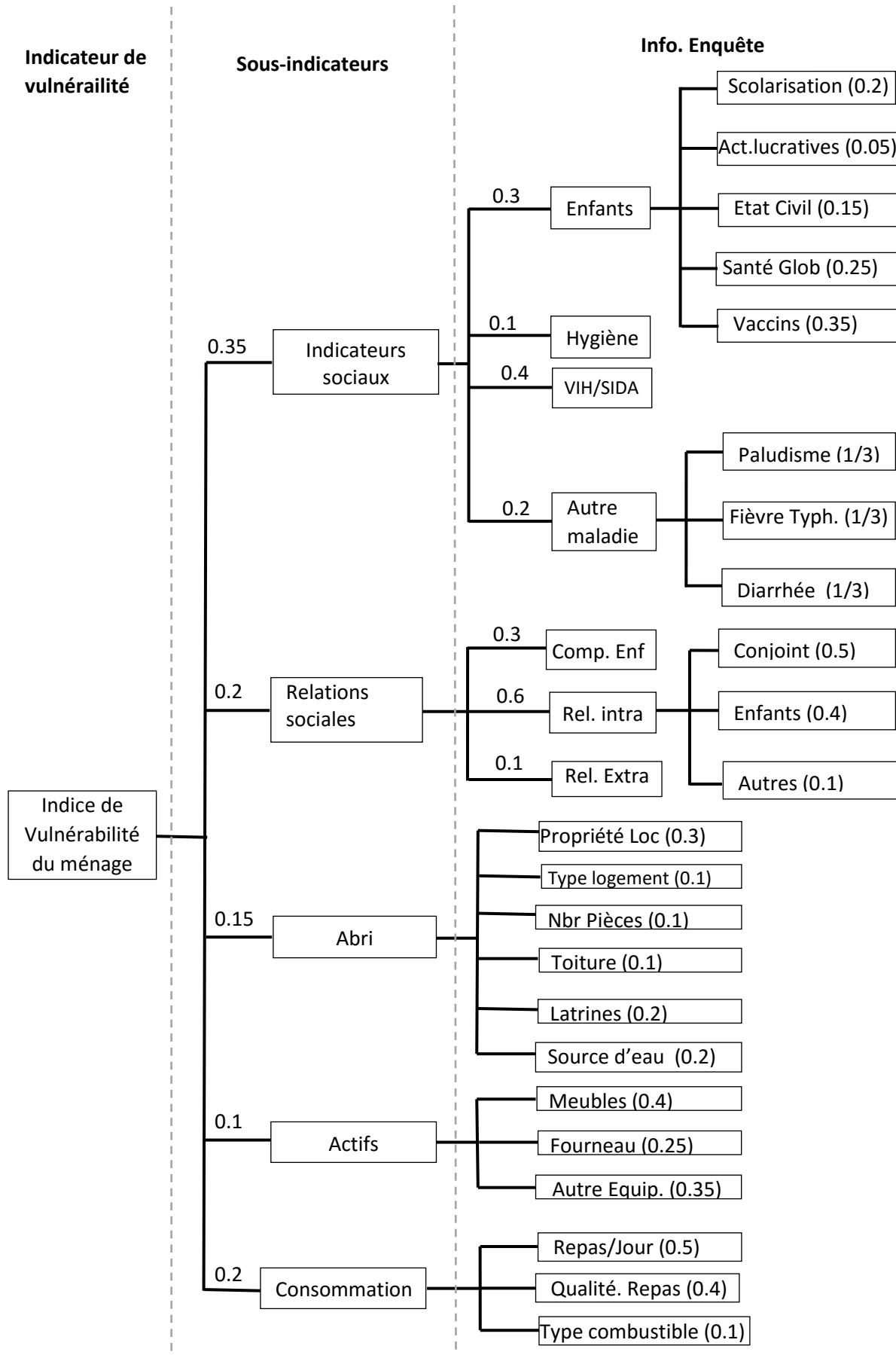


Figure 3- 3: Cadre hiérarchique de l'indicateur de vulnérabilité du ménage

1.2.2. Normalisation

La normalisation concerne les informations provenant du terrain. En effet, sur des critères à la fois objectifs et subjectifs provenant des jugements des experts membres du projet, des points ont été accordés aux artisans donnant ainsi un premier aperçu de leur état de vulnérabilité selon la rubrique. Ces poids représentent des sous-indicateurs de vulnérabilité. Avant leur agrégation en un indicateur composite, ces sous-indicateurs doivent être normalisés. Cela est nécessaire parce que ces sous-indicateurs possèdent des unités différentes et ne peuvent donc pas être intégrés de façon égale dans la composition de l'indicateur dans leur mode originel. De plus, l'étape de la normalisation permet l'intégration des sous-indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans un même cadre.

Dans cette étape, les valeurs de tous les sous-indicateurs (les points) provenant du terrain sont représentées sur une échelle de 0 à 1 en utilisant des fonctions de valeur. Une fonction de valeur v_i doit être définie pour chaque sous-indicateur, dans laquelle p_i est la valeur du sous-indicateur dans la rubrique i pour l'individu (artisan ou ménage) a . Soit :

$$v_i : \begin{cases} R \rightarrow [0,1] \\ p_i(a) \mapsto v_i(p_i(a)) \end{cases}$$

de telle sorte que 0 correspond à une valeur p_i mesurée causant le plus bas et 1 pour une valeur p_i causant le niveau de vulnérabilité le plus élevé.

La procédure de normalisation adoptée dans ce rapport est la procédure *min-max* donnant la forme explicite de la fonction v_i comme suit

$$v_i(a) = \frac{p_i(a) - p_{\min}^i}{p_{\max}^i - p_{\min}^i}$$

Où p_{\min} représente le plus petit point et p_{\max} représente le plus grand point possible dans la rubrique i concernée.

1.2.3. Pondération et agrégation

L'autre étape importante dans la construction de l'indicateur composite est l'étape de la pondération qui consiste à affecter un poids w_i à chaque sous-indicateur. Ces poids doivent exprimer la contribution et la relative importance des sous-indicateurs dans l'indicateur

composite de vulnérabilité. Il est important de s'assurer que la somme des poids affectés à tous les sous-indicateurs est égale à l'unité. C'est-à-dire :

$$\sum w_i = 1$$

L'affectation de ces poids nécessite une compréhension profonde du cadre théorique de la vulnérabilité. Dans ce rapport l'affectation des poids a été fait de façon consensuelle entre les experts du projet.

Après la normalisation et la pondération des rubriques l'indicateur composite de vulnérabilité $V(a)$ de l'individu a est construit suivant la formule :

$$V(a) = \sum w_i v_i(a)$$

Pour mieux appréhender la vulnérabilité des artisans ivoiriens nous faisons une classification des artisans en fonction de leur indice de vulnérabilité. Le Tableau 3-1 donne les états de vulnérabilité des artisans en fonction de leur indice de vulnérabilité.

Tableau 3- 1 : Etat de la vulnérabilité selon l'indice de vulnérabilité

Etat de vulnérabilité	Faiblement vulnérables	vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables
Indice ∈] $0 ; 0.25$]] $0.25 ; 0.5$]] $0.5 ; 0.75$]] $0.75 ; 1$]

Source : Auteurs

Remarque : *Un artisan ayant un indice de vulnérabilité nul est considéré comme n'étant pas vulnérable. Dans ces conditions, il est qualifié d'artisan résilient. C'est-à-dire que sa capacité à résister aux chocs est telle que son bien-être reste inchangé suite à l'occurrence d'un choc.*

Les indices construits ci-dessus seront utilisés dans les chapitres suivants pour analyser respectivement l'état de vulnérabilité de l'artisan en tant que personne, l'état de vulnérabilité des ménages artisans et l'état de vulnérabilité professionnelle des artisans à partir des données de l'enquête réalisée par AVSI (juillet 2015) dans le cadre du projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de Côte d'Ivoire.

2. Vulnérabilité de l'artisan

Cette section analyse la sensibilité de l'artisan (en tant qu'individu) à toute sorte de risques pouvant affecter son bien-être. L'accent est mis sur la santé, l'éducation et la formation de l'artisan (Voir Figure 5-1 du chapitre ci-dessus). Ces variables constituent le capital humain, c'est-à-dire l'ensemble des actifs incorporés en l'individu, lui permettant de réagir ou de résister à un choc. En d'autres termes, étant donné la situation de santé, d'éducation et de la formation de l'individu, quel est son niveau de vulnérabilité ou encore quelle est la probabilité qu'il voie son bien-être se détériorer suite à l'occurrence d'un choc économique, social, professionnel, ... ?

Cette analyse se fait sur la base des indices de vulnérabilité calculés à partir de la méthodologie ci-dessus et des données recueillies sur le terrain.

2.1. Tendances générales

2.1.1. Statistiques descriptives

L'indice de vulnérabilité des artisans enquêtés varie entre 0,14 et 0,86, donnant ainsi un indice moyen de vulnérabilité supérieur 0,5 (Tableau 3-2). Cela indique qu'en moyenne, ces artisans sont très vulnérables

Tableau 3- 2 : Statistiques descriptives de la vulnérabilité de l'artisan

Indice de Vulnérabilité de l'Artisan	Nombre d'artisans	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
	1227	0,140	0,860	0,50299	0,134897

Source : Enquête AVSI, Juillet 2015

2.1.2. Tendances par niveau de vulnérabilité

Il y a une proportion d'artisans jugés vulnérables relativement supérieure à celle des artisans jugés très vulnérables

L'indice moyen de vulnérabilité des artisans visés par le projet qui les classe dans la catégorie des artisans très vulnérables masque le fait qu'il y a une proportion d'artisans jugés vulnérables relativement supérieure à celle des artisans très vulnérables. En effet, 46,94% des artisans sont jugés vulnérables tandis que 45,72% sont jugés très vulnérables. Par ailleurs, il y a autant d'artisans faiblement vulnérables que d'artisans extrêmement vulnérables (Tableau 3-3). Le fait que l'indice moyen des artisans enquêtés les classe globalement dans la catégorie de artisans très vulnérables n'est donc pas dû aux effectifs mais plutôt à la valeur des indices.

Tableau 3- 3 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité

	Eff	%	Ind min	Ind max	Ind moy	Var.Ind
Faiblement vulnérables	45	3,7	0.14	0.25	0.216	0.0005
Vulnérables	576	46,9	0.255	0.500	0.408	0.004
Très vulnérables	561	45,7	0.505	0.750	0.600	0.004
Extrêmement vulnérables	45	3,7	0.755	0.860	0.789	0.001
Total	1227	100				

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.2. Vulnérabilité selon le sexe

Le sexe semble ne pas être une variable de discrimination en ce qui concerne l'indice de vulnérabilité de l'artisan

Les indices moyens de vulnérabilité indiquent que les hommes tout comme les femmes artisans sont très vulnérables avec un indice de vulnérabilité des femmes légèrement supérieur à celui des hommes. Cependant, la distribution suivant les niveaux de vulnérabilité montre que 46,8% des hommes sont très vulnérables contre 43,47% des femmes, d'une part et d'autre part, 46,23% des hommes sont jugés vulnérables contre 48,24% des femmes. Par ailleurs, 2,99% des hommes sont considérés comme extrêmement vulnérables contre 5,28% des femmes (Tableau 3-4). Le fait que l'indice moyen de vulnérabilité des femmes soit légèrement supérieur à celui des hommes est dû à la forte proportion des femmes extrêmement vulnérables comparée à celle des hommes.

La conclusion qui se dégage de ces résultats est que le sexe ne semble pas être une variable de discrimination de la vulnérabilité des artisans. En effet, au regard des proportions par niveau de vulnérabilité d'une part et des indices moyens de vulnérabilité d'autre part, aucun des deux sexes ne se distingue vraiment de l'autre.

Tableau 3- 4 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon le sexe

Sexe		Classement IVA					Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable			
Hommes	Eff	33	384	388	24		829	0,501
	%	3,9	46,3	46,8	3.0		100	
Femmes	Eff	12	192	173	21		398	0,507
	%	3	48,2	43,5	5,3		100	
Total	Effs	45	576	561	45		1227	0,503
	%	3,7	46,9	45,7	3,7		100	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

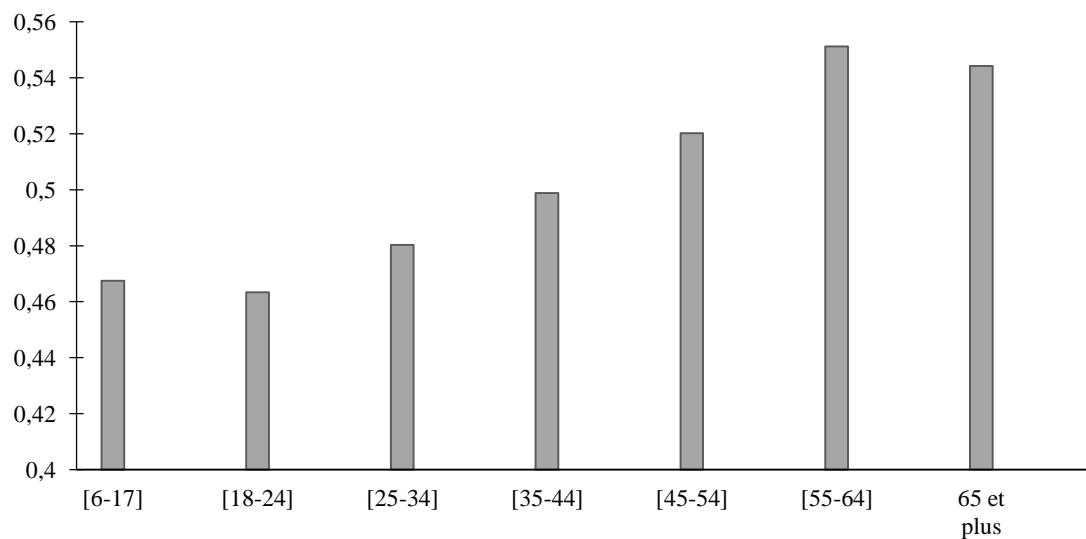
2.3. Vulnérabilité selon les tranches d'âge

La vulnérabilité des artisans semble croître avec l'âge.

Les proportions des individus très vulnérables augmentent progressivement avec les tranches d'âge (de 0% pour les individu dont l'âge est compris entre 6 et 17 ans à 62,83% pour les individus dont l'âge est compris entre 55 et 64 ans) tandis que celles des individus vulnérables décroît avec la classe d'âge (de 100% pour les individus dont l'âge est compris entre 6 et 17 ans à 28,57% pour les artisans âgés de 65 ans et plus). La tranche des 35 à 44 ans, qui a l'effectif d'artisans le plus élevé (457 artisans sur les 1227 enquêtés), contient 44,64% d'artisans jugés très vulnérables contre 48,54% d'artisans vulnérables. Par ailleurs, la tranche des 55 à 64 ans présente la proportion la plus élevée d'artisans extrêmement vulnérables (7,09%) (Tableau 3-5).

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité montre que les artisans dont l'âge est compris entre 6 et 44 ans sont jugés vulnérables tandis ceux âgés de 45 ans et plus sont jugés très vulnérables. Les trois tranches d'âge les plus vulnérables sont dans l'ordre les artisans dont l'âge est compris entre 55 et 64 ans; les artisans âgés de 65 ans et plus et les artisans dont l'âge est compris entre 45 et 54 ans avec des indices moyens de vulnérabilité respectivement égaux à 0,5512 ; 0,5442 et 0,5202. Par ailleurs, les artisans les moins vulnérables sont ceux dont l'âge est compris entre 18 et 24 ans avec un indice moyen de vulnérabilité égal à 0,4634 (Graphe 4-1). Cela pourrait être dû au fait que de plus en plus le taux de scolarisation et le taux d'individu suivant une formation formelle dans le secteur artisanal sont de plus en plus croissants. Et comme le niveau d'éducation et la formation professionnelle sont des éléments clés de l'indice de vulnérabilité de l'artisan en tant qu'individu, il en résulte que les artisans dont l'âge est compris entre 18 et 24 (étant les plus jeunes) ont sans doute un niveau d'éducation plus élevé et/ou ont plus bénéficié (en termes d'effectif) d'une formation professionnelle que les générations précédentes.

Graphique 3- 1 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan par classe d'âge



Source : données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 3- 5 : distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la tranche d'âge

Tranche d'âge	Classement IVA					Indice moyen
	Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable	Total	
6 à 17	Eff	-	2	-	-	0,4675
	%	-	100	-	-	100
18 à 24	Ef	4	54	33	-	0,4634
	%	4,4	59,34	36,26	-	100
25 à 34	Eff	14	147	99	9	0,4803
	%	5,2	54,65	36,8	3,35	100
35 à 44	Ef	18	222	204	13	0,4988
	%	3,94	48,58	44,64	2,84	100
45 à 54	Eff	7	109	137	14	0,5202
	%	2,62	40,82	51,31	5,25	100
55 à 64	Eff	-	34	71	8	0,5512
	%	-	30,08	62,83	7,09	100
65 et plus	Eff	2	8	17	1	0,5442
	%	7,14	28,57	60,71	3,58	100
Total	Eff	45	576	561	45	1227
	%	3,67	46,94	45,72	3,67	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.4. Vulnérabilité selon le niveau d'éducation

La vulnérabilité semble décroître avec le niveau d'éducation

L'analyse de la vulnérabilité selon le niveau d'éducation montre que l'éducation est une variable de discrimination de la vulnérabilité des artisans. En effet, le Tableau 3-6 retraçant les résultats de l'analyse montre que la proportion des artisans faiblement vulnérables croît avec le niveau d'éducation (de 1,2% pour les artisans n'ayant aucun niveau d'éducation à 14,6% pour les artisans ayant au moins le niveau Baccalauréat) tandis que celui des artisans extrêmement vulnérables décroît avec le niveau d'éducation (de 5,5% pour les artisans n'ayant aucun niveau d'éducation à 0% pour les artisans ayant au moins le niveau Baccalauréat) (Tableau 3-6).

Tableau 3-6 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon le niveau d'éducation

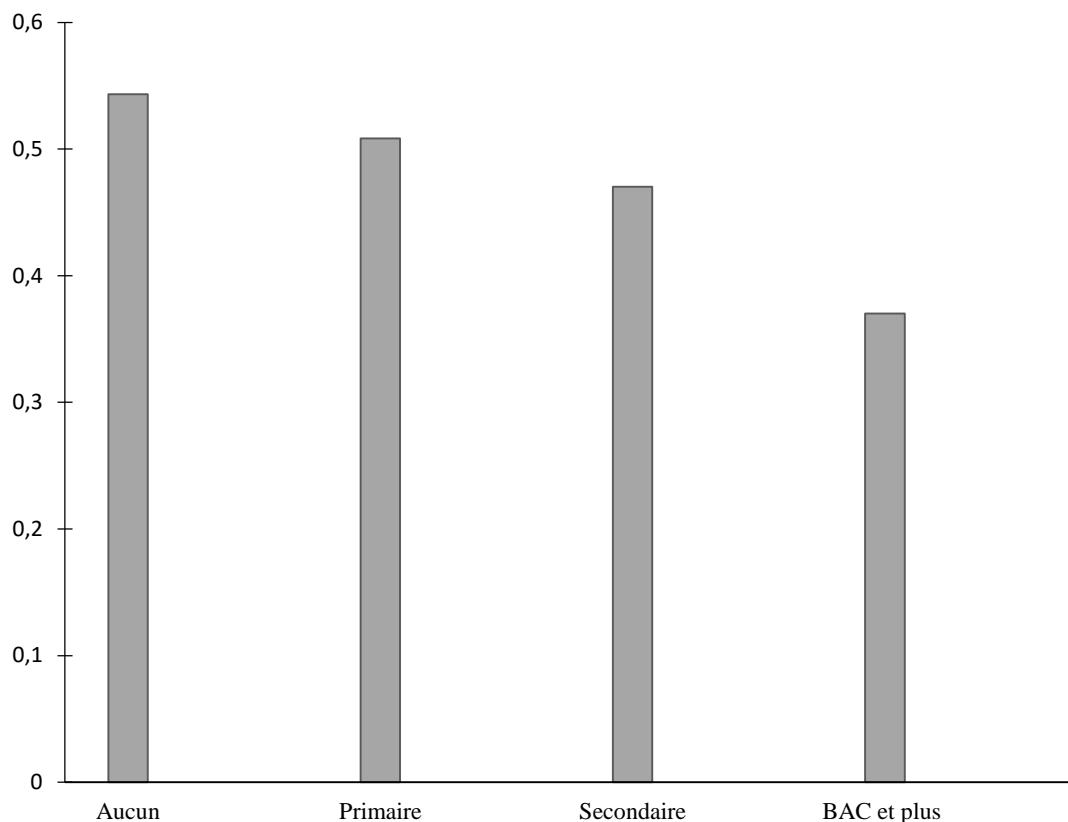
Classement IVA							
Niveau scolaire		Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables	Total	Indice moyen
BAC et plus	Eff	7	32	9	-	48	0,3702
	%	14,6	66,7	18,7	-	100	
Secondaire	Eff	22	168	121	5	316	0,4702
	%	7	53,1	38,3	1,6	100	
Primaire	Eff	12	259	228	21	520	0,5085
	%	2,31	49,81	43,85	4,04	100	
Aucun	Eff	4	117	203	19	343	0,5434
	%	1,2	34,1	59,2	5,5	100	
Total	Eff	45	576	561	45	1227	0,503
	%	3,7	47	45,7	3,6	100	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Le Graphique 3-2 conforte cette idée en montrant un indice moyen de vulnérabilité des artisans n'ayant aucun niveau d'éducation largement supérieur à celui de ceux ayant un diplôme universitaire⁴⁸. Il en ressort également que les artisans n'ayant pas franchi le niveau du primaire sont jugés très vulnérables (avec un indice moyen de vulnérabilité égal à 0,5434 pour les artisans n'ayant aucun niveau d'éducation) tandis que ceux ayant atteint le secondaire sont jugés vulnérables (avec un indice moyen de vulnérabilité égal à 0,3702 pour les artisans ayant au moins le Baccalauréat).

⁴⁸ On considère que le baccalauréat est le premier diplôme universitaire.

Graphique 3-2 : Indice moyen de vulnérabilité des artisans par niveau d'éducation



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

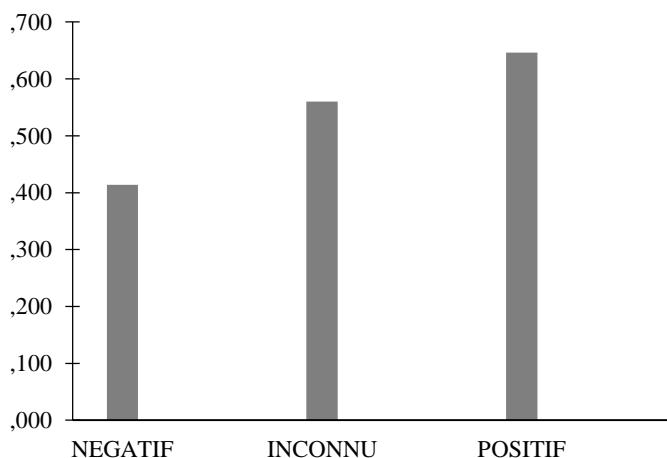
2.5. Vulnérabilité selon le statut sérologique

Le niveau de vulnérabilité des artisans croît passant des séronégatifs à ceux ignorant leur état sérologique puis aux séropositifs

L'analyse de la vulnérabilité de l'artisan suivant son statut VIH révèle que les proportions des artisans extrêmement vulnérables et très vulnérables croissent de la séronégativité à la séropositivité en passant par le statut inconnu. En effet, la proportion des artisans extrêmement vulnérables passe de 0% pour les séronégatifs à 16,5% pour les séropositifs tandis que celle des artisans jugés très vulnérables passe de 19% pour les séronégatifs à 76,5% pour les séropositifs. Quant à la proportion des artisans jugés vulnérables, elle décroît de la séronégativité (72,7%) à la séropositivité (7,1%) (Tableau 3-7).

Cette distribution a pour conséquence le classement global des artisans séropositifs et ceux de statut VIH inconnu dans la catégorie des artisans très vulnérables – avec un niveau moyen de vulnérabilité des séropositifs supérieur à celui des artisans de statut VIH inconnu – et les séronégatifs dans la catégorie des artisans jugé vulnérables (Graphique 3-3).

Graphique 3- 3 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan selon le statut VHI



Source : Données d'enquête AVSI 2015, Juillet

Tableau 3- 7 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le statut VIH de l'artisan

Statut VIH	Classement IVA					Total	Ind. Moyen
	Faiblement vulnérable	Vulnérable	très vulnérable	Extrêmement vulnérable			
Négatif	Eff 45	420	113	-		578	
	% 7,8	72,7	19,6	-		100	0,414
Inconnu	Eff -	144	318	17		479	
	% -	30,1	66,4	3,5		100	0,56
Positif	Eff -	12	130	28		170	
	% -	7,1	76,5	16,5		100	0,646
Total	Eff 45	576	561	45		1227	
	% 3,7	46,9	45,7	3,7		100	0,503

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

2.6. Vulnérabilité par région

Les artisans des régions du Gbéké et du Bélier semblent plus vulnérables que la région d'Abidjan. Toutefois, les communes du Plateau et de Cocody concentrent la totalité de leurs artisans dans la catégorie des artisans très vulnérables.

Les régions du Bélier et du Gbéké ont respectivement 55,4% et 56,65% d'artisans jugés très vulnérables tandis que la région des Lagunes, avec le plus grand effectif d'artisans contient un peu plus de 41% d'artisans très vulnérables (Tableau 3-8).

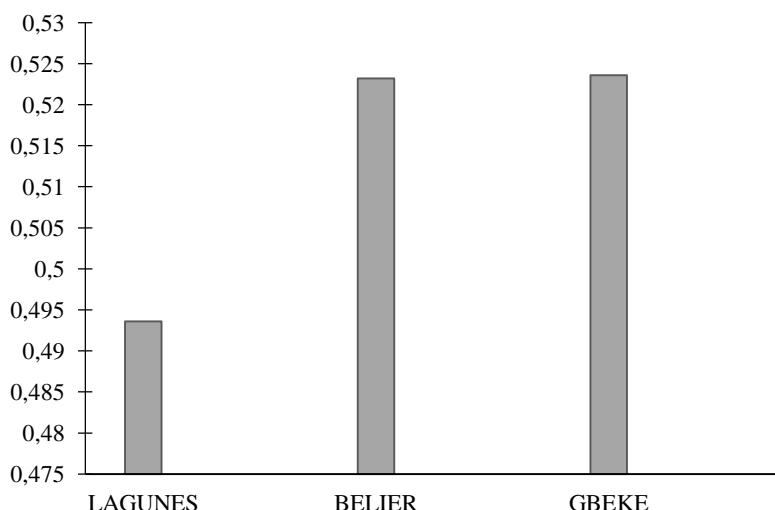
Tableau 3- 8 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la région

Région		Classement IVA					Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable	Total	
Lagunes	Eff	36	428	345	32	841	0,4936
	%	4,3	50,9	41	3,8	100	
Bélier	Eff	7	79	118	9	213	0,5232
	%	3,3	37,1	55,4	4,2	100	
Gbêkê	Eff	2	69	98	4	173	0,5236
	%	1,2	39,9	56,6	2,3	100	
Total	Eff	45	576	561	45	1227	0,503
	%	3,7	46,9	45,7	3,7	100	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

L'indice moyen de vulnérabilité classe les artisans des régions du Bélier et du Gbêkê dans la catégorie des artisans très vulnérables et ceux de la région des Lagunes dans la catégorie des artisans vulnérables (Graphique 3-4). Ce qui signifie que les artisans de la région des Lagunes sont en général moins vulnérables que ceux des régions du Bélier et du Gbêkê, qui se retrouvent pratiquement au même niveau de vulnérabilité. Cette différence pourrait être due à la position d'Abidjan en tant que capitale économique du pays. En effet, cette position donne à la ville d'Abidjan d'abriter la quasi-totalité des activités économiques et l'opportunité pour les artisans d'acquérir une formation professionnelle est beaucoup plus grande à Abidjan que dans les autres villes du pays.

Graphique 3- 4 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan par région



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Cependant, une analyse plus poussée de la région des lagunes montre que les communes de Cocody et du Plateau concentrent la totalité de leur artisans dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables et la commune d'Attécoubé concentre plus de la moitié de ces artisans dans cette catégorie. Les communes populaires telles que Adjame, Marcory, Port-Bouet, Treichville et Yopougon comprennent plus de la moitié de leurs artisans dans la catégorie des artisans vulnérables. La commune d'Adjame comprend la plus grande proportion d'artisans extrêmement vulnérables (8,3%), suivie de la commune de Koumassi (6,2%) (Tableau 3-9).

Tableau 3- 9 : Distribution des artisans d'Abidjan par niveau de vulnérabilité selon les communes

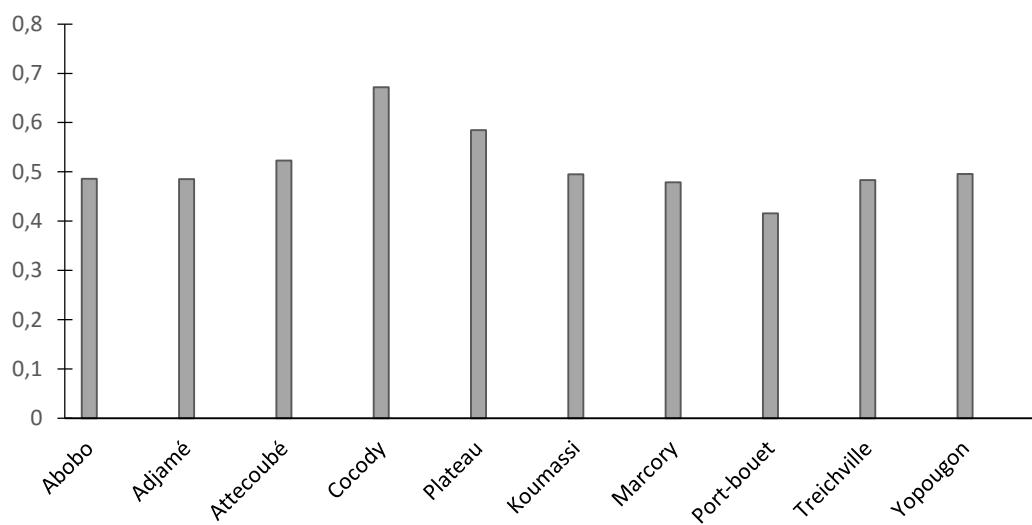
Communes d'Abidjan		Classement IVA				Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable		
Abobo	Eff	21	76	84	9	190	0,4861
	%	11,1	40	44,2	4,7	100	
Adjame	Eff	-	8	3	1	12	0,4854
	%	1	66,7	25	8,3	100	
Attécoubé	Eff	-	23	39	1	63	0,5227
	%	-	36,5	61,9	1,5	100	
Cocody	Eff	-	-	3	-	3	0,6717
	%	-	-	100	-	100	
Plateau	Eff	-	-	2	-	2	0,585
	%	-	-	100	-	100	
Koumassi	Eff	11	52	43	7	113	0,4948
	%	9,7	46	38,1	6,2	100	
Marcory	Eff	-	6	5	-	11	0,479
	%	-	54,5	45,5	-	100	
Port-Bouet	Eff	-	13	3	-	16	0,4159
	%	-	81,1	18,9	-	100	
Treichville	Eff	2	30	22	1	55	0,483
	%	3,6	54,5	40	1,9	100	
Yopougon	Eff	2	220	141	13	376	0,4958
	%	0,5	58,5	37,5	3,5	100	
Total	Eff	45	576	561	45	1227	0,4936
	%	3,7	46,9	45,7	3,7	100	

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité montre que la commune de Cocody regorge les artisans les plus vulnérables avec un indice moyen de vulnérabilité égal à 0,6717. Cette commune est suivie par les communes du Plateau (0,585) et d'Attécoubé (0,5227). Les artisans de ces trois communes sont globalement jugés très vulnérables tandis que ceux des autres communes sont plutôt jugés vulnérables (Graphique 3-5). Ce résultat apparaît

paradoxal quand on sait que les communes de Cocody et du plateau sont habitées par des individus de classe assez aisée dont le niveau de santé, d'éducation ou de formation semble être relativement plus élevé comparé aux autres communes d'Abidjan. Deux hypothèses pourraient expliquer ce fait. La première est que ces artisans habitent les quartiers précaires de ces communes notamment la commune de Cocody et la seconde (qui semble plus plausible) est que ces artisans n'habitent pas ces communes mais viennent là pour y mener leurs activités.

Graphique 3- 5 : Indice moyen de vulnérabilité selon les communes d'Abidjan



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

2.7. Vulnérabilité selon les branches d'activité

Les artisans exerçant dans "Audiovisuel et Communication" et ceux exerçant dans "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration" semblent être les plus vulnérables

Les branches « Audiovisuel et Communication » et « Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration » comprennent plus de la moitié de leurs artisans dans la catégorie des artisans très vulnérables (60,6% et 57,4% respectivement) et les plus fortes proportions d'artisans jugés extrêmement vulnérables (9,1% et 8,3% respectivement). Avec le plus grand effectif d'artisans enquêtés, la branche « Hygiène et soins corporels » a plus de la moitié de ses artisans dans la catégorie des artisans jugés vulnérables (57,4%) et la plus faible proportion d'artisans jugés très vulnérables (37,6%) (Tableau 3-10).

Les branches « Audiovisuel et Communication » et « Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration » ont les indices moyens de vulnérabilité les plus élevés (0,5518 et 0,5497 respectivement), suivies de la branche « Mines et Carrières, Construction et Bâtiment »

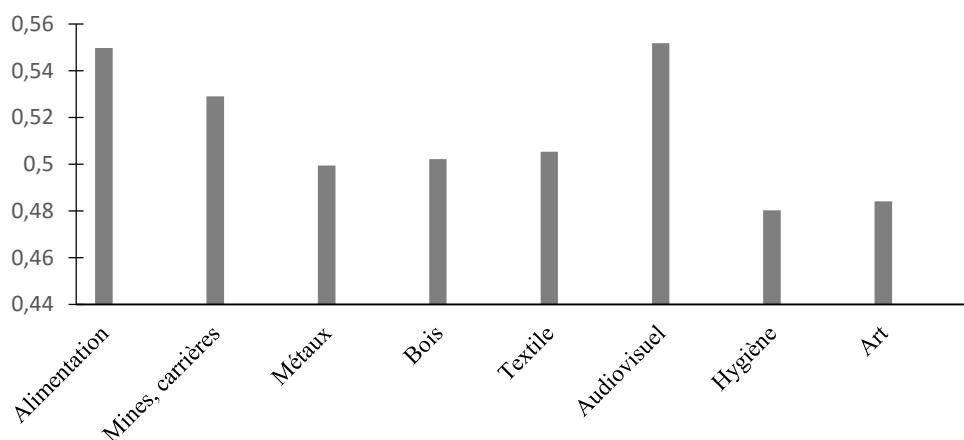
(0,529), de la branche "Textile, Habillement, Cuir et Peaux" (0,5053) puis de la branche "Bois et assimilés, Mobilier et ameublement" (0,5021). Les artisans de ces cinq branches d'activité se classent dans la catégorie des artisans très vulnérables. Sur le total des huit branches d'activités définies dans ce rapport, la branche "Hygiène et soins corporels" constitue la branche dont les artisans sont les moins vulnérables (Graphique 3-6).

Tableau 3- 10 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la branche d'activité

Branches d'activité		Classement IVA				Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable		
Alimentation	Eff	1	36	62	9	108	0,5497
	%	0,9	33,3	57,4	8,4	100	
Mines, carrières	Eff	-	30	40	3	73	0,529
	%	-	41,1	54,8	4,1	100	
Métaux	Eff	23	185	186	13	407	0,4994
	%	5,7	45,5	45,7	3,1	100	
Bois	Eff	1	44	35	3	83	0,5021
	%	1,2	53	42,2	3,6	100	
Textile	Eff	8	80	86	9	183	0,5053
	%	4,4	43,7	47	4,9	100	
Audiovisuel	Eff	-	10	20	3	33	0,5518
	%	-	30,3	60,6	9,1	100	
Hygiène	Effectif	8	151	99	5	263	0,4802
	ligne	3	57,4	37,6	2	100	
Art	Eff	4	40	33	-	77	0,484
	%	5,2	52	42,8	-	100	
Total		Eff	45	576	561	45	1227
		%	3,7	46,9	45,7	3,7	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Graphique 3- 6 : Indice moyen de vulnérabilité de l'artisan par branche d'activité



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

2.8. Vulnérabilité selon la formation professionnelle

Les artisans ayant appris leur métier sur le tas sont plus vulnérables que ceux ayant reçu une formation.

Près de la moitié (47,1%) des artisans ayant reçu leur formation « sur le tas » se situe dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables. Quant aux artisans ayant reçu une formation diplomante, ils concentrent plus de la moitié (59,1%) de leur effectif dans la catégorie des artisans vulnérables (Tableau 3-11)

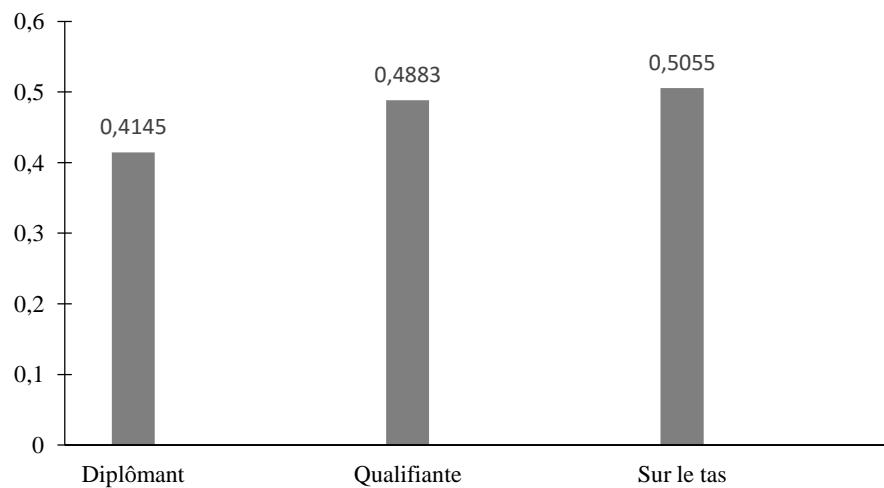
Tableau 3- 11 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon le type de formation

Nature de la formation professionnelle	Classement IVA				Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérable	Extrêmement vulnérables		
Diplomate	Eff	9	55	29	-	93
	%	9,7	59,1	31,2	-	100
Qualifiante	Eff	4	104	96	4	208
	%	1,9	50	46,2	1,9	100
Sur le tas	Eff	32	417	436	41	926
	%	3,5	45	47,1	4,4	100
Total	Eff	45	576	561	45	1227
	%	3,7	46,9	45,7	3,7	100

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

L'indice moyen de vulnérabilité montre que les artisans ayant appris leur métier sur le tas sont plus vulnérables que les artisans ayant reçu un autre type de formation. Cela pourrait s'expliquer par le fait que contrairement à la formation sur le tas, les autres formes de formation délivrent un certificat de travail prouvant le savoir-faire et la maîtrise du travail par l'artisan. Ce qui rend d'une part les artisans de ces formations plus compétitifs sur le marché de travail que ceux formés sur le tas. D'autre part, le certificat leur facilite l'accès au crédit, au cas où l'artisan demande un financement pour de s'installer à son propre compte. Ce qui n'est pas le cas pour l'artisan ayant une formation sur le tas.

Graphique 3-7 : Indice moyen de vulnérabilité des artisans selon le type de formation professionnelle



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

3. Vulnérabilité professionnelle

Cette section analyse la sensibilité du bien-être des artisans aux chocs potentiels pouvant survenir dans leur profession. L'analyse s'appuie sur l'indice de vulnérabilité professionnelle construit à partir des données d'enquête AVSI suivant la figure 2 de la section 1 de ce chapitre. Les variables clés constituant l'indicateur de vulnérabilité professionnelle considérées dans ce rapport sont les conditions de travail, le revenu et la gestion du revenu. Les résultats des analyses sont présentés dans les sous-sections qui suivent.

3.1. Tendance générale

3.1.1. Statistiques descriptives

L'indice de vulnérabilité professionnelle varie entre 0,088 et 0,975, avec un indice moyen égal à 0,625 (Tableau 3-12). Ce qui montre qu'en moyenne et d'un point de vue professionnel, les artisans enquêtés s'inscrivent dans la catégorie des artisans très vulnérables selon les critères de vulnérabilité retenus par ce rapport.

Tableau 3-12 : Statistiques descriptive de la vulnérabilité professionnelle

Indice de Vulnérabilité Professionnelle	Nombre Artisans	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
	1227	0,088	0,975	0,62539	0,207223

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

3.1.2. Classification par niveau de vulnérabilité

Les catégories des artisans jugés très vulnérables et extrêmement vulnérables regroupent à elles deux plus des deux tiers des artisans enquêtés

La classification par niveau de vulnérabilité montre que la majorité des artisans est très vulnérable (439 sur les 1227 étudiés, soit 35,78%). Contrairement à la situation de l'artisan en tant qu'individu, l'analyse de la vulnérabilité professionnelle fait ressortir un fort effectif d'artisans extrêmement vulnérables, c'est-à-dire 412 sur les 1227 artisans étudiés, soit une proportion d'environ 33,6% (Tableau 3-13). Cette proportion reflète le caractère informel de l'artisanat en Côte d'Ivoire, qui maintient un grand nombre d'artisans dans un état de précarité professionnelle élevé.

Tableau 3-13 : Distribution des artisans selon le niveau de vulnérabilité professionnelle

	Effectifs	pourcentage	Ind max	Ind moy	Ind min	Var. Ind
Faiblement vulnérables	31	2,5	0,25	0,1825	0,0875	0,0022
Vulnérables	345	28,1	0,5	0,4106	0,255	0,0042
Très vulnérables	439	35,8	0,75	0,5913	0,5025	0,0036
Extrêmement vulnérables	412	33,6	0,975	0,8749	0,7525	0,0034
Total	1227	100				

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

3.2. Vulnérabilité selon le sexe

Les femmes sont relativement plus vulnérables que les hommes ; toutefois l'écart entre la vulnérabilité des femmes et celle des hommes n'est pas assez important pour considérer le sexe comme un facteur discriminant de vulnérabilité.

L'indice moyen de vulnérabilité indique que d'un point de vue professionnel, les femmes sont plus vulnérables que les hommes, même si ces deux groupes s'inscrivent moyennement dans la catégorie des artisans très vulnérables. L'une des raisons serait le fait que la plus grande frange des femmes (plus de 39%) se situe dans la catégorie des artisans extrêmement vulnérables tandis que chez les hommes le plus grand effectif (38,84%) se situe dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables (Tableau 7-3). Cependant, l'écart de l'indice de vulnérabilité moyen entre hommes et femmes est relativement faible.

Tableau 3- 14 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le sexe

Sexe	Classement IVP				Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnerables	Extrêmement vulnérables		
Hommes	Eff	8	245	322	254	829
	%	1%	29,6	38,8	30,6	100
Femmes	Eff	23	100	117	158	398
	%	5,78	25,12	29,4	39,7	100
Total	Eff	31	345	439	412	1227
	%	2,53	28,11	35,78	33,58	100%

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

3.3. Vulnérabilité selon les tranches d'âge

L'âge semble avoir un effet non linéaire sur le niveau de vulnérabilité professionnelle des artisans

L'âge a un double effet sur la proportion des artisans jugés extrêmement vulnérables. En effet, cette proportion décroît jusqu'à la tranche des [35-44] ans (de 100% pour les individus dont l'âge est compris entre 6 et 17 ans à 27,6% pour les individus dont l'âge est compris entre 35 et 44 ans) puis commence à croître au-delà de 44 ans pour atteindre les 46,4% pour les individus âgés de 65 ans et plus. Cet effet est inversé au niveau de la proportion des individus jugés très vulnérables, mais cette fois, le changement de sens se situe au niveau de la tranche des [55-64] ans. Par ailleurs, la tranche des [35-44] ans comprend la plus grande proportion des individus jugés vulnérables (Tableau 3-15)

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité fait ressortir que l'âge a un effet de seuil sur la vulnérabilité professionnelle des artisans. En d'autres termes, il existe une relation non linéaire entre l'âge et la vulnérabilité des artisans. En effet, le Graphe 4-8 montre que dans un premier temps, en moyenne, la vulnérabilité des artisans baisse au fur et à mesure que l'âge augmente jusqu'à atteindre un niveau minimum correspondant à un indice égal à 0,6021. A ce niveau l'artisan a un âge compris entre 35 et 44 ans. En dehors de cette tranche, toute augmentation de l'âge entraîne un accroissement de la vulnérabilité moyenne des artisans.

Si on fait l'hypothèse que les artisans entrent dans le métier au bas âge, alors cela pourrait s'expliquer par le fait que dans la plupart des cas, les artisans dont l'âge est compris entre 6 et 17 ans sont en formation (apprentis artisans) et par conséquent, disposent de très peu (ou pas du tout) d'expérience dans le domaine de sorte qu'ils n'ont pas la maîtrise de l'activité

exercée. Dans ces conditions, ils ont de très faibles revenus, ce qui ne leur permet pas de se prendre correctement en charge. (C'est ce qui explique leur extrême vulnérabilité avec un indice moyen égal à 0,89).

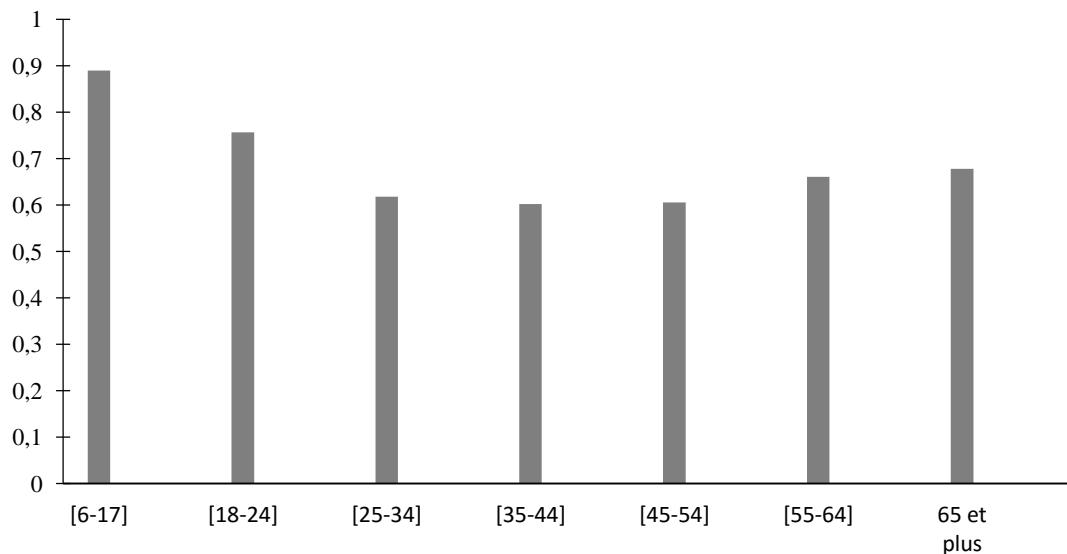
Tableau 3- 15 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon les tranches d'âge

Tranche d'âge	Eff	Classement IVP				Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable		
6 à 17	Eff	-	-	-	2	2	0,89
	%	-	-	-	100	100	
18 à 24	Eff	-	7	29	55	91	0,757
	%	-	7,7	31,9	60,4	100	
25 à 34	Eff	9	77	93	90	269	0,618
	%	3,3	28,6	34,6	33,5	100	
35 à 44	Eff	11	142	178	126	457	0,602
	%	2,4	31,1	38,9	27,6	100	
45 à 54	Eff	10	76	106	75	267	0,606
	%	3,7	28,5	39,7	28,1	100	
55 à 64	Eff	1	35	26	51	113	0,661
	%	0,9	31	23	45,1	100	
65 et plus	Eff	-	8	7	13	28	0,678
	%	-	28,6	25	46,4	100	
Total	Eff	45	31	345	439	412	1227
	%	3,67	2,5	28,1	35,8	33,6	

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Quant à ceux dont l'âge est compris entre 18 et 24 ans, ils sont pour la plupart à cheval entre la formation et l'exercice de l'activité artisanale. Ils disposent en général de plus d'expérience et de revenus relativement plus élevés que ceux de la tranche précédente. Toutefois, la majorité d'entre eux éprouve des difficultés quant à la gestion du revenu, mais aussi à la gestion de leur atelier. Ils sont aussi jugés extrêmement vulnérables (avec un indice égal à 0,7568), mais d'un niveau moindre que ceux de la tranche des 6 et 17 ans.

Graphique 3- 8 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle par tranche d'âge



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

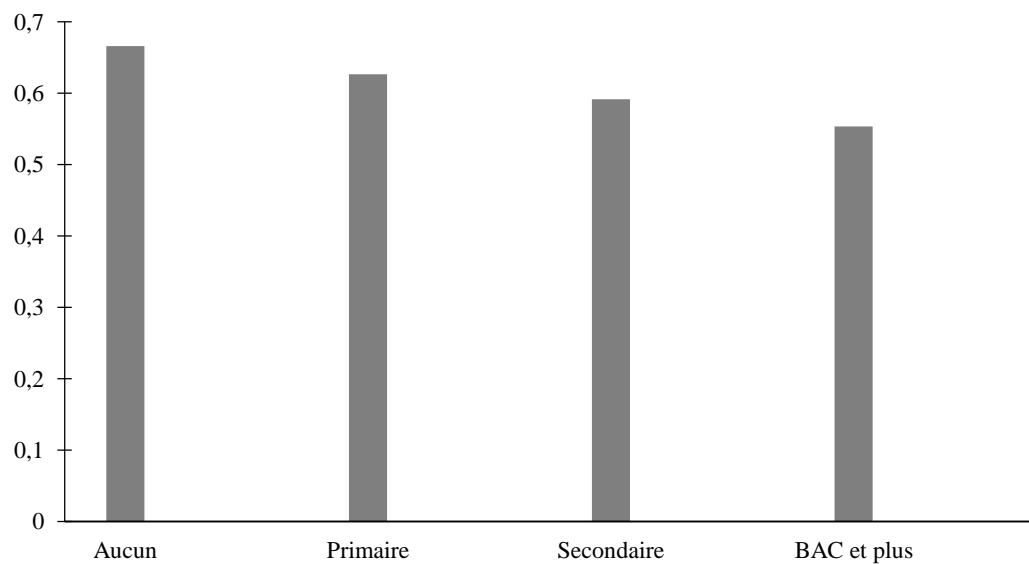
La situation de vulnérabilité va ainsi décroissant jusqu'à la tranche des 35 et 44 ans, où les artisans disposent pour la majorité, de toutes la maîtris de l'activité artisanale, une grande part de marché et de capacité de gestion de revenu assez bonne. Toutefois, ils sont jugés très vulnérables (avec un indice égal à 0,6021). Au-delà de cette tranche d'âge, la vulnérabilité des artisans commence à croître dû au poids de l'âge qui réduit sa productivité au travail, mais aussi du fait des contraintes sociales et familiales (notamment l'accroissement de la taille du ménage) qui accroissent les charges de l'artisan.

3.4. Vulnérabilité selon le niveau d'éducation

Le niveau de vulnérabilité tend à baisser au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente

Tout comme dans le cas de la vulnérabilité de l'artisan dans le chapitre précédent, la vulnérabilité professionnelle des artisans est fonction décroissante du niveau d'éducation. L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité indique que tous les artisans sont jugés très vulnérables (Graphique 3-9).

Graphique 3- 9 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon le niveau d'éducation



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Toutefois, l'effectif des artisans n'ayant aucun niveau d'éducation augmente avec le niveau de vulnérabilité si bien que la proportion d'artisans passe de 0,6% pour les faiblement vulnérables, à 40,2% pour les extrêmement vulnérables. Quant à la proportion des artisans jugés extrêmement vulnérable, elle est plus élevée pour les artisans ayant le niveau secondaire (38,3%). (Tableau 3-16).

Tableau 3- 16 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le niveau d'éducation

Niveau scolaire		Classement IVP					Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable			
BAC et plus	Eff	-	21	18	9	48	0,553	
	%	-	43,75	37,5	18,75	100		
Secondaire	Eff	14	95	121	86	316	0,5915	
	%	4,4	30,1	38,3	27,2	100		
Primaire	Eff	15	143	183	179	520	0,6261	
	%	2,9	27,5	35,2	34,4	100		
Aucun	Eff	2	86	117	138	343	0,6658	
	%	0,6	25,1	34,1	40,2	100		
Total	Eff	31	345	439	412	1227	0,6254	
	%	2,5	28,1	35,8	33,6	100		

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

3.5. Vulnérabilité selon la formation professionnelle

Les artisans ayant une formation « sur le tas » sont plus vulnérables que ceux ayant reçu un autre type de formation.

Plus du quart (38,2%) des artisans ayant appris leur métier sur le tas sont jugés extrêmement vulnérables, ce qui représente la proportion la plus élevée suivant la distribution de ces artisans par niveau de vulnérabilité mais aussi suivant la catégorie des artisans jugés extrêmement vulnérables. Par ailleurs, plus de 40% des artisans ayant une formation qualifiante se situent dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables tandis que les artisans bénéficiant d'une formation diplômante concentrent une plus grande proportion dans la catégorie des artisans jugés vulnérables (Tableau 3-17).

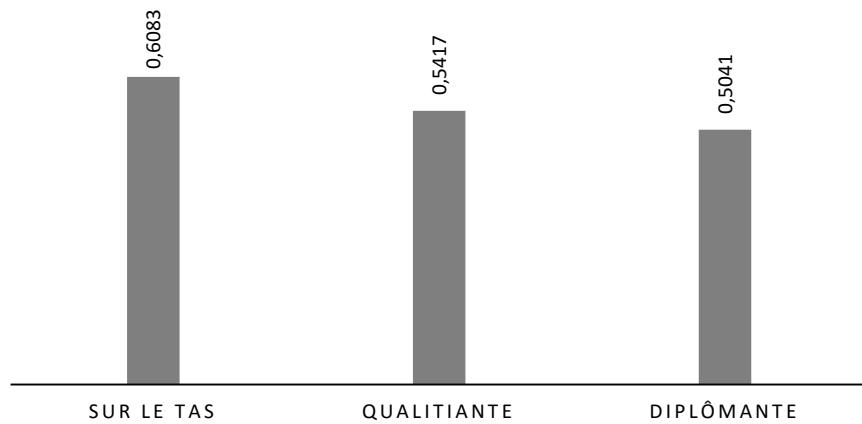
Tableau 3- 17 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle selon le type de formation

Nature de la formation professionnelle	Classement IVP					Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables			
Diplomante	Effectif	6	39	29	19	93	0,5041
	% ligne	6,5	41,9	31,2	20,4	100	
Qualifiante	Effectif	12	73	84	39	208	0,5417
	% ligne	5,8	35,1	40,4	18,7	100	
Sur le tas	Effectif	13	233	326	354	926	0,6083
	% ligne	1,4	25,2	35,2	38,2	100	
Total	Effectif	31	345	439	412	1227	0,5845
	% ligne	2,5	28,1	35,8	33,6	100	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Cette distribution fait ressortir un indice moyen de vulnérabilité des artisans apprenant sur le tas supérieur à ceux des deux autres types de formation et un niveau global de vulnérabilité des artisans ayant une formation diplômante plus faibles comparé aux autres types de formation (Graphique 3-10).

Graphique 3- 10 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon le type de formation



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

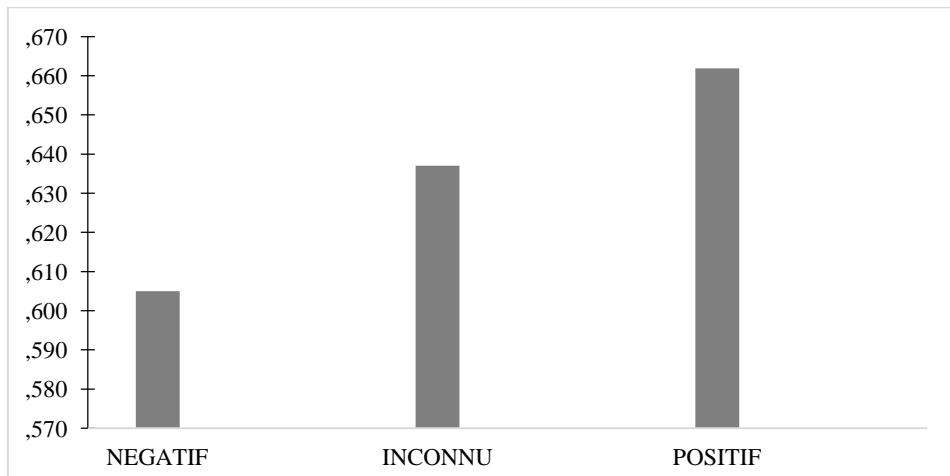
3.6. Vulnérabilité professionnelle selon le statut sérologique

Le niveau de vulnérabilité des artisans croit passant des séronégatifs à ceux ignorant leur état sérologique puis aux séropositifs

Les proportions d'artisans extrêmement vulnérables et celles des artisans très vulnérables croit avec le statut sérologique des artisans. La proportion des extrêmement vulnérables part de 32,2% pour les artisans séronégatifs à 36,5% pour les séropositifs tandis que celle des artisans très vulnérables part de 31,8% pour les séronégatifs à 44,1% pour les séropositifs. Par ailleurs la proportion des artisans jugés vulnérables décroît avec le statut sérologique (31,8% pour les séronégatifs contre 17,1% pour les séropositifs) (Tableau 3-18).

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité montre que de façon générale, la vulnérabilité professionnelle des artisans croit avec le statut sérologique (Graphique 3-11).

Graphique 3- 11 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon le statut sérologique



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Tableau 3- 18 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité professionnelle des artisans selon le statut sérologique

Statut VIH	Classement IVP				Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables		
Négatif	Eff	23	185	184	186	578
	%	4	32	31,8	32,2	100
Inconnu	Eff	4	131	180	164	479
	%	0,8	27,3	37,6	34,2	100
%Positif	Eff	4	29	75	62	170
	%	2,4	17,1	44,1	36,5	100
Total	Eff	31	345	439	412	1227
	%	2,5	28,1	35,8	33,6	100

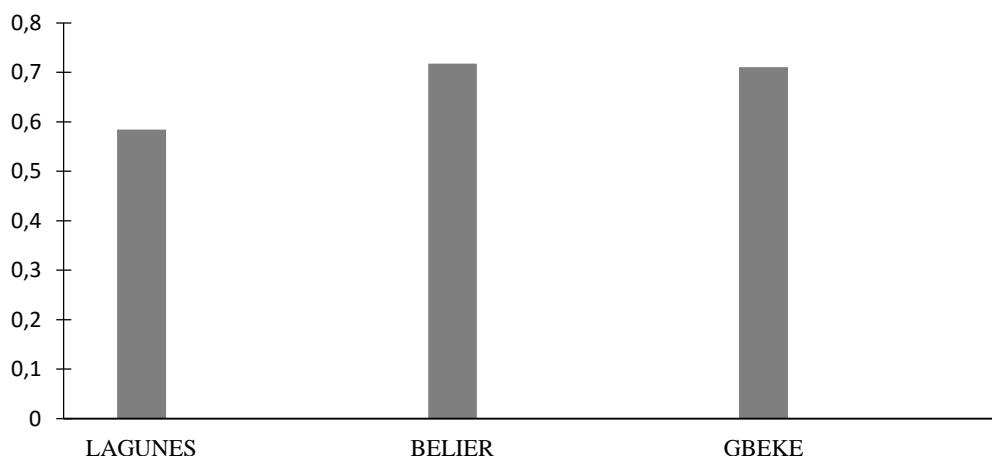
Source : Données d'enquête AVSI 2015 juillet 2015

3.7. Vulnérabilité selon la région

D'un point de vue global, les artisans de la région des lagunes semblent moins vulnérables que ceux des régions du Bélier et du Gbéké. Toutefois ceux exerçant dans la commune du Plateau ont l'indice moyen de vulnérabilité le plus élevé.

Similairement au chapitre précédent, l'indice moyen de vulnérabilité indique que les artisans de la région des lagunes ont une vulnérabilité professionnelle moins importante que ceux des régions du Bélier et du Gbéké (qui ont un niveau de vulnérabilité sensiblement égal). Au regard de cet indice, tous les artisans appartiennent à la catégorie des artisans très vulnérables (Graphique 1.12).

Graphique 3- 12 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon les régions



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Cependant, la distribution des artisans par niveau de vulnérabilité dans chaque région montre que plus de la moitié des artisans des régions du Bélier (54,9%) et du Gbéké (52%) sont jugés extrêmement vulnérables (Tableau 3-19).

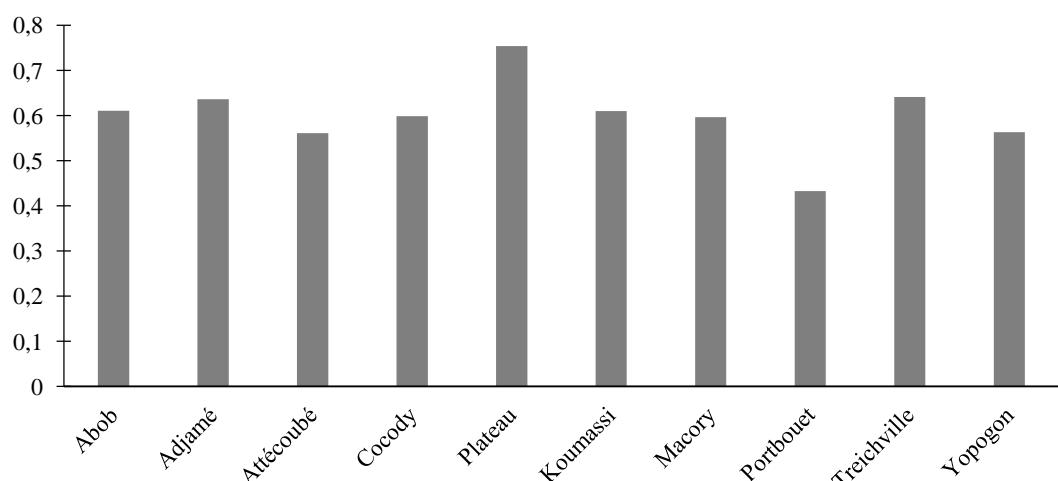
Tableau 3- 19 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon les régions

Région		Classement IVP				Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable		
Lagunes	Eff	30	282	324	205	841	0,5845
	%	3,6	33,5	38,5	24,4	100	
Bélier	Eff	-	36	60	117	213	0,7176
	%	-	16,9	28,2	54,9	100	
Gbéké	Eff	1	27	55	90	173	0,7104
	%	0,6	15,6	31,8	52	100	
Total	Eff	31	345	439	412	1227	0,6254
	%	2,53	28,11	35,78	33,58	100	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Toutefois, l'indice moyen de vulnérabilité masque le fait que la commune du Plateau a un niveau de vulnérabilité professionnelle supérieur à celui des régions du Gbéké et du Bélier (Tableau 18). Hormis la commune du Plateau (dont les artisans sont jugés extrêmement vulnérables), les artisans de la plupart des autres communes sont globalement jugés très vulnérables (Graphique 3-13). La distribution par niveau de vulnérabilité dans chaque commune d'Abidjan montre qu'à l'exception des communes d'Adjame et de Yopougon, plus du quart des artisans des autres communes sont jugés extrêmement vulnérables.

Graphique 3- 13 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon les communes d'Abidjan



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Adjamé concentre les trois quarts de ses artisans dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables, tandis que 35,8% des artisans de la commune de Yopougon appartiennent à cette catégorie (Tableau 3-20).

Tableau 3- 20 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon les communes d'Abidjan

Commune d'Abidjan		Classement IVP				Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable		
Abobo	Eff	5	69	52	64	190	0,6107
	%	2,6	36,3	27,4	33,7	100	
Adjame	Eff	-	2	9	1	12	0,6362
	%	-	16,7	75	8,3	100	
Attecoube	Eff	6	23	16	18	63	0,561
	%	9,5	36,5	25,4	28,6	100	
Cocody	Eff	-	1	1	1	3	0,5983
	%	-	33,3	33,3	33,3	100	
Plateaux	Eff	-	-	1	1	2	0,7537
	%	-	-	50	50	100	
Koumassi	Eff	1	33	47	32	113	0,61
	%	0,9	29,2	41,6	28,3	100	
Marcory	Eff	-	1	7	3	11	0,5966
	%	-	9,1	63,6	27,3	100	
Port bouet	Eff	-	12	3	1	16	0,4325
	%	-	75	18,7	6,3	100	
Treichville	Eff	1	13	22	19	55	0,6411
	%	1,8	23,6	40	34,6	100	
Yopougon	Eff	17	128	166	65	376	0,5627
	%	4,5	34	44,1	17,4	100	
		Eff	31	345	439	412	1227
		%	2,5	28,1	35,8	33,6	100
							0,6254

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

3.8. Vulnérabilité professionnelle selon la branche d'activité

Les artisans exerçant dans la branche « agro-alimentaire, alimentation et restauration semblent les plus vulnérables

L'analyse de la vulnérabilité professionnelle montre que la branche "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration" comprend la proportion la plus élevée d'artisans jugés extrêmement vulnérables (64,8%), suivie de la "Audiovisuel et Communication" (48,5%) et de la branche "Textile, Habillement, Cuir et Peaux" (41%). La branche "Métaux et

Construction métallique, Mécanique, Electromécanique, Electronique" représente la branche ayant la plus faible proportion d'artisans extrêmement vulnérables avec une proportion estimée à environ 24,3%. Par ailleurs elle représente la branche ayant la plus forte proportion d'artisans jugés vulnérables. La branche "Artisanat d'art" contient la plus grande proportion des artisans jugés très vulnérables (Tableau 3-21).

Tableau 3-21 : Distribution des artisans par niveau de vulnérabilité selon la branche d'activité

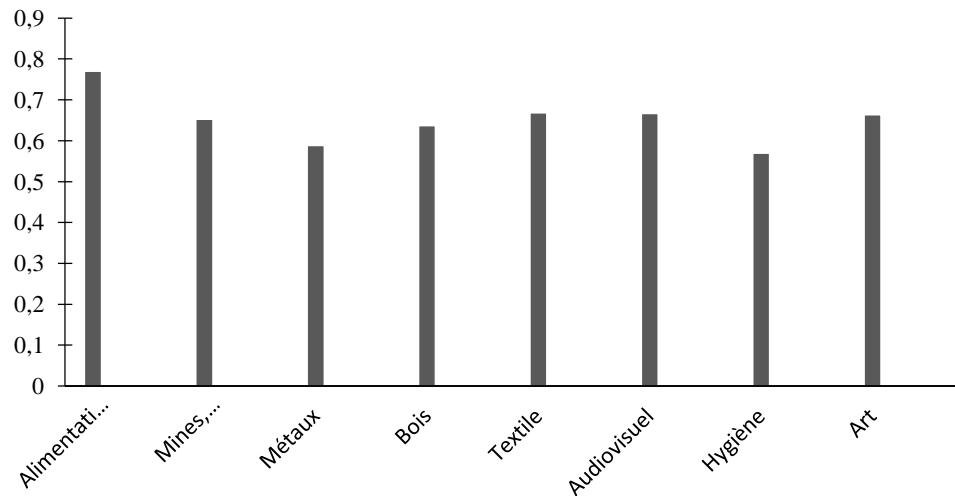
Branches d'activité		Classement IVP				Total	Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable		
Alimentation	Eff	-	8	30	70	108	0,7702
	%	-	7,4	27,8	64,8	100	
Mines, carrières	Eff	-	12	39	22	73	0,6534
	%	-	16,5	53,4	30,1	100	
Métaux	Eff	4	151	153	99	407	0,5888
	%	1	37,1	37,6	24,3	100	
Bois	Eff	-	24	28	31	83	0,6371
	%	-	28,9	33,7	37,4	100	
Textile	Eff	3	38	67	75	183	0,6686
	%	1,6	20,8	36,6	41	100	
Audiovisuel	Eff	2	5	10	16	33	0,6672
	%	6,1	15,1	30,3	48,5	100	
Hygiène	Eff	22	92	75	74	263	0,5702
	%	8,4	35	28,5	28,1	100	
Art	Eff	-	15	37	25	77	0,6644
	%	-	19,5	48	32,5	100	
Total	Eff	31	345	439	412	1227	0,6254
	%	2,5	28,1	35,8	33,6	100	

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

L'indice moyen de vulnérabilité montre que la branche "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration", qui se classe dans la catégorie des artisans jugés extrêmement vulnérables représente la branche d'activité la plus vulnérable avec un indice moyen égal à 0,7702. Elle est suivie par les branches "Textile, Habillement, Cuir et Peaux", "Audiovisuel et Communication" et "Artisanat d'art" avec des indices respectivement égaux à 0,6686 ; 0,6672 et 0,6644. La branche "Métaux et Construction métallique, Mécanique, Electromécanique, Electronique" constitue la branche d'activité la moins vulnérable avec un indice de

vulnérabilité égal à 0,5888 (Graphique 3-14). Comme on peut le constater, l'indice moyen de vulnérabilité professionnelle indique que toutes les branches d'activité se classent dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables, à l'exception de la branche "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration" qui elle se trouve dans la catégorie des artisans extrêmement vulnérables.

Graphique 3- 14 : Indice moyen de vulnérabilité professionnelle selon la branche d'activité



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

4. Vulnérabilité des ménages d'artisans

Cette section analyse la vulnérabilité des ménages des artisans aux différents risques d'origine économique, sociale, environnementale etc. La variable d'intérêt est l'indice de vulnérabilité du ménage calculé à partir à partir des données d'enquête réalisée par AVSI. L'indice est calculé suivant la méthodologie décrite dans le chapitre 1 de la deuxième partie. L'architecture de l'indice de vulnérabilité du ménage est présentée à la figure 3. Les composantes de cet indice sont l'indice des indicateurs sociaux, l'indice des relations sociales, l'indice relatif à l'abri, l'indice des actifs et l'indice relatif à la consommation.

4.1. Tendances générales

4.1.1. Statistiques descriptives

L'indice de vulnérabilité des ménages des artisans enquêtés varie entre 0,017 et 0,768. L'indice moyen de vulnérabilité est égal à 0,326. Ce qui classe les ménages des artisans dans la catégorie des individus vulnérables d'une façon générale.

Tableau 3- 22 : Statistiques descriptive de la vulnérabilité des ménages

	N ménage	Ind. Min	Ind. Max	Ind. Moyen	Ecart type
Indice de Vulnérabilité du Ménage	1150	0,017	0,768	0,32622	0,128637

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

4.1.2. Classification par niveau de vulnérabilité

Plus de la moitié des ménages d'artisans soit 64 ,4 est jugée vulnérable

La distribution des ménages par niveau de vulnérabilité conforte la position de l'indice de vulnérabilité moyen. En effet, plus de 60% des ménages se situent dans la catégorie des ménages vulnérables contre seulement 0,3 pour les ménages se situant dans la catégorie des individus extrêmement vulnérables. La catégorie des ménages jugés très vulnérables enregistre 10% des ménages enquêtés (Tableau 3-23).

Tableau 3- 23 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité

	Effectifs	Pourcentage	Ind. Min	Ind. moyen	Ind. Max	Ecart type
Faiblement vulnérables	337	29,3	0,0175	0,18	0,25	0,04
Vulnérables	695	60,4	0,251	0,356	0,499	0,07
Très vulnérables	115	10	0,501	0,563	0,726	0,05
Extrêmement vulnérables	3	0,3	0,754	0,759	0,768	0,01
Total	1150	100				

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

4.2. Vulnérabilité des ménages par région

Les ménages des artisans de la région du Bélier sont globalement jugés plus vulnérables que ceux des régions des Lagunes et du Bgêkê.

La distribution des ménages par niveau de vulnérabilité dans chaque région révèle que plus des trois quarts des ménages sont jugés vulnérables dans la région du Gbêkê tandis que les

régions des Lagunes et du Bélier en comprennent respectivement 55,5% et 67,2%. Par ailleurs, la région du Bélier contient la totalité des ménages jugés extrêmement vulnérables contenus dans l'échantillon prélevé par l'enquête. La région des lagunes comprend la plus grande proportion des ménages jugés faiblement vulnérables (Tableau 3-24).

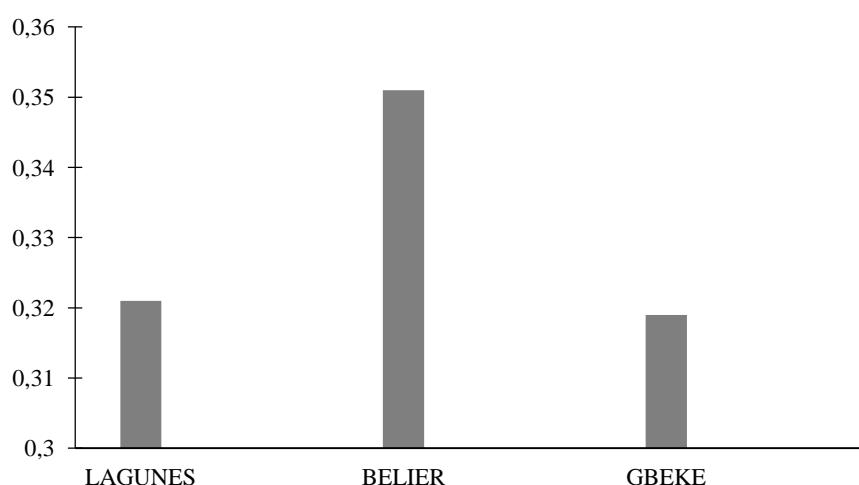
Tableau 3- 24 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon les régions

Région	Classement IVM				Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables		
Lagunes	Eff	258	429	86	-	773
	%	33,4	55,5	11,1	-	100 0,321
Belier	Eff	42	140	25	3	210
	%	20	67,6	12	1,4	100 0,351
Gbéké	Eff	37	126	4	-	167
	%	22,2	75,4	2,4	-	100 0,319
Total		337	695	115	3	1150
Total	%	29,3	60,4	10	0,3	100 0,326

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité du ménage montre que les ménages de la région du Bélier sont plus vulnérables que ceux de la région des Lagunes qui eux-mêmes sont sensiblement plus vulnérables que ceux de la région du Gbéké (Graphique 3-15). Cependant, dans toutes les régions les ménages appartiennent globalement à la catégorie des ménages vulnérables.

Graphique 3- 15 : Indice moyen de vulnérabilité de vulnérabilité des ménages selon la région

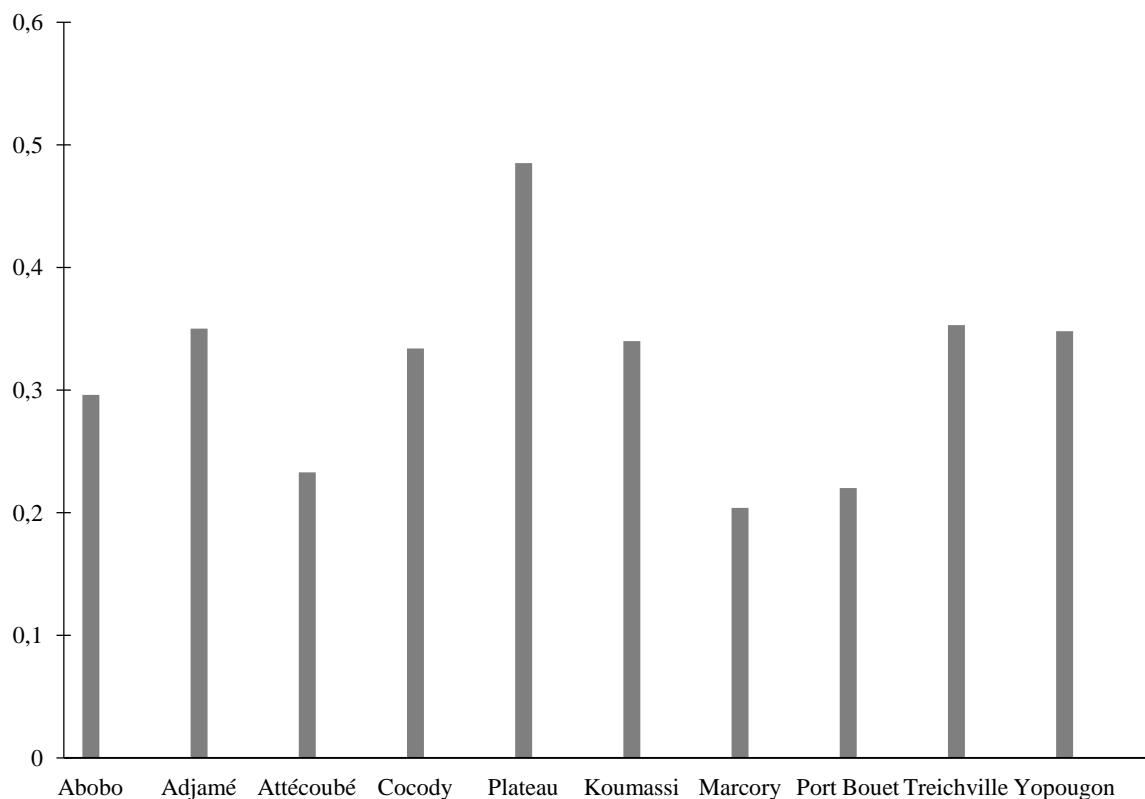


Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

L'analyse de la vulnérabilité des ménages d'artisans selon les communes d'Abidjan montre que cinq communes (Abobo, Attécoubé, Marcory, Port Bouet et Treichville) sur les dix (10) enquêtées concentrent moins de la moitié des ménages dans la catégorie des ménages vulnérables. Tous les ménages des artisans de la commune de Cocody appartiennent à la catégorie des ménages jugés vulnérables. Avec la moitié des ménages de ses artisans dans la catégorie des ménages jugés très vulnérables, la commune du plateau comprend la plus grande proportion des ménages de cette catégorie suivie respectivement des communes de Treichville (21,8), Koumassi (14), de Yopougon (11,8) et de Port-Bouët (11) (Tableau 3-25).

L'indice moyen de vulnérabilité classe la commune du plateau en tête (0,485) suivie des communes de Treichville (0,35), d'Adjame (0,35), de Yopougon (0,348) puis de Koumassi (0,34). Bien que tous les ménages d'artisans de la commune de Cocody se situent dans la catégorie des ménages jugés vulnérables, cette commune n'occupe que la sixième place au classement des communes ayant les ménages les plus vulnérables (Graphique 3-16).

Graphique 3- 16 : Indice moyen de vulnérabilité des ménages selon les communes d'Abidjan



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

Tableau 3- 25 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon les communes d'Abidjan

Commune d'Abidjan	Classement IVM					Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérable			
Abobo	Eff	75	92	21	-	188	0,296
	%	40	49	11	-	100	
Adjamé	Eff	1	10	1	-	12	0,35
	%	8,3	83,4	8,3	-	100	
Attécoubé	Eff	40	23	-	-	63	0,233
	%	63,5	36,5	-	-	100	
Cocody	Eff	-	3	-	-	3	0,334
	%	-	100	-	-	100	
Plateau	Eff	-	1	1	-	2	0,485
	%	-	50	50	-	100	
Koumassi	Eff	26	54	13	-	93	0,34
	%	28	58	14	-	100	
Marcory	Eff	8	3	-	-	11	0,204
	%	72,7	27,3	-	-	100	
Port Bouet	Eff	12	4	-	-	16	0,22
	%	75	25	-	-	100	
Treichville	Eff	14	22	10	-	46	0,353
	%	30,4	47,8	21,8	-	100	
Yopougon	Eff	82	217	40	-	339	0,348
	%	24,2	64	11,8	-	100	
		Eff	258	429	86	773	0,326
		%	33,4	55,5	11,1	100	

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

4.3. Vulnérabilité selon les branches d'activité

Les ménages des artisans intervenant dans la branche d'activité "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration" sont d'une façon générale jugés les plus vulnérables.

La distribution des ménages par niveau de vulnérabilité dans chaque branche d'activité montre que la totalité des ménages jugés extrêmement vulnérables appartiennent à la branche "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration". Quant à la branche "Audiovisuel et Communication", elle comprend la plus grande proportion (16,7%) des ménages jugés très vulnérables. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages de chaque branche d'activité appartient à la catégorie des ménages vulnérables. Par ailleurs, les branches "Hygiène et soins

corporels" et "Artisanat d'art" comprennent les proportions les plus élevées des ménages jugés faiblement vulnérables (41,1% et 35,5% respectivement) (Tableau 3-26).

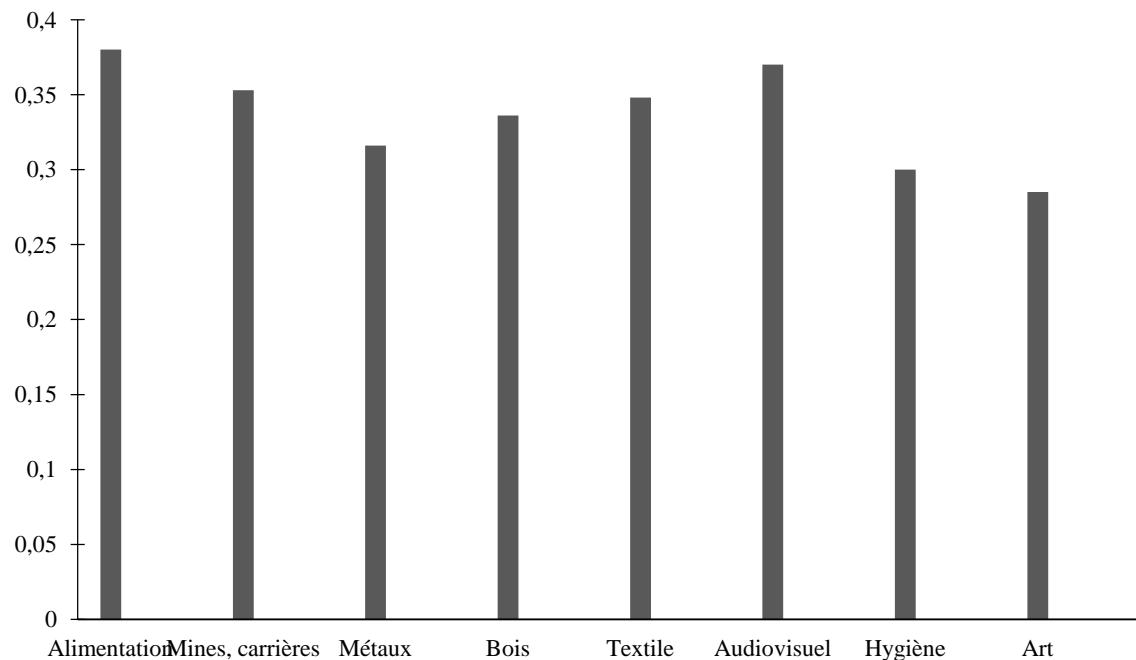
L'indice moyen de vulnérabilité indique que les branches dont les ménages sont les plus vulnérables sont dans l'ordre de vulnérabilité la branche "Agro-alimentaire, Alimentation, Restauration", la branche "Audiovisuel et Communication", la branche "Mines et Carrières, Construction et Bâtiment" et la branche "Textile, Habillement, Cuir et Peaux". La branche dont les ménages sont les moins vulnérables est la branche "Artisanat d'art". Cependant, les ménages de toutes les branches d'activité sont jugés vulnérables avec un indice moyen de vulnérabilité compris entre 0,3 et 0,38 (Graphique 3-17).

Tableau 3- 26 : Distribution des ménages par niveau de vulnérabilité selon les branches d'activité

Branches d'activité		Classement IVM					Indice moyen
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable	Total	
Alimentation	Eff	17	67	15	3	102	0,38
	%	16,7	65,7	14,7	2,9	100	
Mines, carrières	Eff	12	53	5	-	70	0,353
	%	17,1	75,7	7,1	-	100	
Métaux	Eff	125	214	43	-	382	0,316
	%	32,7	56	11,3	-	100	
Bois	Eff	14	56	5	-	75	0,336
	%	18,7	74,7	6,7	-	100	
Textile	Eff	37	113	22	-	172	0,348
	%	21,5	65,7	12,8	-	100	
Audiovisuel	Eff	5	20	5	-	30	0,37
	%	16,7	66,7	16,7	-	100	
Hygiène	Eff	100	126	17	-	243	0,3
	%	41,2	51,9	7	-	100	
Art	Eff	27	46	3	-	76	0,285
	%	35,5	60,5	3,9	-	100	
Total	Eff	337	695	115	3	1150	0,326
	%	29,3	60,4	10	0,3	100	

Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Graphique 3- 17 : Indice moyen de vulnérabilité du ménage selon les branches d'activité



Source : Donnée d'enquête AVSI, Juillet 2015

4.4. Vulnérabilité du ménage selon le type de logement

Le type de logement habité par les ménages des artisans semble avoir une relation linéaire significative sur leur niveau de vulnérabilité.

Le quart des ménages vivant dans des cases en paillettes se classe dans la catégorie des ménages jugés très vulnérables et les trois quarts restants se classent dans la catégorie des ménages vulnérables. Cette dernière proportion représente la plus grande proportion de ménages jugés vulnérables suivie des ménages vivant dans des maisons en bandes (63,8%), des ménages vivants dans des villas (63,3%) et des ménages vivants dans des cours communes (61%). Toutefois, Les ménages vivant dans des cours communes concentrent 13% de leur effectif dans la catégorie des ménages jugés très vulnérables. La catégorie des ménages jugés extrêmement vulnérables se compose uniquement de ménages vivant dans des types de logement autre que les villas, les appartements, les maisons en bande, les cours communes et les cases en paillette (dont 10,3% de l'effectif de ces ménages se situe dans cette catégorie) (Tableau 3-27).

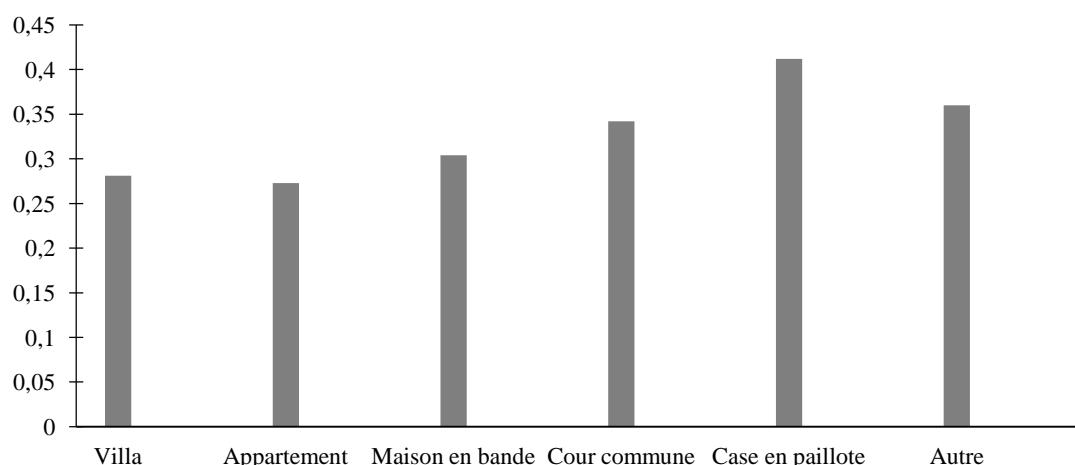
Tableau 3- 27 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon le type de logement

Type de logement	Classement IVM				Total	Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extremely vulnérables		
Villa	Effectif	17	31	1	-	49
	% ligne	34,7	63,3	2	-	100
Appartement	Effectif	51	53	3	-	107
	% ligne	47,7	49,6	2,7	-	100
Maison en bande	Effectif	78	157	11	-	246
	% ligne	31,7	63,8	4,5	-	100
Cour commune	Effectif	181	431	95	-	707
	% ligne	25,6	61	13,4	-	100
Case en paillote	Effectif	-	9	3	-	12
	% ligne	-	75	25	-	100
Autre	Effectif	10	14	2	3	29
	% ligne	34,5	48,3	6,9	10,3	100
Total	Effectif	337	695	115	3	1150
	% ligne	29,3	60,4	10	0,3	100

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité des ménages montre que les ménages vivant dans des cases en paillotes sont les ménages les plus vulnérables (avec un indice de vulnérabilité moyen égal à 0,412). Ces ménages sont suivis dans le classement des ménages les plus vulnérables par les ménages vivant dans les autres types de logements (avec un indice moyen égal à 0,36) puis des ménages vivant dans des cours communes (avec un indice de vulnérabilité moyen égal à 0,34) (Graphique 3-18)

Graphique 3- 18 : Indice moyen de vulnérabilité des ménages d'artisans selon le type de logement



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015

4.5. Vulnérabilité du ménage selon la taille du ménage

Le niveau de vulnérabilité des ménages des artisans semble être positivement lié à la taille des ménages

Etant donnée la diversité des tailles des ménages des artisans enquêtés (de 1 à 60), l'analyse de la vulnérabilité du ménage selon la taille du ménage se fait à partir de classes de taille définies de façon consensuelle par les auteurs. Ainsi l'analyse retiendra les ménages dont l'effectif est compris entre 1 et 5 membres, ceux dont l'effectif est compris entre 6 et 10 membres, ceux dont l'effectif est compris entre 11 et 15 membres et ceux constitués de plus de 15 personnes. L'objectif de cette classification est de faciliter l'analyse.

La distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité et selon ces classes de ménages montre que plus de la moitié des ménages de chacune de ces classes se situe dans la catégorie des ménages jugés vulnérables. Les ménages dont l'effectif est compris entre 11 et 15 habitants ont les plus grandes proportions de ménages jugés extrêmement vulnérables (1%) et très vulnérables (12,3%) (Tableau 3-28).

Tableau 3- 28 : Distribution des ménages d'artisans par niveau de vulnérabilité selon la taille du ménage

Taille de ménage	Classement IVM					Indice moyen
	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables	Total	
1 à 5	Eff	58	96	12	-	166
	%	34,9	57,8	7,2	-	100
6 à 10	Eff	141	293	45	-	479
	%	29,4	61,2	9,4	-	100
11 à 15	Eff	79	190	38	3	310
	%	25,5	61,3	12,3	1	100
16 et +	Eff	59	116	20	-	195
	%	30,3	59,5	10,3	-	100
Total	Eff	337	695	115	3	1150
	%	29,3	60,4	10	0,3	100

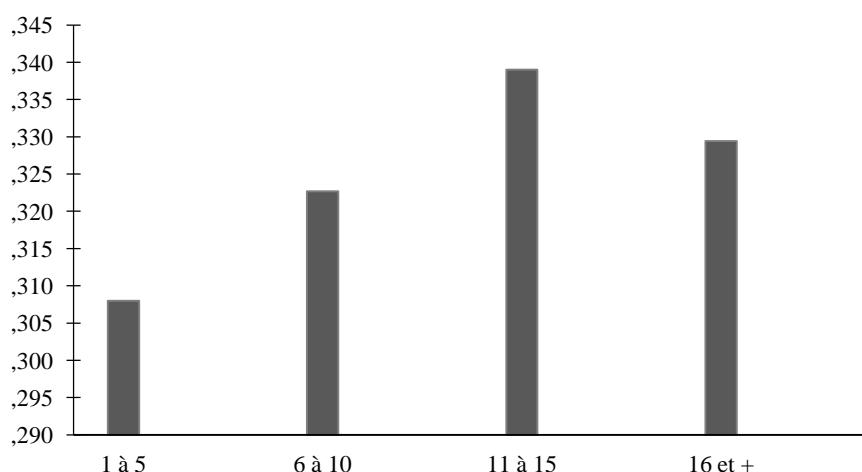
Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

L'indice moyen de vulnérabilité indique que la vulnérabilité croît avec la taille du ménage jusqu'à la classe des ménages dont l'effectif est compris entre 11 et 15 individus (Phase 1). Au-delà de cette classe la vulnérabilité commence à décroître (phase 2) (Graphique 3-19).

Théoriquement, l'on s'attend à voir que l'indice de vulnérabilité croît avec la taille du ménage. Cette forme non linéaire pourrait être due à une incompréhension de la taille des ménages de la part de certains répondants qui auraient confondu la taille du ménage à la taille de la famille – notamment la famille élargie – si bien qu'ils auraient pu considérer les membres de la famille vivant hors du ménage. C'est ce qui pourrait expliquer le fait que certains répondants déclarent avoir des ménages de 60 individus.

Le résultat le plus réaliste est donc la «phase 1» où la taille maximale du ménage est limitée à 15 individus. Toutefois ce résultat devra être testé avec des techniques plus avancées telles que des tests économétriques afin d'en juger la pertinence.

Graphique 3- 19 : Indice moyen de vulnérabilité du ménage selon la taille du ménage



Source : Données d'enquête AVSI juillet 2015

Conclusion

L'objet de ce chapitre était d'analyser le niveau de fragilité des artisans ou encore leur vulnérabilité face aux risques économiques et socioprofessionnels pouvant affecter significativement leur bien-être. Pour ce faire, l'étude s'est appuyée sur trois différents indices construits en prenant pour base théorique la théorie des capacités d'Amartya Sen de sorte à capter la vulnérabilité des artisans au niveau individuel, professionnel et familial. A partir des données d'enquête réalisée par AVSI en juillet 2015, les résultats suivants ont pu être dérivés.

Au niveau individuel, l'analyse montre que de façon globale, les artisans visés par le projet sont jugés très vulnérables selon le critère de vulnérabilité retenu par ce rapport. Cette tendance générale se remarque surtout au niveau des régions du Gbékê et du Bélier et semble sous-estimer le niveau de vulnérabilité de la région des Lagunes qui est plutôt jugée globalement vulnérable. Toutefois, une analyse plus poussée au niveau de cette région montre que tous les artisans exerçant dans les communes du Plateau et de Cocody se concentrent dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables et ont des indices moyens de vulnérabilité supérieurs à ceux des régions du Gbékê et du Bélier.

L'analyse suivant les branches d'activité montre que les artisans des branches « Agro-alimentaire, alimentation et restauration », « Audiovisuel et Communication » et « Mine et carrière, construction et bâtiment » regroupent dans l'ordre les artisans jugés les plus vulnérables et se classent globalement dans la catégorie des artisans très vulnérables.

Par ailleurs, la vulnérabilité des artisans semble être influencée par les variables telles que l'âge, le niveau d'éducation, le statut sérologique et la formation professionnelle. En effet, il ressort de l'analyse que l'âge tend à avoir un effet positif sur le niveau de vulnérabilité de l'artisan tandis que le niveau d'éducation a un effet plutôt négatif (c'est-à-dire que plus l'artisan va loin dans les études, plus son niveau de vulnérabilité tend à baisser). De plus le niveau de vulnérabilité tend à baisser selon que l'artisan passe d'une formation « sur le tas » à une formation qualifiante, puis d'une formation qualifiante à une formation diplômante. Quant au statut sérologique, il semble que les artisans séropositifs sont plus vulnérables que les artisans qui ignorent leur statut sérologique, qui eux-mêmes semblent plus vulnérables que les séronégatifs. En revanche, le sexe semble ne pas être une variable de discrimination de la vulnérabilité de l'artisan même si, de façon globale il y a un niveau de vulnérabilité des femmes légèrement supérieur à celui des hommes.

Au niveau professionnel l'analyse montre qu'à quelques chiffres près, la vulnérabilité professionnelle de l'artisan a les mêmes tendances globales qu'au niveau individuel. Toutefois, à ce niveau, l'effet de l'âge sur l'indice moyen de vulnérabilité n'est pas linéaire comme dans le cas de l'indice de vulnérabilité de l'artisan. On remarque que dans un premier temps, l'indice moyen de vulnérabilité diminue lorsque l'âge augmente jusqu'à la tranche des artisans dont l'âge est compris entre 35 et 44 ans. A partir de 45 ans, l'âge tend à avoir un effet positif sur l'indice moyen de vulnérabilité.

Par ailleurs, en plus des branches d'activité « Agro-alimentaire, Alimentation et Restauration », « Audiovisuel et Communication » et « Mine et Carrière, Construction et Bâtiment », les branches « Textile, Habillement, Cuir et Peau » et « Artisanat d'Art » s'ajoutent à la liste des branches d'activité les plus vulnérables. Parmi ces branches, seuls les artisans de la branche « Agroalimentaire, Alimentation et Restauration » se positionnent dans la catégorie de branches jugées extrêmement vulnérables, les autres étant jugées très vulnérables.

Enfin, l'analyse de la vulnérabilité des ménages d'artisans révèle que de façon générale, les ménages sont jugés vulnérables, à la lumière de la région du bélier qui présente l'indice moyen de vulnérabilité le plus élevé comparés aux deux autres régions enquêtées. Cette tendance générale masque le fait que les ménages des artisans intervenant dans la commune du Plateau ont un indice moyen de vulnérabilité supérieur à celui de toutes les autres communes d'Abidjan, mais aussi supérieur à celui de la région du Bélier.

Par ailleurs, les ménages des artisans intervenant dans la branche « Agro-alimentaire, Alimentation de Restauration » sont les ménages les plus vulnérables comparés à ceux des autres branches enquêtées. Cette branche est suivie par les branches « Audiovisuel et Communication », « Mines et Carrière, Construction et Bâtiment » et « Textile, Habillement, Cuir et Peaux ». Le type de logement a également un impact sur le niveau moyen de vulnérabilité des ménages. En effet, l'analyse montre que les ménages les plus vulnérables sont ceux vivant dans des cases en paillettes, suivis de ceux vivant dans les « autres types de logement » et de ceux vivant dans des cours communes. L'autre facteur pouvant influencer la vulnérabilité des ménages est la taille du ménage. En effet, l'étude montre que l'indice moyen de vulnérabilité croît avec la taille des ménages. Toutefois, ce dernier résultat devra être analysé avec des techniques plus avancées que l'analyse statistique faite ici afin d'en montrer la robustesse et aussi d'en expliquer les raisons.

Conclusion générale et recommandations

Cette étude est une photographie des conditions de travail et de vie des artisans et de leur famille principalement dans trois (3) localités Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké. Elle constitue l'étude de base initiale du Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire (PIAAA-CI). Elle a été motivée par la complexité de la question du secteur informel dans lequel la quasi-totalité des artisans de Côte d'Ivoire opèrent et qui fragilise leur situation professionnelle et sociale. Le secteur de l'artisanat est en effet caractérisé par de nombreux facteurs parmi lesquels on peut citer la faiblesse du cadre institutionnel, la précarité des conditions de travail, le nombre très élevé des acteurs et le sous équipement. Ces rendent compte des principaux déterminants agissant sur les conditions de travail et sociales dans lesquelles vivent les artisans et sur lesquels il faut agir pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Trois principales questions ont guidé le fil de la discussion sur ces conditions que vivent les artisans en Côte d'Ivoire. Ces questions font référence (i) aux caractéristiques démographiques et de la situation de travail et de santé de la population artisane ; (ii) aux conditions de vie dans le ménage des artisans ; et (iii) à la vulnérabilité des artisans et leur ménage. Cette conclusion générale fait un bilan de la discussion portée sur ces trois principales questions et en dégage quelques recommandations d'actions pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans.

De ces questions, la discussion permet de retenir les résultats qui suivent :

1. Population artisane: caractéristiques socioéconomiques et situation de travail et de santé

L'analyse sur ce premier point des caractéristiques démographiques, socioéconomiques, professionnelles des artisans a donné les points suivants :

Tout d'abord, du point de vue des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, des observations intéressantes se dégagent en fonction d'un certain nombre de variables sociodémographiques : le sexe, les tranches d'âges, le niveau d'instruction, le statut professionnel et l'affiliation à une structure organisationnelle ou à une association.

Au niveau du sexe ; on observe que les hommes sont surreprésentés parmi les artisans en général. Ceux-ci sont par ailleurs davantage à leur propre compte (propriétaires) par rapport aux femmes.

En ce qui concerne l'âge, les artisans d'un âge compris entre 35 et 44 ans sont les plus représentés dans la population artisane. Par ailleurs, ils débutent généralement le métier au-delà de l'âge de travail (16 ans selon BIT, 2015) et en ressortent autour de l'âge de 64 ans.

Pour ce qui est du niveau d'instruction, on observe que le secteur des artisans est dominé par des personnes moins instruites qui ont un niveau scolaire relevant du primaire (42%). Cette proportion est composée de 61,92% des hommes et 38,08% des femmes. Ces statistiques ne s'éloignent pas de celles observées dans la proportion des artisans qui n'ont aucun niveau d'éducation scolaire (72,59% pour les hommes et 27,41% pour les femmes). Ce qui précède devrait influencer toute politique visant à assurer l'autonomisation des artisans.

Concernant le statut professionnel, la classe des artisans est la plus représentée (77%). Les proportions restantes se répartissent entre les maître-artistes et les compagnon-artistes. Cependant, la classe d'activité la moins représentative est celle des compagnon-artistes (08,4%). Une part plutôt importante des artisans (53,14%) est propriétaire d'atelier selon leur localisation par départements. La branche d'activité usuelle de ces artisans est les métaux et construction métallique. Ils sont par contre, moins présents dans la branche « Audiovisuel et communication ».

Enfin, selon l'affiliation à une structure ou association, ce sont 51% des artisans qui appartiennent à une OPA. Le reste des artisans sont en association (02%), en coopérative (01%) et sans structures (46%).

La crise de l'emploi qui affecte la population active se caractérise par un développement du secteur informel en Côte d'Ivoire. Dans un tel contexte, ce sont les personnes les moins instruites ou celles qui n'ont aucun niveau d'instruction qui accèdent aux emplois dudit secteur. Au nombre de ceux-ci, nous apprécions dans le cadre de cette étude, le métier des artisans. Ce secteur est très fréquenté et participe au développement local, d'une part, et au développement national, d'autre part. Cependant, les femmes faisant partie des plus défavorisés quelle que soit la variable considérée (risque, statut matrimonial, statut de propriété et autres), l'on peut aisément comprendre qu'elles soient moins nombreuses dans la population d'artistes. Ainsi, une amélioration des conditions de travail des artisans générerait plus d'autonomie.

Ensuite, au niveau professionnel, l'on observe que la population des zones ciblées par le projet est en majorité (75,5%) formée d'artistes dont la formation aux métiers de l'artisanat n'est pas effective. Non seulement cette population n'est en majorité pas formée ; il s'avère que pour la tranche qui l'est, seulement une proportion minoritaire (30,9%) a reçu une formation diplômante. Plus déplorable, moins d'un artisan sur dix (9,9%) a reçu récemment, une formation relative aux métiers de l'artisanat. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le métier de l'artisanat connaît des mutations aussi variées que rapides.

Cette inquiétude est en effet matérialisée par le fait que moins d'un artisan sur quatre (37,8%) perçoit un revenu inférieur à 30 000 F CFA (la moitié du SMIG). Ceci se consolide d'ailleurs dans les dépenses effectuées par ces artisans, si l'on sait que sur cinq, seulement un (19,3%) arrive à couvrir ses besoins par le revenu de son activité.

Vu que la faiblesse du revenu généré par l'activité est palpable, il s'en suit une participation timide aux activités des mutuelles de crédit car environ 87,9% des artisans ne s'y sont pas inscrits. Il en est de même pour la CNMCI qui enregistre à titre d'adhérents, moins du tiers de la population des artisans (28,9%). Cette institution étatique qui doit en effet jouer un rôle spécifique dans la vulgarisation des métiers de l'artisanat se voit alors gérer une frange minoritaire de la population des artisans, ce qui d'ailleurs est de nature à ne pas rehausser ni les conditions de vie ni les conditions de travail des artisans

Parlant des conditions de vie de ces derniers, il pourrait paraître osé d'affirmer qu'au regard des conditions professionnelles dans lesquelles travaillent les artisans, leurs conditions de santé ainsi que celles de leurs familles seraient affligeantes. Mais qu'en est-il réellement ?

En fait, au plan sanitaire, les conditions de santé des artisans sont assez inquiétantes. En effet, un grand nombre (13,8%) vit avec le VIH/Sida et ce sont les femmes qui payent le lourd tribut. Toutefois, il est observé que les artisans appartenant à une organisation, notamment une OPA, sont nombreux à vivre avec le VIH/Sida. Cette situation par contre n'est pas de bon augure si on sait que ce sont ces genres d'organisations qui prodiguent des conseils notamment en matière de management social, avec à la clé de remarquables actions en ce qui concerne l'aspect sanitaire.

Par ailleurs, les enfants ne sont pas épargnés par ces problèmes de santé, étant donné qu'une proportion non négligeable d'entre eux (18%) n'ont pas leurs vaccins à jour et qu'ils sont très souvent amenés à vivre avec une personne vivant avec le VIH/Sida. Sans oublier que nombre de ces artisans vivent avec un revenu qui est en deçà de 2000 F CFA/jour et que d'ailleurs leurs revenus ne leur permet pas d'éponger toutes leurs dépenses courantes, il apparaît que les conditions de santé de ces artisans sont très fragiles.

A la difficulté de gérer les problèmes de santé liés au VIH/Sida, viennent s'ajouter les malaises récurrents liés à l'apparition simultanée sur une courte durée, des maladies comme la fièvre typhoïde, la diarrhée et le paludisme. Ces autres maladies viennent fragiliser encore plus la santé globale des artisans et par ricochet leur activité, vu que nombre d'artisans ayant

des conditions de santé fragiles, se trouvent ne plus se rendre régulièrement sur leur lieu de travail.

2. Conditions de vie dans le ménage des artisans

De ce deuxième point sur l'analyse des conditions de vie dans le ménage des artisans, il se dégage des traits de favorables au regard des principales facettes de bien être-des ménages des artisans visités.

Sur les caractéristiques des ménages artisans, il ressort que de façon générale, la taille moyenne des ménages des artisans des zones ciblées est de 11 personnes par ménage. Cette taille est élevée dans les ménages des artisans enquêtés à Toumodi et à Yamoussoukro affichant respectivement en moyenne 14,8 et 14,0 personnes par ménage. Ce nombre de personnes dans le ménage des artisans, renferme, par ailleurs, en moyenne 1,1 enfant de 0 à 5 ans et 2,3 enfants de 6 à 17 ans. Cela équivaut à une dépendance démographique des enfants de 44,7% dans ces ménages par rapport population en âge de travailler.

De l'analyse sur les caractéristiques de l'habitat, l'équipement du logement en sanitaires et de l'accès à une source d'eau potable, il ressort, dans un premier temps qu'un peu plus de sept ménages sur dix (73,6%) des ménages d'artisan louent leur logement et ces ménages d'artisans vivent pour la plupart (61,5%) dans une cour commune. Les conditions de promiscuité sont dégradantes notamment des artisans à Abidjan où plus de la moitié (51,1%) des ménages de taille de 11 à 15 personnes habitent un logement composé seulement de deux pièces. Ces logements des artisans sont dans 47,7% des cas équipés de latrines traditionnelles et 3,7% des ménages des artisans utilisent encore la brousse comme lieu d'aisance. Les latrines existant dans les ménages sont pour la plupart (dans 57,2% de cas) en usage commun avec d'autres ménages. Dans un deuxième temps, l'analyse indique que près de deux ménages sur cinq (40,1%) des artisans ne sont pas encore connectés à une source d'eau de la SODECI.

Pour les biens possédés et autres actifs basiques du ménage, on note qu'un peu plus du tiers (35,6%) des ménages des artisans ne possèdent pas de fourneau à gaz. Notamment chez plus de la moitié des ménages vivant à Bouaké (57,5%) et à Toumodi (57,7%) où, il a été enregistré également moins d'une chaise par personne.

Sur la situation de l'emploi et du revenu dans les ménages l'analyse révèle qu'en moyenne, seulement 2,4 personnes par ménage exercent une activité sur une moyenne de 7,6 en âge de travailler. Par ailleurs, ratio de dépendance économique de 4,6, le revenu tiré par un artisan de son activité informelle constitue en moyenne le pouvoir d'achat de 5,6 personnes. En outre, il

ressort que plus de la moitié (66,7%) de ménages d'artisans ont un revenu mensuel inférieur (50000 F CFA).

La situation alimentaire reste des plus critiques pour une proportion encore relativement importante des ménages des artisans. En effet, les résultats sur l'analyse du bien-être des ménages des artisans concernant cet aspect révèle que moins du tiers (31%) des ménages des artisans consomment encore un repas par jour et que deux ménages sur cinq (40%) ont une alimentation non équilibré et restent encore sous alimentés.

Enfin, l'analyse sur la situation de l'enfant dans les ménages des artisans, pour ce qui concerne la déclaration à l'état civil, montre qu'un peu plus d'un ménage sur cinq (22,1%) des ménages d'artisans abritent encore des enfants non déclarés à l'état civil. Sur la fréquentation scolaire, seulement 40,3% des ménages des artisans abritent des enfants tous scolarisés. En outre, les ménages dans lesquels les enfants ne participent jamais (31,9%) et presque jamais (18,7) à des activités récréatives sont plus importants que ceux dans lesquels ceux-ci le font très souvent (5,5%). Quant au comportement général de l'enfant, un peu plus d'un ménage sur cinq (22,7%) abrite au moins un enfant se comportant violemment. La relation de ce comportement des enfants établis avec leur statut de scolarisation et d'épanouissement a montré que ce caractère des enfants s'accompagne notamment d'une part d'une presque privation (dans 46% de ménages) et d'une totale privation (dans 39% des ménages) d'activités récréatives extrascolaires et, d'autre part, d'une déscolarisation des enfants dans 90% des ménages des artisans ciblés par cette étude..

3. Vulnérabilité des artisans et de leurs ménages

Sur ce dernier point de discussion, de l'analyse de la vulnérabilité des artisans menée au niveau individuel, professionnel et de leur ménage, il ressort les résultats suivants :

Au niveau individuel, l'analyse montre que de façon globale, les artisans visés par le projet sont jugés très vulnérables selon le critère de vulnérabilité retenu par ce rapport. Cette tendance générale se remarque surtout au niveau des régions du Gbéké et du Bélier et semble sous-estimer le niveau de vulnérabilité de la région des Lagunes qui est plutôt jugée globalement vulnérable. Toutefois, une analyse plus poussée au niveau de cette région montre que tous les artisans exerçant dans les communes du Plateau et de Cocody se concentrent dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables et ont des indices moyens de vulnérabilité supérieurs à ceux des régions du Gbéké et du Bélier.

L'analyse suivant les branches d'activité montre que les artisans des branches « Agro-alimentaire, alimentation et restauration », « Audiovisuel et Communication » et « Mine et carrière, construction et bâtiment » regroupent dans l'ordre les artisans jugés les plus vulnérables et se classent globalement dans la catégorie des artisans très vulnérables.

Par ailleurs, la vulnérabilité des artisans semble être influencée par les variables telles que l'âge, le niveau d'éducation, le statut sérologique et la formation professionnelle. En effet, il ressort de l'analyse que l'âge tend à avoir un effet positif sur le niveau de vulnérabilité de l'artisan tandis que le niveau d'éducation a un effet plutôt négatif (c'est-à-dire que plus l'artisan va loin dans les études, plus son niveau de vulnérabilité tend à baisser). De plus le niveau de vulnérabilité tend à baisser selon que l'artisan passe d'une formation « sur le tas » à une formation qualifiante, puis d'une formation qualifiante à une formation diplômante. Quant au statut sérologique, il semble que les artisans séropositifs sont plus vulnérables que les artisans qui ignorent leur statut sérologique, qui eux-mêmes semblent plus vulnérables que les séronégatifs. En revanche, le sexe semble ne pas être pas être une variable de discrimination de la vulnérabilité de l'artisan même si, de façon globale il y a un niveau de vulnérabilité des femmes légèrement supérieur à celui des hommes.

Au niveau professionnel l'analyse montre qu'à quelques chiffres près, la vulnérabilité professionnelle de l'artisan a les mêmes tendances globales qu'au niveau individuel. Toutefois, à ce niveau, l'effet de l'âge sur l'indice moyen de vulnérabilité n'est pas linéaire comme dans le cas de l'indice de vulnérabilité de l'artisan. On remarque que dans un premier temps, l'indice moyen de vulnérabilité diminue lorsque l'âge augmente jusqu'à la tranche des artisans dont l'âge est compris entre 35 et 44 ans. A partir de 45 ans, l'âge tend à avoir un effet positif sur l'indice moyen de vulnérabilité.

Par ailleurs, en plus des branches d'activité « Agro-alimentaire, Alimentation et Restauration », « Audiovisuel et Communication » et « Mine et Carrière, Construction et Bâtiment », les branches « Textile, Habillement, Cuir et Peau » et « Artisanat d'Art » s'ajoutent à la liste des branches d'activité les plus vulnérables. Parmi ces branches, seuls les artisans de la branche « Agroalimentaire, Alimentation et Restauration » se positionnent dans la catégorie de branches jugées extrêmement vulnérables, les autres étant jugées très vulnérables.

Enfin, l'analyse de la vulnérabilité des ménages d'artisans révèle que de façon générale, les ménages sont jugés vulnérables, à la lumière de la région du bétier qui présente l'indice

moyen de vulnérabilité le plus élevé comparé aux deux autres régions enquêtées. Cette tendance générale masque le fait que les ménages des artisans intervenant dans la commune du Plateau ont un indice moyen de vulnérabilité supérieur à celui de toutes les autres communes d'Abidjan, mais aussi supérieur à celui de la région du Bélier.

Par ailleurs, les ménages des artisans intervenant dans la branche « Agro-alimentaire, Alimentation de Restauration » sont les ménages les plus vulnérables comparés à ceux des autres branches enquêtées. Cette branche est suivie par les branches « Audiovisuel et Communication », « Mines et Carrière, Construction et Bâtiment » et « Textile, Habillement, Cuir et Peaux ». Le type de logement a également un impact sur le niveau moyen de vulnérabilité des ménages. En effet, l'analyse montre que les ménages les plus vulnérables sont ceux vivant dans des cases en paillettes, suivis de ceux vivant dans les « autres types de logement » et de ceux vivant dans des cours communes. L'autre facteur pouvant influencer la vulnérabilité des ménages est la taille du ménage. En effet, l'étude montre que l'indice moyen de vulnérabilité croît avec la taille des ménages.

4. Recommandation d'actions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans

Au regard de ce qui précède, les recommandations d'actions suivantes peuvent être formulées dans le cadre des actions du Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire:

4.1. Recommandations d'actions pour améliorer les conditions professionnelles des artisans

Vu le fort taux de non scolarisation des artisans, un certains nombre de programmes doivent être mis en œuvre et contribuer à la formalisation de leurs activités. Il s'agit notamment de :

- Favoriser dans la mesure du possible la mise à niveau des artisans par des programmes d'alphabétisation. Ces efforts doivent être certes entrepris dans toutes les localités, mais la ville d'Abidjan doit en concentrer la grande majorité ;
- Initier des programmes de formation qui touchent toutes les branches d'activités avec une attention particulière sur les branches *Métaux et construction métallique, Hygiène et soins corporels* et *Textile et habillement*. Ces programmes doivent se résumer en ateliers ou séminaires de formation, vu que les artisans exercent en plein temps leur activité et n'auront éventuellement pas le temps pour des séances de formation de

longue durée ; et ce, au regard de l'évolution des nouvelles techniques et méthodes propres à chacune des branches ;

- Mener des campagnes de vulgarisation des formations diplômantes qui sont mieux cotées que celles qualifiantes. Dans la mesure du possible, donner des formations particulières aux artisans ayant déjà une formation qualifiante de sorte à les faire leur attestation de simple qualification à un diplôme plus valorisant.
- Sensibiliser les artisans à adhérer aux organisations dont l'objet est de suivre et aider le métier de l'artisanat, à l'instar des OPA et des mutuelles d'épargne et de crédit. Et ce, vu que les revenus générés par l'activité s'avèrent être peu satisfaisants (70,9% des artisans ont un revenu inférieur à 60 000 FCFA) et que les dépenses de ces derniers ne sont très souvent pas couvertes. Cela permettrait également de booster l'activité artisanale afin d'infléchir le taux de dépendance qui est relativement élevé au sein des différents ménages ;
- Si la mutualisation des ressources doit servir à des actions particulières, la priorité devra être la formation des artisans et l'équipement de leur(s) atelier(s) ;

Vu qu'un nombre important d'artisans sont touchés par des soucis de santé, notamment le VIH/Sida, le projet devra dans la mesure du possible :

- viser à intégrer des actions telles que la prise en charge nutritionnelle ambulatoire et la distribution des antirétroviraux ;
- Intensifier également les campagnes de dépistage volontaire. Suivre particulièrement les ménages dans lesquels existe au moins un artisan vivant avec le VIH/Sida ;
- Mener des campagnes de dépistage et de traitement des cas de tuberculose

4.2. Recommandations d'actions pour améliorer les conditions de vie des artisans de leurs familles

- Mener des actions en faveur de l'approvisionnement en eau potable (connexion à un compteur d'eau de la SODECI), notamment dans les ménages des artisans dans les localités où il existe les canalisations d'adduction d'eau notamment Tiébissou et Toumodi;
- Aider les ménages des artisans à construire des latrines modernes individuelles notamment à l'intérieur du pays (Tiébissou et Toumodi) ;

- Accorder une attention particulière à la situation des enfants sur la scolarisation et la déclaration à l'état civil, notamment par des actions de sensibilisations et d'octroi de kits scolaire. Il s'agira de développer des actions d'urgence en faveur des enfants dans les ménages où le nombre d'enfants est élevé. Ces actions doivent viser à prévenir la détérioration des conditions de vie des enfants, à préserver leur bien-être et à favoriser leur développement ;
- Mener des campagnes de sensibilisation et de distribution des kits de prévention du paludisme, de la diarrhée dans les ménages des artisans ;

4.3. Recommandations d'actions au regard de la vulnérabilité des artisans et de leurs familles

- Dans son souci d'apporter un soutien aux artisans, AVSI doit porter une attention particulière aux artisans intervenant dans les branches d'activité « Agro-alimentaire, Alimentation de Restauration », « Audiovisuel et Communication » et « Mines et Carrière, Construction et Bâtiment » qui semblent être les branches d'activités les plus vulnérables à tous les niveaux de vulnérabilité retenus dans ce rapport;
- Inciter les artisans ignorant leur statut sérologique à passer le test de dépistage du VIH SIDA et accroître l'aide aux ménages des artisans affectés et/ou infectés par le virus du VIH afin de réduire leur niveau de vulnérabilité;
- Inciter les artisans à se constituer en groupes ou syndicats – surtout dans les régions du Bélier et du Gbéké où les artisans sont globalement jugés les plus vulnérables – de sorte que les artisans les moins expérimentés profitent du savoir-faire et de l'expérience des plus expérimentés, indépendamment du libre jeu de la concurrence. Cette action pourrait aider à réduire le gap de vulnérabilité entre les artisans de différents types de formations d'une part et d'autre part faciliter leur affiliation à la chambre nationale des métiers.

Bibliographie

- AFRISTAT, (2008), *Mesure du secteur informel dans les Etats d'Afrique subsaharienne. Bamako.*
- AGEPE, (2012), *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012*
- AGEPE /ENSEA, (1998), *Secteur informel et emploi, Abidjan, mai 1998*
- Banerjee.A., Duflo, E., (2012), *Repenser la pauvreté.* MIT
- Becerra, S. & Peltier, A., (2009), *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés,* Paris: L'Harmattan.
- Birkmann, J., (2006), *Measuring Vulnerability to Natural Hazards.* New York, United Nations University press.
- Cutter, S. L., Boruff, B. J. & Shirley, W. L., (2003), *Social Vulnerability to Environmental Hazards.* Social Science Quarterly, pp. 242-261.
- Gauron, A., (2006), *L'économie informelle : économie de subsistance et développement économique, 2006*
- Institut National de la Statistique (INS), (2011), Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV), Octobre 2008.
- Institut National de la Statistique (INS), (2008), Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV), Octobre 2008.
- Institut National de la Statistique (INS) et ICF International. (2012), *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples de Côte d'Ivoire (EDS-MICS) 2011-2012.* Calverton, Maryland, USA : INS et ICF International, Juin 2013
- Janin, P., (2006), La vulnérabilité alimentaire des sahéliens : concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain. *L'espace géoGraphique*, 35-4, pp. 355-366.
- PAM et FAO, (2009), Système de suivi de la sécurité alimentaire, note de synthèse : round de Novembre 2008, Février 2009.
- PAM et FAO, (2009), Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire, Octobre 2009
- Peduzzi, P., (2006), The disaster risk index: overview of a quantitative approach. In: Birkmann, J. (Ed.), *The disaster risk index: overview of a quantitative approach.* In: Birkmann, J. (Ed.), New York, United Nations University Press.
- Sen, Amartya, (1985), *Commodities and Capabilities.* Oxford, Elsevier Science Publishers.
- UN/ISDR , (2004), *Living with Risk. A Global Review of Disaster Reduction,* Geneva.: 2004 version. UN Publications.
- Walther R., (2013), Etude sur le Développement des Compétences dans l'Economie Informelle, Commission Européenne, Février 2013

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	v
SIGLES ET ABREVIATIONS	xi
AVANT PROPOS.....	xii
RESUME EXECUTIF	xv
Introduction générale:	20
1. Contexte et justification de l'étude.....	21
2. AVSI et le projet d'Autonomisation des Artisans.....	26
3. Questions de discussion	28
4. Objectif.....	28
5. Méthodologie d'enquête et échantillonnage.....	29
5.1. Méthodologie d'enquête	29
5.2. Echantillonnage : Méthode de détermination de la taille de l'échantillon des artisans	31
5.3. Limites de l'Etude.....	32
Chapitre 1 :	37
POPULATION ARTISANE: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES, SOCIOECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES.....	37
1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques	39
1.1. Caractéristiques démographiques	39
1.2. Caractéristiques socioéconomiques	46
2. Situation professionnelle des artisans	52
2.1. Formation professionnelle.....	53
2.2. Activité, équipement, emploi et revenu	60
2.3. Encadrement professionnel et financier	65
3. Situation de santé des artisans et leur ménage	70
3.1. Situation de la personne relativement au VIH/Sida.....	70
3.2. Situation de santé des enfants	73
3.3. Autres problèmes de santé	76
3.4. Les problèmes liés à l'état de santé de l'artisan et du ménage	78
Chapitre 2 :	86
CONDITIONS DE VIE DANS LE MENAGE DES ARTISANS	86
1. Caractéristiques des ménages artisans.....	87
1.1. Taille du ménage des artisans	87
1.2. La population d'enfants de moins de 17 des ménages des artisans	89
2. Habitat et biens possédés.....	94

2.1. Caractéristiques de l'habitat	94
2.2. Biens durables possédés	105
3. Bien-être lié à l'emploi et au niveau du revenu dans le ménage	109
3.1. Situation de l'emploi dans le ménage des artisans	109
3.2. Revenu du ménage.....	111
3.2.1. Revenu du ménage et équipement en biens et actifs divers.....	114
3.2.2. Revenu et accès aux commodités basiques.....	117
□ Source d'approvisionnement en eau potable	117
□ Type de combustible	117
3.3. Caractéristiques du repas dans le ménage	119
4. Situation de l'enfant dans le ménage.....	122
4.1. Déclaration à l'état civil, scolarisation et activités récréatives extrascolaires	123
4.2. Comportement des enfants dans le ménage	127
Chapitre 3 :	132
ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES ARTISANS ET DE LEURS MENAGES	132
1. Définition et mesure de la vulnérabilité	133
1.1. Approche Définitionnelle de la vulnérabilité.....	133
1.2. Mesure de la vulnérabilité.....	135
2. Vulnérabilité de l'artisan	142
2.1. Tendances générales	142
2.2. Vulnérabilité selon le sexe	143
2.3. Vulnérabilité selon les tranches d'âge	144
2.4. Vulnérabilité selon le niveau d'éducation.....	146
2.5. Vulnérabilité selon le statut sérologique	147
2.6. Vulnérabilité par région	148
2.7. Vulnérabilité selon les branches d'activité	151
2.8. Vulnérabilité selon la formation professionnelle	153
3. Vulnérabilité professionnelle	154
3.1. Tendance générale.....	154
3.2. Vulnérabilité selon le sexe	155
3.3. Vulnérabilité selon les tranches d'âge	156
3.4. Vulnérabilité selon le niveau d'éducation.....	158
3.5. Vulnérabilité selon la formation professionnelle	160
3.6. Vulnérabilité professionnelle selon le statut sérologique	161
3.7. Vulnérabilité selon la région	162

3.8. Vulnérabilité professionnelle selon la branche d'activité	164
4. Vulnérabilité des ménages d'artisans	166
4.1. Tendances générales	166
4.2. Vulnérabilité des ménages par région	167
4.3. Vulnérabilité selon les branches d'activité	170
4.4. Vulnérabilité du ménage selon le type de logement	172
4.5. Vulnérabilité du ménage selon la taille du ménage	174
Conclusion générale et recommandations	178
1. Population artisane: caractéristiques socioéconomiques et situation de travail et de santé	179
2. Conditions de vie dans le ménage des artisans	182
3. Vulnérabilité des artisans et de leurs ménages	183
4. Recommandation d'actions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans	185
Bibliographie	188
Annexe : Questionnaire	192

Annexe: Questionnaire



www.avsi.org

PROJET INTÉGRÉ D'APPUI À L'AUTONOMISATION DES ARTISANS DE CÔTE D'IVOIRE

IDENTIFICATION / QUESTIONNAIRE DE BASE

(S'assurer que la présente fiche n'aie pas déjà été administrée à l'intéressé par une autre structure (Ong / Corporation / Chambre).

Si oui : Par quelle structure ?Quand ?.....

Si non : Procéder au remplissage du questionnaire

1. DONNÉES D'IDENTIFICATION

Date : ____ / ____ / ____

N°	Questions	Réponses	N°	Question	Réponse
1.1	Nom de l'opérateur		1.2	Structure de l'opérateur	
1.3	ID ARTISAN				
1.4	Région		1.5	Département	
1.6	Commune		1.7	Quartier/Village	
1.8	Type de zone	1 – Urbain <input type="checkbox"/> 2 – Rural <input type="checkbox"/>	1.9	Code Avsi (si existant)	
1.10	Code Oev National (si existant)		1.11	Code Sad (si existant)	
1.12	Nom de l'artisan		1.13	Type d'activité	
1.14	Statut	1- Maître-Artisan <input type="checkbox"/> 2- Artisan <input type="checkbox"/> 3- Compagnon-Artisan <input type="checkbox"/>	1.15	Age	
1.16	Statut matrimonial	1-Célibataire <input type="checkbox"/> 2-Concubin <input type="checkbox"/> 3-Marié (monogame) <input type="checkbox"/> 4 Marié (polygame) <input type="checkbox"/> 5-Divorcé <input type="checkbox"/> 6-Séparé <input type="checkbox"/> 7- Veuf <input type="checkbox"/>	1.17	Sexe	1 – M <input type="checkbox"/> 2 – F <input type="checkbox"/>
1.18	Structure	1-Association <input type="checkbox"/> 2- Coopérative <input type="checkbox"/> 3-Syndicat <input type="checkbox"/> 4-Autres <input type="checkbox"/>			
1.19	Nom de la structure				

2. MEMBRES DU MENAGE

N°	Questions	Réponses	N°	Question	Réponse
2.1	Combien de personnes vivent dans la maison ?		2.2	Hommes / Femmes	
2.3	Combien d'enfants de 0 à 5 ans?		2.4	Garçons / Filles	
2.5	Combien d'enfants de 6 à 17 ans		2.6	Garçons / Filles	
2.7	Combien de personnes, parmi les adultes qui vivent dans votre maison, travaillent ?		2.8	Êtes-vous le Chef de ménage ?	

3. SITUATION DE LA PERSONNE (Santé, Education, Formation)

N°	Questions	Réponses (entourez la réponse)					Points
3.1	Comment définiriez-vous vos conditions générales de santé ?	5-Très fragiles	4-Fragiles	3-Normales	2-Bien	0-Très bien	
3.2	Est-ce que vos conditions de santé ont eu une influence sur votre présence au travail ?	5-Très souvent	4-Souvent	3-Moyen	2-Presque jamais	0-Jamais	
3.3	Statut VIH	5-Positif	3-Inconnu	0-Négatif			
3.4	Tuberculose	5-Positif	3-Inconnu	0-Négatif			

N°	Question	Réponses (entourez la réponse)	Points
3.5	Souffrez-vous d'autres maladies longues et coûteuses, (diabète, hypertension, etc.)	5 – Oui 0 – Non	
3.6	Est-ce que vous avez un Handicap ?	5-Mental et Physique 3-Mental ou Physique 0-Aucun	
3.7	Quel est votre niveau scolaire ?	5-Aucun 4-Primaire 3-Secondaire 0-Bac 0-Universitaire	
3.8	Avez-vous reçu une formation professionnelle ?	5- Non 0- Oui	
3.9	Si oui, préciser la modalité	0-Diplômante 3-Qualifiante 5- Sur le tas	

4. SITUATION PROFESSIONNELLE

N°	Questions	Réponses (entourez la réponse)	Points
4.1	Quel type de travail exercez-vous ?	5 -Petit métier personnel 4 - Employé occasionnel 2- Employé permanent 0-Emploi personnel bien structuré	
4.2	Combien d'argent avez-vous gagné lors des 4 dernières semaines ? (en FCFA) Essayer d'apprécier la réponse en fonction de la détermination d'une moyenne	10- < 30.000 3 – entre 30.000 et 50.000, 2 - entre 50.000 et 100.000 1 – entre 100.000 et 150.000, 0- >150.000	
4.3	Pouvez vous préciser combien ?		NO
4.4	4.4 a - Précisez modalité de calcul 4.4 b - Bénéfice journalier	<ul style="list-style-type: none"> • Somme encaissée (revenu) • Somme encaissée moins dépenses liées au travail (bénéfice) • Somme encaissée moins autres dépenses (préciser) <p>Commentaire :</p>	
4.5	Est-ce que dans le ménage il y a d'autres sources de revenus ? (Est-ce que d'autres personnes travaillent ?)	5-Aucune 2-Une autre personne 0-Plusieurs autres personnes	
4.6	4.6 a - Pouvez vous préciser combien? (CFA) 4.6 b - Périodicité de ce montant		NO
4.7	Est-ce que vous êtes inscrit à la chambre nationale de métiers ?	3 – Non 0 – Oui	
4.8	Est-ce que vous participez à une mutuelle d'épargne et de crédit ?	5 – Non 0 – Oui	
4.9	Comment définirez-vous votre atelier en termes de matériel?	5 –Sous équipé 3-Moyen équipé 0-Bien équipé	
4.10	Enumérez les principaux outils que vous possédez dans votre atelier		NO
4.12	Nombre et qualité de personnes travaillant dans l'atelier		NO
4.13	Est-ce que vous avez reçu des formations concernant votre métier dans la dernière année ?	5 – Non 0 – Oui	
4.14	Avez-vous un compte épargne ?	5 – Non 0 – Oui	
4.15	Comment jugez-vous votre capacité de gestion de vos revenus ?	10- Sans calcul 1- En fonction d'une planification	
4.16	Vos revenus vous permettent-ils de faire face aux besoins de votre famille ?	5 – Non 1 – Oui	
4.17	Etes vous propriétaire de votre atelier / lieu de travail ?	5-Non 0-Oui	
4.18	REGARD DE L'EVALUATEUR Comment définirez-vous les conditions de travail dans l'atelier ?	<p>Emplacement : 5- Air libre / 0 - Couvert Dimensions : 5 – Inappropriée ; 0- Approprié Propreté : 5 - Mauvaise ; 0 - Bonne Equipement : 5 - Insuffisant 0 - Suffisant ,</p>	

5. SITUATION DU MENAGE

N°	Questions	Réponses (entourez la réponse)				Points
Services sociaux de base						
5.1	Est-ce que les enfants vont à l'école ?	5-Aucun	3-Certains oui/Certains non	0-Tous		
5.2	Est-on que les enfants participent à d'autres activités extrascolaires ?	5-Jamais	4-Presque jamais	3-Normalement		
		2-Souvent	0-Très souvent			
5.3	Est-ce que les enfants sont tous déclarés à l'état civil	5 - non	0 - oui			
		- Si oui pouvez vous montrer, l'extrait de naissance?				
		- Sinon, pourquoi?				
5.4	Comment évaluez-vous la santé globale des enfants ?	5-Très fragile	4-Fragile	3-Normale	2-Bien	0-Très bien
5.5	Les vaccins des enfants < 5 ans sont-ils à jour ?	5 - Non	0 - Oui			
		- Si oui montrer le livret de famille ou le carnet des enfants				
		- Sinon, pourquoi ?				
5.6	Comment jugez-vous les conditions d'hygiène/salubrité de votre ménage ? (Toilettes / propreté / conservation de l'eau / préparation des repas / évacuation eaux usées)	Avis intéressé	5- Mauvaises 3- Acceptables 0- Bonnes			
		Avis enquêteur	5- Mauvaises 3- Acceptables 0- Bonnes			
5.7	Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la famille qui est atteint par le VIH ? ou souffre d'une autre maladie longue et coûteuse (diabète, cancer, ...)		5-Oui	0-Non		
5.8	Combien de fois dans les 4 dernières semaines se sont produites les maladies suivantes dans le ménage?	Paludisme	5-Plus de 3 cas	3-de 0 à 3 cas	0-0 cas	
5.9		Fièvre Typhoïde	5-Plus de 3 cas	3-de 0 à 3 cas	0-0 cas	
5.10		Diarrhée	5-Plus de 3 cas	3-de 0 à 3 cas	0-0 cas	
Relations à l'intérieur de la famille et avec les autres						
5.11	Comment définiriez-vous le comportement général des enfants dans la famille ?		5-Violent	3-Indifférent	0-Calme	
5.12		Avec votre conjoint :	5-Violente	3-Indifférente	0-Calme	
5.13		Avec vos enfants :	5-Violente	3-Indifférente	0-Calme	
5.14	Comment définiriez-vous votre relation avec les autres membres de la famille?	Avec les autres membres :	5-Violente	3-Indifférente	0-Calme	
5.15	Comment définiriez-vous votre relation avec vos voisins ?		5-Violente	3-Indifférente	0-Calme	

Abri, actifs et consommations		
5.16	Le local où vous vivez est il?	5 – En occupation 3 - En location 0 - Votre propriété
5.17	Quel type de logement ?	0= Villa 2=Appartement 3=Maison en bande 4=Cour commune 5= Case en paille / banco 6 =Autres à préciser
5.18	Combien de pièces ?	5-Une 3-Deux 2-Trois 0-Plus de trois
5.19	De quel matériel est fait le toit?	5 – Plastique 3 – Paille 1 - Tôle 0-Dur (ciment) / dalle
5.20	De quel type de latrines dispose la famille ?	5-Aucune/brousse 3- Traditionnel 0- Moderne
5.21	Si la latrine existe ; elle est :	6- Collective 0 – Individuelle
5.22	Comment vous vous approvisionnez en eau potable ?	5- Puits/marigot 4- Achat d'eau 2-Source améliorée / puits amélioré 0 - Sodeci

Quels sont les actifs de la famille ? (pour chaque bien possédé/question 1 point) Observation et enquête

N°	Item	Points	Item	Points	Item	Points	Item	Points
5.23	Au moins une (1) chaise par personne : 5 - Non 0 - Oui		Au moins une (1) Table 5- Non 0- Oui		Armoire 5- Non 0- Oui		Au moins un (1) lit 5- Non 0-Oui	
5.24	Au moins un (1) matelas 5 – Non, 0- oui		Au moins trois (3)Bassines 5- Non 0- Oui		Télévision 5- Non 0- Oui			
5.25	Fourneau traditionnel. 3 - Oui 0- Non		Fourneau à gaz 5 – Non 0 - Oui					

Consommations de la famille

N°	Questions	Réponses (entourez la réponse)	Points
5.26	De combien de repas dispose la famille par jour ?	5- Un 0 – Deux	
5.27	Comment jugez-vous le contenu de votre repas ?	0- Équilibré (viandes/poisson au moins trois fois par semaine, légumineuses), 5- Non équilibré	
5.28	Comment jugez-vous la quantité de votre repas ?	5- Insuffisante (on a toujours faim) 0- Suffisante	
5.29	Fourneaux normalement utilisés	5-Charbon 0- Gaz	
5.30	Si utilisation de charbon, combien dépensez-vous par semaine ?		NO

VÉRIFIE PAR LE SUPERVISEUR: Signature _____ Date _____ (jj/mm/aa)

Commentaires:

Appréciations de l'évaluateur (IMPORTANT).

Impression générale de l'assistant social ou du Conseiller Communautaire ou de l'évaluateur
Spécifier ici le regard social, humain, le regard de l'observation